

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS  
DU 11 OCTOBRE 2016

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 30 septembre 2016, accompagnée d'un ordre du jour comportant 47 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 6 octobre 2016 comportant 10 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 38 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : M. MARTIN, Mme MOUCHERON, Mme HOUDART, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, ~~M. MILLER~~, M. ROSSI, M. MANDERLIER, ~~M. DEL BORRELLO~~, M. LECOCQ, Mme MOUCHERON, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, ~~Mme WUILBAUT VAN HOORDE~~, ~~Mme JUDE~~, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, ~~Mme LAGNEAU~~, M. BONJEAN, ~~Mme DEFRISE~~, ~~Mme URBAIN~~, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr HAMBYE, Conseillers communaux et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale f.f.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On va entamer nos travaux en vous remerciant d'être présents. Je voudrais signaler que le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2016 sera approuvé si aucune remarque n'est faite avant la fin de la séance de ce jour.

Il y a également un point complémentaire par urgence au huis clos portant sur l'autorisation d'introduire une déclaration de personnes lésées entre les mains de Monsieur le Procureur du Roi, dans le cadre d'un dossier actuellement à l'instruction. L'ajout de ce point à la séance du huis clos nécessite un vote du Conseil communal vu l'urgence ; l'urgence doit être déclarée par les deux tiers au moins des Membres. Oui, je vous en prie.

I) Objet : Inscription d'un point en urgence à l'ordre du jour du huis clos. Juridique Divis1

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre, oui, simplement, on ne comprend pas pourquoi ça doit être dans le huis clos si c'est une déclaration de personne lésée, c'est comme introduire une action en justice. Donc, pourquoi ?

Il n'y a pas une question de personne à priori ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On cite la personne concernée dans le huis clos.

Alors, est-ce que je peux considérer que le Collège unanime accepte de l'inscrire ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Justement, par rapport à ça, on se demande pourquoi ça vient en urgence, parce que si ce sont les faits auxquels nous pensons et qui ont été relatés dans la presse, ils sont connus depuis un mois, donc, ils pouvaient se retrouver dans l'ordre du jour, voire dans l'ordre du jour complémentaire, mais on se demande pourquoi ça vient si tard ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je pense, mais je dois le vérifier, mais je crois que c'est le plus prochain Conseil Communal que nous assistons depuis les faits ...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : et rien ne s'opposait à l'inscription de l'ordre du jour normal ? Moi, je peux comprendre, ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi vous demandez l'urgence ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est exact, mais là, il y a eu un oubli technique et on s'en est rendu compte par la suite, on pensait que c'était inscrit dans l'ordre normal et ça n'a pas été inscrit dans l'ordre normal, c'est juste. OK ? Je peux considérer que c'est unanime ?  
Parfait !

ADOPTE à l'unanimité - 1<sup>ère</sup> annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, je vous rappelle que le prochain Conseil Communal se tiendra le 15 novembre à 18 heures. Il s'agira d'un Conseil commun Ville/CPAS qui sera suivi d'une séance du Conseil Communal.

Voulez-vous aussi avoir la gentillesse de noter que les points suivants sont remis : le 20<sup>ème</sup> – le 22<sup>ème</sup> – le 23<sup>ème</sup> – le 24<sup>ème</sup> et le 46<sup>ème</sup> a)

Il y a aussi le 30<sup>ème</sup> objet qui est le Service Mobilité – Acquisition d'équipement pour les contrôleurs civils qui est un dossier au rapport de Monsieur l'Echevin LAFOSSE et non de Madame l'Echevine OUALI ainsi que le point 31 – Parking de Messines ; donc, ce sera traité dans le chapitre de Monsieur l'Echevin de la Mobilité.

On a également porté des points complémentaires à l'ordre du jour, c'est ainsi qu'il y a six motions, il y a un point inscrit par Madame la Conseillère ECOLO Charlotte DE JAER, une huitième motion, neuvième, dixième et puis, les questions et interpellations, avec une interpellation en moins qui est celle qui concerne les permanences du Service Population que je vais supprimer.

Moyennant tout cela, l'ordre du jour appelle l'intervention ....

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, juste deux remarques, la première, c'est pour des excuses d'absence. Richard MILLER qui est retenu au Parlement et Christine LAGNEAU pour raisons de santé, puisque vous ne l'avez pas évoqué et le

deuxième point, c'est une remarque générale par rapport à la tenue du dossier. Vous le verrez, et ça va revenir dans beaucoup de dossiers mais je préfère en parler dès le départ, en préambule, c'est que les dossiers sont quand même relativement vides en matières d'explications. On le dira à chaque dossier, mais il manque des annexes, il y a peu d'explications, souvent, on doit se contenter du rapport Collège de deux, trois pages et on aimerait, comme le prévoit le ROI puisque vous avez insisté sur son application, que l'on puisse trouver des fiches techniques avec des résumés du dossier, les annexes aussi qui sont nécessaires. Je crois que c'est quand même important que l'on puisse avoir toute l'information. Je vous donne un exemple tout simple, dans vos points, il y a une demande d'appel, on n'a même pas le projet de requête d'appel, par exemple. Donc, on nous dit est-ce qu'on va en appel ou pas ? On n'a même pas les éléments qui nous permettent de nous positionner à cela et c'est souvent le cas dans d'autres dossiers.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Très bien, j'insisterai auprès des Services pour qu'il en soit ainsi. Le point 1 de la séance publique concerne le droit d'intervention d'un citoyen au Conseil communal, une interpellation relative au quartier de la rue des Ropieurs, rue des Verts Pâturages et c'est M. DEJEAN que je demande de bien vouloir venir au centre, il y a un micro. Je vous en prie, Monsieur.

1<sup>er</sup> Objet : Droit d'intervention du citoyen au Conseil communal. Interpellation d'un citoyen relative au quartier de la rue des Ropieurs-rue des Verts Pâturages à Mons. Secrétariat

M. Philippe DEJEAN : M. le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, Messieurs, Mesdames, les membres de l'opposition, tout d'abord, je vous remercie de m'accorder 10 minutes de temps de parole pour ma démarche citoyenne. J'habite avec ma famille à la rue des Ropieurs, plus exactement au croisement de la rue des Ropieurs et des Verts Pâturages, juste en face du centre FOREM. J'y réside depuis 27 ans. Notre quartier est situé dans l'extramuros entre le Grand Large et les Grands Prés. Ce quartier aux portes de Mons est composé de rues aux maisons citoyennes et d'une zone résidentielle, le quartier des Baudarts. Notre quartier se rajeunit, beaucoup de jeunes ménages s'y installent, on y voit de plus en plus de jeunes enfants et d'adolescents, ce qui est une très bonne chose. Je vous interpelle aujourd'hui au nom de nombreux riverains par rapport à des problématiques qui se sont empirées ces dernières années. Notre quartier est situé entre deux zones qui ont connues ces vingt dernières années d'importants changements avec d'une part, la zone du Grand Large avec toutes les activités sur et autour du plan d'eau, la piscine de Mons, Imagipark, le centre ADEPS et de Médecine sportive et de l'autre côté, nous avons le centre commercial des

Grands Prés. J'ai connu le développement du premier carrefour, le centre commercial, le complexe Imagix, le Lotto Mons Expo, le Palais des Congrès, IKEA, l'Hôtel Van der Valk, le Retail Park et la nouvelle gare qui est toujours en construction. Tous ces développements ont eu lieu dans un rayon d'1 à 2 kilomètres de notre quartier à vol d'oiseaux et ont entraîné une forte augmentation du trafic dans notre quartier pour se rendre vers toutes ces infrastructures ou pour en sortir. La cause principale du trafic en augmentation dans notre quartier, c'est le flux sortant des Grands Prés. Le flux sortant, des gens qui se dirigent vers Ghlin. Notre quartier est ainsi devenu au cours des années, un lieu de transit pour tous ceux qui sortent des Grands Prés vers Ghlin, c'est le chemin le plus court. Cela crée d'importants problèmes de mobilité sur une voirie qui n'est pas large et qui n'est pas du tout adaptée pour absorber ce flux de véhicules. Le stationnement est autorisé sur une voirie de 5 mètres de large, il est impossible pour des véhicules en sens inverse de se croiser. En semaine, le flux combiné de ces véhicules avec ceux du Forem, ceux qui fréquentent le Forem rend la circulation très difficile et crée de gros problèmes de mobilité. Un trafic en forte augmentation composé de voitures mais aussi de poids lourds car bien qu'il soit interdit aux poids lourds de plus de 5 tonnes de circuler dans notre quartier sauf circulation locale, de plus en plus de semi-remorques transitent par notre quartier bloquent toute la route et créent énormément de problèmes et fragilisent même les fondations de certaines maisons. Ce trafic, il va encore augmenter puisqu'on parle d'une zone de baignade, on parle d'un Skate park et d'autres réalisations certainement qui vont avoir lieu. Qui dit augmentation du trafic, dit en plus des problèmes de circulation, une augmentation des nuisances, le bruit, les accidents, les incivilités. Le bruit, c'est évident, plus il y a de véhicules, plus il y a du bruit, les voitures, les motos, les camions, les voitures juke-box, la vitesse. La vitesse dans notre quartier, en agglomération, qui doit être de 50 km/h n'est pas du tout respectée et cela se traduit par de nombreux accidents. Des haies défoncées, on ne compte plus les accrochages au carrefour de la rue des Ropieurs et des Verts Pâturages. Il y a déjà eu de nombreux blessés mais pas encore de morts mais lorsque je vois certains véhicules à plus de 100 km/h à la fin de la rue des Verts Pâturages et que je vois des enfants sur les trottoirs, croyez-moi, je crains le pire. On ne pourra pas dire qu'on n'a pas été prévenu ou que vous n'avez pas été prévenus. Le bruit, la vitesse mais aussi les incivilités, les déchets, nos trottoirs sont continuellement jonchés de déchets de toutes sortes car il est si facile pour certains de jeter leurs déchets quand ils reviennent des Grands Prés en ouvrant la vitre et ces déchets, ils s'accumulent sur d'autres déchets du Forem notamment et bien sûr, sur les mauvaises herbes. Voilà, en ce qui concerne le trafic et les conséquences dans notre quartier mais je vais profiter de l'occasion qui m'est

donnée pour vous interpellier également sur deux autres problématiques. Les grosses difficultés et les conflits de parking que nous connaissons avec le Forem. Bien que le Forem dispose d'un parking privé à l'arrière du bâtiment, les gens qui vont au Forem, qui suivent les formations ne l'utilisent pas. Ils se garent au plus près devant l'entrée et ne laissent donc plus de places aux riverains. On est obligé de se garer parfois à 100 mètres de notre maison. Pour les vieilles personnes et quand on doit décharger des marchandises, c'est très désagréable. Et puis, il y a les désagréments liés à tous leurs déchets. Les déchets, les mégots de cigarettes quand ce n'est pas carrément le cendrier qu'ils vident sur notre trottoir. Comment expliquez-vous que devant un bâtiment public, comme le Forem, il n'y ait même plus de poubelles publiques. Il y avait une petite poubelle publique, cet été, on l'a retirée et pourquoi pas plus de poubelles publiques ? Enfin, dernièrement, vous avez autorisé sur un terrain, près de chez nous, au Grand Large, l'installation d'un camp pour des SDF. Très bien. Nous n'avons rien contre les SDF en soi mais depuis quelques mois, nous les voyons roder dans notre quartier et nous voyons surtout leurs incivilités. Leurs déchets, leurs cannettes sur nos trottoirs, dans nos haies, dans nos jardins. Certains SDF se sont même déjà aventurés dans des jardins et des maisons d'habitants au quartier des Baudarts. Croyez-moi ce genre de camp, cela commence toujours par des petites incivilités mais si leur nombre augmente, cela finira par des vols et de l'insécurité et cela, on n'en veut pas. Je vous pose donc, la question sur le devenir de ce camp et sur cette zone de non-droit. J'ai commencé, Messieurs, dames, à vous interpellier en 2007 par écrit, par e-mails. M. DI RUPO, je vous ai vu lors d'une rencontre citoyenne à Ghlin en 2012. Je suis également intervenu en 2014, lors de l'étude d'incidence pour IKEA. J'ai envoyé beaucoup de courriers. J'ai eu des réponses polies, des mails « Nous transmettons vos remarques », etc, blabla ba, blabla ba. Force aujourd'hui est de constater que rien n'a changé. Au contraire. Alors que les solutions, elles existent. Nous en avons déjà proposé mais à un moment donné, il faut quand même prendre des décisions, on ne va pas toujours s'envoyer des mails et avoir des dossiers polis, etc... Il faut avoir de l'ambition, il faut prendre des décisions. Pour limiter le flux sortant de Ghlin, il faut prévoir des sorties vers Ghlin via la zone des Bas Prés, cela allègerait considérablement le transit. D'ailleurs, dans la zone des Bas Prés, il y a déjà actuellement une pancarte orientant vers Ghlin, derrière le Rugby mais le pont ne donne pas encore d'accès à la zone des Bas Prés et cette pancarte, elle donne accès aujourd'hui, à un chemin de terre. Donc, je vous pose la question, allez-vous créer une ou plusieurs sorties vers Ghlin ou entrées au départ des Bas Prés, si oui, quand ? Car nous sommes demandeurs. Faire respecter la limitation de vitesse, c'est possible, contrôles de vitesse, radar mobile, prévention, panneau de signalement « Attention, vous roulez à » et

envisager des chicanes, peut-être des dos d'ânes, cela a des inconvénients aussi des dos d'ânes mais pourquoi pas ? Des passages pour piétons. Autre solution, il faut mettre la rue en sens unique, une rue en sens unique ou plusieurs rues en sens unique, il y aura automatiquement une diminution du trafic. Les riverains sont prêts à faire un détour. J'ai parlé à de nombreux riverains mais bien sûr, si vous faites une enquête, il y en aura toujours une minorité qui va dire « non ». A un moment donné, il faut quand même que le bon sens décide pour eux.

Concernant la poubelle publique, c'est très simple, un coup de téléphone de votre Echevin demain et vous remettez la poubelle puisque la structure métallique est mise. Concernant les conflits de parking avec le Forem, il faut les obliger à utiliser leur parking privé à l'arrière. Les riverains doivent avoir la priorité du stationnement. Je vous propose une carte de riverains gratuite, cela, c'est une solution. En ce qui concerne la réfection de nos trottoirs, c'est un investissement. Vous allez me dire peut-être que vous n'avez pas de budget ? J'entends que la Ville a des soucis en matière de budget mais il y a quand même de l'argent, vous gérez quand même de l'argent. J'entends dire que vous allez faire une biennale en 2018, encore une nouvelle dépense, nous, on vous le demande aujourd'hui. Investissez dans des trottoirs à la rue des Ropieurs et à la rue des Verts Pâturages. Les incivilités. Alors, les incivilités, samedi, figurez-vous que je déshermais manuellement mon trottoir et bien j'ai trouvé 4.000 euros sur mon trottoir, oui, j'ai trouvé 4.000 euros, j'ai trouvé le magot, non, j'ai trouvé les mégots, 80 mégots à 50 euros l'amende administrative et si j'avais bien gratté, j'en aurais trouvé des dizaines de milliers d'euros mais voilà, une recette pour faire de nouveaux trottoirs, il ne faut pas chercher, il suffit d'appliquer l'article 11 et 107 de votre règlement général de Police, article 11 : « Interdiction, toute personne s'abstiendra de jeter des déchets, des canettes, des papiers et des mégots ailleurs que dans les bacs, poubelles ou tout autre dispositif prévu à cet effet » et l'article 107 dit que le montant de l'amende s'élève à 50 euros. Vous en faites d'ailleurs la communication dans Mons Magazine mais à quoi cela sert, un nouveau règlement général de police ou une charte du respect de l'autre, si vous ne verbalisez pas. Alors, pour nous, ce règlement, Messieurs, M. DI RUPO, c'est du pipeau, c'est du pipeau, vous ne verbalisez pas. En 27 ans, je n'ai jamais vu un agent verbalisateur dans mon quartier. Croyez-moi, si vous voulez arrêter ce chienlit, ce désordre qui s'installe, il faut verbaliser. J'en ai bientôt terminé. Deux points, l'entretien des égouts, beaucoup de caves ont été inondées en juin avec les fortes pluies. Il n'y a pas d'entretien régulier des égouts dans notre quartier, la taxe a augmenté de 10 % en trois ans pour un service qui a diminué. Le nettoyage des caniveaux avec le camion brosse...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je suis confus mais nous sommes à 11 minutes. D'abord, merci infiniment et merci d'avoir sollicité de mettre à l'ordre du jour un point particulier. Comme vous pouvez l'imaginer, c'est avec beaucoup d'attention que nous avons examiné les différents éléments que vous soulevez dans votre interpellation citoyenne. Il est vrai, c'est le moins que l'on puisse dire que nous avons constaté une augmentation du trafic. C'est une situation difficile mais c'est vrai dès qu'un quartier est urbanisé et qui est proche d'une zone de développement comme vous l'avez décrit, il y a certains effets qui se font sentir. On a examiné de manière très approfondie vos doléances, c'est vrai, les automobilistes venant des Grands Prés et souhaitant se rendre vers Ghlin utilisent principalement la rue des Verts Pâturages et ce malgré une signalisation qui indique la direction via la rue du Canal du Centre et l'avenue du Grand Large. Ceux qui connaissent d'ailleurs le quartier, empruntent la rue des Verts Pâturages pour rejoindre l'avenue de l'Université vers le giratoire des Baudarts. Comme vous le suggérez, je n'ai pas de difficulté, le Collège non plus, d'envisager une réglementation qui viserait à interdire la circulation sauf desserte locale et donc, nous allons donner des instructions et instruire le dossier dans ce sens et on fera l'évaluation par la suite. Ceux qui empruntent la rue des Verts Pâturages pour aller vers Ghlin suivent soit la rue des Ropieurs, soit la rue de l'Oratoire et pourtant un signal indique la direction de Ghlin au croisement de la rue des Ropieurs. Proposition avait été faite aussi d'instaurer des sens uniques dans ce quartier, vous vous êtes exprimé, vous savez que nous avons consulté la population et vous avez dit une minorité mais dans la consultation que nous avons réalisée, c'est une majorité de riverains qui avaient refusé cette option et donc, dans l'état actuel, je dirais le consensus n'existe pas mais le Collège n'a pas de difficulté à refaire une consultation populaire et si une majorité se dégagait, on peut bien entendu l'envisager, donc, il n'y a pas de refus et on pourrait très bien l'examiner. En matière de stationnement, comme vous l'indiquez, les stagiaires du Forem qui sont parfois une centaine, rangent souvent leur véhicule dans la rue des Verts Pâturages, dans le quartier résidentiel des Baudarts ou la rue des Ropieurs et des Sinistrés. La police effectue des contrôles réguliers et quelques infractions ont été sanctionnées mais bien entendu, nous pouvons demander à la police qu'elle passe d'une manière plus fréquente pour tenter de résorber les difficultés. Il y a quelques années, nous avons d'ailleurs sollicité la Direction du Forem afin d'examiner la possibilité de création d'un parking à l'arrière du site. Le Collège propose de réinterroger les responsables du Forem et sur base de ce que vous avez dit, d'insister pour que dans l'espace qui existe actuellement, les véhicules puissent déjà s'y stationner. En matière de propreté, les interventions se font de manière régulière comme dans les autres quartiers de l'intramuros et selon nos services, il y a

bien sûr, des difficultés comme on le rencontre, hélas, partout mais ils accomplissent leur travail de propreté. Plusieurs interventions ont été sollicitées, notamment par vous-même, comme la pose de graviers et chaque fois, les services y ont apporté une réponse positive. Je puis également vous assurer que la poubelle, je ne suis pas allé voir ce matin si la poubelle devant le Forem existe toujours mais vous avez indiqué qu'elle n'existait plus, donc, dans les tous les cas, nous solliciterons le Forem afin qu'on y réinstalle sur son terrain, une poubelle supplémentaire et également des cendriers. A noter également que la Cellule mixte Incivilités passe très régulièrement dans le quartier pour la surveillance des bulles à verres installées à l'avenue de l'Université près de l'entrée du tunnel piéton et pour le moment, il n'y a pas de rédaction de constat qui a été relevé, là, aussi, on peut accroître les contrôles. Toutefois, afin de sensibiliser au mieux la population, le Collège suggère d'adresser un courrier à la fois aux riverains et aux stagiaires du Forem leur rappelant le règlement général de police que vous avez montré tout à l'heure ensuite, nous pourrions mener une action conjointe et ciblée sur le quartier ainsi outre le contrôle par la Cellule Incivilités des dépôts sauvages et jet de mégots, la Cellule Horodateurs contrôlerait et pourrait verbaliser le stationnement non-conforme. Enfin, comme vous le savez, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Service des Travaux est intervenu une dizaine de fois pour poser du gravier sur certains trottoirs et effectuer des travaux de nettoyage extraordinaires hors de l'ordinaire. Pour ce qui concerne les sans-abris. Un gros travail de conscientisation est réalisé par les travailleurs sociaux du Service de Prévention pour que leur présence cause le moins d'ennui possible aux riverains tant sur le terrain que dans ces environs. Un dispositif de gestion des déchets est d'ailleurs prévu, les occupants sont approvisionnés en sacs poubelles et tenus d'y mettre tous les déchets et les ouvriers communaux passent tous les lundis pour les retirer et une fois par mois, un groupe de travailleurs et de bénévoles accompagnent les occupants pour effectuer une opération propreté de grande envergure sur l'ensemble du terrain et des ses abords. Donc, voilà, pour l'état de la situation, croyez, cher Monsieur DEJEAN, que nous continuerons à être attentifs et à prendre un certain nombre de dispositions. Je vous en prie, vous avez le droit de réplique.

M. Philippe DEJEAN : Cela fait 10 ans que j'ai commencé à vous interpellé pour les problèmes qu'on connaît aujourd'hui, 10 ans, donc, je suis content aujourd'hui de vous voir mais je suis quelqu'un de pugnace, donc, je ne vais pas me contenter aujourd'hui de belles paroles, on va voir les faits, on va voir les actes car les solutions, elles existent. Concernant le gravier, oui, on a remis du gravier récemment puisque c'est moi qui l'ai demandé mais de vous-même, de vos services, il y a quand même des Echevins qui circulent en voiture, ils voient quand même l'état des trottoirs, d'eux-mêmes, il n'y a pas d'initiative, ils ne voient pas



les crasses, on doit toujours rappeler pour intervenir, pour venir mettre du gravier, ils ne savent pas venir faire cela régulièrement. J'ai demandé maintenant d'en mettre maintenant devant le Forem car là, on va arriver dans les zones de pluie et cela va devenir un borbier. Concernant les interventions de la police, la police, elle ne passe pas souvent, quand il y a des véhicules qui sont mal garés au croisement de la rue des Ropieurs et la rue des Verts Pâturages, il y a des citoyens qui appellent la police et cela a dû éviter beaucoup d'accidents. Voilà, on va voir maintenant les faits mais on ne va pas se contenter de petites mesurètes. Circulation sous desserte locale, oui, cela peut être intéressant. Proposition sens unique, bon, là, vous me parlez d'une majorité, là, je suis étonné parce que j'ai quand même fait le tour du quartier, je connais beaucoup de monde et c'est la majorité qui veut cela. Concernant le camp des SDF, j'espère que cela ne va pas prendre de trop, trop grandes proportions parce que vous avez beau mettre des sacs poubelle, vous savez très bien à quoi cela peut tourner et on ne voudrait pas que cela devienne la jungle de Mons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment Monsieur. Chers Collègues, je suggère de parcourir l'ordre du jour, pour les motions, on examinera si le point est accepté par le Conseil communal ou s'il est rejeté. Nous sommes au point 2. Vous m'arrêtez dès que vous souhaitez prendre la parole.

2° Objet : POLICE-CIRCULATION

a) Réglementation de la circulation - Chemin de l'Oasis à Mons. GEP 6002/6

ADOPTE à l'unanimité – 2° annexe

b) Réglementation de la circulation et du stationnement – Impasse de la Consule à Mons. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 3° annexe

c) Réglementation du stationnement - Rue Hector Lhoir à Nimy. GEP 6002/NI/23

ADOPTE à l'unanimité – 4° annexe

d) Réglementation du stationnement - Rue de l'Auflette à Cuesmes. GEP 6002/CU/50

ADOPTE à l'unanimité – 5° annexe

e) Instauration d'une zone d'évitement striée - Rue du Gazomètre à Mons. GEP 6002/169

ADOPTE à l'unanimité – 6° annexe

f) Réglementation du stationnement - Rue Genestrais à Flénu. GEP 6002/FL/65

ADOPTE à l'unanimité – 7<sup>e</sup> annexe

Entrée de Mme URBAIN = 39 présents

g) Instauration de zones d'évitement striées - Voie Berthe à Jemappes. GEP 6002/JE/153

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà, j'attendais que vous leviez la main, je ne savais à quelle lettre ? La Voie Berthe.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit de mettre en place une zone d'interdiction de stationnement devant l'entrée d'une maison pour qu'un citoyen puisse rentrer sa moto devant son habitation. A priori, on n'est pas « contre » la démarche de permettre à ce citoyen d'éviter le vol de sa moto en la laissant dehors. J'en profite pour aborder un autre problème à savoir celui du vol des vélos qui sont en augmentation comme nous en avons déjà discuté au Conseil de police et en ce même Conseil communal. Vu que la priorité du futur plan communal de mobilité est le piéton d'abord, le vélo, les transports en commun puis la voiture, nous vous demandons expressément de faire cette même initiative pour le vélo parce que les habitants qui se déplacent à vélo, c'est tout bénéfique, c'est améliorer la qualité de l'air, diminuer le trafic, diminuer la pollution sonore, cela a une influence positive sur la santé publique. Or, pouvoir stationner son vélo de manière sécurisée pour une longue durée, c'est un critère essentiel pour stimuler la pratique du vélo. Une étude qui a été réalisée montre que si ceux qui roulaient déjà en vélo prennent le risque d'éventuellement se le faire voler, les non-cyclistes, le stockage du vélo non-sécurité, c'est un obstacle qui constitue 28 %, un obstacle à la pratique du vélo et la peur de faire voler son vélo, c'est 51 % de risque que la personne ne s'y mette pas. Il faut répondre à une demande existante d'abord mais aussi anticiper les demandes à venir. Il y a des communes qui se sont lancées dans la mise en place de stationnement de vélos longue durée comme notamment à Schaerbeek et ils ont été submergés de demandes, il est donc temps de proposer du stationnement vélos de longue durée à vos habitants cyclistes et futurs cyclistes. Comme ici, vous avez répondu à une demande pour faciliter le stationnement moto, nous vous demandons de faire la même chose pour les vélos. Pour se faire, il y a plusieurs méthodes, d'abord, on peut, au niveau des parkings, que ce soit le parking Grand Place, Parking de la Halle, pouvoir permettre de stationner son vélo mais une initiative qui est la plus intéressante et qui pourrait justement correspondre à cette demande à laquelle vous avez répondu, c'est de pouvoir remplacer des places de stationnement en voirie par des box à vélos et cela pourrait se faire là, où les citoyens en font la demande mais pour cela, il faut que donc, vous preniez cette initiative de la

proposer au citoyen, donc, en voyant que vous êtes prêts à sacrifier des places de stationnement pour permettre aux motos de rentrer dans leur maison, nous vous demandons de la même manière, de faire de la place pour faire des box à vélos dans les rues pour les citoyens. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Deux éléments de réponse si vous me le permettez, d'abord, merci pour toutes les explications relatives au vélo et on le fera examiner par les services, ce n'est pas en soi problématique et si on le peut le faire, nous le ferons et deuxièmement, pour qu'il n'y ait pas la moindre ambiguïté, l'arrêté qui est présenté au Conseil ne vise pas à permettre le stationnement d'une moto. La réalité, c'est que des véhicules se stationnent devant le garage et donc, quand la personne doit entrer et sortir avec sa moto, il ne sait pas sortir, voire ne pas rentrer, donc, il ne s'agit pas de réserver un emplacement pour garer, parquer une moto mais bien de permettre les entrées et les sorties. Nous ferons examiner attentivement tout ce que vous venez d'indiquer.

ADOPTE à l'unanimité – 8<sup>e</sup> annexe

h) Instauration d'une zone de chargement/déchargement - N556 - Rue des Arquebusiers à Mons. GEP 6002/10

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre, simplement de savoir ce qu'il en ait dans la gestion des zones de chargement et de déchargement et de leur évolution dans le temps puisque parfois on se retrouve avec des zones qui ont été fixées à une époque où il y avait un magasin, le magasin a disparu, la zone demeure et d'autres, des magasins qui s'installent qui en auraient besoin et qui ne voient pas la création de ces zones, donc, est-ce que vous pourriez nous faire part de l'éventuel établissement d'un cadastre en la matière qui permet alors d'avoir des zones qui correspondent aux besoins réels pour les différents commerces selon leur ouverture ou fermeture.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il y a un monitoring permanent de la police, ce que je vais faire, je vais demander où en est la police et bien entendu adapter ces zones à la réalité tantôt en en retirant tantôt en en ajoutant.

ADOPTE à l'unanimité – 9<sup>e</sup> annexe

i) Réglementation de la circulation des véhicules de gros gabarit - Rues Antoine Clesse et Gouverneur M. Damoiseaux à Mons. GEP 6002/OD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Il s'agit de réglementer la circulation des véhicules de gros gabarit, effectivement, le parcours de la rue Antoine Clesse surtout dans le bas de la rue Antoine Clesse, fait problème pour les camions qui y entrent mais qui ne savent plus y sortir et donc, il s'agit, effectivement, d'interdire la circulation des véhicules de gros gabarit et je crois que c'est une très bonne mesure, la seule chose, je propose de mettre un « Stop » en bas de la rue Antoine Clesse, moi, qui la pratique souvent, je vais vous dire que c'est très périlleux. Merci pour le « Stop ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Oui, je vous en prie, Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : De façon générale, dans un centre-ville comme le centre historique et comme l'intramuros de Mons, c'est vraiment archaïque que de gros véhicules, de camions puissent encore circuler dans le centre-ville, on est déjà intervenu de nombreuses fois et ils nous avaient semblé être entendus puisque dans les fonds FEDER, nous avons obtenu des sous pour créer un centre urbain, donc, une idée où l'ensemble des chargements arriveraient juste à extramuros et qu'alors des petits camions de type électrique puissent desservir les magasins comme cela se fait dans plein d'autres villes en Belgique ou ailleurs, enfin, une mesure vraiment adaptée au 21<sup>e</sup> siècle par rapport à des gros camions qui évidemment sont très mauvais pour la qualité de l'air et on a encore rien vu arriver alors que sur d'autres Feder, on a vu des choses arriver au Conseil communal et donc, je voulais savoir où on en était dans ce centre urbain puisque c'est vraiment une mesure importante pour la qualité de l'air, pour la mobilité en centre-ville et aussi par l'attrait que pourrait avoir notre centre-ville pour les chalands. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Pour le « Stop », nous allons le faire examiner par le service de Police administrative et pour le centre de logistique urbain, c'est toujours à l'étude, en réalité, les services ont accordé une certaine priorité tantôt au parking, tantôt à la réalisation ou l'acquisition de commerces dans le haut du piétonnier pour en faire des maternités de commerce mais on reviendra bien entendu avec ce centre de logistique urbain. Nous cherchons aussi pour tout vous dire des partenaires, il y a eu des expériences heureuses mais on me dit aussi qu'il y a des expériences malheureusement malheureuses et donc, là, on doit un tout petit peu examiner mais fondamentalement, vous avez raison, si, on

peut éviter ces poids-lourds dans le centre urbain et surtout dans le centre historique, il faut le faire.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Et je pense que par ailleurs, c'est complémentaire en matière de mobilité à la politique de stationnement et complémentaire en matière commerciale à la politique des incubateurs puisque évidemment, cela va permettre que plus de chalands aient envie d'arriver à Mons. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup.

ADOPTE à l'unanimité – 10<sup>e</sup> annexe

Entrée de Mme JUDE = 40 présents

j) Instauration d'une zone de chargement/déchargement - N538 - Chaussée du Roelux à Havré. GEP 6002/HAV/44

ADOPTE à l'unanimité – 11<sup>e</sup> annexe

k) Réglementation de la circulation et création de passages pour piétons - Rues de la Roche et Macadamisée à Harveng. GEP 6002/HARV/OD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie. Rues de la Roche et Macadamisée à Harveng – création de passages pour piétons.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Tout à fait. Il s'agit également de créer un quai de chargement pour sécuriser un arrêt de bus à Harveng et donc, c'est quelque chose d'évidemment positif. Etant donné que des membres du Collège ont déjà défendu la multimodalité vélo-bus, je trouverais cela aussi intéressant de voir auprès des utilisateurs de ce bus à Harveng, quels seraient éventuellement leurs besoins en termes de stationnement vélos, de rack à vélos et ce serait le cas échéant, l'occasion de relancer le plan d'investissement triennal en rack à vélos et de rendre cela disponible pour justement favoriser cette multimodalité bus-vélo.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pourquoi pas. On va demander alors au service de voir si avec des gardiens de la paix, on peut faire une étude parce que pour questionner les gens qui utilisent les bus, il faudrait être là, quelques heures le matin et quelques heures le soir parce que les gens qui prennent le bus n'attendent pas que les services de la Ville viennent les interroger pour monter dans le bus, donc, on va regarder un peu comment concrètement on peut avancer. Oui.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Peut-être voir via les TEC s'il n'y a pas moyen d'avoir des données, voir avec eux s'il n'y a pas moyen de faire ce sondage.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On peut le demander mais je crains qu'ils aient tellement à faire mais je le note.

ADOPTE à l'unanimité – 12<sup>e</sup> annexe

l) Réglementation du stationnement - N6 - Chaussée de Maubeuge à Ciply. GEP 6002/CI/11

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Il s'agit de créer des places de stationnement au niveau de la Chaussée de Maubeuge à Ciply à hauteur d'une nouvelle crèche. Je me réjouis de voir que vous avez tenu compte de la présence de la piste cyclable pour évaluer cette demande et que vous avez décidé de les stationner dans le sens de la marche, je dirais, pour éviter qu'en chevron, il y ait des problèmes au niveau des marche-arrières au niveau de la piste cyclable. Alors, pour aller peut-être plus loin et justement faire en sorte que la cohabitation entre les usagers soient la meilleure possible, je vous demanderais éventuellement que les stationnements ainsi créés soient tracés à la peinture pour délimiter clairement les espaces piétons, vélos et voitures parce que dans les faits quand ce n'est pas fait et bien en général, le stationnement se fait moins bien et alors, cela entrave la circulation piétonne et cycliste. D'également, retracer la piste cyclable à hauteur de cette crèche étant donné que les marques sont complètement effacées, d'y mettre un pictogramme pour bien préciser qu'il s'agit d'une piste cyclable et alors, j'en profite également pour vous rappeler parce que j'avais une réponse à une question écrite au sujet de l'avenue du Tir que présente le même problème, des voitures en chevron qui reculent tout le temps au moment des entrées et des sorties d'écoles des Ursulines ; c'est un grave problème, je prédis sous peu qu'il y ait des accidents à ce niveau-là, il y a de vrais problèmes de cohabitation entre le stationnement, la piste cyclable et le trottoir, j'ai déjà signalé ce problème, soit vous supprimez la piste cyclable pour clarifier les choses, soit vous la retracez correctement, rien n'a toujours été fait et je pense que laisser ce genre de situation, c'est aller vers des conflits entre usagers et ce qui n'est vraiment pas une bonne chose pour faire avancer la mobilité douce. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Deux éléments parce que vous êtes partie de la Chaussée de Maubeuge mais vous parlez de l'espace proche des Ursulines. Je voulais vous dire ceci, donc, pour ce qui concerne notamment le voisinage de la crèche, on demandera au service de

regarder un peu ce que nous pouvons faire. Pour ce qui concerne l'école des Ursulines, nous avons comme vous exprimé nos inquiétudes notamment à la Région Wallonne, donc, au Service Public Wallon des Routes, nous avons tenu une réunion il y a de cela quelques jours et l'intention du Ministère de la Région Wallonne, est d'ouvrir une sortie d'autoroute un peu plus loin que celle qui existe maintenant, donc, une deuxième et de créer un espace assez long de convivialité à faible vitesse pour essayer de résoudre et résorber un certain nombre de problèmes, donc, je ne suis pas en mesure de dire que tout cela va résoudre toutes les questions liées notamment aux Ursulines mais cela devrait y contribuer.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Ce n'était pas du boulevard dont je parlais, c'était bien de l'avenue du Tir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pardon, excusez-moi.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : J'espère que vous en tiendrez compte. Je pense que globalement, quand on autorise du stationnement sur le trottoir, cela doit obligatoirement, être marqué avec de la peinture, cela doit être une condition sine qua non du stationnement sur le trottoir, alors, vous me dites que vous allez le faire examiner par les services, moi, je pense que cela doit être une condition sine qua non, si on autorise du stationnement sur les trottoirs, c'est avec peinture, si non, pas de stationnement sur le trottoir, c'est un minimum pour le respect des usagers faibles à qui normalement doivent être réservés ces trottoirs, soit préservés. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Nous demanderons aux services de Police d'y être attentifs. Ceci étant, j'imagine que la réglementation de stationnement à Cibly, c'est « ok » ?

ADOPTE à l'unanimité – 13<sup>e</sup> annexe

3<sup>e</sup> Objet : WALLONIE 2020. Contrat d'objectif HUB CREATIVE VALLEY – Approbation du contrat d'objectifs n° 75 et de ses annexes. MP W2020/HUB/Contrat objectifs75

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il y a trois demandes. Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Deux éléments. Un élément général sur Wallonie 2020 et un directement sur le HUB CREATIVE. En fait, au niveau du dossier, on revoit, c'est l'occasion de passer en revue l'ensemble des axes qui ont été sélectionnés, l'ensemble des dossiers qui ont été sélectionnés et dedans, on retrouve la galerie du centre. Alors, je crois que c'est l'occasion puisqu'on est sur un dossier Wallonie 2020, de pouvoir aborder la question puisqu'on a entendu tout et son contraire sur le passage

du centre. Au début, on nous a dit « subventionnement public » via Wallonie 2020, on aura la possibilité de réhabiliter ce passage du centre qui est en grande difficulté, on a d'ailleurs eu de la confusion entre Wallonie 2020, Fonds Feder, on ne savait plus très bien finalement ce qui allait financer la galerie du Centre et puis après, coup de théâtre, retour en arrière, on nous dit « non », il y a un promoteur immobilier, le même d'ailleurs que celui de Primark, BREG qui apparemment est tombé en amour avec Mons, c'est très bien, qui va faire l'investissement et donc, dans ce cas, les fonds publics ne peuvent plus intervenir puisqu'il s'agirait effectivement d'une aide d'Etat si jamais nous faisons ces travaux pour après, permettre l'exploitation par une entreprise privée, donc, premier élément, M. le Bourgmestre, est-ce que vous pourriez nous faire le point sur ce passage du centre puisqu'on le sait, cela crée beaucoup d'inquiétudes chez les propriétaires, il y a eu des réunions de concertation qui n'ont pas abouti puisque les propriétaires n'ont pas souhaité, en tout cas, une majorité ne s'est pas dégagée pour dire de pouvoir vendre les différentes cellules et donc, de permettre à ce promoteur privé d'avancer, donc, qu'en est-il à date d'aujourd'hui sur ce passage du centre, est-ce que l'on peut espérer que des travaux vont être faits prochainement ou est-ce qu'on est dans la stratégie du pourrissement parce que de l'extérieur, je dois vous dire que c'est l'impression que cela laisse, c'est qu'on se dit que finalement, il n'y aura plus de galerie du centre puisque les commerces ferment les uns après les autres, à part, l'un ou l'autre, il n'y en aura plus beaucoup à racheter à terme, si, c'est cela la stratégie, c'est effectivement, problématique, donc, je crois que le rôle des pouvoirs publics est de rassurer et d'envoyer un signal clair à l'égard des propriétaires privés. Deuxième question, deuxième axe, c'est vraiment sur le détail du dossier, c'est-à-dire, qu'on n'est pas sur Wallonie 2020, ici, on est vraiment spécifiquement sur le contrat d'objectif du HUB CREATIVE VALLEY et là, je dois vous avouer que je suis extrêmement surpris, M. le Bourgmestre parce que c'est quand même un montant important qu'on investit entre le Living Museum Lab et le Creative Valley de manière générale, puisqu'on si on additionne les deux montants, on est à plus de 6 millions d'euros et dans le contrat d'objectifs avec l'Université de Mons, on ne retrouve rien en matière d'économie réelle pour le dire et reprendre une expression que vous aimez, la recherche, c'est très bien, c'est extrêmement important, on doit bien sûr la soutenir mais dans une région comme la nôtre, l'activité économique et l'emploi, ce l'est tout autant si pas plus et donc, rien en matière économique, aucun objectif en matière de création d'entreprise, aucun objectif en matière de création d'emploi et je vais même aller au-delà, c'est vrai qu'on ne peut pas décréter du jour au lendemain qu'on va créer autant d'emplois si on lance un tel projet mais on pourrait à tout le moins et cela vous savez que c'est quelque chose qui nous tient à



cœur, faire en sorte que ce projet en lien avec l'Université de Mons et bien amène de jeunes universitaires, de jeunes chercheurs à s'installer à Mons puisque c'est une des grandes difficultés de notre ville, c'est que nous avons 15.000 étudiants sur son territoire et pourtant, cela fait une vingtaine d'années qu'on oscille entre 90.000 et 95.000 habitants sans jamais pouvoir passer le cap des 100.000. Par ailleurs, les indicateurs économiques en attestent, on le voit malheureusement, il y a une paupérisation de notre population puisque le revenu médian moyen montois évolue moins vite que le revenu médian wallon, ce qui est la preuve absolue d'une diminution du pouvoir d'achat puisque le revenu médian, vous le savez aussi bien que moi, est beaucoup plus significatif que le revenu moyen. Et donc, compte tenu de ces éléments, M. le Bourgmestre, est-ce qu'il ne serait pas intéressant dans le cadre de ce projet d'amener l'Université à établir également des objectifs de création d'activités sur notre territoire et d'inviter d'une manière ou d'une autre, les différentes personnes qui participeront au projet alors à travailler à Mons, à investir à Mons parce que c'est un des grands drames également du Parc Initialis à l'heure actuelle, c'est qu'on a beaucoup de startups et si vous allez sur les parkings de ces entreprises, souvent, vous voyez soit des plaques françaises, soit des voitures achetées en Flandre, alors, c'est très bien mais le problème, c'est que ces gens ne prennent pas la décision à un moment donné d'habiter à Mons, peut-être par manque d'informations, peut-être par manque d'aides pour dire de s'implanter, par manque de possibilité en matière de crèche ou de services mais en tout cas, il y a vraiment une politique à mener parce que si ces gens viennent travailler la journée à Mons mais repartent le soir dans leur commune d'origine, malheureusement, cela rapporte très peu d'argent à la Ville et c'est quand même quelque chose de fondamental si on veut continuer à financer notre sécurité, nos services sociaux et l'ensemble des services à la population. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Conseiller.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Merci beaucoup pour la discussion qu'on est en train d'avoir, j'en profite justement pour rebondir sur ce qui a été dit par M. le Chef de groupe MR. On parle de stratégie du pourrissement, moi, j'ai plutôt envie de parler de stratégie du développement au contraire dans la mesure où je pense qu'on insiste souvent beaucoup trop peu sur les projets qui se développent à Mons et sur les projets qui aboutissent à de belles réussites comme l'est notamment la Creative Valley. On passe souvent, ici, du temps à discuter voire même à certains moments à pérorer sur des choses qui ne vont pas, sempiternellement sans pour autant remettre en question des choses qui vont et pourtant, il y a des choses vraiment qui doivent être encouragées et je pense que la Creative Valley l'est clairement. Si, vous le permettez, moi, je considère vraiment que cette question de la Creative

Valley, c'est ce qui fait l'ADN de notre développement économique futur pour au moins trois aspects fondamentaux qui sont d'une part évidemment, la créativité et l'innovation, d'autre part, cet esprit, je pense essentiel qui est l'esprit d'entreprendre, l'esprit d'entreprise que l'on inculque aux jeunes et qu'on inculque aussi aux moins jeunes, c'est important à rappeler et puis évidemment, la logique de réseau, la logique d'interconnexion entre les différents acteurs, dans le dossier, on a pu voir des acteurs académiques, des acteurs économiques, culturels, bref, des acteurs qui sont essentiels et tout cette dynamique, elle est sur un territoire qui est fondamental, c'est le cœur du Hainaut, on en parle beaucoup notamment à travers de l'IDEA, c'est un des territoires essentiels pour le développement économique, donc, moi, je tenais simplement à insister parce qu'on parle régulièrement de différents manquements, je pense que là, clairement, la Ville joue un rôle fondamental dans le développement de la Creative Valley et elle joue un rôle notamment fondamental sur quelque chose qu'on vient d'évoquer, qui est d'initier le développement économique dans des matières nouvelles, dans des matières d'innovation et de créativité, et c'est là, un enjeu essentiel. A titre très personnel, avec des amis, on est en train de l'expérimenter, c'est compliqué de se lancer quand on décide de franchir le cap et qu'on décide de se lancer dans clairement, ce qu'on peut appeler l'inconnu et parce qu'on manque clairement, soit de moyens, on manque de ressources, on manque d'expérience, on manque de réseaux, il faut dire le mot et c'est justement ce que permet d'apporter la Creative Valley, donc, à ce titre, moi, j'aimerais vraiment qu'on puisse insister, M. le Bourgmestre, sur le rôle fondamental que joue la Ville de Mons aussi dans l'implémentation du projet de Creative Valley, on voit d'ailleurs, qu'il y a de plus en plus de partenaires qui s'immiscent et c'est fondamental et puis, j'en termine et je prêche un peu pour la chapelle, on est dans une Province de Hainaut qui est une province qui la chance de compter le plus de patrimoine culturel inscrit à l'Unesco de toute la Wallonie et qui a aussi le plus d'attractions et de musées en Wallonie. On a donc, clairement, un potentiel d'attractivité énorme qui peut aussi être valorisé par le biais de la Creative Valley, c'est essentiel à rappeler et je pense qu'on ne le répètera jamais assez. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Je vous en prie.

Mme Marie MEUNIER, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Pour compléter, mon collègue Maxime POURTOIS, j'aimerais dire qu'en fait, la Creative Valley ne pouvait être qu'une ville d'esprit, qu'un vœu pieu mais force est de constater qu'elle a engendré toute une série de phénomènes positifs notamment les soirées Pechakucha et le Pixels Festival. Quelques explications concernant ces deux phénomènes, le Pechakucha rassemblait une communauté créative, généralement de plus de 100 personnes au minimum 4 fois par an dans

des lieux inspirants telle que la maison Folie, la Maison du Design, le Mundaneum et l'idée, c'était un peu de réinventer une forme de présentation allant droit au but et permettant de cerner directement un projet. Quand au Pixels Festival, c'est un rendez-vous incontournable de la créativité numérique rassemblant 700 participants lors de la dernière édition autour de conférences données par toute une série d'intervenants étrangers, c'est internationalisation des conférenciers et donc, du public contribue naturellement aux rayonnements économiques et numériques de la Wallonie et de Mons en général. Bref, on peut dès lors imaginer encore beaucoup de choses constructives grâce à cet outil qui permet à la créativité de l'humain de réellement s'épanouir dans de bonnes conditions. Enfin, la Creative Valley donne également des clefs pour ouvrir des portes notamment aux étudiants en fin de cycle et s'impose comme une évidence au sein de notre Ville de par le nombre important de partenaires associés à celle-ci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Je partage un certain nombre de propos qui ont été indiqués notamment ceux tenus par les deux derniers intervenants. Je vais me concentrer sur la réponse aux questions de M. BOUCHEZ en expliquant ceci. D'abord, vous l'aurez remarqué, on travaille dans les portefeuilles Feder de l'Union Européenne dans ce qu'on appelle l'axe 2, ce n'est pas l'axe économique. L'économie, c'est l'axe 1 et ici, nous sommes à l'axe 2, mesure 2.3.3, c'est essentiellement recherches scientifiques et innovation. Cela étant, nous sommes, ici, à l'entame du dossier, nous reviendrons au Conseil communal dans quelques mois et d'ici là, nous demanderons à l'Université s'ils peuvent préciser davantage leur stratégie voire leurs souhaits. Je ne sais pas si en termes de recherche scientifique, on peut indiquer qu'on a un objectif à atteindre, ce serait bien sûr l'idéal mais ce n'est pas tout à fait comme cela que cela fonctionne mais donc, nous en parlerons avec les autorités universitaires. Pour ce qui concerne le passage du centre, en style télégraphique, les choses sont extrêmement simples. Il y a maintenant plusieurs mois, je dirais une petite année, dès que nous avons obtenu les montants financiers par la Région Wallonne et le FEDER, j'ai réuni les propriétaires des immeubles du passage du centre et notre objectif était de rénover la galerie en tant que telle et l'espace commun de la galerie. Est arrivé presque concomitamment des propositions d'un promoteur privé. Le promoteur privé nous a fait savoir qu'il était en négociation et qu'il avait l'accord d'achat ou de vente d'immeubles qui étaient en nombre important. Ce n'était pas encore les 100 % mais que les négociations se poursuivaient. Voyant le temps passer, nous avons à nouveau réuni les propriétaires, ce qui est apparu pour simplifier mon propos, c'est qu'il y avait beaucoup de propriétaires de commerces disposés à vendre et la réticence venait essentiellement de propriétaires d'appartements pour une raison

je crois compréhensible, c'est que ces appartements sont des appartements de rapport et la valeur intrinsèque n'est pas égale à la valeur de rachat d'un appartement de même nature et donc, il y a là des discussions. Voilà où nous en sommes. On va encore laisser aux propriétaires privés le soin de poursuivre la négociation mais dans les prochains mois, si rien ne bouge, je réunirais à nouveau bien sûr, les propriétaires de la galerie pour voir comment nous pouvons avancer, voilà, un peu l'état de la question. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci pour les éléments de réponse puisqu'on était dans les bons sentiments, on pourra justement remercier l'Union Européenne puisque vous l'avez évoqué, ce sont des fonds européens et je crois que dans notre région, on a souvent l'habitude, en tout cas, certains hommes politiques de critiquer l'Union Européenne mais on n'aurait pas inauguré le tiers du quart de ce qu'on a inauguré ces dix dernières années, voire même ces vingt dernières années si on n'avait pas eu les fonds européens, donc, quand on critique l'Europe ultralibérale antisociale, je crois que c'est aussi intéressant de regarder les réalisations positives de l'Union Européenne et c'est aussi notre rôle de dire du bien de l'Union Européenne quand c'est le cas et là, c'est le cas. Deuxième élément, vous nous avez indiqué, c'est l'axe 2, recherches, développement, d'un autre côté, on ne recherche pas et on ne développe pas juste pour le plaisir, donc, je crois que c'est vraiment important d'avoir ce lien et de demander aux universités, les universités doivent vraiment être nos partenaires pour que les personnes qui y travaillent, pour que les personnes qui y étudient, par après aient envie de s'installer à Mons. On ne peut contraindre les gens et ce n'est certainement pas le but mais il faut les inciter, il faut les accompagner et donc, le lien entre les services de la Ville compétents en la matière et les Universités et Hautes Ecoles doit vraiment être optimal pour que les gens trouvent une facilité et un intérêt à vivre à Mons. C'est extrêmement important puisque quand on parle de mixité sociale, elle nous tient à cœur mais elle doit se faire dans les deux sens, on doit aider les populations en difficulté mais on doit aussi inviter des populations avec un certain pouvoir d'achat pour qu'on ait justement un territoire homogène et un territoire sur lequel, il fait bon vivre. Enfin, dernier point puisque vous avez terminé par celui-là, en ce qui concerne le passage du centre, vous l'avez indiqué, vous avez parlé de quelques mois, je crois effectivement qu'on doit se dire fin de l'année, peut-être premier trimestre de l'année prochaine, si le promoteur privé n'y est pas parvenu, il faut alors passer à autre chose mais quand je parlais de stratégie de pourrissement, cela ne concernait pas bien sûr et tout le monde l'aura compris, la stratégie Wallonie 2020 mais je parlais bien du dossier spécifique du passage du centre où on ne peut pas attendre indéfiniment que les gens se décident sauf si c'est l'objectif, sauf si c'est la méthode que l'on

préconise pour dire d'arriver à ces fins, donc, je crois, M. le Bourgmestre, qu'il est de votre responsabilité de fixer une deadline, une suggestion peut-être le premier trimestre 2017 mais au terme, il faut avancer parce qu'il y a deux questions. La première question, c'est la survie du passage du centre et si des travaux doivent être faits autant les faire en même temps que ceux de Primark pour ne pas rouvrir encore, pour ne pas encore avoir des difficultés dans cette zone très proche au niveau du piétonnier et deuxième élément, cela posera aussi si jamais on passe par la voie du promoteur privé, cela posera la question des 10 millions d'euros accordés par la Région Wallonne via ses fonds européens parce que si on ne les utilise pas pour le passage du centre, il faudra alors réintroduire un dossier, relancer des négociations pour voir si on ne peut pas réallouer ces 10 millions d'euros à d'autres projets que nous avons soumis et qui ont été alors refusés par la Task Force qui a été mise en place par le Gouvernement Wallon. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Bourgmestre, ce genre de question est quelque chose qui fait partie des spécialités de la profession que j'ai exercé il y a quelques années mais ce qui interpelle souvent les propriétaires et l'opinion publique dans ce dossier, c'est de savoir à qui peut profiter les aides prévues à travers Wallonie 2020, est-ce que cela va profiter aux propriétaires actuels ou bien est-ce que cela va profiter éventuellement au promoteur, c'est là la question, la question est évidente que le propriétaire, il n'aura peut-être pas intérêt, il ne sera peut-être pas intéressé à vendre s'il sait que de toute façon, à travers le projet que va défendre Wallonie 2020, on va, je ne sais pas, faire la réfection des vitrines, la réfection des pavements, la réfection de l'ensemble par exemple de tout ce qui est électrique, donc, qui se trouve dans les parties communes, c'est cela qui est interpellant, alors, si c'est pour le propriétaire, les propriétaires, ils ne vont pas vouloir vendre et ils vont attendre tout simplement le projet proposé à travers Wallonie 2020, si, c'est pour l'investisseur, j'aurais envie de dire l'investisseur, c'est lui qui pourra profiter éventuellement de l'aide publique, cela pose plein de questions et c'est cela que souvent l'opinion publique est interpellée et je crois que c'est cela qu'il faudra peut-être à un moment donné un peu éclaircir, vider pour qu'il n'y ait pas d'équivoque possible. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous allons éclaircir immédiatement. Il ne faudrait surtout pas laisser nos citoyens dans l'inquiétude, après les propos que vous tenez et que je peux comprendre. Premièrement, il n'y a pas un euro public et donc, pas un euro des fonds européens pour le promoteur privé, donc, je répète en français, il n'y a pas un euro pour le promoteur privé. En revanche, si nous devons poursuivre la rénovation de la galerie, on avait

prévu un mécanisme qui était mutatis mutandis comparable à ce que nous avons fait sur la Grand-Place qui consistait à dire qu'il y avait une partie prise en charge par l'Union Européenne, que la Ville aurait fait un effort additionnel, vous savez que l'aide est souvent de 90 % et que l'on demandait aux propriétaires, une participation, je pense qu'on a écrit cela dans une lettre, d'environ 15 %. Cela, c'était la négociation de base, sachant qu'on ne rénove pas l'intérieur des immeubles, commerces ou appartements mais bien la partie visible de la galerie, voilà, où nous en étions, je ne vais pas répéter ce que je viens de dire, donc, on verra maintenant dans les prochains mois, comment cela évolue mais je pense que tout cela a été très clair et explicite et de mémoire, on a même adressé un courrier mais je ne me souviens plus très bien comment nous l'avons fait mais on a explicité, cela, je m'en souviens puisque j'ai réuni les propriétaires et j'en ai parlé moi-même, voilà, un peu et donc, c'est à peu près le même mécanisme que la rénovation des bâtiments de la Grand Place. Je vous rappelle qu'il y a un mécanisme tout à fait particulier que j'avais d'ailleurs fait valider par les inspecteurs des finances, la Cour des Comptes, c'est que la Ville a une sorte de jouissance de la façade, ce qui permet d'utiliser les fonds européens parce que ce ne sont pas les propriétaires qui voient la Grand-Place mais bien les personnes qui sont sur la Grand Place et les propriétaires sont intervenus partiellement dans les frais de rénovation et donc, on comptait faire la même chose au niveau de la galerie. Voilà.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

7 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, BONJEAN, BEUGNIES

ADOPTE – 14<sup>e</sup> annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Pour justifier l'abstention, simplement, vous avez concédé que ce qu'on avançait sur le lien entre la recherche et l'intérêt d'avoir des objectifs économiques et des objectifs en matière de population, vous avez dit on est d'accord, on va en discuter avec l'Université pour le fixer comme objectif mais vous nous demandez déjà de

voter sur le contrat d'objectif, donc, cela veut dire en gros, vous nous avez dit « cause toujours, cela m'intéresse », on l'a pris comme tel parce que si vous aviez vraiment voulu jouer le jeu jusqu'au bout, vous auriez dit « on reporte le dossier », effectivement, on relance la discussion sur ces axes-là qui me paraissent intéressants. Voilà, c'est votre choix mais à un moment donné, c'est bien de dépenser de l'argent public pour dire « Regardez à Mons, on a créé ceci, on a créé cela, on a créé cela » mais ce qui compte dans notre région, c'est créer de l'action économique, c'est créer de l'emploi. La Commune n'a pas énormément de compétence en la matière, vous le concéderez mais quand on peut le faire justement via de tels projets, via de tels fonds qui viennent de l'extérieur et qu'on n'en profite pas et bien on peut que le regretter, cela ne remet certainement pas en cause la qualité de travail de l'Université de Mons mais en tout cas, en matière de pilotage politique d'un tel dossier qui peut vraiment donner lieu à un levier intéressant, là, on peut que déplorer le manque d'ambition en la matière.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci.

4<sup>e</sup> Objet : Information. Recours à l'article L1311-5 al. 1 et 2 du CDLD (remboursement taxe sur les pylônes et mâts de diffusion pour GSM exercice 2005). Service Juridique Taxes/AN

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Simplement sur cette taxe pylône et mâts de diffusion, on le sait, au niveau wallon, elle est également bancaire et donc, qu'en est-il au moment où nous parlons puisqu'ici, on parle de l'exercice 2005 où on va devoir rembourser, on va devoir rembourser plusieurs exercices, donc, à chaque fois, cela va affecter les comptes des années concernées, donc, le boni global mais quand est-il à l'heure où nous parlons puisqu'au niveau wallon, le Ministre FURLAN avait décidé de la reprendre à sa charge et finalement, d'octroyer une partie des recettes de cette taxe aux communes avec la possibilité également de prélever des additionnelles alors quel est l'objectif du Collège en la matière, est-ce que des additionnelles seront prélevées sur cette taxe mais aussi quand est-il en matière de sécurité juridique sur cette taxe puisqu'au niveau wallon aussi, on n'arrête pas de nous dire qu'il y a des négociations avec les opérateurs de mobilophonie alors d'un côté, on leur demande de mettre de plus en plus d'antennes parce qu'on ne supporte pas qu'il y ait des coupures de réseau, parce qu'on trouve que la 4G n'est pas assez efficace mais à côté de cela, quand ils veulent implanter une antenne, il y a tous les risques en matière de santé qu'on comprend bien, ce qui d'ailleurs amène le Collège souvent à s'abstenir en matière d'avis sur

la matière et en plus de cela, maintenant, il y a une taxe qui ne va certainement pas les motiver à aller dans les zones les plus rurales où en tout cas, les zones qui sont les moins utilisées. Là aussi, il y a un positionnement politique à prendre sur la question de savoir, est-ce qu'on prend des additionnelles pour avoir une recette en plus ou est-ce qu'on laisse tomber les additionnelles pour avoir un geste auprès des opérateurs et donc, leur demander en contrepartie de venir vraiment garantir une couverture de réseau optimale sur l'ensemble du territoire montois en ce compris les communes rurales comme Harveng, Harmignies par exemple, qui serait peut-être moins intéressantes pour ces opérateurs en matière économique. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous savez qu'en séance de février 2016, le Collège a pris connaissance dans le cadre du litige qui opposait la Ville à Belgacom donc sur le recours fiscal contre son imposition au rôle sur la taxe sur les pylônes et mâts de diffusion de GSM pour les exercices 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 et on a pris connaissance des arrêts rendus par la Cour de Cassation en septembre 2015 qui rejette les requêtes déposées à l'encontre des arrêts rendus par la Cour d'Appel de Mons et c'était en juin 2012. La Cour de Cassation a considéré que l'arrêt attaqué justifie légalement sa décision d'écarter le règlement taxé litigieux au motif que celui-ci est inconstitutionnel dès lors qu'il instaure une différence de traitement injustifié entre les propriétaires de pylônes et de mâts et les propriétaires d'autres pylônes et d'autres mâts. La Cour de Cassation, en outre, a rejeté également les moyens fondés sur la violation de l'article 6 du code judiciaire en considérant que contrairement à ce que la Ville de Mons soutenait dans sa requête, les arrêts attaqués n'avaient pas donné en son arrêt en 2006, une portée générale et réglementaire ainsi que sur la violation de l'article 149 de la Constitution en considérant que les arrêts attaqués avaient répondu aux conclusions de la Ville de Mons qui faisaient valoir que la différence de traitement instaurée par le règlement litigieux était justifié par la capacité contributive particulière des opérations de téléphone mobile. Ces arrêts clôturent les litiges relatifs aux exercices 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008. La Ville est donc dans l'obligation de régulariser la situation de Belgacom et doit donc procéder à certains remboursements en sa faveur. Belgacom exige le paiement immédiat de ces sommes et envisage de recourir à l'exécution forcée des dits arrêts pour obtenir le paiement de ce qui lui est dû et le dossier qui est présenté au Conseil aujourd'hui ne porte que sur l'exercice 2005 pour lequel la Ville est toujours redevable d'une somme de 21.500 euros pour arrondir suivant un certain décompte et on doit prendre, bien entendu, connaissance de cette décision. Je vous en prie.



M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous avez répondu à 50 % de la question puisque vous avez répondu pour le passé, donc, je suppose qu'on aura dans les Conseils futurs l'exercice 2006, 2007 et jusque 2008 mais vous n'avez pas répondu pour le présent en ce qui concerne la taxe sur les mâts et pylônes reprise par la Région Wallonne dont la constitutionnalité est également contestée mais cette fois-ci sur la base que la Région reprend une compétence fiscale qui serait locale alors que seul le législateur fédéral peut le faire, donc, cela, c'est déjà un premier point d'interrogation au niveau wallon mais surtout au niveau montois, est-ce qu'on décide de prendre des additionnels ou pas parce que je trouve que là, on a un levier politique pour un moment donné dire aux opérateurs, on prend des additionnelles et si on ne le fait pas, alors, en contrepartie, on demande que les endroits sur le territoire qui ne sont pas convenablement couverts à l'heure actuelle, vous le fassiez et donc, finalement, peut-être le seul avantage si cela passe de cette taxe, c'est que cela pourrait donner un levier aux communes de négociation avec les opérateurs et donc, ma question était très claire, c'était de savoir si la Ville de Mons comptait l'utiliser et surtout, si on en savait plus sur la régularité de la taxe wallonne.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. Ecoutez, pour faire simple, j'imagine que dans la fonction que vous avez exercée au sein du Collège, vous devez connaître le dossier par cœur. Je vais demander au service leur point de vue et nous agirons, bien entendu, au mieux.

#### PREND ACTE à l'unanimité – 15<sup>e</sup> annexe

5<sup>e</sup> Objet : Autorisation de constitution de partie civile contre la personne présumée responsable des dégâts occasionnés à un arbre à la Digue de Cuesmes (à proximité du n° 78) à Mons en date du 25.10.2015. Service Juridique GF/MD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. BEUGNIES, oui.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci M. le Président. Il s'agit ici, de récupérer 484,25 euros auprès d'une personne qui aurait occasionné des dégâts à un arbre. Apparemment, il y a un accord amiable et cela, c'est une bonne chose avec cette personne pour un plan d'apurement parce que manifestement, cette personne a pas mal de problèmes financiers et donc, elle va pouvoir payer avec un échelonnement les deux premiers mois, 50 euros à partir d'octobre et ensuite, ce sera 70 euros par mois et malgré cet accord amiable, vous décidez de vous portez partie civile contre cette personne, alors, j'aimerais bien connaître votre logique à ce niveau-là, je trouve cela un peu cruel pour cette personne. A partir du moment où il y a un accord amiable, ce n'est pas nécessaire. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous comprends. Ce que je propose, c'est de retirer le dossier.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Dans le dossier, je pense qu'il y avait une phrase qui disait dans l'hypothèse où la personne ne payait pas, donc, si le plan amiable n'est pas respecté.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Tel que c'est ici, c'est exactement l'esprit mais je relisais l'article, le Collège se constitue partie civile lors de l'audience de juin 2016 à charge de cette personne présumée responsable des dégâts occasionnés des biens publics lors d'un accident de roulage à la Digue à Cuesmes afin de récupérer le préjudice, il n'y a pas d'inscription dans la décision formelle. On peut mettre « Article 1 : ce qu'on vient de dire, Article 2 : nous n'exercerons cette faculté de nous constituer partie civile que s'il y avait non-respect du plan d'apurement », cela peut vous convenir comme cela ?

M. John BEUGNIES, Conseiller: Oui tout à fait.

M. Elio DU RUPO, Bourgmestre : Avançons comme cela, c'est mieux et tout le monde est d'accord avec l'amendement ?

ADOPTE à l'unanimité – 16<sup>e</sup> annexe

6<sup>e</sup> Objet : Autorisation d'interjeter appel du jugement du Tribunal de Première Instance de Bruxelles du 8.4.2016. SOUS RESERVE. Service Juridique DIVIS1/AN

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je n'ai pas pu vérifier puisque le dossier n'est pas derrière vous sur la table, je viens d'aller voir mais il n'y a pas de projet de requête d'appel et donc, c'est compliqué de savoir si cela vaut le coût d'y aller. Il faut se rendre compte que de plus en plus, les avocats nous demandent d'aller en appel, ce n'est pas tout à fait, je suis bien placé pour en parler, ce n'est pas tout à fait anormal puisque pour eux, ce sont des honoraires en plus mais pour qu'on puisse déterminer si ça vaut le coût d'y aller ou pas, ce serait quand même bien qu'on puisse lire un projet de requête parce que si l'avocat ne vous a pas envoyé de projet de requête et qu'il vous dit qu'il faut faire appel, cela veut dire qu'il n'a même pas analysé le dossier mais qu'il vous dit d'y aller parce qu'il faut y aller, donc, j'aimerais bien qu'on puisse avoir cette information avant de se positionner.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Je demande un projet de requête.

REMIS – 17<sup>e</sup> annexe

7<sup>e</sup> Objet : Procédure de classement comme site – cimetière Militaire de Saint-Symphorien.  
Gestion Territ. et Économique

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On peut se féliciter et surtout également féliciter le Collège puisqu'on va classer l'ensemble du site, donc, du cimetière militaire de Saint-Symphorien et vous avez tous en mémoire les cérémonies du 22 et 23 août 2014 aux commémorations du centenaire de cette bataille de Mons, trop peu connue par les Belges, très connue par les Anglais ou les Allemands. Ce qui important de souligner, c'est l'unanimité de la population puisque l'enquête publique qui s'est tenue du 09 septembre au 23 septembre n'a entraîné ni observation ni réclamation, ce serait le rêve du Collège de n'avoir aucune observation ni réclamation dans tous leurs projets et donc, on voit bien l'unanimité, le soutien de l'ensemble de la population et pour préparer la 17<sup>e</sup> motion du prochain Conseil Communal, je ne puis qu'inciter le Collège à l'interroger sur le centenaire de la fin de la guerre et l'Armistice. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Bourgmestre, en séance de commission, j'avais lu le dossier et j'avais constaté qu'il y avait au moins un fermier qui s'était interrogé pour savoir si ses droits d'agriculteur à travers le fait qu'une partie de ses terrains sont en zone agricole, les droits qu'il avait d'éventuellement pouvoir construire un bâtiment agricole serait respecté, alors, on lui a répondu, c'est ce que j'ai lu dans le dossier, c'était la discussion qui avait au niveau de la Commission, on lui a répondu, qu'il pourrait continuer à valoriser son bien, pour moi, ce mot est un peu équivoque surtout que j'ai vu en regardant le document que m'a remis la personne du cabinet de l'Echevin, j'ai constaté pour finir que ce fermier se retrouvait dans l'ensemble des terrains qui sont repris dans le projet de classement. Je réemploie le mot de toute à l'heure parce que souvent cela peut provoquer toujours des questions, des équivoques, ce que je crois, c'est qu'il faudrait peut-être écrire une lettre aux fermiers qui occupent les terrains autour pour leur préciser à travers ce classement exactement quels sont les droits qu'ils vont pouvoir continuer à avoir. Et à ce moment là, cela permettra de garantir la Ville du résultat du classement pour que plus tard, dans 5 ans, dans 10 ans, on ne fasse pas des réclamations suite à cette possibilité de classement, c'est très bien que les fermiers de plus en plus et M. ANDRE qui les connaît aussi, dans la région de Saint-Symphorien, ont tendance à construire des bâtiments agricoles sur ce type de terrain, je ne suis pas sûr du tout qu'ils pourront construire des bâtiments agricoles dans cet ensemble

classé. Je voudrais que cette équivoque soit levée et qu'en tout cas, il y ait une lettre bien faite de la part de l'Administration Communale qui précise les droits et les obligations de chacun suite à ce classement. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. l'Echevin, je vous en prie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Merci M. le Bourgmestre. Je remercie les deux conseillers pour leur intervention respectueuse et particulièrement M. HAMBYE pour avoir soulevé l'intérêt de ce projet de classement pour un site majeur du territoire communal qui est celui du cimetière militaire de Saint-Symphorien. Pour ce qui concerne l'intervention de M. TONDREAU, il n'y a pas d'équivoque, il y a eu à la fois un courrier qui a été transmis par la Région wallonne à l'ensemble des personnes situées dans le périmètre et qui reprend de manière très explicite et très détaillée les conséquences administratives que revêt ce classement, je l'ai ici, je le tiens à votre disposition et par ailleurs, nous avons également reçu un courrier des agriculteurs en question qui est daté du 23 septembre dernier, les agriculteurs qui nous font savoir qu'ils ne voient pas d'inconvénient sur base du document qui a été transmis par la Région Wallonne et qui reprend toutes les conséquences administratives de ce classement éventuel, qu'ils ne voient pas d'inconvénient au classement éventuel du cimetière. Pour être tout à fait certain que les choses sont bien comprises par tout un chacun en ce compris par cet agriculteur et sa famille qui nous ont écrit, nous avons la semaine dernière encore retransmis un mail à ces personnes pour leur expliquer que la procédure leur permettrait toujours de déposer des demandes de permis d'urbanisme mais sous la condition d'avoir préalablement un avis de la Commission Royale des Sites et Fouilles qui doit envisager si les projets ne portent pas atteintes au bien classé, donc, le mail a été transmis, nous avons d'ailleurs eu une communication téléphonique avec ceux-ci qui nous ont fait savoir qu'ils étaient satisfaits de nos démarches, qu'ils n'avaient pas de projet dans l'immédiat mais que toute manière, ceci ne faisait pas obstacle à des projets éventuels qui pourraient dégager un avenir plus lointain. Toutes les démarches que vous souhaitez, ont été accomplies, M. le Conseiller, et j'espère qu'elles permettront dès lors, de lever toutes interrogations ou tous soucis à ce sujet. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin. Oui, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je suis heureux de la réponse de l'Echevin mais reconnaissez quand même que lorsqu'au moment où on a fait la réunion de commission, cette lettre n'existait pas, je suis très content que suite aux remarques que j'ai pu faire en commission, vous avez pu envoyer ce mail. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci.

ADOPTÉ à l'unanimité – 18<sup>e</sup> annexe

8<sup>e</sup> Objet : Pôle Muséal. Convention Pôle Muséal – avenant 2 – Information. Pôle Muséal SPM/XR/Conven.Pôle muséal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme DE JAER, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Il n'y a pas à approuver le point, c'est une information. En fait, nous avons des nouvelles missions qui nous sont attribuées par la Fédération Wallonie-Bruxelles mais sans qu'elle soient liées à la moindre augmentation de subsides, donc, on nous demande de faire plus, peut-être avec moins mais en tout cas, avec autant, donc, je pense qu'il faudra y être attentif puisqu'on sait que c'est ce qui a en partie mené le Manège à la situation difficile qu'il vit actuellement, c'est le fait que la Fédération Wallonie-Bruxelles lui a donné des nouvelles missions notamment la gestion de l'Arsonic sans moyen supplémentaire, ici, ce sont des petites missions, on n'est pas évidemment dans l'idée que le pôle muséal va crouler et couler sous le travail mais je pense qu'il faut y être attentif notamment dans les discussions qui ont lieu avec Mme GREOLI, je pensais d'ailleurs que la nouvelle majorité avait une bonne entente avec la Ministre de la Culture, c'était d'ailleurs une des raisons de cette majorité, donc, j'espère que voilà, que ce sera pour une fois mais pas chaque fois. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Mme l'Echevine vous souhaitiez intervenir.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Je vous remercie pour vos remarques et surtout pour l'attention que vous portez au personnel pôle muséal et à sa charge de travail. Par rapport à cette nouvelle mission, il s'agit en fait de l'information du fonctionnement du Pôle Muséal, de quelques Workshop et du fonctionnement aussi de l'Artothèque, donc, en fait, on a déjà organisé la mission avec trois points, le premier, c'est de valoriser ce qui a déjà été fait et j'ai transmis aux conseillers qui m'interrogeaient durant la commission sur le même point que vous, Mme DE JAER, l'ensemble des activités qui vont pouvoir être valorisées dans cette nouvelle mission puisqu'en fait, cela fait déjà depuis la mise en œuvre du Pôle Muséal que nos responsables et de l'Artothèque et du Pôle Muséal sillonnent la Région Wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles pour témoigner, donner des conseils, pour donner des formations, c'est le premier point. Le deuxième point est une collaboration avec Technocité pour mettre en œuvre les formations et les Workshop, le troisième point, nous avons utilisé trois de nos agents qui ont des enfants en bas âge et on s'en réjouit, il y a beaucoup de naissances au pôle muséal et c'est bien ainsi, et qui ont pris un 4/5<sup>e</sup> temps, ce qui nous permet

aussi de récupérer trois fois un 1/5<sup>e</sup> temps pour valoriser un agent qui est à mi-temps et qui peut être dégagé à cette mission spécifique sans pour cela, devoir augmenter les budgets.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok ? L'information est prise en considération.

PREND ACTE à l'unanimité – 19<sup>e</sup> annexe

9<sup>e</sup> Objet : Stationnement. Recours à l'article 60 du RGCC pour la société Skidata. Service Mobilité

ADOPTE à l'unanimité – 20<sup>e</sup> annexe

10<sup>e</sup> Objet : Rapport d'activités 2015 des Conseillers en Mobilité Grandes Villes – Canevas SPW. Service Mobilité

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit du rapport des Conseillers en mobilité de la Ville et donc, je pense qu'il y a quand même beaucoup d'éléments qui méritent discussion dans ce rapport. D'abord, cela me fait toujours un peu rire de parler de conseillers en mobilité pour la Ville de Mons et cela ne sera pas du tout relatif aux personnes qui sont concernées étant donné qu'elles sont très compétentes mais vu la manière dont sont faits les investissements pour la Ville de Mons et dans la manière dont les politiques sont menées, je ne dirais pas qu'on est face à des conseillers en mobilité mais qu'on est face à des conseillers en immobilité. L'importance du volet stationnement prédomine sur les autres missions de ce service. En ce qui concerne les parkings, je pense qu'on va pouvoir parler à un moment donné malgré tout de cette étude pour la place Nervienne où il devait y avoir une étude pour savoir l'opportunité de faire ce parking, savoir comment il devait être mis en place, on a appris que cette étude était abandonnée. Au niveau globalement des parkings de la Ville de Mons, on se pose quand même toujours des questions sur l'évaluation globale des parkings en infrastructure mais bon, je ne vais pas rentrer plus dans le détail là-dessus étant donné que moi, ce qui m'intéresse, c'est la mobilité et pas l'immobilité. Par rapport au vélo, on met en évidence beaucoup de choses positives déjà des faits marquants au niveau de cette année à savoir le succès auprès des touristes des vélos Mons 2015, nous aussi, on s'en réjouit mais maintenant, à la fin de ce projet Mons 2015, on aimerait voir enfin venir sur la table, la transition vers une mobilité douce pour le quotidien et non pas seulement pour les touristes mais donc, on s'interroge sur la suite qui sera donnée au système de vélos partagés qu'on a envisagé à mettre en place, qui peine à se mettre en place et qui pourrait permettre aux

Montois d'aller vers une autre forme de mobilité, donc, on avait parlé de cadenas intelligents, un projet avec l'UMons, cela n'a pas l'air d'avancer, donc, on vous demande où on en est et pour quand est-ce que cela pourra aboutir. Par rapport à la commission vélo, on s'est toujours mis en avant en disant « Mons a une commission vélo » et on s'en réjouit, néanmoins, moi, je pense que 4 réunions par an avec beaucoup d'entre elles qui sont annulées, reportées, etc... Je pense que c'est clairement insuffisant pour traiter l'ordre du jour de ces réunions qui est souvent très chargé. On se réjouit aussi dans ce plan triennal d'avoir mis en place des racks à vélos mais ce qu'on ne dit pas dans ce rapport, c'est que ces racks à vélos, c'est un plan triennal et qu'il n'y a jamais que le premier volet qui a été mis en place. On réitère notre demande de poursuivre ces investissements et le plus rapidement possible. Au sujet des créations de pistes cyclables, il y a création de pistes cyclables mais ce n'est pas la Ville qui investit, c'est uniquement au niveau des voiries régionales qu'elles sont créées, sur les voiries communales, c'est presque le néant, il y a même des fermetures de pistes cyclables, par exemple, la rue Emile Vandervelde qui bénéficiait d'une belle piste cyclable, on est en train de la laisser s'effacer, de la laisser se supprimer d'elle-même avec en plus toute cette insécurité juridique qui a autour pour les usagers de cette piste, qui ne savent pas si elle existe ou si elle n'existe plus. Ne parlons pas, j'en ai déjà parlé longuement au dernier Conseil, de la fermeture de chemin, que de soit le long de la trouille, de la fermeture de l'ADEPS, etc... Tout cela, on n'en parle pas dans ce beau rapport. Il y a des statistiques au niveau des brevets cyclistes, on peut lire dans le rapport qu'il y a 300 brevets cyclistes qui sont passés cette année. Cela doit représenter de l'ordre d'un quart des enfants en âge de pouvoir passer le brevet, là, on ne peut que réitérer le fait qu'il faut absolument que ce soit refinancé, que la Ville refinance davantage les brevets des cyclistes. En termes de bus, maintenant, le changement de système sonne le glas de cet outil. Toute votre politique d'investissement dans les parkings en centre-ville montre l'échec du délestage alors que la Ville vu sa configuration, ses services en plein centre-ville, toutes ses écoles, sont continuellement embouteillées et il ne va pas en être autrement dans le futur et ce n'est pas ce nouveau projet de Park and Ride qui va faire en sorte que les gens vont changer leurs habitudes, donc, je crois que notre Ville sera de plus en plus embouteillée sans que les solutions structurelles nécessaires n'aient été vraiment mises en place. Le bus intramuros, on voit que les usagers, en tout cas, le retour que j'en ai, c'est que le coût est absolument exorbitant pour pouvoir vraiment servir de délestage. Pour ce qui est des alternatives à la voiture, on se réjouit de Cambio, moi, je m'en réjouis aussi, j'en suis même utilisateur, donc, je trouve que ce système de Car Sharing où on arrive à partager ces voitures, ce qui d'ailleurs résout pas mal de problèmes de stationnement cela dit

en passant, doit vraiment être développé mais quand on voit que finalement il n'y a que 150 usagers sur Mons, on se dit que ce n'est pas du tout un succès et donc, je pense que je suis déjà venu avec cette proposition au Conseil, rationaliser la flotte de véhicules de service ce qui a d'ailleurs été mis en avant par l'étude POLLEC et que les véhicules Cambio soient utilisés par les employés communaux pour justement faire en sorte qu'il y ait plus de voitures Cambio parce qu'il y aura une plus grande demande étant donné que les employés les utiliseront, cela créera plus de voitures, cela rendra le service plus attrayant, cela permettra aussi aux employés communaux de connaître ce service et de diffuser aussi l'information sur cette alternative à la voiture et donc, de la rendre plus populaire, donc, je réitère ma demande par rapport à ce que cette option soit évaluée par les services. Je vais en terminer par un petit bilan sur les effectifs du service mobilité qui est finalement très éloquent et c'est cela qui vraiment met en avant comment fonctionne la politique mobilité à Mons, donc, pour le stationnement, il y a 18 personnes qui travaillent, pour la mobilité proprement dite, on a deux conseillers en mobilité et une personne à l'Administration, pour tout ce qui est taxis, on a un conseiller en mobilité et une personne à l'Administration, donc, quand on a ce bilan-là, on a tout compris sur la priorité qui est mise pour la mobilité douce et aux alternatives de mobilité et donc, j'en conclurai par la nécessité d'engager rapidement un responsable sur la mobilité vélo et de renforcer encore davantage le service pour la mobilité et pas le service pour l'immobilité. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. le Conseiller DUFRANE.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Comme dans tout rapport, il y a à redire et ma collègue Catherine a déjà dit pas mal de choses mais je vais essayer de développer d'autres éléments comme cela tout le monde sera content. Je vais la décliner en 3 points. Tout d'abord, il y a la signalétique touristique, on la voit dans ce rapport, il y a le stationnement de courte durée et la Smart Mobility, donc, trois points. Au niveau de la signalétique touristique, j'ai remarqué à certains endroits de la Ville et parfois près des Grands Prés, je pense, qu'on avait toujours des panneaux de zone de débarquement lorsqu'on avait les grandes festivités de Mons 2015, donc, des beaux panneaux quand même, je me demande s'ils sont encore utiles actuellement où comment les réemployer, voilà, cela, c'est une question que je vous pose mais c'est assez mineur dans le rapport. Au niveau des cyclistes, on remarque et c'est un des chiffres cités dans le rapport, c'est qu'il y a 216 cyclistes par jour en moyenne à Mons, cela est intéressant et que parmi ceux-ci, 80 vélos stationnent régulièrement aux abords de la gare, soit une large part, de prime abord, en confrontant les deux chiffres et là, on se demande peut-être s'il ne serait pas utile d'étendre les lieux de stationnement, celui de la gare



est assez connu au niveau des usagers, à d'autres endroits dits stratégiques afin de stimuler simplement et sans trop de coût, la venue de nouveaux cyclistes. Au niveau des stationnements de courte durée, il y a le fameux Shop and Go qui existe, vous l'avez développé ici et là, au gré des Conseils et ce fameux stationnement gratuit durant 30 minutes, le rapport en parle et effectivement, c'est problématique parce que sans application smartphone, il y a malheureusement peu d'informations faute d'une signalétique en fait efficace et disponible sur le temps restant disponible, ce qui est dommageable évidemment pour celui qui se gare et celui qui voudrait prendre sa place évidemment. Au niveau de la Smart Mobility, on peut quand même déplorer qu'une réflexion plus poussée ne soit pas activée par les services, ne soit pas activée dans ce rapport, peut-être que ce sera pour 2016, je songe notamment et nos amis flamands l'ont fait dans certaines communes mais bon, cela, c'est un projet peut-être ambitieux mais par exemple, au test de voiture intelligente, au niveau de la Ville de Mons mais certains de mes collègues reviendront sur le sujet. Si effectivement, construire de nouveaux parkings, cela s'envisage et cela va s'envisager à moyen terme au niveau de la Ville de Mons, je me dis aussi que gérer plus intelligemment les places disponibles pourraient être une piste de réflexion, je songe notamment au places de parking en centre-ville qui pourraient être aussi signalées en temps réel via des applications, via une signalétique particulière, bref, ce sont des pistes de réflexion et alors, là, aussi, très important et c'est malheureusement un signe de notre temps où on a une superposition des services, c'est comment les coordonner de façon efficace et là, je pense à deux échevinats qui me semblent souvent très imbriqués dans cette problématique, c'est l'Echevinat des Travaux et de la Mobilité, je ne dis pas qu'il n'y a pas une coordination qui existe, qu'il n'y a pas des échanges, j'espère que c'est le cas mais je crois vraiment qu'en 2016, on pourrait envisager même une base de données réellement commune entre les différents services et assurer une fluidité maximale lors des travaux d'importance et dieu sait que l'on va encore en avoir durant les prochains mois et les prochaines années à Mons et donc, je me disais, est-ce qu'il y a des pistes vraiment pour aller encore plus loin en terme de fusion des services et d'échanges d'informations, voilà, j'en ai fini.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci, Monsieur le Président. Comme c'est indiqué dans le point, il s'agit bien d'un rapport d'activités 2015 et que donc, pour tout ce qui va être fait ou prévu pour l'année en cours 2016, bien évidemment, on n'en parle pas dans ce rapport. Donc, je vais d'abord répondre à toute une série de questions de Madame MARNEFFE. Tout d'abord, quand j'entends dire que c'est l'immobilité au sein du Service Mobilité, c'est un peu

vexant parce que je pense qu'on n'a jamais autant avancé en matière de mobilité qu'elle soit voiture douce depuis ce début de mandature. Je ne vais pas lire tout le rapport parce que le rapport en dit justement beaucoup quant à ce qui a été fait en tout cas, dans le courant de 2015, donc, lorsque vous dites que l'on ne fait rien pour la mobilité douce, on a quand même fait, si on développe encore la station Cambio, au niveau du transport en commun, on a quand même revu, même si ce n'est pas parfait, on a revu de manière à ce que les bus intra-muros puissent desservir au mieux, avec les restrictions budgétaires que nous avons, les citoyens. On a évidemment fait une ligne qui va vers le Grand-Large, ça, c'est quand même nouveau aussi. Si je reprends tout le rapport, on a aussi les vélos de location MONS 2015, on a les projets FEDER, là, on a une mise en œuvre d'un centre de distribution urbain, l'aménagement d'un parking souterrain Place Nervienne, l'aménagement aux abords de la gare multimodale, l'aménagement des berges et chemins de halage, on a l'actualisation évidemment du PCM, on a les nouvelles voitures Cambio, je pense que j'en ai parlé, bornes de rechargement électriques, la restructuration du réseau TEC, j'en ai déjà parlé aussi. Je veux dire qu'il y a quand même de choses qui se font en matière de mobilité et ce n'est donc pas l'immobilité que vous voulez faire passer comme message. Alors, concernant la mobilité douce, là, je vous rejoins, on pourrait faire beaucoup plus. D'ailleurs, pour le projet de budget 2017, sera proposé au Collège et le Collège devra se positionner quant au projet retenu, mais il est beaucoup trop tôt pour en parler maintenant. Quand vous parlez aussi des cadenas intelligents, les cadenas intelligents, ça évolue très bien avec la collaboration de l'UMONS. On attend maintenant leurs retours, donc, c'est à eux à revenir vers nous, mais je ne manquerai pas de relancer et leur demander où ils en sont en matière de ce dossier-là. Alors, la Commission Vélos, quatre réunions par an, je peux comprendre que c'est peut-être trop peu mais quand vous dites que les réunions sont reportées, mais ce n'est pas toujours de la Région Wallonne concernant l'installation de range-vélos pour les écoles et les infrastructures sportives. Quant vous parlez de pistes cyclables qu'on supprime et vous prenez l'exemple de la rue Emile Vandervelde, oui, je ne peux que constater la même chose que vous mais je ne vois pas comment on peut faire. Il faut alors à ce moment-là, élargir et reculer les murs pour pouvoir installer des pistes cyclables réglementaires et ça, ce n'est pas toujours possible. On a déjà concernant cette rue-là essayé plusieurs systèmes et je ne pense pas qu'il y ait une solution idéale et là, je suis d'accord avec vous, mais moi, j'attends vos propositions, si vous me dites maintenant, c'est supprimé, tout le stationnement d'un côté de cette voirie-là je ne pense pas que ce soit la meilleure des solutions, donc, il faut quand même tenir compte des riverains, il faut tenir compte des riverains, tenir compte de tout le monde dans ce type d'aménagement et

on ne peut pas comme ça, parce qu'on a envie de mettre une piste cyclable réglementaire, supprimer tout le stationnement d'un côté de la voirie. La fermeture de chemins, là, je pense que le chemin dont vous faites allusion, on l'a pourtant ré-ouvert et on l'a sécurisé, en tout cas, je pense qu'il y a un projet, je ne sais pas si c'est fait ou pas, mais il est en cours. Vous parlez des personnes qui contrôlent le stationnement, vous parlez de 18 personnes, je serais content d'en avoir 18, on n'en a en fait que 9. Concernant le Conseiller Florent DUFRANE, la signalétique, je pense qu'on a quand même fait un effort considérant la signalétique d'une manière générale. Le stationnement de courte durée achat minutes, là c'est tout à fait vrai que si on n'a pas l'application Smartphone, il est difficile de voir combien de temps il nous reste lorsqu'on sera garé et de ne pas dépasser les 30 minutes. Il y a d'autres systèmes et j'en ai vu d'autres dans d'autres villes où là, ce sont des bornes où dès que vous vous installez devant, il y a un décompte qui s'installe, mais de toute manière, si vous n'êtes pas dans votre voiture en train de regarder au décompte qui se fait, vous ne savez pas non plus, si vous êtes en train de faire des courses, c'est un peu à vous à vous chronométrer, savoir le temps qu'il vous reste. Maintenant, l'application Smartphone permettra à tout moment de savoir combien de temps il vous reste. Concernant les villes intelligentes parce que vous avez un peu parlé de Smartcities, donc on avance vers cela et c'est d'ailleurs pour cela qu'on change les horodateurs en deux phases, la deuxième phase viendra pour l'année inscrite au budget 2017 et ce sera fait en 2018. La première vague se fera, on espère, pendant le premier semestre 2017, donc, toute cette nouveauté en matière de mobilité, en cas de parking, de stationnement, ces informations-là seront transmises sur une plateforme web qui permettra, à tout moment, de se renseigner et ça, je dirai, c'est l'ultime aboutissement que l'on souhaite obtenir, c'est à un moment donné, pouvoir accéder à une plateforme qui nous renseignera sur le nombre de places restantes, par exemple, à la rue de Nimy ou à la rue d'Havré, de manière à ne pas encombrer les voiries de Mons pour la recherche de stationnements, car il faut savoir que plus ou moins 30 % de cette population en intramuros et dans les grandes villes correspondent à la recherche de stationnement. Voilà, je ne sais pas s'il y a encore d'autres points ?

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Oui, je vous recède la parole, Madame, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vais d'abord clarifier une petite chose, quand je parle d'immobilité, c'est un constat que vous investissez dans l'immobilité, c'est une analogie pour dire que le stationnement, c'est une voiture qui est immobile donc, ce n'est pas une voiture qui est mobile. Donc, ce n'est pas pour dire que le Service ne fait rien, je ne voudrais vraiment pas que vous croyez que j'insulte le Service dans sa manière de travailler, je parle des missions que l'on confie à ce Service concernent les voitures qui sont à l'arrêt, qui sont

stationnées donc sont immobiles. Donc, c'est pour ça que j'ai fait cette analogie sur une politique d'immobilité. Passons cette petite précision ; par rapport à la rue Emile Vandervelde, je trouve ça vraiment très symptomatique votre manière de fonctionner. Il y a une absence complète de définitions d'axes prioritaires pour la mobilité douce et vous me dites qu'on ne va quand même pas supprimer le stationnement d'un côté de la route. Bien sûr que si, il y a des rues dans lesquelles on ne sait de toute manière que se stationner que d'un côté de la route et là, il y a possibilité encore maintenant de stationner des deux côtés, mais on devrait supprimer cette piste cyclable pour pouvoir continuer à se stationner des deux côtés. Mais non, on doit garder cette piste cyclable, évidemment que c'est une priorité, c'est un axe prioritaire vers Cuesmes, c'est quotidiennement utilisé par des cyclistes. Allez voir sur – je sais bien que ce n'est pas une référence – mais, comme vous, c'est souvent intéressant de voir les utilisateurs, allez voir sur le site « t'es un vrai montois si ». Et bien, il y a tout un poste qui a été fait justement sur la rue Emile Vandervelde et il y avait beaucoup d'utilisateurs scandalisés quant à la suppression de cet axe. Vous habitez juste à côté, vous devez voir passer des cyclistes ; donc, pour moi, ce doit être dans la définition d'axes prioritaires vers le centre-ville, que de définir dans quelle rue on va faire passer les cyclistes et d'y faire des sites propres qui soient sécurisés. Oui, c'est une priorité. Deuxième chose, vous me parlez du report des Commissions vélos qui ne sont pas de votre chef mais du chef des autres participants, la dernière qui avait été programmée, elle avait été programmée le mardi du dernier Conseil communal et donc, vous avez dû l'annuler, parce qu'évidemment, vous prépariez le Conseil donc, c'est parce que vous aviez mal fixé l'agenda et qu'elle a été fixée au moment du Conseil communal et donc, c'est pour cela qu'on la reporte. Mais, il ne faut pas dire après que ce n'est pas de votre faute, c'est la faute de l'associatif ou des autres participants. Dernière chose, vous dites 30 % de la circulation dans le centre ville de Mons, ce sont des gens qui cherchent à se garer. Et bien, ça montre clairement que c'est une politique de l'immobilité, ce sont des gens qui roulent pour rien, pour chercher à se garer, ce sont des gens qui ne devraient pas rentrer en centre ville et qui devraient être dans des parkings de délestage et si on ne sort pas de cette logique où on fait venir les gens, il n'y a pas de places, on ressort, et bien, on aura tout perdu en immobilité, on va continuer à avoir des embouteillages, la ville sera de plus en plus embouteillée, polluée et on n'arrivera pas à libérer de la place pour la mobilité douce et on n'aura rien fait pour avancer en terme de mobilité dans la Ville de Mons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur DUFRANE, attendez Madame DE JAER, d'abord Monsieur DUFRANE.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Il ne s'agit pas de Smartcities, il s'agit de Smart Mobility, mon anglais est très mauvais, je le sais, mais je tiens à le répéter, ce n'est pas le même concept et vous m'avez dit sur la plateforme, ok, j'ai quelques assurances mais moi, ce que j'aimerais réellement et je trouve que le rapport en manque parfois ici et là, c'est des propositions par thèmes comme ça se passe dans beaucoup de structures au niveau du Gouvernement Général ou de votre Gouvernement Fédéral, c'est-à-dire on phase, ça vous le faites très bien, on voit les différents pans de la Ville de Mons au niveau des problèmes de mobilité, mais ce qu'on ne voit pas tout le temps, je trouve, voilà, ce sont des propositions et ça, je trouve dans le rapport 2016, qu'il faudrait vraiment y être attentifs, par exemple, au niveau de la Smart Mobility, effectivement, il n'y a pas grand-chose voire pas grand-chose du tout. Au niveau des synergies plus poussées entre l'Echevinat des Travaux et de la Mobilité, moi, je crois franchement qu'au niveau des travaux et vous savez bien que ça prend vraiment une dimension particulière pour les citoyens et c'est bien normal lorsqu'ils veulent circuler en centre-ville, c'est d'une importance capitale pour les citoyens, je crois qu'effectivement, une base de données commune ou alors, effectivement, après, qui sera Echevin de quoi, vous avez tous les deux votre Echevinat, ça reste séparé mais ce qu'il faudrait vraiment, c'est plus qu'une collaboration, c'est plus que ce vous faites pour l'instant, c'est aller plus loin, c'est encore plus qu'une synergie, c'est vraiment une base de données commune qui vous permettrait d'agir de concert, de façon répétée. Pour la signalétique touristique, elle est très bien la signalétique touristique, il n'y a pas de souci, les beaux panneaux noirs sont très jolis, c'est beau. Moi, ce que je disais juste, c'est sur un point bien particulier, c'est sur la signalétique touristique en vue des embarquements et débarquements qu'on a connu lors des fêtes d'ouverture et de clôture. Elles sont situées près de l'ancien site Gobert, à deux trois endroits de la Ville et effectivement, on peut se demander à quoi elles servent maintenant ? Peut-être les réorienter, mais, en tous cas, les enlever à tout le moins parce que, effectivement, elles ne servent plus actuellement. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Alors, Madame vous vouliez intervenir ?  
Oui.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Oui, c'est parce que Monsieur l'Echevin semble balayer d'un revers de la main le fait qu'on ferme des cheminements piétons et des cheminements cyclistes. Or, les faits prouvent ça : le cheminement le long de la Trouille, c'est trois tronçons, suite à mon interpellation, il y en a un qui va être sécurisé mais les deux autres continueront à être fermés, alors que de nombreuses personnes pouvaient les emprunter. Donc, on a bien fermé des cheminements. Deuxième exemple pour montrer qu'on parle de

faits, le passage qui va du square Jacobs jusqu'à la rue d'Havré, vous êtes en train de faire une enquête publique toute petite à 200 mètres autour pour être bien sûr que les trois riverains qui râlent répondent au sujet de cette servitude qui est utilisée par de nombreux piétons, de nombreux piétons qui risquent d'utiliser leur voiture pour se retrouver rue d'Havré alors que là, on a un cheminement piétons qui est existant. Donc, oui, vous fermez des cheminements piétons et je ne vois aucun cheminement piéton ou cycliste qui a été - donc, des cheminements réservés aux piétons ou aux cyclistes – qui ont été ouverts depuis le début de la législature et vous en avez déjà fermé trois.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur le Chef de groupe, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Monsieur l'Echevin, au départ, je vais vous dire, je ne comptais pas intervenir sur ce point mais je suis toujours surpris par votre manière de répondre. De un, vous êtes sans cesse sur la défensive et de deux, on a vraiment le sentiment qu'on ne prend pas les mêmes routes ou alors, vous vous déplacez en hélicoptère ou peut-être que le 4 X 4 est devenu un véhicule tout à fait nécessaire à Mons pour se déplacer de manière habile. Mais, objectivement, à chaque fois, vous nous dites, mais non, ça, ça va très bien, on n'a jamais fait autant, tout va très bien. Moi, à chaque fois que je prends ma voiture, il y a des problèmes. Si j'étais le seul, on pourrait dire que je suis un mauvais coucheur mais franchement, il suffit de demander à tous les gens qui sont là, ils vont tous vous expliquer qu'il y a au moins un point de mobilité qui ne leur va pas tout au long de leur journée. Je vais venir sur des éléments très concrets, on a parlé de parkings, ça, les parkings ça revient en permanence, à chaque fois, vous vous êtes toujours opposés. Vous savez très bien que nous, on a demandé le recours au privé, puis, finalement, on y reviendra dans une interpellation, on a dit, mais non, le public va le faire, ça commence super bien, puisque même l'étude d'incidence initiale, ça ne va pas, on n'a pas bien fait le cahier des charges, donc, il faudra peut-être faire autre chose. Comme quoi, chacun son métier, à un moment donné, il y a des gens dont c'est l'expertise, ils ne font que ça du matin au soir, gérer des parkings. Mais non, on va continuer à mobiliser du personnel, à s'occuper de parkings, à essayer d'obtenir des subsides et à gérer ça de bonne manière publique et après, vous prendrez mal quand ECOLO vous dira : « et bien oui, vous avez affecté à la gestion de vos places de stationnement et à la gestion de vos parkings autant d'agents – ici dix-huit – et vous n'en avez que deux pour de la mobilité douce ». Mais bien évidemment, puisque vous gérez toute une série d'éléments de mobilité qui ne relèvent pas de la politique publique mais qui sont à l'heure actuelle déjà faits par des opérateurs privés, mais vous vous entêtez à vouloir faire comme eux, ça n'a aucun sens. Pour le reste, le rapport, c'est intéressant de faire un rapport

mais c'est intéressant quant aux termes du rapport, il y a des propositions précises où on dit, on va agir dans cette direction-là ou cette direction-là. Il n'y en a pas du tout et par rapport justement à la Smart Mobility dont parlait Florent DUFRANE, vous avez répondu via la Smart City et l'intuition était bonne, parce qu'effectivement, la Smart Mobility, il y a une partie de cette Smart Mobility qui dépend de la Smart City, puisque, par exemple, les affichages dynamiques pour dire aux gens : « ne rentrez pas à Mons via cet axe parce qu'il est déjà embouteillé et faire ça via des sms ou via un affichage dynamique, adapter les limitations de vitesse aussi selon l'heure du jour, selon le trafic parce qu'en adaptant les limitations de vitesse, on peut influencer sur les embouteillages, c'est-à-dire les réduire, puisque c'est quand même ça l'objectif. On peut également avoir des zones 30 aux abords des écoles qui deviennent des zones 50 – voire des zones 70 à d'autres moments de la journée pour justement ne pas verbaliser des gens inutilement. Quand il y a des gens qui se prennent des PV devant une école, le samedi à 1 heure du matin parce qu'ils étaient à 50 au lieu de 30, il va quand même falloir leur expliquer le sens d'une telle politique en la matière. Et donc, il y a toute une série d'éléments, mais ce dont je suis certain, et si vous arrivez à me démontrer l'inverse aujourd'hui, j'en serai vraiment ravi, c'est qu'au niveau du Cabinet du Bourgmestre qui gère la Digital City, on n'a jamais demandé votre avis sur les éléments de mobilité qui pourraient être facilités via la Digital City, jamais. Et donc, à partir de ce moment-là, oui, on va parler de Digital City, mais ça va juste être quelque chose de purement théorique. Enfin, un dernier point, et là, je m'adresse tout autant au Bourgmestre qu'à vous, la signalétique. Je sais que le Bourgmestre est un homme de goût, c'est quelqu'un qui est très attaché au design, qui aime bien les belles choses et je l'en félicite, c'est très important, alors, je ne comprends comment il peut tolérer dans sa Ville, il y ait sept types de panneaux de signalisation différents, c'est hallucinant, c'est carnaval, c'est carnaval toute l'année. On a été taper des petits panneaux blancs à la va-vite par des ouvriers communaux pour indiquer les commerces, parce que les commerçants disaient vous savez, à Mons, on ne sait même pas de quelle manière on peut arriver aux commerces, puis, à côté de ça, on a une autre signalétique grise, qui est intéressante, on a encore des vieux panneaux bleus, on a encore des panneaux qui datent de Mons 2015, donc, ceux-là ils sont rouges. Donc, on a un peu de tout dans la Ville, c'est intéressant, ça met de la couleur, en tout cas, ça ne met certainement pas de clarté, que ce soit sur le design, même en terme de vision, je trouve que ce n'est pas nécessairement très beau, mais même en terme de ce qui est écrit sur ces panneaux. Parce que moi, je me suis toujours dit si j'étais quelqu'un qui vient de l'extérieur de Mons, comment je peux savoir qu'en prenant de la porte de Nimy, je peux arriver jusqu'à la Grand-Place ? Et encore, parce

que je vais remonter la rue de Nimy, mais là, j'ai une chance sur deux que la Grand-Place soit fermée, comme on ne me l'a pas dit avant, je dois refaire le tour, passer par la Place de Bootle, rue Verte, puis me faire ré-éjecter vers l'autoroute, ça c'est le sens de l'accueil. Allez, à un moment donné, il faudrait quand même se dire on prend une poignée de gens qui n'ont jamais roulés à Mons, on les met dans une bagnole et on regarde comment ils réagissent. Mais il faut quand même se dire que la plupart des trajets que l'on prend au quotidien que ce soit à pied ou en voiture, ce sont des trajets dont on n'aurait pas connaissance si on n'habitait pas dans cette Ville. Et c'est quand même ça le but d'une Ville qui se veut touristique et culturelle, c'est quand même de permettre aux gens d'avoir une approche facilitée. Donc, je l'ai dit signalétique, parkings, on a grandement besoin, et arrêtez de vous entêter à vouloir gérer des parkings, ce n'est pas le business d'une Ville que de gérer des parkings. A chaque fois, vous me dites il y a des Villes qui reviennent en arrière, si vous voulez, on va faire la balance, on va faire un recensement dans les grandes villes, en Belgique, déjà, et on pourrait aller ailleurs, des grandes villes qui ont eu recours au privé et des grandes villes qui le gèrent elles-mêmes, je peux vous dire que la comparaison ne fera pas photos. D'ailleurs, citez-moi une grande ville wallonne à l'heure actuelle qui gère ses parkings toute seule et de manière efficace, franchement, je serais vraiment surpris de voir comment ils font. Et enfin, dernier point, bien sûr, il faut que la Smart Mobility soit intégrée au projet Digital City, ce n'est pas le cas à l'heure actuelle, vous pouvez essayer de me dire que oui ; donnez-moi juste un seul exemple et franchement, je serai convaincu, mais vous aurez beaucoup de mal à le trouver, j'en suis certain.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Monsieur l'Echevin, je vous en prie.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Je ne vais pas répondre à tout, parce qu'on n'en finirait pas mais il y a quand même quelque chose qui me choque dans les propos du Chef de groupe MR c'est que à l'entendre, on est toujours sur la défensive. Mais, moi, ce que je constate, c'est que vous êtes toujours en train d'essayer de détruire tout ce qui est fait par la majorité dans laquelle, je vous signale et je vous rappelle, vous y étiez pendant à peu près trois ans. Alors, si votre façon de voir concernant la gestion des parkings pour vous elle est privée, le Collège, pour l'instant, n'a pas cette vision-là. Le Service n'est absolument pas déficitaire, que du contraire, alors pouvoir disposer et gérer ces parkings en infrastructure comme les parkings en voirie, c'est un énorme avantage ne fût-ce que, par exemple, si nous parlons du commerce montois. Si à un moment donné, on met ça entre les mains d'un privé, ce sera la rentabilité à tout prix et donc, on ne maîtrisera plus le coût de l'horodateur. Le Collège ne souhaite pas actuellement en venir là. Alors, quand vous parlez de l'étude, on en reparlera tout à l'heure



lors de votre interpellation, parce que c'est là-dessus que vous faites votre interpellation concernant l'étude d'optimisation des parkings, donc, je rappelle, il y a trois phases là-dedans, la première phase a été faite et cette phase-là va donc être payée à l'entreprise. La deuxième phase c'était de pouvoir nous donner un comparatif avec des villes comparables à la Ville de Mons concernant le stationnement, elle n'a pas pu le faire, c'est elle-même qui a répondu par courrier en disant qu'elle n'était pas capable de le faire. Notre cahier des charges a été très bien fait, c'est une matière que le Service de la Mobilité et le Service des Marchés maîtrisent le cahier des charges a été très bien fait mais, à partir du moment où l'entreprise elle-même reconnaît qu'elle ne sait pas répondre à la phase II, que voulez-vous que l'on fasse d'autre que d'annuler ce marché. Et la troisième phase c'était justement de pouvoir donner un avis quant à la gestion future de nos parkings en infrastructure et des parkings en voirie, gestion privée, mixte ou publique. On a dû arrêter puisque cette entreprise-là nous a répondu qu'elle n'était pas capable, par sa méthodologie, de nous répondre. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Deux dernières interventions. Je vous en prie Monsieur le Chef de Groupe.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. D'abord, une remarque préliminaire, je ne vois pas en quoi dans l'intervention on a détruit quoique ce soit. On est juste venu sur des propositions autres que ce qui se fait maintenant, mais bien évidemment, si vous partez du présupposé que tout va bien en matière de mobilité à Mons, vous avez raison, il vaut mieux que l'on reste à la maison et qu'on ne fasse plus de conseils communaux parce qu'il n'y a rien à régler. De un, on n'a rien détruit, de deux, sur le fait qu'on a participé à cette majorité, je vous fais la remarque mais cela vaut à l'ensemble de vos collègues, puisque j'ai compris que c'est le nouvel angle de communication, mais celui qui a trouvé ça, excusez-moi, il n'a pas réfléchi bien longtemps parce que vous ne pouvez pas dire le MR acceptait tout quand il était en majorité et maintenant, il critique tout parce si c'était le cas, se pose la question de savoir pourquoi vous avez voulu rompre cette majorité ? Si on acceptait tout quand on était dedans, que nous étions des partenaires dociles, il va falloir m'expliquer pourquoi vous avez décidé de rompre. Il y a six mois quasi jour pour jour, vous n'étiez pas en train d'expliquer que nous étions des partenaires dociles, vous étiez plutôt en train d'expliquer qu'on faisait cavalier seul. Donc, de deux choses l'une, soit vous nous avez mis dans l'opposition, ça nous a rendu nerveux, c'est vraiment dommage de l'avoir fait si nous étions si dociles que ça, soit on vous faisait déjà les mêmes remarques à l'époque de la majorité et au moins, on a le mérite de la constance et ça prouve qu'à l'époque de la majorité, nous avions au moins la retenue de pouvoir exprimer ces éléments lors de réunion à huis clos

plutôt que de les mettre sur la place publique, comme c'est le cas maintenant. A un moment donné, arrêtez avec ça, ça n'est pas porteur, ça n'a aucun sens, c'est une insulte à l'intelligence que de dire de telles choses. Deuxième élément sur le fond, vous nous dites, la structure des parkings, elle est rentable, elle est tellement rentable qu'on n'en a pas. A un moment, il faut arrêter de rigoler, soit on nous dit qu'on n'en a pas assez, soit on nous dit mais si, il y en a assez, on va déplacer les abonnés, ça prend d'ailleurs deux plombs à chaque fois qu'on prend la moindre décision ou la signalétique n'est pas bien faite, ou alors, les parkings, oui, peut-être qu'ils sont vides mais il faut peut-être s'interroger de savoir pourquoi celui-là est vide ? Peut-être que les gens arrivent par d'autres portes aux entrées de Mons et que, donc il faudrait situer des parkings ailleurs. Donc, le fait qu'il ne serait pas déficitaire - je sais que pour certains c'est considéré comme un exploit qu'une gestion publique ne soit pas déficitaire - je peux vous dire qu'ici, ce n'est pas le critère pertinent, le critère pertinent, c'est juste de dire, est-ce qu'on a une offre suffisante qui répond aux besoins des usagers ? Troisième aspect, sur les billets horodateurs, ça c'est la grande fable, c'est de nous dire, mais si c'était le privé, vous ne vous rendez pas compte, le petit commerce montois serait assassiné parce qu'il n'y aurait plus de client du fait qu'on leur mettrait des prunes à chaque fois ... J'ai compris qu'il y avait des collègues ici dans l'Assemblée qui considéraient qu'on mettait des PV de stationnement trop rapidement, qu'en plus, ils étaient trop élevés selon eux, surtout quand ça va passer à 25 euros. Déjà, cet argument, je ne le comprends pas bien et surtout, deuxième élément, et je vous l'ai déjà dit plusieurs fois Monsieur l'Echevin, à l'époque où nous étions collègues, on en parlait souvent, tout dépend du cahier des charges que vous fixez. Un collègue socialiste à Verviers est passé au privé par exemple, et bien, il a un cahier des charges qui était très bien fait, vous voyez, j'en fais pas une question de parti et dans ce cahier des charges, il y avait une amplitude de tarification et la boîte privée ne pouvait pas aller au-delà d'un certain plafond et toutes les décisions de modifications budgétaires étaient prévues dans le cadre d'une négociation entre la commune et la société privée. Donc, vous voyez, voilà un cahier des charges bien fait, il y a tout fait moyen de répondre à cette objection, pour le reste, vous savez, Bruxelles, par exemple, est totalement en concession privée. Je n'ai pas cru comprendre que c'était ça qui privait les gens d'aller dans les magasins à Bruxelles, j'ai plutôt entendu des critiques d'ailleurs sur un piétonnier, mais je ne vais pas me mêler de la politique bruxelloise. Donc, il faut arrêter de venir avec des arguments qui n'en sont pas. Enfin, dernier élément, ça je trouve que c'est une perle, parce que vous nous dites l'étude pour la Place Nervienne, le cahier des charges était très bien fait, mais ce n'est quand même pas de notre faute que la société privée ne soit pas passée à la phase II. Là, je dois vous avouer que je

ne comprends pas, parce que le but du cahier des charges, c'est quand même de vérifier que le prestataire de service pourra remplir la mission. Donc, qu'avez-vous fait dans le cadre de l'étude du cahier des charges ? Normalement, dans le cahier des charges, on dit au prestataire, vous devrez faire ceci, vous devrez faire cela et vous devez nous prouver que vous avez les capacités techniques et financières de mener ces différentes missions. Alors, soit le prestataire privé répond à toutes ces caractéristiques et je persiste et signe, le cahier des charges n'était pas complet, soit effectivement, le cahier des charges était complet et dans ce cas-là, c'est le prestataire privé qui vous a menti et si il vous a menti, alors, je ne comprends pas pourquoi vous avez déclaré à la presse que les 4.700 euros étaient payés et on ne pouvait plus rien dire parce que si c'est le prestataire privé qui ne répond pas au cahier des charges auquel lui-même a dit qu'il pouvait répondre, et bien, il doit y avoir des pénalités, qui sont prévues dans ce cahier des charges pour que le prestataire privé, en plus de la résolution du contrat, doive payer des dédommagements pour le temps perdu et l'argent qui a été dépensé par la Ville. Mais si ce n'est ni l'un ni l'autre, vous ne me retirez pas de la tête qu'alors, il y avait un problème avec le cahier des charges.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Madame DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Mais, à chaque fois qu'il y a un point mobilité, c'est toujours la même chose, l'Echevin du stationnement est sur la défensive, on dirait qu'on l'attaque, tout ce que nous disons est excessif dans l'opposition et n'a aucun sens et donc, on se retrouve toujours face à un mur, on n'arrive pas à dialoguer. Je vais donner un exemple concret, il y a 14 jours, j'ai envoyé une question écrite qui était destinée à Monsieur l'Echevin pour avoir accès au cahier des charges sur l'optimisation du parking et à la réponse qui avait été faite par la société ainsi qu'à la preuve, en fait, qu'il ne pouvait pas répondre. Je n'ai eu aucune réponse, strictement rien. Entretemps, j'ai envoyé six autres questions écrites à d'autres Echevins, j'ai reçu des réponses, j'ai reçu des réponses par mail comme j'avais demandé. L'Echevin semble s'en contre-ficher. Aujourd'hui, on va parler de cette étude dans les interpellations, nous n'aurons de nouveau pas accès au dossier. Donc, évidemment, qu'est-ce qu'on pense ? C'est qu'il y a des choses à cacher, s'il n'y a rien à cacher, l'Echevin me répond, je viens dans le service, je constate que le cahier des charges est bien fait, je constate, en effet, que le prestataire ne pouvait pas répondre. A partir du moment où on ne nous répond pas dans les délais qui sont prévus par le ROI alors que nous, on nous impose de ne parler que pendant 10 minutes pour l'ensemble de nos interpellations, on ne peut évidemment qu'être assez agressifs à l'égard de l'Echevin. Donc, je pense qu'il y a vraiment un problème relationnel qui est en train de s'installer et qui va perdurer. Il faut arrêter de considérer que les

citoyens montois qu'on représente ne signifient rien et considérer que toute remarque qu'on fait en matière de mobilité est excessive et inadéquate. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à chacun pour cet échange extrêmement intense. Est-ce que certains souhaitent encore prendre la parole ? Alors, c'est une prise de connaissance, de mémoire, c'est le rapport d'activités. Nous sommes au point 10

ADOPTE à l'unanimité – 21e annexe

11° Objet : Taxis. Dérogation au Règlement communal. Service Mobilité

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre, j'ai pris connaissance de ce règlement communal via ce point. En fait, il faut savoir que via un vieux règlement, c'est encore la Ville de Mons qui organise les examens pour les chauffeurs de taxis. Ma première question : est-ce que avec l'évolution des lois sur la concurrence, est-ce que c'est encore légal qu'une commune fasse passer un examen ? Je n'ai pas de souci avec le point évidemment, mais est-ce qu'on n'en profiterait pas pour revoir un peu ce règlement ? Parce qu'avec tout ce qui est transport partagé, Cambio, Uber, des choses comme cela qui arrivent, les voitures autonomes qui ne vont pas tarder à arriver, est-ce qu'on n'en profiterait pas pour lancer une réflexion sur le règlement en vigueur pour les taxis qui me paraît assez lourd ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Monsieur l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : Oui, c'est justement la raison pour laquelle ce point est inscrit au Conseil, c'est de pouvoir revoir, c'est donc un choix de la Ville, c'est le décret wallon qui le dit, c'est du choix de la Ville de le faire ou de ne pas le faire. La Ville a préféré le faire depuis toute une série d'années, je pense que c'est en 2006. Bref, je pourrais donner l'information. En fait, c'était une demande de la part des sociétés de taxis elles-mêmes qui souhaitaient être toutes sur le même plan, qu'il n'y ait pas de concurrence entre elles, et donc, quand on parle ici d'examens, ce sont des examens ouverts à toutes les personnes qui veulent rentrer dans une société de taxis, il n'y a pas de concurrence, donc, je vais dire, une société qui souhaite prendre telle ou telle personne qui a réussi l'examen, elle le fait, donc, il n'y a pas de concurrence, le simple fait que l'on demande, c'est de réussir l'examen et ça, c'était une demande des différentes sociétés. Mais le règlement va donc être revu et c'est pour ça qu'on demande une dérogation actuellement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant ces explications, je peux considérer .....

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Si l'Echevin s'engage à revoir le règlement comme il l'a dit, on peut accepter la dérogation, mais alors, moyennant la révision.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, c'est oui ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

3 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTE - 22e annexe

30° Objet : Service Mobilité – Acquisition d'équipement pour les contrôleurs civils.  
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (Procédure négociée directe avec publicité). MP 2016/424.072/AD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en viens au point 30. y-a-t-il des remarques ? Oui, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : En fait, moi, j'ai une remarque générale déjà sur le point 30 et le point 31. En fait, en Commission de la Mobilité, les points n'étaient pas inscrits à l'ordre du jour et ensuite, en Commission de Travaux, on nous a dit que les points étaient transférés en Mobilité, sauf que la Commission de travaux ayant lieu après la Commission Mobilité, on n'a pas pu évoquer les points 30 – 31 Commission Mobilité. Vous comprenez ce que je veux dire ? Comme la Commission des Travaux avait lieu après et que les points ont été transférés après, si à l'avenir, il était possible que les points soient correctement inscrits dans les bonnes rubriques et dans les bonnes commissions, ce serait agréable. Au-delà de ça, le point 30, c'est un marché de 145.000 euros qui arrive, je suppose, en complément du marché du mois d'avant, par rapport au remplacement des horodateurs et la question que je me pose c'est est-ce qu'on était obligé de les scinder, est-ce qu'on n'aurait pas eu un meilleur prix en faisant un marché commun pour les deux ? les horodateurs et ce qui contrôle les tickets horodateurs ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, très bien, d'autres interventions ? Monsieur l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Oui, donc concernant le point 30, ça concerne en fait la commande, comme vous allez pouvoir le voir, d'acquisition d'équipements pour pouvoir contrôler les horodateurs, les parkings, etc... Cela ne pouvait pas faire partie du dossier précédent comme vous faites mention. En fait, ici, c'est l'acquisition de matériel pour les agents contrôleurs, ce matériel-là devait avoir une certaine spécificité pour pouvoir être indépendant mais pouvoir accéder à la base de données et donc, on ne voulait pas avoir les pieds et les mains liés avec une seule société concernant la plateforme web et donc, ici, c'est un dossier totalement séparé mais ça ne concerne absolument pas les horodateurs. C'est simplement pour contrôler, ils seront équipés d'appareils photographiques tous de manière à pouvoir aussi être utilisés dans le cadre des incivilités.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : OK, oui, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Je comprends bien que c'est un marché séparé, je sais lire mais ma question c'était plutôt de dire voilà, à partir du moment où il y a – en tous cas, c'est écrit comme ça dans le dossier – énormément de demandes de compatibilité entre les différents appareils, via effectivement une plateforme web, est-ce que passer le tout en un seul marché, sans favoriser d'entreprise, d'appels parce que je suppose qu'il n'y a pas 40 opérateurs qui font des appareils de contrôle d'horodateurs et des horodateurs. Je pense que toutes les entreprises qui font des horodateurs sont capables de fournir les appareils qui contrôlent ça. Est-ce qu'on n'aurait pas pu - forcément un effet d'échelle - avoir un meilleur prix, est-ce qu'il y a des comparatifs qui ont été faits par rapport à d'autres villes ou des demandes dans ce sens-là ?

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : En fait, ce que j'ai oublié de préciser aussi c'est que ces appareils-là vont aussi nous servir pour les achats minute et donc, ce sont deux technologies qui vont être rassemblées sur la même plateforme et on devait nous, faire un choix de manière à ce que soit compatible donc la technologie à la fois achat minute et la technologie horodateurs. Donc, on ne pouvait pas faire cette commande-là avec uniquement la firme qui va nous fournir les horodateurs.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : OK, oui, je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, écoutez, pas plus tard qu'à 15 heures, à la rue de la Raquette il y a deux employés de la Ville de Mons, j'avais posé des questions. Effectivement, ils m'ont montré le matériel et il était temps de le remplacer et ils s'en réjouissaient. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : OK Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Je dois avouer que je n'ai pas du tout compris la logique de l'Echevin. Il nous dit en fait il faut que les deux systèmes soient compatibles, jusque là, c'est ce qu'on lui indique, là, on est d'accord mais il conclut en disant justement, c'est pour ça qu'on ne pouvait pas passer la commande des appareils de contrôle avec ceux des horodateurs. Excusez-moi, je ne suis peut-être pas très malin, mais pour moi, il était plus logique de passer la commande ensemble si on voulait être certain que ce soit compatible, parce que si demain l'horodateur que l'on choisit on nous explique que oui, c'est compatible moyennant l'achat d'un logiciel qui permet de rendre ça compatible etc... et qui a des surcoûts derrière, oui, dans les faits ce sera compatible mais on aura perdu de l'argent. Donc, la logique voudrait au contraire l'inverse, c'est d'abord un plan global où on utilise la même technologie pour les achats minute, pour le contrôle, pour les horodateurs, parce que justement, ce sont trois services qui devront communiquer ensemble. parce que, par exemple, si vous êtes restés au-delà de 30 minutes, il faut que le signal aille sur la machine et, éventuellement, que la personne puisse pour aller au-delà des 30 minutes payer via un système SMS son horodateur, mais comment voulez-vous qu'une telle technologie fonctionne si on ne la commande pas ensemble ou en tous cas si on n'a pas le même prestataire de service à la tête de la technologie ? Franchement, moi, je ne vois pas le sens de scinder les deux.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Je pense qu'on va finir par se mettre d'accord. Je répète, il y a les horodateurs, il y a un marché qui a été fait pour les horodateurs, il y a un marché qui a été fait pour les achats minute, un marché pour les appareils de contrôle. Dans les cahiers des charges, on a bien précisé sur quelle plateforme nous voulions que ce soit centralisé, c'est aux firmes à nous fournir le matériel en fonction de ça. Maintenant, si on avait pris du matériel, de toute façon les firmes horodateurs ne font pas toutes des ventes d'appareils de contrôle, donc, on était plus ou moins coincés. On ne sera peut-être pas d'accord sur la formule ou sur la réflexion, c'est le jeu de l'opposition.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Monsieur BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci, Monsieur le Président. En entendant Monsieur Guillaume HAMBYE, je me rends compte que finalement, les agents ont déjà le matériel.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Ils ont l'ancien matériel, ils ont l'ancien matériel, je les ai interrogés, ils se réjouissaient d'avoir du nouveau parce que l'ancien était très dépassé.

M. John BEUGNIES, Conseiller : OK merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Tant que vous avez la parole, quelle est votre position pour le PTB ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE, DI RUPO

6 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, BONJEAN

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, sur l'abstention. Pour les remarques qu'on a déjà exercées et on reviendra sur le dossier parce que, rappelez-vous au dernier Conseil communal, on était surpris sur la manière dont le cahier des charges était rédigé pour les horodateurs, où on spécifiait au centimètre près la taille du ticket. Franchement, ça prend vraiment une drôle de tournure ces différents marchés et ce serait vraiment intéressant de voir les résultats, on serait vraiment intéressés de voir les résultats au moment de l'attribution.

#### ADOPTE – 23e annexe

31<sup>e</sup> Objet : Parking de Messines – Aménagement de sécurité du parking : lot 1 (adjudication ouverte) / lot 2 : contrôle d'accès et speedgates (appel d'offre ouvert). Approbation des projets et des modes de passation. MP E/2016/RW/424.501.01/VT

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : je vous en prie, Madame, si vous voulez.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ici, ce qui nous interpelle surtout, c'est le fait que comme à d'autres points à l'ordre du jour et on y reviendra, c'est qu'il y a un avis défavorable du Directeur Financier, il y a un dépassement de crédit qui n'est pas très élevé, mais néanmoins, à cette période de l'année, on n'a toujours pas vu venir la modification budgétaire, on est plus que préoccupé par les engagements qui sont pris de façon répétée, sans avoir une modification budgétaire. Donc, on aimerait bien savoir comment vous allez financer tout ce type de surcoût ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : O.K. je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : D'où ma remarque préalable par rapport à la Commission, j'aurais préféré en discuter là-bas. Par rapport au parking de Messines, il me revient souvent qu'une des voies d'accès est obstruée. Je voudrais savoir s'il y avait des



statistiques de fréquentation, au niveau des abonnés, y-a-t-il du nouveau, y-a-t-il des achats de place récemment ? Et le parking est-il fonctionnel tous les jours ?

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Ce parking-là, il a 155 places. Actuellement, les abonnés sont en augmentation. L'objet de ce dossier c'est à la fois de sécuriser et à la fois de pouvoir permettre un accès via des portes Speedgate à ce parking. Donc, il va y avoir deux entrées, une entrée/sortie dans la rue de Bertaimont, une entrée/sortie rue des Arquebusiers. Il y aura des bornes d'accès, des portes Speedgate, toutes les portes puisque comme vous le savez, ce parking-là donne accès aussi aux étages supérieurs, à savoir aux appartements et maisons qui sont là au-dessus et il fallait tout sécuriser à ce niveau-là. Donc, c'est l'objet justement de ce dossier-là qui est, comme vous l'avez vu, d'un montant de 166.000 euros pour le dossier A et de 536.000 euros pour le dossier B. Quelle est la question que vous avez posée ?

M. Hervé JACQUEMIN : C'était juste pour savoir, j'entends que les abonnements sont en hausse, mais savoir de combien ? Au niveau de la fréquentation, on avait des chiffres. Je n'ai pas besoin de les avoir ce soir, si je peux les avoir par mail, c'est très bien.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Je vais demander au Service de vous les faire parvenir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : OK. Moyennant toutes ces explications.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Comme l'a dit Madame MARNEFFE, on n'a eu aucune réponse, on va s'abstenir sur tous les points qui sortent du cadre budgétaire. Ça fait maintenant 4 mois qu'on attend un amendement budgétaire, on a plus d'un million d'euros qui ont été engagés ou qui vont être engagés sans qu'on sache où on va les prendre ; le principe, c'est qu'il y a un budget, on respecte le budget dans les décisions, ensuite on a un amendement budgétaire et puis, il y a d'autres décisions. On valide des dépenses, ici c'est que 5.000 euros de supplément, mais il y en a d'autres c'est plus cher, les 500.000 euros de la zone de police, les plus de 450.000 euros pour Mons Expo, les 200.000 euros pour l'école du Bois de Mons et on ne sait pas où on va les prendre. Je veux dire, à un moment, on est censé savoir ce qu'on va réduire dans les dépenses qui étaient prévues au budget, est-ce que les travaux de l'Avenue du Champ de Bataille à Flénu vont être reportés en 2017 ? Est-ce qu'on va encore réduire les subsides aux Associations ? On ne sait pas où on va aller chercher ce million ... Donc, non, on va s'abstenir sur le point 31 pas tellement qu'on trouve qu'il ne faut pas d'aménagement au parking de Messines, parce qu'à partir du moment où il y a un avis négatif du Directeur Financier, que ça fait 4 mois qu'il y a des décisions budgétaires qui passent avec avis négatif du Directeur Financier en l'absence de modifications budgétaires, on s'abstiendra. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin, peut-être une très courte réponse.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Il n'y a pas d'avis négatif, c'est un budget qui était inscrit pour 2016, il n'y a pas d'avis négatif. Je ne comprends pas, c'est pour ça que je n'ai pas répondu.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Dans le dossier oui, pour le dépassement budgétaire de 5.000 euros

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Le dépassement, mais pas .....

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : En conséquence de quoi, vous dites non ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Abstention que vous avez justifiée avant de le dire ...

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, M. BEUGNIES, DI RUPO

9 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JAER, MM. DUFRANE, BONJEAN, Mme MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTE – 24e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Simplement, on est favorable bien sûr à la sécurisation du parking mais on s'étonne et Madame DE JAER l'a déjà évoqué, de la sortie du cadre budgétaire. J'ai pu lire d'ailleurs dans la presse qu'on disait qu'on avançait à tâtons au niveau du budget depuis quelques mois. Effectivement, on le voit, il fallait une MB ce mois-ci alors si on voulait faire entrer tous ces éléments dans le cadre, ce n'est pas un jugement de valeur sur les personnes, mais, effectivement, je crois que l'Echevin des Finances, c'est une fonction à part entière et on se rend compte déjà des difficultés que cela pose.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. J'en suis au point 12.

12° Objet : Désaffectation emprunt + ouverture compte bancaire. Régie foncière SD

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je vais interroger Monsieur l'Echevin sur ce point parce que j'ai lu ce dossier, ça a été d'ailleurs extrêmement rapide la lecture de ce dossier

parce qu'il n'y avait presque rien, le seul document qu'il y avait, la délibération que je n'ai d'ailleurs pas très, très bien comprise et en même temps, la liste des emprunts qu'on veut désaffecter, puisque je lis désaffectation de l'emprunt. J'ai d'abord cru que cette désaffectation, cela supposait la clôture des emprunts. Mais pas du tout, c'est les transferts des emprunts, donc, là il y a un problème de terminologie peut-être déjà à rectifier. Et je dis tout de suite que dans ce dossier, il n'y a presque rien, la délibération et la liste des emprunts, je ne sais même pas si c'est une liste, en fait, c'est simplement poste par poste, une douzaine de postes dans lequel on vous dit, on a emprunté autant et il reste en disponible autant. Et le premier d'ailleurs, c'est la construction du garage Rachot, c'est un dossier que je connais et pour moi, le garage Rachot, si c'est bien ça, ce sont les garages qui appartiennent à la Ville, les premiers ont été vendus il y a plus de vingt ans, donc cela vous dit que c'est un dossier qui traîne au moins depuis vingt ans. C'est ça que je voulais dire. Moi, pour pouvoir juger correctement ce dossier, et c'est ça que je demande à Monsieur l'Echevin, c'est toute une série de documents pour pouvoir vraiment voir si la décision que vous voulez nous faire prendre est justifiée ou pas ? Tout d'abord, la date de ces emprunts, quand ces emprunts ont-ils été faits ? Le taux de ces emprunts ? Le taux de ces emprunts, c'est nulle part, les dates, le taux de ces emprunts n'apparaissent pas et au moins la copie de chaque contrat, pour pouvoir examiner s'il faut désaffecter, moi je dirai plutôt transférer que désaffecter ces emprunts. Est-ce qu'il ne faut pas non plus non pas les transférer mais peut-être les rembourser purement et simplement ? Est-ce qu'ils sont peut-être arrivés, ils restent peut-être un an ou deux ans ou trois ans et, en même temps, en connaître vraiment leur taux, parce que peut-être il y a des taux qui sont très favorables et peut-être aussi non seulement, il faudrait les rembourser et, éventuellement, faire des emprunts à des taux beaucoup plus bas, donc envisager de rembourser certains pour pouvoir faire en sorte qu'ils soient couverts par des nouveaux emprunts à des taux plus favorables. Voilà, moi je voudrais savoir aussi si les banques, ceux qui ont fait cette ouverture de crédit, permettent la possibilité de rembourser et ne plus transférer. Je n'en sais rien puisque je n'ai pas les contrats. Dans ces différents emprunts à rembourser, il y en a quand même quelques uns qui sont conséquents et j'en ai pris deux puisqu'il y en a douze, deux qui m'ont interpellés, tout d'abord honoraires Couvent Capucins, il resterait 98.000 euros de disponible, la même chose pour Garage Rachot, celui dont je parlais tout à l'heure, là aussi qui est terminé depuis bien longtemps, il reste 278.000 euros de disponible. J'ai envie de poser en tout cas la question pour celui-là, pourquoi on n'a pas envisagé de clôturer cet emprunt plus tôt ? Pourquoi aussi ouvrir un nouveau compte, ce n'est indiqué nulle part dans le dossier, vous parlez qu'on va ouvrir un nouveau compte, il n'y a

aucun courrier de banque, aucun courrier qui dit que c'est nécessaire d'ouvrir un compte, est-ce que c'est nécessaire d'ouvrir des comptes ? Je n'en sais rien, il n'y a rien dans le dossier. Vous parlez aussi, est-ce que vous avez négocié avec la banque ? Est-ce que vous avez négocié avec la banque pour avoir un taux intéressant ? Pour l'instant, les taux sont assez bas, moi, je n'en sais rien, donc, il faudra aussi aller vérifier ce genre de choses, il n'y a rien dans le dossier qui me permette de juger. En plus, il y a aussi un dossier que vous connaissez bien, celui-là m'a énormément surpris, c'est le CALVA d'Havré. Dans le CALVA d'Havré, ou bien on a mal calculé au départ, parce qu'il reste, et alors, c'est intéressant, il reste 41.000 euros. Cela veut dire sur le budget qui était prévu que vous avez emprunté, vous avez emprunté 91.000 euros, il reste 45.000 euros, c'est-à-dire +/- 45 % de ce que vous avez emprunté. Alors, moi je serais curieux de savoir pourquoi vous faites une ouverture de crédit aussi importante, alors que vous deviez quand même savoir que vous alliez dépenser beaucoup moins ? C'est une question que je vous pose aussi. Dernière chose que je voulais vous dire, cet argent-là que vous voulez garder, cela représente +/- 750.000 euros, j'ai fait le total, vous allez faire quoi avec cela ? C'est pour un autre projet, parce qu'on pourrait très bien se dire aussi, pourquoi va-t-on continuer à garder cette possibilité d'emprunt ? On pourrait aussi arrêter les emprunts, cela permettrait, d'une certaine façon, de diminuer la dette de la Ville de Mons. Vous ne dites pas non plus à quoi va servir cet argent. Alors, j'ai envie de dire, écoutez, comme il n'y a pas d'urgence, de toute façon, il y a un dossier là-dedans qui existe au moins depuis au moins 20 ans, moi, je vous demande simplement, de reporter ce dossier que ce soit pour la fois prochaine où toutes les questions que je vous pose aujourd'hui, vous aurez tout le temps de pouvoir fournir ça dans le dossier et de répondre pour l'ensemble du Conseil communal. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur l'Echevin, pardon, Madame MARNEFFE, excusez-moi. Allez-y.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Je vous remercie. Par rapport à cette désaffectation d'emprunt non utilisé, nous, on se posait quand même aussi différentes questions parce que la Régie Foncière, elle n'a pas vraiment de personnalité juridique, donc, ce n'est pas elle qui dispose de la capacité de faire les emprunts, c'est la Ville, elle-même qui les fait et donc, que ce soit la Régie foncière qui récupère ces excédents d'emprunt, cela me paraît un peu bizarre d'autant que le Code de la Démocratie Locale prévoit que les bénéfices de la Régie Foncière peuvent être versés à la caisse communale mais cette option à Mons est peu utilisée et donc, par rapport à des opérations immobilières qui ont déjà eu lieu, on attend toujours des bilans

notamment par rapport au déménagement des ateliers communaux à la Caserne de Ghlin. Si, on ajoute à cela, que le bilan de la RCA, je sais bien que ce n'est pas tout à fait la même chose mais doit constamment le renflouer pour combler ses trous et ceux de ses filiales, cela ne nous rassure pas de laisser des fonds qui seront régulièrement utilisés et on y revient sans avis favorable du Directeur Financier, donc, voilà, nous aussi, on se pose beaucoup de questions sur le montant global de ces fonds et sur la manière dont ils seront utilisés.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'autres interventions ? Ok. M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. TONDREAU toutes ces questions auraient pu être posées en commission, j'aurais pu vous apaiser, donc, ces sommes, sont des sommes qui restent disponibles sur des emprunts, Mme MARNEFFE, qui ont été réalisés par la Régie Foncière. Les travaux étant clôturés, certains même depuis assez longtemps, j'ai demandé que l'on fasse un nettoyage de tous ces disponibles qui restaient sur des emprunts et on ouvre un nouveau compte, on va ouvrir un nouveau compte, il n'est pas encore ouvert pour transférer tous ces disponibles sur un compte. Qu'allons-nous faire ? Avec ces disponibles où ils restent du disponible, nous allons transférer cette somme-là sur un futur dossier pour éviter une charge d'emprunt sur un futur dossier mais on ne pourra pas le faire sur n'importe quel dossier, la législation prévoit que nous allons devoir demander l'autorisation à la Région Wallonne puisque ce sont des dossiers qui devront être rentables et qui vont ramener un return à la Régie Foncière. En ce qui concerne les négociations avec les banques, tous ces prêts ont déjà été négociés, tous les taux ont déjà été négociés et ne peuvent plus être revus, donc, la seule possibilité que nous avons, c'est de prendre les disponibles, de tous les verser sur un compte que nous allons ouvrir et quand nous aurons ce disponible qui est quand même important de 700.000 euros, ce disponible sera affecté à un nouveau projet et ce nouveau projet sera soumis à l'autorisation de la Région Wallonne pour pouvoir utiliser ce disponible et nous reviendrons à ce moment-là avec le projet et l'utilisation du disponible sur ce compte.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je crois que vous avez répondu à deux questions sur les dix que je vous ai posées, alors, je redemande de nouveau ce que j'ai demandé tout à l'heure, je trouve que ce serait plus élégant d'accepter de répondre à toutes ces questions, je comprends très bien que vous ne savez pas répondre parce qu'il y en a beaucoup mais vous auriez pu vous les poser vous-même avant de reporter ce dossier d'un mois et toutes les questions que je vous posais, vous pourriez les mettre dans le dossier parce qu'il n'y a rien dans votre dossier, c'est cela qui est terrible, je pose des questions et maintenant vous répondez maintenant même ce que vous répondez maintenant, vous auriez dû le mettre dans le

dossier, vous auriez dû le dire en commission, rien, rien et alors, il y a encore un tas d'autres questions à côté, moi, je demande purement et simplement que celui-ci soit reporté à la prochaine fois et à ce moment-là, vous aurez tout le temps de pouvoir constituer un dossier tout à fait correct et complet et à ce moment-là, on pourra vraiment juger votre dossier, il n'y a aucune urgence, aucune puisque de toute façon, il y a 20 ans que cela attend au moins sur certains dossiers, vous venez de le dire vous-même, voilà, ce que je demande.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Y a-t-il d'autres interventions ? Est-ce que vous souhaitez rajouter quelque chose, M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Oui, donc, il y a des commissions pour poser des questions, vous n'avez posé aucune question en commission. Si vous aviez posé les questions, vous auriez toutes les réponses aujourd'hui, donc, je crois qu'il n'y a vraiment aucune difficulté et aucun vice caché dans ce dossier mais je comprends que c'est votre nouvelle politique maintenant, c'est systématiquement bloquer les dossiers puisque vous faites semblants de ne pas les comprendre alors que vous savez exactement de quoi il s'agit. On a beau les reporter, il n'y a rien qui changera dans ce dossier. Si, maintenant, le président de séance souhaite qu'on le reporte, je ne vois pas ce que je vais apporter de plus à la prochaine séance.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je me réjouis déjà que M. l'Echevin donne la possibilité au Président de pouvoir éventuellement reporter le dossier, c'est pour cela que je vais m'adresser au Président, je crois que ce serait une bonne chose de pouvoir reporter ce dossier sans vraiment polémiquer parce que vous avez d'autres dossiers aussi qui vont suivre et je ressens que c'est à peu près la même chose, vos dossiers sont vraiment régulièrement incomplets ce qui ne permet pas de juger correctement vos dossiers. En plus, je vous l'ai dit en commission, vos dossiers, ils passent à 17h00, c'était un jour à 17h00, c'était tout au début de toutes les commissions et je vous ai dit la veille, ce n'est pas possible, j'avais plein d'activités, moi, je regrette beaucoup, je n'ai pas d'assistant pour pouvoir préparer mes dossiers, vous, c'est votre fonction, vous avez une responsabilité de les présenter, donc, je regrette beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je ne suis pas pour le report, en revanche, je demanderais à M. l'Echevin de prendre note de toutes les questions posées et d'envoyer une note écrite à M. le Conseiller pour le rassurer, il aura toujours l'occasion de nous interpeller voire de déposer une motion.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ecoutez, on est vraiment très, très embêté parce que c'est quand même une drôle de manière de faire, déjà, le Conseiller, il pose des questions

quand il veut, on est en séance publique, les citoyens ont le droit de savoir, c'est quand même leur argent et troisième élément, puisque l'Echevin a les éléments de réponse, ce serait encore une fois intéressant de les mettre dans le dossier, donc, il ne s'agit pas du tout d'une stratégie, il s'agit simplement de vouloir faire son travail correctement, d'ailleurs si les questions n'étaient pas pertinentes, M. l'Echevin n'y aurait pas répondu, aurait répondu de telle manière et donc, pour ces raisons, non pas sur le fond mais parce qu'à un moment donné, il faut quand même aussi respecter les droits de l'opposition, on va s'opposer à ce point.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

6 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, BONJEAN

4 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 25<sup>e</sup> annexe

13<sup>e</sup> Objet : Opération Quartier du Beffroi – transfert vers le domaine public. Régie foncière SD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Bourgmestre, c'est encore à peu près la même chose que le dossier 12. J'essaye de comprendre la délibération parce que le 13, le 14 et le 15, c'est similaire et j'ai essayé de comprendre le texte de la délibération. Je lis « transfert du patrimoine de la Régie vers le domaine public de la Ville », je lis et en même temps, « autoriser la Ville de Mons à prendre en charge les emprunts relatifs à ces travaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 », c'est cela votre délibération. Il y a toute une série de questions encore une fois que je pose, un peu comme le dossier précédent, c'est le travail du conseiller qu'il fait, c'est exactement la même chose. J'ai dit mais quelle est la liste des propriétés transférées parce que vous transférez du patrimoine régie vers le domaine public, j'emploie vos mots. Je dis c'est quoi cela, je n'en sais rien, il n'y a pas de liste, il n'y a rien. Quand vous dites que des travaux qui ont été faits, il y a des dates d'emprunts, est-ce que cela a été fait en plusieurs fois ? Je n'en sais rien, il n'y a rien dans le dossier. Avez-vous déjà payé le premier remboursement, je n'en sais rien ? Il n'y a rien dans le dossier. La durée du remboursement,

pas indiqué, rien dans le dossier. J'ai envie de dire mais pourquoi vous faites ces transferts maintenant, je ne sais pas, il n'y a rien qui me permet de me l'indiquer dans le dossier. Est-ce que la Régie est-elle propriétaire pour transférer le patrimoine Régie, il faudrait que la Régie soit propriétaire, ce qui est inconcevable, je le dis tout de suite. Il y a un cas assez amusant, si je puis me permettre, M. l'Echevin, reprenez un peu l'extrait que ce soit pour le point 14, 15 et le point 16, l'extrait de la délibération du Collège, je vous le signale parce que là vraiment, elle peut faire sourire certains et j'espère que c'est une erreur. Je constate que c'est très bien que M. le Bourgmestre était absent mais que c'est M. MARTIN qui a présidé la séance mais je lis en même temps, deux lignes plus haut ou plus bas, que M. MARTIN était absent. Alors, moi, je voudrais savoir est-ce que M. MARTIN était là ou bien est-ce que MARTIN était absent parce que ce genre de document supposé qu'il sorte d'ici, qu'il tombe dans un autre endroit, dans la presse ou près d'éventuellement des milieux judiciaires, il pourrait être contesté, c'est ce qui s'est passé à Charleroi et pour ce genre de chose, on a été loin, donc, je demande et vous pouvez éventuellement montrer ce document à M. le Bourgmestre ou à Mme la Secrétaire Communale qui est juriste pour savoir ce qu'elle pense de cette délibération, pour les trois dossiers pour savoir vraiment ce qu'il en est.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Je propose de reporter les trois dossiers pour vérifier sur le plan administratif, la Directrice Générale va un peu examiner.

M. Samy KAYEMBE KALUNGA, Conseiller : M. le Bourgmestre, vous savez que précédant le Conseil communal, il y a des commissions qui sont organisées bien avant, donc, où on a la faculté de poser tout ce qui question technique et concernant certains dossiers, je me demande si M. TONDREAU a eu la possibilité de poser l'ensemble des questions sur lesquelles il revient actuellement. Voilà, c'est pour savoir, c'est un peut-être un peu trop facile de dire voilà il manque des points, ici, on a la possibilité de poser des questions qu'on ne le fasse pas. Est-ce qu'il y a quelque chose qui empêche qu'on puisse poser ces questions en commission ?

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Ok, merci. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Juste un point, M. le Bourgmestre par rapport à cet élément, c'est très bien de tout le temps faire la leçon à la minorité qui encore une fois, dont ce n'est pas le métier, premier élément. Deuxième élément, si les dossiers du Collège était complet, on n'aurait pas le problème et donc, il faut arrêter de renverser la responsabilité, il y a un ROI qui indique par exemple qu'il faut une fiche technique qui permet justement de détailler le dossier avec l'ensemble des éléments, elle n'est jamais présente, rien que pour ce motif, on pourrait faire recours sur chacun des dossiers, on ne le fait pas. Premier aspect, il faut arrêter de renverser la responsabilité et deuxième aspect, ce n'est quand même pas de la



faute de M. TONDREAU si dans un PV de Collège si M. MARTIN est mis comme Président de séance et dans le même temps, absent.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'ai le dossier devant les yeux et c'est très clair, en réalité, M. MARTIN n'est pas absent, M. MARTIN est Président et comme on a mis que la présidence était sous M. MARTIN, on n'a pas recopié une deuxième fois le nom de M. MARTIN. En le mettant une seule fois, c'est suffisant, donc, contrairement, à ce que je pensais, le dossier est en ordre et je vais passer au vote. M. l'Echevin, peut-être que vous vouliez répondre sur le fond.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Ecoutez M. le Bourgmestre, on a pris note dans le PV des questions, ce n'est vraiment pas urgent, on va répondre déjà par écrit à toutes les questions si vous le souhaitez, il n'y a pas d'urgence, donc, c'est comme vous voulez.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je veux qu'il soit voté. Oui.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je voudrais dire deux choses. Premièrement et je vais compléter ce que mon chef de groupe a dit, quand on dit que je ne dois parler qu'en commission, la commission, cela veut dire d'une certaine façon, une sorte de huis-clos, cela veut dire d'une certaine façon que vous n'acceptez pas que des questions soient posées en séance publique, cela veut dire textuellement ceci que la presse n'a pas le droit de savoir l'état de vos dossiers et vos dossiers combien ils sont tout à fait incomplets, c'est cela que vous voulez me faire dire, c'est cela la réalité que vous dites et cela, c'est beaucoup plus grave parce que me dire que je dois parler en commission, on vous répondra mais l'opinion publique, cela existe, la presse, ça existe, elle a le droit de savoir dans quel état se trouve les dossiers qui sont présentés au Conseil communal. Deuxième chose et j'ai envie de dire ceci, vous m'avez interrompu M. le Bourgmestre en disant que tout de suite, les dossiers seront reportés, vous me permettez au moins de terminer l'intervention que je voulais faire parce qu'il y avait quand même une conclusion que je voulais apporter. Bien sûr que je demande le report du dossier, c'est évident parce qu'en plus, si j'ai bien compris et je regrette beaucoup, en matière de terminologie, les travaux d'aménagement que vous voulez d'une certaine façon faire transférer à la Ville, ce n'est pas possible puisqu'ils en sont déjà propriétaires puisque c'est construit sur des terrains qui appartiennent à la Ville, donc, c'est tout à fait erroné ce que vous dites, je peux comprendre que vous transférez éventuellement l'aspect financier, cela, ça se tient, que vous transfériez la charge mais certainement pas transférer une voirie, transférer des aménagements, ce n'est pas possible, ils en sont déjà propriétaires, donc, cela veut dire que là aussi, il y a quelque chose à modifier. Je demande aussi de modifier cette délibération qui vraiment ne tient pas debout. Voilà, c'est tout.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais poser une question à M. l'Echevin. Dans les biens que l'on transfère, ce sont des biens d'aménagement qui ont été financés par des sources diverses, ces biens appartiennent ou sont dans le patrimoine de la Régie ?

M. Marc DARVILLE, Echevin: On parle de routes essentiellement de routes, d'espaces publics qui ont été transférés dans les biens de la Régie Foncière pour faire des opérations de rénovation urbaine. Les opérations de rénovation urbaine, donc, afin d'obtenir des subsides. Les opérations de rénovation urbaine étant terminée, on retransfère du domaine privé au domaine public, ce genre d'opérations, ce fait d'ailleurs depuis des décennies.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : S'il en est ainsi, on va passer au vote pour le point 13

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

6 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, BONJEAN

4 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 26<sup>e</sup> annexe

14<sup>e</sup> Objet : Opération Quartier du Béguinage – transfert vers le domaine public. Régie foncière SD

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

6 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, BONJEAN

4 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 27<sup>e</sup> annexe

15° Objet : Opération rue de la Clef – transfert vers le domaine public. Régie foncière SD

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

6 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, BONJEAN

4 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 28° annexe

16° Objet : Vente à Jemappes, rue Leman, 41 – Accord sur le projet d'acte de base et les 3 actes de ventes. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité – 29° annexe

17° Objet : Acquisition de parcelle à Harveng, rue de la Roche. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité – 30° annexe

18° Objet : Servitudes d'aspect architectural – partie 3 – rue de Nimy, Marché aux Herbes, Place Léopold, rue Chisaire, rue Léopold II, rue de la Clef. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité – 31° annexe

19° Objet : Jemappes, rue Leman, 15-17-19-21 – (anciens Ets MOUTON) – Principe de démolition du bâtiment. Cellule Patrimoine RF/MG

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Merci. On regrette vraiment l'évolution de ce dossier parce qu'au départ, ce bâtiment allait être démoli, désamianté afin d'y construire de nouveaux logements, c'était une bonne chose, puis faute de subsides, faute de moyens, on décide de faire un parking à la place et puis maintenant, même plus de parking parce que cela va coûter trop cher finalement, on démolit le bâtiment, on le désamiante pour une somme de 145.200 euros et après on met en vente le terrain. Cela m'étonnerait fort que le fruit de la vente du terrain couvre les 145.200 euros et alors dans ce cas-là, pourquoi est-ce que vous démolissez le bâtiment si ce n'est peut-être pour travailler pour un promoteur, je n'en sais rien mais il n'y a vraiment pas de raison de le faire, il suffit de vendre le bâtiment tel qu'il est, comme vous le

faites pour l'Athénée Royal de Jemappes, il n'y a pas de raison de le démolir parce qu'à ce moment-là, autant donner le bâtiment pour le franc symbolique, je n'en sais rien, il faut être un peu logique. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Je vous rejoins sur un point, c'est que c'est vraiment désolant, donc, c'est un dossier qui est entré auprès de la Région Wallonne pour avoir des subsides, il y avait une promotion immobilière qui devait y voir le jour et dans le courant de 2015 lorsque ce dossier a abouti, nous avons reçu un courrier du SPW nous signalant qu'ils n'avaient plus les moyens financiers de subsidier cette opération. Entre-temps, le bâtiment se dégrade et nous avons eu plusieurs plaintes de riverains, j'ai donc proposé au Collège la démolition pour répondre aux plaintes des riverains, le bâtiment a été squatté, il y a des rats, il risque d'y avoir des effondrements puisqu'il est vide, donc, nous avons décidé pour la sécurité du quartier, la démolition de ce bâtiment. Nous allons quand même essayer d'avoir des subsides parce qu'au départ, c'était un dossier subsidié et en attendant que la Région Wallonne puisse retrouver des moyens et qu'on puisse réintroduire ce dossier, nous allons faire un parking provisoire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Ecoutez, je passe en face tous les jours, devant ce bâtiment et je peux vous dire qu'il ne menace pas de s'écrouler, comparé à l'Athénée Royal de Jemappes où là, c'est vrai, il a fallu faire intervenir d'urgence parce qu'il y avait de graves menaces, ici, ce n'est vraiment pas le cas, donc, je ne comprends pas l'urgence de vouloir démolir ce bâtiment. Essayez de le mettre en vente tel qu'il est, comme ça au moins, cela ne coûtera pas d'argent encore une fois à la Ville.

M. Marc DARVILLE, Echevin: On ne peut pas le vendre puisqu'on a eu des subsides pour l'acheter et dans ce cadre-là, c'est un peu le chien qui se mord la queue, je suis vraiment désolé, donc, c'est très clair qu'il y a eu des subsides pour l'achat de ce bâtiment et aujourd'hui, vu que cela a été subsidié, nous n'avons pas le droit de le revendre et s'il n'y a pas de risque d'éboulement dans l'immédiat, un bâtiment qui est vide, se dégrade très vite et nous avons, je vous l'ai dit, eu des plaintes des riverains à ce sujet, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je reviens sur ce M. l'Echevin dit lorsqu'il dit qu'il n'a pas le droit de vendre ce bâtiment, c'est en partie vrai mais en partie faux. Cette interdiction est limitée dans le temps alors ce qui est intéressant pour que vous puissiez répondre à M. le Conseiller BEUGNIES, c'est de savoir exactement et cela vous devriez le

savoir depuis quand et jusque combien de temps encore on pourra le vendre, peut-être qu'on est déjà arrivé au bout, cela, c'est à vérifier, on ne peut affirmer ce genre de chose en disant, vous ne pouvez pas le vendre, ce n'est pas définitif, il y a une durée pour cela. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin, vous voulez dire un complément. Non. Ok.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Il semblerait qu'il n'y ait pas de réponse à la question.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Il n'y a pas de réponse à la question de M.

TONDREAU par rapport à la durée pendant laquelle on ne peut pas encore revendre le bâtiment, ce serait quand même bien d'avoir la fin du débat pour pouvoir se prononcer sur ce point.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Je le mets en suspens et on reviendra tout à l'heure sur le sujet quand on aura pu prendre les informations. Tu as la réponse ? Excuse-moi. Allez-y M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Donc, il y avait un projet d'achat subsidié, démolition et construction, donc, si ce projet avait été terminé, donc, à partir de ce moment-là, il y a une deadline qui court. Tant que le projet n'est pas terminé, il n'y a pas de deadline qui court pour interrompre le fait que les subsides ne soient remboursables ou pas. Ici, nous sommes dans une phase d'un projet qui est interrompu parce qu'il n'y a plus de moyens financiers à la Région Wallonne, donc, on ne sait pas vous donner de délai aujourd'hui comme cela, il faudrait que le projet soit complètement terminé pour que le délai court ou alors et c'est une autre possibilité et là, M. TONDREAU a peut-être raison, il y a une autre possibilité, donc, nous renonçons aux subsides d'acquisition, nous démolissons et nous revendons le site.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Compte tenu de la complexité, je crois qu'il n'y a pas malice en la matière. Toutes les questions posées, est-ce que nous ne serions pas mieux armés peut-être de reprendre l'historique et de le mettre dans le dossier pour la séance prochaine, je pense qu'à ce moment-là, M. BEUGNIES aussi pourrait se forger une opinion plus complète. Ca va ? Oui.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Oui, tout à fait, je trouve que c'est une excellente idée d'autant plus que je viens d'entendre les dernières explications de M. l'Echevin qui sont encore plus troublantes puisqu'on ne peut pas vendre le bâtiment à cause des subsides mais on pourrait le démolir à cause des subsides, c'est assez flou pour moi. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Les mystères disparaîtront lors du prochain Conseil communal ou toutes les explications seront mises sur papier. Ca va, M. l'Echevin ont fait comme cela.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Oui, oui, pas de problème.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok.

#### REMIS

20° Objet : Mons. Ancien cinéma Le Clichy à la rue d'Havré. Projet d'acte de vente. Approbation. SOUS RESERVE. Cellule foncière RF/MDB

#### REMIS

21° Objet : Ancienne Maison Communale de Flénu – Travaux de reconditionnement et de mise en conformité en vue de l'intégration de logements. Approbation du projet et du mode de passation (Adjudication Ouverte). MP 2015/RF.M. com.Flénu.00/LF

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Merci. Tout d'abord, c'est vrai qu'il y a des similitudes un peu avec le reste, c'est qu'on a le cahier des charges pour le reconditionnement et la mise en conformité, donc, sur 1.200.000 euros mais on n'a pas d'idée du nombre de logements qu'il y aura au final dans le bâtiment, donc, c'est dur pour nous d'évaluer si le 1.200.000 est énorme ou s'il sera rentabilité puisqu'on ne sait pas combien on prévoit de logements à l'intérieur des bâtiments, donc, j'espère que l'Echevin pourra me répondre pour au moins nous donner une idée du nombre de logements pour qu'on puisse évaluer si cela pourra être rentable. On se réjouit de voir qu'il y aura une salle pour les associations qui sera mise à disposition au rez-de-chaussée puisqu'actuellement, les associations de Flénu ne savent pas utiliser la Calva qui est trop grande. On regrette évidemment qu'une salle de petite taille n'ait pas été prévue dans la Calva avec un aménagement ou à côté, qu'on doit faire à nouveau une nouvelle salle alors que la Calva n'a que quelques années. Ensuite, je me pose une question générale sur les travaux puisqu'à priori, sauf modification budgétaire, les travaux de l'avenue du Champ de Bataille devraient commencer en janvier. Il y a l'école communale de la place Dooms dont les travaux sont prévus. Il y a la pompe Texaco qui va se transformer en car wash et qui a fait une demande de permis, je pense que cela a été approuvé et à cela, on ajoute encore un chantier sur l'ancienne maison communale, donc, cela fait toute une série de chantiers dans un très petit axe et donc, est-ce qu'à un moment, on va encore pouvoir circuler, comment est-ce que le calendrier des échéanciers pour ces 4 travaux qui sont

importants même s'il y en a un, j'en conviens, qui n'appartient pas à la Ville, celui de la pompe Texaco mais en tout cas, il y a 4 gros chantiers qui vont être faits dans un axe assez réduit, est-ce qu'on a une idée des échéanciers pour éviter qu'à un moment on ne puisse tout simplement plus bouger, donc, vraiment deux questions, combien de logements, on va faire parce que là, on est déjà à 1.200.000 et la deuxième, c'est comment est-ce qu'on va agencer les différents travaux sur ce petit tronçon de Flénu qui risquent d'arriver au même moment sauf report de certains travaux. Je vous remercie.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je reste un peu dans le même style que les points sur lesquels je suis intervenu précédemment, je constate à la lecture du dossier, encore presque rien, nous avons simplement, une délibération qui nous dit « que le 16 mars 2016, il y avait un avant-projet qui a été approuvé TVA comprise, à 1.113.953 euros, on ne parle bien sûr pas des frais d'architecte qui s'élèvent toujours 10 % en plus, souvent, quand, c'est de la transformation, on peut compter qu'on peut rajouter facilement 20 à 25 % en plus et aujourd'hui, on nous propose une nouvelle délibération et tout d'un coup, le prix, lui, il est passé de 1.113.000 à 1.634.000, c'est-à-dire en quelques mois, près de 50 % en plus et je me dis mais quels sont les moyens que je peux vérifier, rien, pas de calcul, il n'y a pas de description mais comment voulez-vous que je puisse juger en connaissance de cause pour savoir ce qui s'est passé entre l'avant-projet et le projet pour faire en sorte que le chiffre augmente de près de 50 %, cela, c'est une première question que je me pose. En même temps, la Ville désire construire dans ce bâtiment qui est l'ancienne maison communale de Flénu à la fois aux étages des appartements qu'elle veut louer et éventuellement en partie au rez-de-chaussée, des salles dites « communautaires », pourquoi faut-il absolument que ce soit la Ville qui réalise cette opération, pourquoi ne pas demander à un privé, avec un cahier des charges bien précis de pouvoir réaliser cette opération, je prends l'exemple, l'exemple qu'on a fait au Couvent des Capucins, on a précisé dans le cahier des charges tout ce qu'il fallait faire et ne pas faire notamment je prends l'exemple, la protection de la chapelle et dans cette chapelle, il y avait toute une série des règles du jeu qui était précise pour l'ouverture au public, je crois que cela coûterait certainement beaucoup moins cher que ce que vous voulez faire, alors, pourquoi ne pas essayer de demander à ces auteurs de projet, ils peuvent rester auteurs de projet, des personnes ou bien faire une étude pour voir quelle est la rentabilité de ce projet pour voir qu'est-ce qui coûterait le moins cher à la Ville, est-ce que c'est en passant par le privé tel que je viens de vous le proposer, comme vous l'avez déjà fait ailleurs avec un cahier des charges ou avec ce que vous voulez, faire en sorte que ce soit purement public, alors, la

question aussi que je me pose, avec quel moyen allez-vous faire cela parce que parti comme c'est, cela va exploser le prix, alors, je me dis mais ça aussi je voudrais avoir la réponse à ce sujet-là, avec quel moyen envisagez-vous de payer éventuellement ces travaux. Autre chose, j'ai parcouru le cahier des charges et j'ai essayé de me renseigner un peu pour savoir normalement comment cela fonctionnait en matière de cahier des charges et j'ai vu que ce cahier des charges, c'était un cahier des charges tout à fait général et pas du tout ce qu'on appelle un cahier des charges spécial dans lequel normalement, il doit se retrouver pour qu'on puisse juger vraiment en connaissance de cause comme cela on verra exactement ce que vous voulez faire notamment la description des appartements, la description des parties communes, la description des lieux communautaires avec ce métré détaillé, il faut un métré avec ce cahier des charges spécial et une estimation de chaque poste, nulle part, rien dans le dossier.

Regardez ce cahier des charges, vous nous demandez de voter sur un cahier des charges général dans lequel il n'y a rien, alors, là aussi, je vous demande de reporter le dossier, de toute façon, là aussi, il n'y a aucune urgence, reporter le dossier pour qu'il soit vraiment complet, voilà, et à ce moment-là, on pourra juger en connaissance de cause dans le sens que je viens de vous demander, ne croyez pas que c'est de gaieté de cœur que je vous demande chaque fois des reports de dossiers, ne croyez pas que cela m'amuse, c'est plutôt pour le bien de la Ville que je fais cela et à la limite pour que vous n'ayez pas de problème vous-même, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Une simple question comme ce n'était pas dans le dossier, combien de logements va-t-on créer avec 1.134.000 euros ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Je crois qu'il y en a qui sont amnésiques, ici et je vais rappeler un peu l'historique de ce dossier. Donc, le 16 septembre 2013, il y a eu une approbation des conditions du marché et une détermination du mode de passation pour désigner un bureau d'architectes et un bureau en stabilité et en ingénierie de techniques spéciales, donc, le cahier des charges a été réalisé par un bureau extérieur. Le Conseil communal du 14 octobre a approuvé ce cahier des charges en deux phases. L'étude de faisabilité, l'étude de projet. Le dossier a été présenté le 17 décembre 2014 sur la phase 1, l'étude de faisabilité et la phase 2, l'étude de projet et le Conseil Communal le 15 septembre 2015 a approuvé l'avant-projet et la commande du projet dont dans cet avant-projet, on vous disait qu'il y avait un local pour une ASBL à la demande des anciens combattants, il y avait 6 appartements une chambre, il y avait 5 appartements deux chambres en duplex et le montant a



été établi d'une manière définitive - il ne faut pas prendre M. TONDREAU, une fois le montant HTVA et une fois le montant TVA comprise – puisque la somme de 1.600.000, c'est avec la TVA, le montant final d'estimation est à un 1.350.000 euros et lorsque nous avons approuvé l'avant-projet, il y avait un tableau d'amortissement sur base d'un emprunt et d'une rentabilité en fonction des locations de ces appartements. Voilà, les détails que je voulais donner sur ce dossier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je regrette, tout ce que vous venez de nous raconter, cela devrait se trouver dans le dossier et ce n'est pas dans le dossier ce que vous venez de nous raconter.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Cela a déjà été voté.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Cela ne change rien, M. l'Echevin, tout cela devrait se trouver dans le dossier pour nous permettre de juger correctement aujourd'hui, c'est cela que je ne peux pas accepter et alors, dans les chiffres que vous venez de dire, c'est tout à fait erroné, il y a une augmentation de près de 50 % entre les chiffres du mois de mars et les chiffres d'aujourd'hui, cela, je veux bien vous les reprendre si vous voulez. Il ne faut pas exagérer. Je passe mon temps à aller vérifier dans tous les détails vos dossiers et si je sors cela, c'est pour vraiment faire en sorte que la Ville n'ait pas de problème par après, c'est cela que j'essaie de faire, faut que vous soyez conscients de cela.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je pense comme M. TONDREAU que les choses devraient se trouver dans le dossier. A partir du moment où on n'a pas les dossiers en version électronique, qu'on ne travaille pas tous les jours avec les dossiers, on ne se rappelle pas forcément des choses, donc, une fois que la boîte aux lettres informatique sera mise en place et donc, on pourra revenir sur les anciens dossiers et les regarder, ce sera peut-être plus facile mais en attendant, je propose que l'ensemble des décisions préalables soient mises au dossier. Je n'ai pas eu de réponse sur l'agencement des travaux pour les 4 gros chantiers qui vont avoir lieu sur un espace assez restreint à Flénu, donc, l'école de la Place Dooms, l'ancienne maison communale, l'avenue du Champ de Bataille et la pompe Texaco, donc, il y a là 4 gros travaux et j'aimerais un peu savoir s'il y a bien une discussion entre les différents services et avec le privé qui doit faire les travaux à la pompe Texaco pour que tout n'arrive pas d'un coup et qu'on ne se retrouve pas à un moment avec un gros problème de mobilité à vivre à cet endroit-là. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. l'Echevin, vous voulez rajouter quelque chose.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Oui, Ici, nous ne sommes pas encore dans la phase des travaux, on lance un marché pour pouvoir désigner une entreprise. Lorsque l'entreprise sera désignée, à ce moment-là, il sera encore temps de déterminer le phasage des travaux en fonction des travaux dans un périmètre raisonnable. Les travaux de l'école, de mémoire, ce n'est pas mon dossier, c'est la réfection de la cour de l'école et je crois que ce dossier-là ne devrait pas prendre un temps énorme et des nuisances énormes pour le riverain. Maintenant, quant aux constructions privées, cela, je ne peux pas vous répondre pour les constructions privées.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Il y aura bien une concertation entre Mme OUALI, vous-même et Mme HOUDART parce que c'est dans la cour de l'école mais cela n'empêche pas qu'il y a un charroi qui arrive pour l'entreprise qui doit faire des travaux pour que tout n'arrive pas en même temps. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous avez raison.

ADOPTE à l'unanimité – 33<sup>e</sup> annexe

22<sup>e</sup> Objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – BUDGET 2017

a) Notre-Dame de Messines. Gestion financière 79001

REMIS

b) Sainte Waudru Mons. Gestion financière 79002

REMIS

c) Saint Nicolas en Havré. Gestion financière 79003

REMIS

d) Sacré Cœur. Gestion financière 79004

REMIS

e) Sainte Elisabeth. Gestion financière 79005

REMIS

f) Saint Rémy Cuesmes. Gestion financière 79006

REMIS

g) Saint Martin Hyon. Gestion financière 79008

REMIS

h) Sainte Waudru Ciply. Gestion financière 79009

REMIS

i) Saint Martin Obourg. Gestion financière 79010

REMIS

j) Saint Denis en Brocqueroy. Gestion financière 79011

REMIS

k) Sainte-Vierge Nimy. Gestion financière 79012

REMIS

l) Saint Martin Ghlin. Gestion financière 79013

REMIS

m) Saint Ghislain Harmignies. Gestion financière 79015

REMIS

n) Saint Martin Harveng. Gestion financière 79016

REMIS

o) Saint Martin Havré. Gestion financière 79017

REMIS

p) Saint Léger Havré Ghislage. Gestion financière 79018

REMIS

q) Sainte Barbe Flénu. Gestion financière 79019

REMIS

r) Saint Martin Jemappes. Gestion financière 79020

REMIS

s) Saint Martin Maisières. Gestion financière 79021

REMIS

t) Saint Vincent Mesvin. Gestion financière 79022

REMIS

u) Saint Brice Nouvelles. Gestion financière 79023

REMIS

v) Saint Symphorien. Gestion financière 79024

REMIS

w) Saint Amand Spiennes. Gestion financière 79025

REMIS

x) Saint Ghislain Villers Saint Ghislain. Gestion financière 79026

REMIS

23° Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE Saint-Vincent Mesvin modification budgétaire 2016.  
Gestion financière 79022

REMIS

24° Objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE Belgique BUDGET 2017

a) Cuesmes. Gestion financière 79007

REMIS

b) Ghlin. Gestion financière 79014

REMIS

c) Jemappes. Gestion financière 79027

REMIS

d) Mons. Gestion financière 79029

REMIS

25° Objet : Bâtiments scolaires – Travaux de renouvellement d'installations sanitaires (école d'Obourg). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (Procédure négociée Directe avec publicité). MP 2016/722.112/VT

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. DUFRANE, je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Vous allez me dire que je suis chiant parce que chaque mois, je reviens avec un état des lieux différent. Ce mois-ci, ce sera pour les bâtiments scolaires mais réellement, cela se veut dans une perspective de moyen, disons long terme allez, rêvons un peu. Chaque mois, on a effectivement, un sanitaire, une cuisine, une classe, bref, les bâtiments scolaires et c'est bien normal, sont toujours en mutation permanente pour assurer aux écoliers des conditions optimales pour l'enseignement. Mais là, j'ai vraiment envie que la Ville se lance dans un réel diagnostic avec des objectifs quantifiables et réels. Donc, je pense par exemple, à 3 objectifs que la Ville pourrait à moyen terme se donner, c'est par exemple, établir un état des lieux, je sais, c'est un gros travail mais je suis sûr qu'on pourrait compter sur les Directions, un état des lieux des surfaces de chaque bâtiment scolaire et déterminer la nature précise de chaque pièce, classes, préaux, cantines, espaces extérieurs, etc...

Sortie de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Deuxièmement, déterminer la valeur estimée de chaque bâtiment scolaire afin de déterminer une enveloppe financière prévisionnelle à moyen terme pour la maintenance de ces bâtiments et en cela, la Ville pourrait agir vraiment avec une perspective à long terme et de manière efficace et durable et surtout selon les urgences et les priorités du moment, prioriser de façon objective et rationnelle, voilà, j'espère que l'Echevine et le Collège dans son ensemble sera ouvert à la proposition sur une perspective, on est bien d'accord, de plusieurs années.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : D'autres interventions. Madame l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine: M. le Conseiller, effectivement, en dehors de ce dossier-ci, ce n'est pas ma collègue de l'Education qui va me contredire mais donc, au niveau de la Ville de Mons, on compte plus de 33 implantations scolaires, l'état des bâtiments est vraiment différent en fonction des implantations et donc, de fait, il y a des implantations où on n'a pas de souci et donc, là, voilà ou en tout cas, dans les nouvelles constructions, on n'a pas de difficulté.

Entrée de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre.

Ensuite, effectivement, on travaille en fonction des différents bâtiments et donc, parfois, les priorités, ici, c'était une réelle priorité par rapport à ce dossier, à un moment donné, ce bloc sanitaire, maintenant croyez bien et cela, nous allons recommencer l'exercice dans les

prochains jours pour l'élaboration du budget où ma collègue de l'Education mais elle pourrait en parler mieux que moi, à son enveloppe budgétaire pour l'ensemble de ces implantations et croyez bien qu'elle défend ses dossiers bec et ongles et donc, c'est d'ailleurs des gros débats au Collège par rapport à cela, avec la collaboration des services techniques et comme je l'ai indiqué d'ailleurs au niveau de la commission, nous sommes très attentifs aux enfants et à leur bien-être et donc, voilà, maintenant, effectivement, on peut regarder avec les différentes Directions, avec ma collègue de l'Education à un moment donné mais comme je vous le dis, les infrastructures sont tellement différentes et donc, on pourrait le faire de façon globale mais il faut vraiment travailler avec les infrastructures tout en sachant qu'on a de nouvelles implantations mais enfin, on a bien entendu votre remarque et on va voir si c'est possible de l'appliquer.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci pour la réponse. Pas mal de communes françaises ont fait l'exercice et honnêtement, j'ai été regarder dans deux, trois rapports et elles en sont très contentes parce que bien que l'infrastructure soit différente selon les écoles, justement, le fait de prioriser et d'objectiver les manquements ici et là, le truc, c'est que va amener à long terme une façon d'avoir un agenda complet des travaux et de ne plus être surpris par une ou deux dépenses qui pourraient survenir. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci.

ADOPTE à l'unanimité – 34<sup>e</sup> annexe

26<sup>e</sup> Objet : Réfection de diverses rues (voiries et trottoirs) dans les sections de Ghlin, Mons, Havré, St-Denis, Jemappes, Flénu et Hyon, s'inscrivant dans le cadre du Plan Communal d'Investissement 2013-2016. Approbation du projet revu. MP BE2016.PIC.421.058.00/GMS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : En fait, comme dans certains dossiers, on a aussi un avis défavorable du Receveur dans le dossier et donc, nous attendions avec impatience la modification budgétaire pour le budget 2016. J'imagine que les services étaient au courant, c'est pour cela qu'on a un petit ordre du jour de 37 points mais il n'y a pas de modification budgétaire et je pense que nous ne pouvons pas accepter des dossiers dans lesquels le Directeur Financier ne donne pas son accord. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Effectivement, on se réjouit du projet autant que les habitants de la rue Limaige à Ghlin qui vont avoir des travaux pour 523.000 euros, ceux d'Havré, avenue Benoîte pour 382.000 euros, les habitants du Chemin Vert : 389.000 euros de travaux, la rue du Fort Mahon à Jemappes : 259.574 euros, pour ceux de Flénu dont notre collègue Ecolo vient de parler rue de l'Anglais : 453.000 euros et place d'Hyon et rue Marcel Beaufays respectivement 407.000 euros et 349.000 euros, donc, on se réjouit de ces travaux. On sait l'étroitesse budgétaire et nos collègues, ici, du MR savent à quel point, être échevin des Finances, c'est quelque chose de difficile, ils en ont l'expérience pendant 15 ans et donc, ils ne pourront que nous saluer pour l'ensemble de ces travaux. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame DE JAER, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Nous, on se réjouit aussi mais comme j'ai déjà dit, on va s'abstenir en l'absence de modification budgétaire, ce n'est pas qu'on ne veut pas faire de trottoirs, il ne faudrait pas dire ce qu'on n'a pas dit mais c'est qu'à un moment, on est à 1 million d'euros dont on ne sait pas où on va aller les chercher, vous comprendrez qu'on ne peut pas voter « pour » donc, on s'abstient. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Madame l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine: Je tiens quand même à préciser que dans ce dossier, effectivement, c'est un dossier qui est parti à la Région et donc, comme je l'ai indiqué en commission, les dossiers pour l'ensemble de ces voiries - qui je tiens quand même à le rappeler - cela représente 3 millions d'euros et la différence par rapport au dossier administratif et technique revu, c'est 6.000 euros sur 3 millions d'euros d'investissements dans plusieurs communes du Grand Mons, donc, je pense que cela mérite quand même d'être souligné et qu'effectivement, nous n'avons pas l'avis favorable du Directeur Financier mais à un moment donné, il y a aussi et je comprends le Directeur Financier qui a cette garantie par rapport aux travaux mais à un moment donné, 6.000 euros sur 3 millions des travaux dans plusieurs communes du Grand Mons, voilà, je tenais quand même à le préciser.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Permettez-moi d'ajouter juste ceci pour nos collègues, donc, le Directeur Financier indique bien « défavorable sous réserve d'adapter les crédits lors de la prochaine modification budgétaire », je m'adresse au Président du CPAS qui a le budget dans ses attributions, de mémoire, les modifications se font toujours en novembre ?

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Les modifications sont faites en 2015, 2014, 2013, 2012, en novembre pour pouvoir assumer les modifications budgétaires, il faut que le Collège se prononce dans ses intentions de dépenses pour que nous puissions adapter la modification budgétaire, c'est toujours comme cela qu'on fait depuis des années et il est bien évident

qu'aucune dépense ne sera engagée tant que la modification budgétaire n'aura pas été validée par la Région Wallonne, donc, s'il y a effectivement des dépenses supplémentaires qui sont prévues, nous avons aussi des recettes supplémentaires à acter et nous avons aussi des dépenses prévues qui ne doivent pas être réalisées et c'est tout l'exercice de modification budgétaire qui est en cours et qui sera proposé au Conseil en novembre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. LECOCQ, Mme DE JAER, oui.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je sais bien que M. DARVILLE a dit qu'on était un peu amnésique mais en général, j'ai une bonne mémoire et on n'a jamais eu autant de dépassements avant la modification budgétaire, ici, on est quand même à des sommes astronomiques. On vient de voter en Conseil de Police, une augmentation de la dotation de 500.000 euros, alors, moi, je me réjouis qu'on donne 500.000 euros en plus à la Zone de Police évidemment mais où est-ce qu'on va les chercher, on ne le sait pas. Dire que chaque année, on a voté en novembre l'amendement budgétaire, c'est vrai même si pour moi, en 2014, on était en octobre, mais peu importe, on ne va pinailler là-dessus mais il n'y avait jamais autant de points qui étaient hors ligne budgétaire et pour lesquels le Directeur Financier remettait un avis négatif et surtout les 500.000 euros pour la Zone de Police et plus de 450.000 euros pour Mons Expo.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Pareil, ne nous faisons pas dire au groupe MR ce que nous n'avons pas dit. Nous aimons aussi de faire des trottoirs et donc, cela nous fait plaisir, bien entendu, j'ai la liste aussi, j'aurais pu citer l'ensemble des rues qui vont être révisées sur le Grand Mons, cela nous fait extrêmement plaisir mais comprenez comme nous sommes aussi gardien de l'orthodoxie budgétaire dans cette enceinte en tout cas, l'ensemble des Conseillers Communaux, ici, présents se doivent d'être sur leurs gardes et donc, par là même, même si c'est 6.000 euros, Mme l'Echevine, je vous comprends, 6.000, ce n'est pas beaucoup, ce sont des cacahuètes et des cacahuètes plus des cacahuètes, les petites rivières font les grands ruisseaux et avec tout ce qu'on a déjà pu dire aujourd'hui, on est à 1 million d'euros, alors, moi, je ne sais pas comment vous allez faire, peut-être augmenter les centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques, on verra bien. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Voulez-vous ajouter quelque chose, Mme l'Echevine.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :



31 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

9 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JAER, MM. DUFRANE, BONJEAN, Mme MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTE – 35<sup>e</sup> annexe

27<sup>e</sup> Objet : Création de trottoirs Rue Bruyère de Jurbise à Maisières, s’inscrivant dans le cadre du Plan Communal d’Investissement 2013-2016 – Priorité 2. Approbation du projet revu. MP BE/2016.PIC.421.054.00/SD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Je vous remercie. Ce point concerne l’aménagement de trottoirs rue Bruyère de Jurbise à Maisières. Ces aménagements viennent clôturer un projet de réfection de l’ensemble de la rue. On peut se réjouir que des trottoirs soient réalisés étant donné qu’il y a un grand besoin vu la circulation en bypass qui passe dans cette rue pour atteindre le Shape de manière plus rapide pour éviter des embouteillages au niveau de la Chaussée Brunehault. Des riverains avec qui j’ai eu des contacts, donc, se réjouissaient de cette sécurisation des accotements mais ils me signalaient également des problèmes de vitesse justement liée à ce bypass au niveau circulation. Il s’agirait peut-être d’envisager également en complément de ces aménagements une solution pour essayer de réduire la vitesse. Etant donné que la voirie est fort étroite, l’idée d’y mettre des chicane n’est pas possible, par rapport à tout ce qui est dos d’âne, etc... On sait toutes les conséquences que cela peut avoir pour les riverains directs de ces aménagements, donc, étant donné qu’il y a également des riverains qui sont cyclistes et qui sont gênés aussi par ce bypass dans leur circulation à vélo, je viens avec cette proposition d’envisager de transformer cette rue en rue cyclable et donc, d’y limiter la vitesse à 30 km, voilà, cela, c’est une première chose. Il y a une deuxième chose également, il y a un gros projet immobilier qui est soumis à enquête publique pour le moment et qui donne sur cette rue, il s’agirait également de prévoir un phasage, est-ce que les travaux qui vont avoir lieu quand les lotissements seront réalisés ne risquent pas de venir abîmer les trottoirs ? Est-ce que vous phaserez vos travaux d’aménagement des trottoirs en fonction du projet immobilier ? J’attends des précisions.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Pour rebondir sur l'interpellation de notre collègue, en fait, effectivement, la rue Bruyère de Jurbise et j'ai eu des contacts cet après-midi, fait l'objet, je dirais, d'un dégât collatéral de la route d'Ath puisque maintenant la route d'Ath est engorgée, donc, on prend la chaussée Brunehault et comme la chaussée Brunehault est aussi engorgée, on prend la rue Bruyère de Jurbise et donc, l'idée ou la suggestion que j'émettais et donc, je rejoins tout à fait notre collègue, ce sont des limitations de vitesse car c'est la demande des riverains. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

Mme Mélanie OUALI, Echevine: En ce qui concerne la limitation de vitesse, on interrogera le service de la Gestion de l'Espace Public et voir la pertinence de limiter la vitesse mais à priori, il n'y a pas de difficulté par rapport à cela et donc, en ce qui concerne les projets immobiliers, effectivement, on sera attentifs pour pouvoir phaser correctement les travaux et ne pas détruire le travail nouvellement réalisé, donc, on entend bien vos remarques.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Merci.

#### ADOPTE à l'unanimité – 36<sup>e</sup> annexe

28<sup>e</sup> Objet : Marché conjoint Ville de Mons – Ville de Soignies - Amélioration et égouttage des rues de la Brisée à Maisières et de Binche à Soignies, s'inscrivant dans le cadre du Fonds d'Investissement des Communes 2013-2016– Approbation du projet modifié. MP BE/2015.PIC.421.500.00/MF

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Encore une fois, on va nous dire qu'on dépasse les budgets mais c'est quand même un marché conjoint Ville de Mons-Ville de Soignies avec 792.000 euros, donc, près de 800.000 euros d'investissement pour la rue Brisée à Maisières et donc, on s'en réjouit parce que c'est un problème compliqué, cette rue puisqu'elle était divisée entre deux entités, Mons et Soignies, on se réjouit de l'état d'avancement de ce dossier. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : M. BOUCHEZ, une fois de plus, vous charcutez la réalité. Merci.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous passez votre temps à vous réjouir, donc, vous passez une belle soirée, moi, je suis ravi pour vous mais je me demande la pertinence des interventions, vous qui vouliez des Conseils courts, si, c'est pour vous réjouir à chaque fois

que la majorité à voté un truc, rassurez-vous on le sait que vous vous réjouissez. Si pas, vous nous auriez pas voter cette confiance.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : M. BOUCHEZ, quand on voit la gestion du MR au Gouvernement Fédéral où il n'y a toujours pas de budget, on voit ce que donne la gestion MR.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ce sont les sociaux-chrétiens qui font traîner, vous voyez, M. HAMBYE.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : S'il vous plaît. Mme l'Echevine vous vouliez ajouter quelque chose, non.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Pour tous les points où il y a un avis négatif du Directeur financier, on s'abstient.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'accord.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Juste un point par rapport à ce que dit Mme DE JAER. Effectivement, par rapport à la réponse de l'Echevin des Finances ou président du CPAS, on ne sait pas trop mais en tout cas, on n'a jamais eu de tels dépassements et donc, quand vous dites que la modification budgétaire peut venir en novembre, on avait des modifications budgétaires qui devaient maximum concerner 2 à 300.000 euros, on est, ici, d'après les calculs de ce qu'on peut voir dans la presse, à plus d'1 million et demi, si, on additionne l'ensemble des mauvaises nouvelles et donc, force est de constater que la réponse de dire, on a toujours fait comme cela, n'était peut-être pas suffisante, il fallait peut-être anticiper le problème mais je l'ai dit encore une fois, je crois que cela doit être une fonction pleinement exercée. Néanmoins, sur le point, on l'acceptera sur le fond mais en tout cas, on a les plus grands inquiétudes sur le maintien du plan de gestion qui nous paraît déjà de toute manière hors de portée à moins d'un coup de magie, on analysera cela mais en tout cas, on est déjà hors balise, cela, c'est une certitude, il n'a pas fallu 6 mois pour qu'on sorte des balises que nous avions déterminées.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

3 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

## ADOPTE – 37° annexe

29° Objet : Cimetières – Travaux d’extension cimetière de Mons – Création d’un égouttage et d’une voirie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (Procédure négociée directe avec publicité). MP BE/2016.878.211.00/MF

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: On voit plutôt d’un bon œil le fait de refaire les allées de ce cimetière et de refaire les aménagements de voirie étant donné qu’il y a quand même un gros problème qu’on va évoquer tout à l’heure par rapport à la motion que j’ai présentée par rapport aux pesticides et au désherbage qui est justement l’entretien des cimetières sans produits phyto-sanitaires, cela entraîne en fait, le fait que les herbes indésirables poussent un tout petit peu partout, dans les graviers souvent. Le fait de refaire des allées macadamisées évitent d’avoir ce problème d’herbes indésirables étant donné que cela pousse moins sur un sol macadamisé que sur dans des graviers. Néanmoins, il faudra revenir sur des solutions structurelles de manière plus généralisée et on ne peut pas macadamiser tous les cimetières, on peut pas macadamiser toutes les zones dans lesquelles on ne veut pas voir de mauvaises herbes, donc, il va falloir venir à des solutions plus structurelles avec plus de zones en espace vert, en espace herbeux, etc... pour éviter de devoir faire soit des gros investissements, soit de devoir employer beaucoup de personnel communal à faire le désherbage à la binette ou même au désherbant thermique. On vous appelle à continuer dans ces solutions structurelles mais aussi aller vers une végétalisation des espaces en cimetière.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci pour vos encouragements. Est-ce qu’il y a d’autres remarques ? Est-ce qu’on peut considérer que tout le monde est d’accord ? Oui.

## ADOPTE à l’unanimité – 38° annexe

32° Objet : Mons Cœur de Ville – Révision de la décision d’attribution sur base d’un projet revu. MP E/2015/930.250.00/NGP

## ADOPTE à l’unanimité – 39° annexe

33° Objet : École du Bois de Mons – mission d’études en architecture, stabilité et techniques spéciales. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (appel d’offre). MP 2016/722.123.00/BD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit du projet de construction d'une école du Bois de Mons. On se réjouit du fait que ce soit un bâtiment passif néanmoins, on aimerait bien que des conclusions et des leçons soient tirées de l'expérience de la crèche du Nid Douillet à Hyon. On est avec tout ce projet au niveau du projet Toit et Moi à Hyon avec des gros problèmes avec des bâtiments passifs qui ont été mal construits, mal conçus et pour lequel que ce soit les citoyens ou au niveau de la crèche, il faut venir avec des solutions complémentaires de chauffage parce qu'on n'est clairement pas avec du passif, donc, là, alors qu'on est à l'étape du cahier de charges, il s'agit de blinder notre projet pour éviter d'encore déboucher sur cette situation où finalement, on investit beaucoup d'argent parce que faire un bâtiment passif, cela a des surcoûts, alors, si, c'est pour faire un bâtiment qui a des surcoûts, il faut avoir la garantie qu'on obtienne des résultats et donc, on vous demande d'envisager la possibilité de passer par des contrats de performance énergétique, on l'avait déjà évoqué dans une petite commission qu'on avait eue avec Mme l'Echevine sur le sujet, je pense clairement, dans ce dossier-là, qu'il est indispensable d'avoir une garantie de résultat avec l'auteur de projet, avec la personne qui va effectuer ces travaux. Voilà, je ne sais pas si vous avez envisagé cette possibilité et j'aimerais bien avoir des précisions à ce sujet-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Encore une fois, c'est un dossier conjoint avec ma collègue de l'Education et surtout les équipes pédagogiques qui sont sur le terrain et donc, effectivement, ce projet doit entrer, comme je l'indiquais, dans le projet pédagogique et intégrer les différentes affectations et la population de l'école. Il doit aussi être ancré socialement dans son environnement par rapport au quartier en tant que tel, donc, cela, c'est évident et troisième point, je vous vois hocher de la tête, c'est évidemment un projet qui doit aussi être inscrit et construit avec des matériaux durables. Il y a vraiment une attention qui a été attirée par rapport à cela, donc, c'est un bâtiment qui doit être sain, avec un minimum d'entretien, il doit y avoir tout un système d'éco-énergie et donc, il y a plusieurs critères notamment des critères de performance à atteindre, au niveau de la consommation pour le chauffage, l'étanchéité à l'air du bâtiment, la consommation totale en énergie primaire, la consommation pour le refroidissement et donc, tout cela, sera bien intégré dans le cahier de charges pour tendre à un maximum d'énergie et de développement durable dans cette infrastructure scolaire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je pense que là, on est tout à fait d'accord avec vos intentions, on n'a pas de problème avec cela d'avoir un bâtiment avec des matériaux

durables, avoir des objectifs de performance énergétique, je n'ai pas de problème mais si on donne juste un mandat avec un objectif en disant vous mettez autant d'isolation et vous faites attention à l'étanchéité à l'air, c'est une bonne chose mais il faut qu'il y ait une garantie que le maître d'œuvre fasse un bâtiment qui ne devra pas consommer d'énergie, il faut que par un contrat de performance énergétique, on puisse acter cette garantie et que si jamais, le bâtiment n'atteint pas cet objectif, il y ait un engagement de la part du maître d'œuvre à mettre tout en œuvre pour qu'il puisse l'atteindre et sinon, c'est lui qui prendra en charge les dépassements énergétiques et les coûts des dépassements énergétiques et c'est cela le but d'un contrat de performance.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Je suggère, à Mme l'Echevine, d'insister pour que nous sommes, ici, dans la mission d'étude, donc, on est dans la phase préliminaire, de reporter la teneur de vos propos et voir un peu concrètement comment on peut faire, c'est clair que tout le monde ne demande que cela, donc, vous le demanderez si vous le voulez bien. On le demandera puisqu'on est à l'étude.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est vraiment pour éviter, dans le cadre des logements qui ont été faits à l'Allée des Oiseaux et notamment de la crèche du Nid Douillet où là, on est avec des bâtiments passifs, on a quand même une facture énergétique dans la crèche du Nid Douillet et donc, on veut éviter que dans la future école, on se retrouve avec un entrepreneur qui ne fasse pas parfaitement son travail et avec une facture énergétique et donc, ce que propose Mme MARNEFFE, c'est une mesure qui existe déjà, cela s'appelle un contrat de performance énergétique et cela garantit que si l'entrepreneur ne fait pas bien son travail j'ai envie de dire, que s'il y a une facture d'énergie, elle soit prise en charge par lui-même et donc, on va revenir auprès de Mme OUALI pour expliquer plus techniquement les choses mais c'est vraiment l'idée que s'il y a un problème, ce n'est pas nous qui payons la facture énergétique puisqu'on voulait un bâtiment passif.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous prenons cette décision et nous chargeons, Mme l'Echevine de transmettre aux architectes le contrat type de performance énergétique et voir si on peut l'inclure.

Mme Mélanie OUALI, Echevine: Ce n'est pas une nouveauté.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, ce n'est pas une nouveauté mais puisqu'il y a un souhait répété, autant le faire.

34° Objet : Belfius Mons-Hainaut – garantie d'emprunt. Gestion financière Belfius

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie, M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci M. le Président. Encore un point sur lequel le Directeur Financier est hésitant. Il est hésitant dans le sens où il donne un avis favorable mais sous réserve, pourquoi ces réserves ? Parce qu'il estime que bien entendu, nous donnons une caution de 185.000 euros pour le basket Belfius Mons Hainaut, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, on aime le basket aussi chez les libéraux mais voilà, l'argent, c'est l'argent et ici, la Ville souhaiterait s'engager pour donner la garantie de la Ville pour un Straight Loan, c'est un crédit de caisse de 185.000 euros, un crédit de caisse qui n'est pas destiné à financer des investissements mais simplement à pallier un manque de liquidité dans les bilans de l'association et donc, comme on dit dans mon métier, « ça pue », donc, voilà, d'autant que quand on regarde le bilan, on se rend compte qu'au bilan 2015, Mons Hainaut est en perte de 60.000 euros tout en ayant fait une opération, je ne vais pas rentrer dans le détail, exceptionnelle de 60.000 euros également, cela fait quand même 120.000 euros, ils n'ont pas des gros moyens et c'est sûr qu'il faut les aider mais je me pose la question de savoir si nous ne prenons pas un risque démesuré avec toutes les garanties que nous donnons, nous avons énormément de garanties au sein de l'Hôpital Ambroise Paré et d'autres ailleurs mais voilà encore 185.000 euros, donc, nous, en tout cas, on questionne. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Président ayant le budget dans vos attributions.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci M. le Président. Donc, effectivement, c'est une caution solidaire pour un straight loan de 185.000 euros. La gestion de Mons Hainaut, était une gestion que je peux considérer comme correcte et bien prospective en ce sens que puisque vous avez analysé le compte 2015, vous avez vu aussi que dans le budget de 2016, ils ont fortement diminué le coût de leur équipe, donc, cela veut dire qu'ils ont une gestion tout à fait raisonnable. Ce problème de trésorerie a été analysé et jusqu'à présent, nous n'avons jamais eu de problème de gestion et de problème financier avec cette ASBL, la raison pour laquelle, nous estimons que si effectivement, quand on se porte partie solidaire, il y a toujours un risque, que c'est un risque raisonnable et que nous pouvons l'assumer, voilà, c'est ce que je peux dire et que nous faisons confiance effectivement dans la gestion de cette ASBL qui jusqu'à présent ne nous a posé aucun problème.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Vous voulez réagir ?

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : M. le Président du CPAS, en fait, au niveau des bilans notamment, dans le dossier, c'est le bilan au 30 juin 2015, j'ai dit 2015 mais c'est au 30 juin,

nous sommes quand même déjà en octobre 2016, on aurait quand même pu avoir le bilan au 30 juin 2016 même s'il n'est pas publié, il doit, à mon avis, à tout le moins, être préparé et nous, en tout cas, ce qui nous inquiète, c'est le montant global des garanties que la Ville donne aux différentes associations. C'est une association, je vais dire, qui ne dépend pas directement de la Ville, c'est sans doute, une belle association mais voilà, c'est un club sportif quoi, voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci. Quelques éléments pour compléter ce qu'a indiqué très justement Jean-Marc LECOCQ. Effectivement, nous, ce qu'on aimerait, c'est avoir le listing complet des garanties pour que chacun prenne conscience de l'étendue du nombre de garanties, on a plus d'un an de budget octroyé en garantie à l'heure actuelle à divers organismes, c'est vrai que si on retire Ambroise Paré, on retire certainement plus de 70 % de l'ensemble. Néanmoins, encore une fois, la question ne porte pas sur le club de basket dont nous souhaitons un soutien total mais est-ce qu'on peut se dire à un moment donné, oui, on va le faire parce que nous considérons que c'est une bonne gestion, c'est vrai, je partage votre point de vue, il y a une bonne gestion, il y a une gestion raisonnable, ils ne dépensent jamais plus que ce qu'ils ont. Ils essayent toujours et ils font des miracles sportifs compte tenu des budgets qui sont les leurs mais vous concéderez également, M. le Président, qu'on ne peut pas juste avoir cela comme argument pour dire d'apporter une garantie, moi, j'en connais à une certaine époque lorsqu'on a vendu la Sabena à Suissair qui ont dit « les Suisses, cela gère bien », on a vu ce que cela a donné, donc, on ne peut pas non plus avoir soit des délits de faciès, soit des délits ou en tout cas des garanties de bonne mine et donc, pas nécessairement, sur ce dossier propre mais je crois que de manière générale, il serait intéressant de communiquer de manière claire, l'ensemble des garanties qui ont été octroyées et qui sont en cours à l'heure actuelle, de les communiquer au Conseil communal, premier aspect et deuxième aspect, d'avoir certainement dans les rapports à venir, des éléments plus rigoureux sur la situation financière de la structure, sur une analyse précise et finalement, sur une estimation du risque qui est pris, d'ailleurs sur la base du rapport du réviseur qui doit être fait dans la structure concernée et de pouvoir sur cette base-là avancer pour offrir toutes les garanties parce qu'un accident n'est jamais impossible et ce jour-là, il ne faudrait pas qu'on se retourne vers la Ville en disant « vous avez octroyé des garanties de manière légère » parce que et je terminerai par là, cela a été la même chose aussi dans le monde bancaire et comparaison n'est pas raison mais parfois on croit qu'on a des institutions qui sont insubmersibles et parfois en trois semaines et bien, on se rend compte qu'il n'en reste plus



grand-chose et donc, il est quand même normal en matière de gestion publique qu'on ait toutes les garanties possibles et encore une fois, cela ne porte pas spécialement pour Belfius Mons Hainaut mais de manière générale. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous souhaitez rajouter quelque chose, M. le Président.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Pour ce qui est du listing des garanties apportées, cela ne pose pas de problème, je rajouterai en plus quand même que Mons Hainaut travaille dans des bâtiments qui sont la propriété de la Ville et qu'on espère évidemment que cette ASBL puisse continuer à prospérer dans ces bâtiments-là et qu'on ne se retrouve pas un jour avec des bâtiments qui seraient disponibles. Le fait de les aider, je crois que cela garantit aussi la pérennité de l'utilisation d'un bâtiment qui est un bâtiment de la Ville de Mons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On passe au vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

4 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE. MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 41<sup>e</sup> annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous en arrivons aux motions, interpellations et autres.

Pour chaque proposition de motion, je vais poser la question préliminaire, est-ce que le Conseil prend en considération ou non, donc, le point 35, c'est une motion en vue d'établir une indemnisation des commerçants touchés par les travaux menés par BREG dans le cadre de l'éventuelle implantation de Primark, est-ce que nous prenons en considération, est-ce que quelqu'un demande de la non prise en considération, donc, je peux considérer que c'est pris en considération. Je vous en prie, M. BOUCHEZ.

Sortie de MM. DUPONT et BONJEAN = 38 présents

35<sup>e</sup> Objet : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons en vue d'établir

une indemnisation des commerçants touchés par les travaux exceptionnels menés par Breg en vue de l'éventuelle implantation de Primark. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ. Cabinet du Bourgmestre

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. J'avais déjà eu l'occasion de présenter en partie, donc, je vais être très bref, c'était juste poser la question de savoir si on pouvait faire supporter cela par le promoteur immobilier, donc, si, cela devait être un budget Ville mais donc, comme vous le savez les travaux Primark apportent déjà des nuisances parce que pour le moment, on est du côté de la rue de la Petite Boucherie, la rue Notre-Dame mais on n'a pas encore commencé du côté piétonnier, Grand Rue et donc, cela va engendrer toute une série de nuisances pour les commerçants, aussi une publicité pas nécessairement positive, les gens n'aiment pas aller à des endroits où il y a des travaux et en pareille circonstance, lorsque des travaux ont été menés rue de Nimy, rue d'Havré, la Ville avait établi un règlement communal qui permet l'indemnisation de ces commerces avec des plafonds, avec également une limite journalière ainsi qu'une limite globale sur le montant qui pouvait être réclamé et à l'époque, la modification budgétaire était de 90.000 euros, donc, on était sur des montants extrêmement raisonnables d'autant qu'un seul commerçant si ma mémoire est bonne avait fait appel à ce mécanisme pour être indemnisé, d'ailleurs, cela pose question, on pourrait voir pourquoi, cela n'a pas été le cas et donc, ici, la proposition par le biais de cette motion est d'élargir le mécanisme dans le cadre de travaux qui n'ont plus ne sont pas générés ou en tout cas dont le maître d'œuvre n'est pas la Ville de Mons mais bien un promoteur privé et c'est là où se portait les deux branches de l'alternative, soit et je crois que c'est quand même cela qui est souhaitable, l'idée était de le faire peser sur les épaules du promoteur immobilier, je rappelle quand même que c'est un projet de 35 millions d'euros, donc, je ne peux pas croire parce que j'avais entendu la remarque, attention de ne pas faire fuir les investisseurs, je ne peux pas croire que 90.000 euros pourraient faire fuir quelqu'un qui est prêt à en investir 35 millions et donc, si c'était possible via le mécanisme de charges d'urbanisme ou un mécanisme minimum même si ce n'est pas une charge d'urbanisme contractuelle, simplement, par la négociation, la Ville opère déjà une série de choses en faveur de ce promoteur voire même de la marque Primark que la Ville ne doit pas faire normalement, je prends un simple exemple, ce n'est pas moi qui en ai parlé, c'est le Conseiller JOOS qui a mis la question sur la table, à un moment donné, c'est vrai quand on distribue des prospectus pour annoncer qu'il y aura des travaux, est-ce que c'est nécessaire de faire la promotion de la multinationale, il semblait qu'on n'aimait plus trop les multinationales mais de la multinationale qui à des pratiques fiscales plus que douteuses, d'ailleurs le promoteur

immobilier également n'hésite pas à avoir recours à des paradis fiscaux, c'est très intéressant d'aller lire leur bilan et les domiciles fiscaux des différents actionnaires du groupe, je dis juste cela pour votre cohérence puisque vous n'aimez pas qu'on traite avec ces gens-là, je peux vous dire que vous n'aimez peut-être pas mais que vous devez et parfois, vous devez considérer que c'est le cas aussi d'autres et que c'est trop facile de faire des leçons quand on est rattrapé par la réalité mais en tout cas, un groupe comme celui-là, peut à un moment donné, lui aussi faire des gestes même si la Loi ne l'oblige pas. La deuxième branche de l'alternative, c'est à un moment donné, que ce budget alors, soit pris en charge par la Ville elle-même, ce qui permet alors d'apporter le surplus à ces commerçants, en tout cas, de faire le geste mais ce qui est dommageable bien sûr, c'est que ce soit de l'argent public qui vienne compenser un projet privé. Je vous ai donc exprimé les règles générales, il y avait à un moment donné une question sur la légalité, pour moi, cela n'en pose aucune difficulté puisque s'il y a un accord et que c'est contractuellement admis entre le promoteur privé et la Ville pour que ce promoteur privé finance le fonds, c'est exactement le même mécanisme qui a été mis sur pied lors de la création des Grands Prés et de son extension puisque contractuellement, on ne peut pas empêcher un acteur jusqu'à preuve du contraire de dépenser l'argent qui est le sien. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Quelqu'un souhaite prendre la parole ? Oui, Madame la Chef de groupe.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : M. le Président, j'ai un amendement à cette motion que j'aimerais pouvoir exposer et évidemment vous remettre pour qu'il puisse être distribué à l'ensemble des Conseillers.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Je me permets alors de démarrer la présentation de cet amendement même si tout le monde ne l'a pas reçu, c'est en cours de distribution et je pense que d'ici là, tout le monde l'aura eu. En effet, rappeler qu'on a déjà eu l'occasion d'en discuter quelque peu ici mais pour ce qui me concerne, M. le Bourgmestre, je reste de toute façon surprise de la méthode, pourquoi ? Parce que cette proposition du groupe MR, ce même groupe MR n'a pas jugé utile de la mettre sur la table au moment où la question était de l'arrivée de Primark et du projet relatif au promoteur immobilier, or, il y a des séances de travail et une instance collective de travail avec l'ensemble des échevins et je pense que là au sein du Collège, on aurait pu analyser cette proposition et peut-être l'amener ici d'une façon ou d'une autre. Cela, c'est par rapport à l'effet de surprise. Maintenant, sur le fond, j'ai tout de même différentes remarques. Tout d'abord, pour moi, réclamer des aides financières dans

le cadre de l'instruction d'un permis d'urbanisme, cela équivaut à imposer une charge d'urbanisme, or, l'article 128 du CWATUP, notre Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine et c'est la même chose pour ce qui relève du code de développement territorial ne permet pas, donc, cet article 128 du CWATUP ne permet pas le versement dans le cadre de charges urbanistiques, le versement en données monétaires, en argent. Je voudrais aussi rappeler cet enjeu important pour notre Ville qui est d'attirer des investisseurs qui acceptent tout de même de prendre le risque d'investir dans un piétonnier qui subit les mêmes difficultés que l'ensemble des piétonniers en Belgique, en Wallonie et ailleurs encore en Europe et qui correspond, je pense, à l'une des attentes principales exprimées par la grande majorité des commerçants au sein du piétonnier. Maintenant, il y a un autre élément qui est présenté à savoir l'idée d'utiliser l'actuel règlement, en effet, qui avait été mis en place par le Collège, règlement d'indemnisation des commerçants et il faut rendre à César ce qui appartient à César et ne pas nécessairement s'arroger, je dirais, le bénéfice de cette mesure qui a quand même été prise au sein du Collège, c'est vrai mais à l'initiative du Premier Echevin Nicolas MARTIN parce que là, il y a une véritable question qui se pose aussi en terme de base légale à savoir sur quel critère on peut travailler pour amener cette indemnisation, rappelez-vous à l'époque ce règlement nous en avons discuté ici, c'était très clair parce qu'il visait les commerces dont les voiries avaient été complètement fermées, en tout cas, qui étaient fermées à la circulation suite à des travaux organisés en tout cas effectués par la Ville. Ici, on n'est pas dans ce cas de figure, vous le savez, il y a un comité de suivi, il y a eu vraiment tout un travail d'élaboration effectué avec les différents services concernés qui est d'ailleurs détaillé dans la motion et dans l'amendement qui vous est proposé et qui induit qu'il n'y aura pas de voiries fermées à la circulation, alors, je ne dis pas qu'il n'y aura pas de nuisances, à ce stade-ci, il n'y en a pas en tout cas et on a mis en place, les éléments pour ne pas faire fermer les voiries, pour ne pas fermer l'accès aux commerces, ce qui équivaut finalement, à se retrouver avec le risque suivant et je l'avais également dit la fois dernière, d'avoir une proposition qui entraînerait finalement, la Ville à devoir déboursier des moyens communaux, déjà sur une base qui pour moi, ne me semble pas légale mais en plus, sans compensation, une Ville sous plan de gestion, sans avoir d'éléments qui permettent une compensation, cela me pose problème, je l'ai déjà dit et je pense qu'on doit être très, très prudent, c'est pour cela que je propose cet amendement et que j'espère qu'il pourra être accepté ce soir au sein de notre Conseil. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Il dit quoi l'amendement ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Attendez. Madame DE JAER puis M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Juste, M. le Bourgmestre, techniquement, est-ce que Mme KAPOMPOLE peut nous dire en quoi consiste cet amendement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Elle l'a déposé.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : La conclusion, c'est ? Elle doit le connaître si elle l'a écrit.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Elle propose un article 2 qui modifie votre proposition.

« Prend acte des propositions visant à imposer au porteur de projet de prendre en charge l'indemnisation des commerçants impactés dans les travaux. Prend acte du permis délivré par la Région wallonne, etc... Tout se trouve dans le texte que vous avez.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Je l'avais présenté en fait, en parlant justement de l'aspect illégal lié à la proposition imposée au porteur de projet de prendre en charge l'indemnisation. J'avais également évoqué la constitution du comité de suivi de chantier avec les différents acteurs.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, là, on a quand même un problème formel. En réalité, vous refusez la motion mais vous en déposez une de 5 pages avec tout une série de considérants qu'on n'a même pas le temps de vérifier, alors, moi, je demande une suspension de séance pour qu'on puisse lire le texte mais en plus, présenté comme cela a été présenté, alors, allez au bout des choses, dites, on refuse la motion et on en redépose une pour vous expliquer pourquoi vous la refusez, c'est d'ailleurs un peu particulier comme pratique, voter « non » à la motion, distribuer une note juridique à côté si vous avez envie mais cela ne sert à rien de voter un texte pour dire qu'on ne fera rien, ça vraiment totalement absurde comme façon de procéder.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : C'est faux. Il y a eu une proposition au niveau des services compétents de veiller à ce que justement ce comité puisse relayer de manière efficace les demandes des riverains.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ce n'est pas faux, il y a quoi comme proposition. Vous demandez au service compétent de travailler de manière efficace, oui, ok. Je peux demander au soleil de se lever le matin aussi, si vous voulez.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous avez vu le nombre de pages. Il faut qu'on ait le temps de lire, il faut une suspension de séance.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous allons proposer à Madame qu'elle lise le texte pour que nous puissions prendre connaissance mais avant cela, Mme DE JAER demande la parole depuis un certain temps. Oui

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Il y a d'un côté un groupe qui ne veut pas et d'un autre, quelqu'un qui dépose la motion, enfin, je veux dire, on peut pinailler sur la forme mais est-ce qu'on pourrait avoir un débat sur le fond, c'est cela le problème. J'entends bien et j'ai bien lu puisque c'était moi qui avait demandé le report du point que la demande serait contraire au CWATUP si on est dans le cadre du permis d'environnement mais il y a un autre permis qui doit être demandé par Primark, c'est le permis socio-économique, or, c'est dans le cadre du permis socio-économique des Grands Prés si je ne m'abuse que le fonds a été créé, donc, est-ce qu'on ne peut pas, à moins qu'il y ait un permis socio-économique qui ait été donné par Primark mais au dernières nouvelles, il me semble qu'il n'y en avait pas encore, est-ce que dans le cadre de ce permis socio-économique, on ne peut pas demander ces indemnités qui ne me paraissent pas démesurées, est-ce que ce n'est pas possible puisqu'on a réussi à créer ce fonds d'investissement dans le piétonnier et dans le centre-ville au moment du permis socio-économique avec IKEA et avec l'extension des Grands Prés, je ne vois pas pourquoi, ce ne serait pas possible de faire la même chose, donc, le même type de fonds quand la demande de permis socio-économique de Primark arrivera sur la table.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : D'une part, je voudrais vraiment revenir sur le fait que le promoteur immobilier, c'est quand même BREG, donc, il faudrait savoir qui est l'interlocuteur par rapport à ce type de demande. Autre chose, je pense vraiment aussi que par rapport à ce qui s'est passé au niveau des Grands Prés, il s'agit d'un nouveau type de permis intégré et ce n'est pas du tout la même démarche et la même, je dirais, méthodologie que celle qui a été développée dans le cadre des Grands Prés, ce qui nous empêche à l'heure actuelle d'avoir le même type de possibilité ou de mesures prises.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Mais il y aura une demande de permis socio-économique vu la taille du bâtiment ? Non.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Non. C'est intégré.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Pas de permis socio-économique ?

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Non.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Il me semblait qu'au-delà d'un certain nombre de mètres carré, il y avait d'office une demande de permis socio-économique.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseillère : Je crois que le plus simple, ce serait de demander à M. l'Echevin, de toute façon, c'est quand même lui qui souffle à Mme KAPOMPOLE ce qu'elle doit dire, donc, que l'Echevin réponde, ce sera plus clair au moins. C'est vraiment une mascarade à laquelle on assiste, c'est vraiment une mascarade.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : C'est un travail d'équipe, il n'y a pas de difficulté avec cela, c'est vrai que c'est une équipe, c'est une majorité.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Si vous êtes fière de servir de porte-voix, franchement, c'est votre droit.

M. Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Je suis vraiment fière de porter la parole du groupe socialiste, ici, au sein du Conseil et surtout, j'en suis fière de le pouvoir, vous l'avez dit tout à l'heure, ce n'est pas logique de devoir se réjouir du travail effectué et bien, moi, je trouve que le Collège Communal de Mons effectue un travail de qualité et c'est vraiment une grande fierté pour moi de le défendre du mieux que je peux avec les limites de l'exercice.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. JACQUEMIN avait demandé la parole, je lui cède bien volontiers.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Juste d'un point de vue de fonctionnement, je pense que les Conseillers interpellent le Collège et ne s'interpellent pas entre eux, donc, si c'était possible de rappeler aux différents intervenants qu'on interpelle le Collège et pas les autres Conseillers communaux tout parti que ce soit.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ce n'est pas une interpellation, c'est une motion. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Quand on demande s'il y a un permis ou pas, etc... c'est une question Collège.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Cela, M. l'Echevin peut donner quelques indications et puis laisser la parole à Mme la Chef de groupe.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Pour répondre à la question de Mme DE JAER et pour en revenir au fond et éviter les attaques de personnes, je voudrais simplement vous rappeler qu'ici, effectivement, comme Mme KAPOMPOLE l'a très bien dans son intervention, nous sommes dans un cadre juridique qui a totalement évolué depuis la création des Grands Prés. Le décret wallon sur les implantations commerciales a changé entre temps et nous sommes maintenant dans le cadre de ce qu'on appelle un permis intégré, c'est-à-dire d'un permis qui est délivré par le Fonctionnaire des implantations commerciales, après concertation et travail conjoint avec le Fonctionnaire Délégué et le Fonctionnaire Technique de la Région Wallonne qui intègre donc, les trois dimensions, la dimension socio-économique, la dimension urbanistique et la dimension environnementale et c'est sur base de la synthèse des avis de ces trois fonctionnaires que le Fonctionnaire des implantations commerciales de la Région wallonne a déposé un avis favorable sur la demande de permis et donc, il n'y aura plus comme par le passé, un permis d'urbanisme ou un permis unique et un

permis socio-économique qui pourra faire l'objet d'une négociation à postériori, tout cela est terminé puisque la Loi, le décret wallon a changé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors Madame, vous pourriez lire mot à mot ce que vous proposez.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Je propose de remplacer l'ensemble des considérants se trouvant dans la motion initiale par les considérants suivants : « Considérant que Mons a toujours été un centre commercial important à l'échelle de son bassin de vie. Qu'à l'heure actuelle, le piétonnier et le centre-ville à l'instar de nombreux centres-villes wallons se trouvent à un moment charnière et connaissent des difficultés pour attirer de nouvelles enseignes. Que l'offre doit y être relancée par une action volontariste des pouvoirs publics notamment à destination des investisseurs privés qu'ils soient de petites ou de grandes tailles. Que cette action des pouvoirs publics doit avant tout être concentré sur l'axe principal qui symbolise le commerce montois à savoir le piétonnier. Qu'en effet, le redressement du piétonnier constitue la condition sine qua non permettant d'envisager une nouvelle prospérité pour les commerces des rues adjacentes. Que cependant, l'action des pouvoirs publics seule ne suffit et doit naturellement être complétée par des investissements commerciaux privés. Considérant, cependant à cet égard, qu'attirer des investissements privés de grande envergure et même plus limités se heurtent à de nombreux écueils. Ainsi, la concurrence à laquelle doit faire face le piétonnier avec les centres commerciaux et les villes voisines afin d'attirer les grandes enseignes locomotives qui ont une plus grande capacité à redresser le flux des chalands présents dans ces axes et qui sont attendus par de nombreux commerçants indépendants de manière positive. La difficulté de convaincre les investisseurs privés d'investir dans un axe dont le flux est en proie à une baisse constante au cours de cette dernière décennie et dont l'offre commerciale se réduit. Enfin, la difficulté supplémentaire que représente le parcellaire médiéval de la Ville et la taille généralement très réduite des cellules commerciales disponibles. Que ce parcellaire implique donc, pour les investisseurs, de parvenir à lever de nombreux problèmes fonciers supplémentaires avant d'envisager tout projet. Que malgré ces difficultés, le groupe BREG a fait le pari d'investir dans le centre-ville de Mons en proposant d'y implanter une enseigne dont il est de notoriété qu'elle est capable de drainer à elle seule une clientèle très importante. Considérant que la demande de permis intégré et plus particulièrement, l'étude commerciale réalisée conclue que les autres commerces de l'axe piéton et des rues adjacentes devraient pouvoir profiter des flux chalands générés par l'enseigne Primark. Considérant qu'il appartient aux pouvoirs publics d'encourager les initiatives d'investissement privé tout en évaluant les différentes incidences



que celles-ci peuvent avoir sur le voisinage et ce, conformément au décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement. Considérant en l'espèce que la demande de permis intégré relative au projet Primark a été étayée par toute une série d'études d'évaluation des incidences dont certaines à la demande express du Collège Communal. Que la gestion du chantier était l'une de ces études. Considérant que ces différents documents ont été dans le cadre de l'instruction de la demande de permis intégré, analysée par des niveaux de pouvoirs multiples, à savoir les niveaux communal et régional et des instances externes. Que légalement, la procédure visant à évaluer l'impact de l'implantation du projet a donc bien été respectée à l'instar de toute demande de permis comparable. Considérant, en ce qui concerne plus spécifiquement la proposition visant à imposer au porteur de projet de prendre en charge une indemnisation pour les commerçants qui pourraient être impactés par les travaux. Il apparaît que celle-ci s'avère illégale. En effet, l'article 128 du CWATUP dispose que le Collège communal peut subordonner la délivrance des permis ainsi qu'aux charges qu'ils jugent utiles d'imposer au demandeur dans le respect du principe de proportionnalité, outre, la fourniture de garanties financières nécessaires à leur exécution, les charges sont supportées par le demandeur et couvrent la réalisation ou la rénovation de voiries, d'espaces verts publics, la réalisation ou la rénovation de construction ou d'équipement public ou communautaire ainsi que toutes mesures favorables à l'environnement. Que cette liste limitative exclut donc toute charge de nature financière. Qu'en effet, une telle imposition constituerait une charge d'urbanisme, or, les charges d'urbanisme ne peuvent prendre la forme de transferts d'argent. Contrairement à la Région de Bruxelles-Capitale, seules sont autorisées en Région Wallonne, des charges d'urbanisme en nature. Que cette interdiction est d'ailleurs confirmée par l'Union des Villes et Communes de Wallonie qui, interrogée au sujet de la possibilité d'imposer une charge financière, à titre de charge d'urbanisme, confirme par mail qu'une telle pratique n'est pas autorisée par le CWATUP ni par le CoDT par ailleurs. Considérant, en outre, qu'un comité de suivi de chantier a été imposé au demandeur dans le cadre du permis octroyé, associant les porteurs de projet, des membres de l'Administration communale, de la Gestion Centre-Ville, des riverains et des commerçants (commerçants indépendants et grandes enseignes). Considérant, enfin, qu'à la date de la présente motion, aucune nuisance n'est encore avérée. Il est proposé pour l'article 2 de remplacer l'ensemble des décisions proposées dans la motion déposée par le Conseiller Georges-Louis BOUCHEZ, par les décisions suivantes, Article 2.1 : prend acte que la proposition visant à imposer au porteur de projet de prendre en charge l'indemnisation des commerçants impactés par les travaux est illégale. Article 2.2 : prend acte du permis délivré par la Région wallonne pour la réalisation du projet

Primark, sur base des résultats des études réalisées dans le cadre de l'instruction de la demande de permis et imposant pour le surplus, la constitution d'un comité de suivi du chantier associant les porteurs de projet, des membres de l'Administration communale, de la Gestion Centre Ville, des riverains et des commerçants. Article 2.3 : charge les services compétents de veiller à ce que ce comité puisse relayer de manière efficace et proactive les demandes des riverains auprès de l'entrepreneur en cas de difficulté pour l'environnement direct du chantier. Merci pour votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Je vous en prie, M. JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : M. le Bourgmestre, juste sur la forme, je laisserai le fond pour les collègues mais je vais vous citer quelques passages et vous comprendrez à mon avis à la fin que pour le bon respect de la démocratie, ce genre de pratique n'est pas terrible. « A l'instar de nombreux centres-villes wallons, des investissements privés de grande envergure et même plus se heurtent à de nombreux écueils. Le groupe BREG a fait le pari d'investir dans le centre-ville de Mons et dans d'autres centres-villes d'ailleurs.

Conformément au décret du 11 mars 1999. L'Article 128 du CWATUP dispose et puis ensuite, on a le Collège Communal peut subordonner la délivrance de permis à... (...) ainsi qu'aux charges » et donc, vous comprendrez que déposer en séance un amendement de 7 pages avec des notions vagues comme celles-là, c'est quasiment impossible pour nous en quelques minutes d'aller vérifier la véracité de ce qui est écrit et donc, s'il était possible à l'avenir et je comprends très bien que vous puissiez déposer des amendements mais au moins les recevoir 24 h avant le Conseil Communal parce que je suppose que cela n'a pas été tapé dans l'après-midi, donc, de recevoir 24 h avant le Conseil Communal, les amendements aux motions pour qu'on puisse en discuter sereinement avec des chiffres et des bases solides. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Moi, ce que je suis frappé, c'est d'entendre Mme KAPOMPOLE employer des arguments de droit pour défendre des multinationales. Ca, c'est quelque chose qui me frappe et en même temps, nulle part, je n'entends des arguments pour que vous essayiez de défendre l'ensemble des commerces qui vont souffrir et qui souffrent d'ailleurs déjà, il faut quand même le rappeler, à cause des 5.000 m<sup>2</sup> plus les commerces que viennent de construire IKEA, c'est à cause de cela que souffre le piétonnier et cela, c'est 5.000 m<sup>2</sup> plus ce que vous avez accordé à IKEA, c'est à cause de cela que le piétonnier ne va pas et je voudrais quand même qu'on vous rappelle cela aussi. Je voudrais dire ceci, moi, je trouverais, Madame, que si vous voulez vraiment essayer de trouver une solution pour

l'ensemble des commerçants qui vont souffrir, vous me dites qu'il n'y a pas de nuisances, bien sûr, ils viennent de commencer, les nuisances ne sont pas encore là, c'est essayer de proposer quelque chose qui rencontre les arguments de notre Chef de Groupe. Ici, non, ce que vous faites, c'est défendre purement et simplement la multinationale, pour moi, c'est une multinationale - on se demande d'ailleurs ce qu'ils ont déjà fait, cela, c'est encore un autre problème – cette multinationale, pourquoi vous n'essayez pas de trouver des arguments pour essayer de voir avec M. BOUCHEZ, ce qu'on peut faire pour essayer d'aider le mieux possible ces commerces et je trouve que la proposition de M. BOUCHEZ est une excellente proposition parce que je tiens à vous rappeler que lorsqu'on a créé les Grands Prés, tout au départ, il y a eu un accord entre la société qui a créé les Grands Prés et la Ville pour que cette société investisse à travers 3 sociétés anonymes, je n'ai pas retenu les noms, plus ou moins 15 millions d'euros à travers Mons Rénovation, Mons Revitalisation et il y en a encore une troisième. Ici, rien. Même les 5.000 m<sup>2</sup>, vous avez obtenu de cette société qu'eux-mêmes investissent à l'intérieur du piétonnier au coin de la rue des Fripiers et de la rue de la Chaussée, ici, rien, c'est cela qui m'interpelle, donc, d'une certaine façon, dans ce que cette société veut faire pour construire pour Primark, attention, il faut encore bien distinguer, ici, ce n'est pas Primark parce que Primark, il a signé, je suppose un bail avec la société BREG, je ne suis même pas sûr que c'est BREG, c'est peut-être une filiale de BREG, c'est encore autre chose, il a dû signer avec cette personne, donc, Primark peut-être que dans quelques années, il peut dire moi, je m'en vais et vous vous retrouvez avec tous les bâtiments sur le dos, donc, ce que je crois, c'est qu'il faut essayer plutôt que cette impression extrêmement désagréable de voir que votre parti défend les multinationales, c'est ce que de plus en plus, on voit d'ailleurs, dans un tas d'autres dossiers, c'est ce que je ressens on oublie de défendre la population, oui, oui, ici, ce n'est pas le cas, ce n'est pas l'impression que vous donnez. Moi, ce que je voudrais, c'est que plutôt, au lieu de vous opposer une sorte de jeu comme cela, par rapport à une proposition que fait Georges-Louis BOUCHEZ, c'est essayer de collaborer, c'est cela qu'on essaye de faire, si vous préférez défendre la multinationale, c'est votre droit mais autant qu'on le sache. Voilà, c'est cela que je voulais vous dire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Je vais céder la parole à M. ANDRE qui l'a demandé mais je ne voudrais pas laisser passer et donner l'impression qu'on ne respecterait pas le règlement d'ordre intérieur, je voudrais juste rappeler que l'article 11 dit que « tout membre du Conseil qui veut proposer des amendements ou des sous-amendements, les remet par écrit au Président. Les amendements sont mis au vote avant la question principale et les sous-amendements, bien entendu, sont mis au vote avant les amendements. M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller: Moi, je voudrais revenir sur ce que M. TONDREAU vient de formuler quand il dit – il s’adresse au PS mais c’est une motion qui est déposée avec les deux groupes politiques - qu’on défend les multinationales, il y a un choix stratégique qui a été mené il y a plus de 10 ans, c’était une majorité qui était à l’époque PS-MR. On ne va pas maintenant dire, on fait marche arrière sur tout alors que pendant 10 ans, on a défendu et on a soutenu ce projet. On me fait bien rire quand on parle du piétonnier et qu’on me parle d’une multinationale qui arrive. Je suis curieux de savoir combien il y a encore de commerçants dans le piétonnier qui sont des petits indépendants, hormis, peut-être certains petits commerces qui viennent de s’installer maintenant mais qui ne sont pas nécessairement les commerces qu’on aurait voulu voir arriver dans le piétonnier. On nous a démontré quand on était dans l’opposition que le fait d’avoir une locomotive et vous l’avez soutenu à l’époque, que le fait d’avoir une locomotive dans le piétonnier que cela permettrait d’avoir du flux et que cela permettrait d’avoir du passage, ce n’est pas quelque chose qui date d’il y a 4 mois, cela quand même. Je vous ai quand même entendu dire que concrètement, on défendait maintenant le système des multinationales et donc, concrètement, il faut rester cohérent par rapport à cela. On a un problème depuis le début du changement de majorité où il y a cette incohérence où on nous dit qu’on a défendu une logique de majorité et on a soutenu, j’imagine, vous me direz peut-être que je suis candide et que cela ne se produira jamais mais j’imagine que peut-être un jour on ne sera pas d’accord sur quelque chose et qu’on votera peut-être, on s’abstiendra sur une proposition qui est proposée par la majorité, vous n’avez pas l’air de croire que c’est possible.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous avez déjà pris tous les deux fois la parole. A titre exceptionnel, je vous cède la parole mais si vous pouviez rassembler vos idées quelles soient techniques, quelles soient politiques, quelles soient de natures diverses, ce serait pas mal, cela permettrait aux collègues aussi de faire avancer les choses. Je vous en prie l’un et l’autre selon l’ordre que vous décidez.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Merci d’avoir rappelé également l’article 11 du ROI en ce qui concerne les motions et la demande n’était pas que Mme KAPOMPOLE nous lise le texte, c’était que nous, on ait le temps de pouvoir en prendre connaissance, néanmoins, pour répondre sur le fond, il y a quand même quelque chose qui est très particulier puisque Mme KAPOMPOLE a dit « oui, on a pu évoquer la question Primark en Collège », etc... mais cela, c’est très bizarre parce que M. MARTIN, je sais qu’il a du mal à se positionner parce qu’à un moment, il nous dit que c’est grâce à lui qu’IKEA est arrivé, il l’a même écrit dans un tract et puis, attendez, parce que là, j’aimerais bien qu’on fixe qui est

compétent pour pourquoi et puis il nous dit « A cause de la directive Bolkenstein, je n'ai plus la main pour décider qui s'implante ou qui ne s'implante pas libéralisme, Europe, tout cela, on connaît, ok ? A un moment, il va falloir qu'il se positionne, de savoir si l'arrivée de ces groupes, c'est une décision Collège ou si c'est une décision qui lui échappe mais on ne peut pas dire l'un ou l'autre selon les circonstances. A mon sens, pour Primark - cela a d'ailleurs été indiqué par votre Echevin - Mme KAPOMPOLE, ce n'est pas le Collège qui pouvait dire autorisation ou pas autorisation, tout au plus, on nous dira qu'on a négocié, qu'on a téléphoné, qu'on a démarché mais en tout cas, légalement, vous pouvez nous expliquer maintenant l'inverse mais ce sera alors un nouveau revirement, ce ne serait pas le premier, mais trouvez-moi la décision de Collège où on a dû dire en Collège, c'est Primark qui viendra ou c'est un autre, premier aspect. Deuxième aspect, franchement, j'ai failli avoir la larme à l'œil quand j'ai lu votre texte parce que BREG, si cela continue, on va leur ériger une statue, il ose, ils font le pari, waouh, c'est génial, franchement, ces groupes qui prennent tant de risque, c'est quand même touchant. Oui, bien sûr, vous défendez les multinationales, bien évidemment, vous défendez les multinationales en agissant de la sorte parce que et cela me permet de répondre à la remarque de M. ANDRE, quand on a fait les Grands Prés, M. ANDRE, vous devriez vous renseigner, on s'est appuyé sur le projet de ville 1998 qui avait été arrêté par une majorité PS-PSC dans lequel, il était indiqué que le commerce de masse irait aux Grands Prés et le commerce de qualité irait dans le centre-ville. Ces propos ont été répétés par notre Bourgmestre en 2003, ce n'est même pas moi qui l'ai inventé, il suffisait de regarder le reportage qu'a fait Télé MB cet été sur le commerce de centre-ville où on vous revoit en 2003 face caméra en train de nous dire, « il est évident que celui qui vend du blue jean », comme vous l'avez indiqué et vous verrez, ce sont vos mots, vous êtes inimitable, celui qui vend du blue jean en centre-ville, il doit peut-être réfléchir à aller ailleurs parce que maintenant, on va devoir se différencier par de la qualité et c'est comme ça que le centre-ville continuera à pouvoir vivre. Résultat des courses, en 2016, la qualité c'est quoi, c'est Primark, donc, vous pouvez quand même considérer qu'on ait des interrogations mais le pire, c'est qu'on est en train de discuter de tout cela mais ce n'est pas du tout l'objet de ma motion, moi, je ne discute plus de l'agrandissement des Grands Prés, je ne discute plus de l'implantation d'IKEA, je ne discute plus de l'implantation de Primark, c'est fait, on peut le regretter, on peut avoir des observations, considérer qu'il fallait d'autres stratégies en tout cas, ce sont les choix qui ont été opérés. L'objet de la motion, c'est juste de donner un coup de main à des commerces qui vont subir des nuisances et considérer que c'est très bien de leur vendre du rêve en disant, cela va amener du flux et là, vous ne pourrez pas dire que je ne l'ai pas dit,

moi, je ne suis pas du tout convaincu que le flux de Primark va faire fonctionner les autres magasins, c'est d'ailleurs pour cela que j'avais demandé des auditions d'autres centres villes où Primark a été s'implanter, vous pouvez aller d'ailleurs dans Médiacité qui est le premier endroit où Primark s'est implanté du côté belge, il n'y a aucune enseigne de standing autour et allez leur demander le fonctionnement, Médiacité est un des rares centre commercial en Belgique où il y a aussi des cellules vides, donc, un jour, on pourrait juste poser la question, ce n'est pas un jugement de valeur, ce n'est pas une critique, c'est juste que cela interpelle et que ce serait intéressant d'avoir de telles discussions avant que Primark s'implante pour ne pas qu'on dise, on ne savait pas. Et donc, pour conclure, sur la motion et revenir sur l'objet du texte et pas partir dans des considérations périphériques, l'objet du texte, c'est juste de dire, on va voir Primark, on leur explique que cela va comporter une série de dommages, de difficultés pour nos commerces, qu'il serait intéressant pour eux et bien de faire vivre le tissu, de montrer qu'ils ont véritablement un intérêt pour le centre-ville parce qu'arrêtez aussi de rigoler en disant « Dieu merci, nous avons des investisseurs » BREG ne le fait pas pour l'amour de Mons, BREG le fait parce que l'étude de marché lui montre que dans Mons et sa périphérie il y a une clientèle qui est captive, on dira pour Primark parce qu'ils savent les rendements de Primark, parce qu'ils savent à un moment donné que Primark est dans une stratégie d'expansion, ils vont d'ailleurs s'implanter à Charleroi, ils s'implantent à Mons, on parle même de La Louvière si jamais la Strada voit le jour, donc, arrêtez avec ces arguments, c'est du business, il n'y a pas de bons sentiments dans cette histoire, personne ne le fait en tout cas, du côté des privés par amour de Mons, ils le font par amour du rendement, c'est leur droit, d'ailleurs, vous n'avez qu'à voir la qualité des différents actionnaires, vous comprendrez qu'il n'y a pas beaucoup de places pour le sentiment dans ce genre de cas et donc, vous allez juste voir ces gens et on essaye et à un moment donné, on discute avec eux, on leur demande de débloquer 90.000 euros qu'on met à disposition des commerçants, ce n'est pas illégal, à partir du moment où c'est un contrat, c'est une relation privée entre deux opérateurs juridiques qui peuvent décider de ce qu'ils veulent et si jamais ils refusent et bien la question se reposera ici, est-ce qu'on a véritablement intérêt à débloquer de l'argent pour permettre aux commerces qui se trouvent autour de Primark de tenir jusqu'à l'ouverture parce que c'est très bien d'annoncer du flux mais si le flux se balade entre des commerces vides, on ne sera pas beaucoup plus avancé, je trouve que cela serait un signal, un geste positif, il n'y a pas de quoi en faire une polémique politique en la matière et encore une fois, entamer une négociation n'est pas illégale, donc, les fondements de votre motion ne répondent pas du tout au mien puisque votre motion dit « on ne peut pas l'imposer » mais cela, je le dis moi-même,

dans ma motion qu'on ne peut pas l'imposer, je dis en cas de non-acceptation, il faudra alors que la Ville le débloque, vous ne répondez pas à cela et cela, c'est l'élément fondamental, alors, est-ce qu'on est prêt à faire ce travail ou pas, je crois que c'est une question d'intérêt général, on est tous d'accord que notre piétonnier ne peut pas continuer comme cela ou alors, il y a un dernier point et cela, c'est le changement de stratégie, j'ai dit « il faut remettre du logement » et pas nécessairement au-dessus des commerces, il faut que les immeubles complets qu'on puisse y remettre du logement, l'Echevin en a rigolé, je n'ai même pas eu droit à une réponse, ok, très bien, c'est son droit mais vous ne pouvez pas continuer à faire croire aux gens qu'on aura 1 kilomètre 400 de commerces dans ce piétonnier alors qu'on est entouré de plus de 7 centres commerciaux, c'est juste pas possible dans une région où le pouvoir d'achat est aussi faible, alors, soit, on change la destination du piétonnier, soit alors, on aura des moyens de soutien artificiel aux commerces sans quoi, ils ne pourront pas tenir, d'ailleurs pour l'anecdote, je vous invite à regarder « Question à la Une » demain soir, si vous avez une soirée de libre, vous verrez, c'est très enrichissant sur la pratique des centres commerciaux et sur la manière dont après avoir tué le petit commerce, ils se font maintenant concurrence entre eux, d'ailleurs, je pense que Wilson à Jemappes sera la prochaine illustration de la guerre que se livre entre eux, les centres commerciaux et les Retail Park.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. JACQUEMIN, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller: Sur le fonctionnement, évidemment, je connais le règlement d'ordre intérieur et que les amendements peuvent être déposés en séance lors de la discussion, maintenant, je reviens avec cela mais déposer des amendements qui reprennent, qui effacent premièrement tous les considérants de la motion initiale et deuxièmement qui les remplacent par 7 pages, c'est un peu compliqué, M. le Bourgmestre, de vérifier tous les considérants pour être d'accord ou pas, donc, si à un moment on veut que quelque chose aboutisse, ce serait une bonté de votre part de communiquer les amendements aux motions au moins 24 heures à l'avance.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. S'il n'y a plus d'intervention. Conformément à l'article 11, je mets d'abord aux voix, l'amendement suivant le remplacement de l'ensemble des considérations de la motion déposée par M. BOUCHEZ par les considérants lus par Mme KAPOMPOLE. Je vais poser la question.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Vu que ces considérants font quand même état de constats qu'on ne partage pas notamment celle que l'implantation de Primark sauvera le centre-ville sur lequel on a été constant je pense, sur Primark, on a toujours été constant, on va voter « non » aux amendements

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'accord.

M. John JOOS, Conseiller : Je vote « non » et pour justification, je dirais simplement qu'on a déjà longuement eu des débats là-dessus, voilà.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

10 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JAER, MM. JOOS, DUFRANE, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le deuxième amendement, c'est le remplacement des propositions de décision par les propositions de décisions lues par Mme KAPOMPOLE.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE

5 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 42<sup>e</sup> annexe

36<sup>e</sup> Objet : Octroi chèque culture aux jeunes de 18 ans. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale ECOLO Charlotte DE JAER. Cabinet du Bourgmestre

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: L'ordre du jour appelle un point qui a été demandé par Mme DE JAER qui concerne l'octroi de chèques cultures aux jeunes de 18 ans. Je vous en prie, Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Le mois passé, j'avais déposé une motion et Madame l'Echevine de la Culture avait proposé qu'on en discute pour qu'on puisse déposer une motion



commune et c'est ce qui est distribué aujourd'hui, elle n'est pas fondamentalement différente de ce qui avait été proposé, donc, la motion vise à imiter ce qui a pu être fait en Italie puisque suite aux vagues d'attentats qui ont lieu en Europe, le Premier Ministre italien a décidé de mettre en œuvre ce que beaucoup de politiques et beaucoup de médias ont dit à savoir que pour un euro investi dans la sécurité, il fallait qu'il y ait aussi un euro qui soit investi où dans la culture où dans l'éducation et il a proposé, il a mis en œuvre, l'octroi d'un chèque culture d'une valeur de 500 euros qui a été distribué à l'ensemble des italiens de 18 ans et cela perdurera pendant les années prochaines. Ma proposition de motion que j'avais déposée la fois passée et proposé le même type de formule mais au-delà d'un chèque plutôt ce qu'on pourrait appeler un Pass Culture, c'est-à-dire de profiter du nombre d'institutions culturelles qui sont sur le territoire de la Ville de Mons pour offrir une gratuité à l'ensemble des montois qui ont 18 ans et donc, de le faire 1 fois par an quand les montois ont 18 ans. La proposition discutée et que vous avez sous les yeux avec l'Echevine de la Culture diffère sur deux points. La première, c'est qu'on y a ajouté une dimension de rencontres puisque sans obligation pour le jeune mais en tout cas, il y aurait une soirée qui serait organisée pour la distribution de ce pack qui permettrait d'avoir une rencontre avec l'ensemble des acteurs culturels montois pour ne pas juste recevoir dans sa boîte aux lettres en fait, une gratuité mais vraiment pouvoir avoir un échange dans la culture tout en se rendant bien compte que la venue à cet événement ne sera pas obligatoire puisque tous les jeunes ne pourront peut-être pas y participer et la deuxième modalité qui diffère, c'est qu'on a mis deux deadlines, j'ai envie de dire, une première rapidement en juin 2017 sur les institutions sur lesquelles la Ville de Mons est totalement compétente à savoir le pôle muséal et une deadline plus loin pour 2018, pour les institutions culturelles pour laquelle la Ville de Mons est soit administratrice, soit subsidiante, c'est notamment le Manège mais aussi des institutions qui pourraient avoir leur effet sur d'autres communes. Voilà, si Madame MOUCHERON veut compléter.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Oui, Madame l'Echevine.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Effectivement, Ecolo par la voix de Charlotte DE JAER avait déposé cette proposition et on a tout de suite embrayé parce qu'on rejoint tout à fait l'objectif, donc, on s'est réuni à propos de cette proposition-ci, l'idée s'était de développer, d'aller plus loin que simplement comme l'a expliqué Charlotte, d'aller plus loin que simplement une distribution d'une entrée gratuite et d'accompagner le jeune dans un site culturel qui sera à priori le BAM et au mois de juin où il y a un moment qui peut aussi être un événement attirant puisque ce sont les inaugurations du Rooftop pour ceux qui le pratique, donc, c'était vraiment la volonté de travailler là-dessus. Tous les jeunes qui auront 18 ans en

2017 recevront le pack. Ils pourront en bénéficier pendant 1 an sur l'ensemble des structures qui sont gérées par le pôle muséal, cela fait quand même 13 structures que ce soit des expos temporaires ou permanentes. Par ailleurs aussi, on lance un appel et j'en profite parce que je sais qu'il y a des représentants qui sont ici, autour de cette table, on aimerait élargir ce pack puisqu'il ne sera pas fixé dans l'avenir à d'autres structures qui se trouvent sur le territoire montois mais aussi au-delà et pourquoi pas faire des émules avec d'autres communes pour rentrer dans la démarche. Cela rentre aussi dans une volonté plus large de travailler avec la jeunesse et les jeunes, on en parlait aussi beaucoup avec l'Echevine de l'Education et d'intégrer cette pratique culturelle systématiquement et plus régulièrement dès leur plus jeune âge en fait et donc, aussi, en lien avec le Dynamusée qui travaille énormément avec les écoles primaires, secondaires également et d'avoir tout un parcours mais alors dès qu'on est petit parce qu'on parle ici aussi des départs éventuels en Syrie à partir de 18 ans mais ce n'est pas à cet âge-là qu'on est radicalisé, c'est bien avant, donc, cela rentre dans une démarche à long terme. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Si je comprends bien, il faut le considérer comme décision parce que c'est un point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mme DE JAER et donc, bien entendu, on peut y mettre des considérants mais ce qui compte, c'est la décision du Conseil Communal que je lis « de mettre sur pied un pack culture dans l'ensemble des sites muséaux gérés par la Ville de Mons destiné exclusivement aux jeunes montois de 18 ans et ce durant 1 an. Ce pack leur permettra d'entrer dans tous les musées gratuitement aussi bien pour les expositions temporaires que permanentes. De fixer, pour 2017, la mise en place d'un évènement organisé par le pôle muséal et son service de médiation lors duquel les jeunes recevront ce pack culturel, cela peut être le Rooftop, BAM lors d'une exposition en juin 2017 sur les jeunes artistes par exemple, l'Arts<sup>2</sup>. De charger le service population d'établir la liste des jeunes qui vont atteindre l'âge de 18 ans en 2017, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre et de charger les services compétents, à prendre les contacts avec les structures culturelles se trouvant sur le territoire montois dans l'optique d'offrir un pack culturel élargi et d'impliquer le Conseil Communal des Jeunes dans ce projet ». Oui, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller: Moi, j'ai une petite question, est-ce que par rapport à l'évènement qui est prévu et aux coûts que cela peut engendrer, est-ce qu'on a une idée déjà de l'impact budgétaire pour 2017 ?

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Cela équivaudra à l'invitation aux jeunes, le reste, c'est organisé, il n'y pas de frais supplémentaires pour l'activité qui a d'office lieu sur place,

donc, les entrées, cela ne représentent pas de somme. Tout ce qui sera pris en charge, ce sera le courrier envoyé aux jeunes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie, M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Moi, je n'arrive pas à me contenter de votre réponse, Madame parce que moi, cela ne me dérange pas qu'on rase gratis, on peut encore tout offrir, on a offert des bus pendant des années, mais bon, voilà, cela coûte quand même, la non-rentree, elle est quand même à budgétiser et je pense que quand on présente comme cela, un point inscrit à l'ordre du jour, il faut budgétiser le point. On a tout à l'heure chicané pour 5.000 euros de dépassement budgétaire et Mme OUALI en a fait les frais pour 6.000 euros et maintenant, on nous présente une proposition de raser gratuit toutes les personnes de 18 ans, bon ok mais cela a quand même un coût, outre le coût, bien entendu, que vous venez d'indiquer de l'envoi des courriers, etc... J'imagine aussi avec la photo du Collège. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme l'Echevine vous vouliez rajouter quelque chose.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Non, non, on a évidemment négocié que ce soit une photo que de Savine et moi, Jean-Marc, rassure-toi, ce ne sera pas l'ensemble du Collège.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Cela me rassure. Merci.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : La proposition qu'on a mis sur la table le mois passé ne vise pas à raser gratis, je pense que c'est mal connaître mon groupe que de penser cela ni à faire la publicité du Collège dans un courrier qui sera envoyé et soit assuré que je vérifierais fréquemment que ce ne soit pas le cas.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Je m'adressais à l'Echevine compétente.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On a considéré que les non-entrées, le surcoût serait assez réduit puisque l'idée, c'est de toucher un public qui ne va pas d'habitude au musée, donc, pas un public qui justement paie sa place de musée. Quand à la soirée, oui, il faudra sans doute évaluer le coût mais je laisse le soin au service compétent de le faire pour le budget 2017.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Donc, quelques petits éléments supplémentaires, si vous me le permettez, M. le Bourgmestre. La soirée est organisée de toute façon puisque cela fait déjà 3 ans qu'on organise. On invitera simplement les jeunes à venir retirer la possibilité de rentrer gratuitement et comme vient de le rappeler, Madame DE JAER, on vise en fait un public qui ne vient pas dans les musées, donc, il n'y a pas de perte de rentrée et si vous considérez que le fait qu'on invite des gens de 18 ans à venir dans un musée soit une perte, on n'a pas du tout la même analyse de l'intérêt de la culture.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller: Je pense que l'élément majeur parce qu'on est en train de parler sur du très court terme, l'élément majeur, c'est de pouvoir créer une génération de personnes qui auront envie d'aller au Théâtre, qui auront envie d'aller dans différentes instances culturelles et qui auront envie à ce moment-là, de payer une place quand ils auront 23, 24, 25 ans, et qu'ils seront des golden boys.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Pour l'idée aussi d'impliquer ces jeunes, c'était de permettre d'innover au niveau muséal, c'est d'ailleurs, l'objet du pôle muséal de la Ville de Mons et je pense que ce que les jeunes doivent vraiment ressentir, c'est finalement de se sentir les bienvenus dans des lieux dans lesquels ils ne sentent pas nécessairement à l'aise d'habitude, de leur proposer des expériences innovantes et je crois que les intégrer avec ce type d'outil, cela permettra du coup, d'utiliser à un moment donné, oui, pourquoi pas, la technologie 3D ou d'aller vers du Design de jeu vidéo, c'est vraiment en impliquant les jeunes comme vous le faites avec ce projet, qu'on pourra alors les rendre acteurs et les rendre les plus créatifs possibles.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Oui, M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : On votera le point, bien sûr, M. le Bourgmestre, juste une chose, juste une question parce que tout à l'heure, Madame l'Echevine a indiqué que les jeunes de 18 ans n'étaient pas le public qui allait dans les musées, cela veut dire qu'on a des statistiques de fréquentation par tranche d'âge, par provenance, etc... et si c'est le cas, ce serait intéressant de les communiquer parce que je suppose que ce n'est pas un à priori selon lequel les jeunes n'iraient pas au musée.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Vous parlez de statistique sur la Ville montoise, moi, je peux vous envoyer les statistiques générales sur les jeunes de 18 ans qui ne fréquentent pas assez les lieux et je pense que vous êtes un fin observateur des médias montois, vous avez probablement entendu le micro-trottoir aussi de jeunes qui ne savaient même pas qu'il y avait des structures muséales à Mons.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Malheureusement, il n'y a pas que les jeunes mais c'est une autre histoire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si je comprends, je peux considérer que c'est approuvé à l'unanimité ? Oui.

37° Objet : « Alain passe ? Tu passes ! - adaptation de la signalisation F45 afin de visibiliser les impasses débouchantes ». Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale ECOLO Charlotte DE JAER. Cabinet du Bourgmestre

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je passe au point suivant, il s'agit de « Alain passe ? Tu passes ! », Adaptation de la signalisation F45 afin de visibiliser les impasses débouchant. C'est inscrit à la demande de Mme DE JAER qui va en faire une présentation.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Oui et j'ai fait une petite modification que j'ai envoyé par mail à l'ensemble des Conseillers qui circulent par papier pour ceux qui ne l'aurait pas vu mais c'est vraiment anecdotique. Donc, en Wallonie et à Mons, il y a de nombreuses rues qui sont signalées comme étant des culs-de-sac avec le panneau F45 mais qui se prolonge malgré tout par un chemin ou des sentiers publics qui sont accessibles aux piétons ou parfois aux cyclistes et aux cavaliers. Depuis, le 10 juillet 2013, le concept qu'on a appelé légalement de « rue continue » ou « d'impasse débouchante » est inscrit dans la réglementation belge et permet l'adaptation du panneau classique F45 en F45b, donc, un cul-de-sac marqué comme cela et là un petit piéton et là un petit cycliste pour dire qu'au bout, il y a un cheminement qui continue, cela va plaire à M. LECOCQ parce que la proposition que je fais est gratuite parce qu'en fait la législation permet plutôt que de remplacer le panneau, ce qui serait coûteux, d'y apposer ce petit autocollant avec ce cycliste et ce piéton et l'ASBL Sentier.be donne les autocollants gratuitement, donc, pas un coût. Donc, ma proposition vise à ce que la Ville de Mons marque son accord sur le placement de la signalisation additionnelle et commande des autocollants auprès de Sentier.be. Charge le service de Mobilité de réaliser un cadastre évolutif notamment sur base des demandes citoyennes des retours du service Signalisation et de jouer le rôle d'interface entre les citoyens qui signaleront la présence de ce type de voirie et le service Signalisation qui apposera les autocollants sur les panneaux F45 et enfin, pour que ce ne soit pas lettre morte, d'en faire la publicité, donc, de proposer aux citoyens, aux associations, d'aider les services compétents à recenser les voiries notamment par la publicité dans le Mons Mag, sur le site Internet et sur la page Facebook.

Sortie de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

J'enverrai déjà les quelques propositions que suite à la publicité, j'ai moi-même reçu sur ma page Facebook, de la part de citoyens qui m'ont informé sur ce type de rues. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Président. Je dirais que cette proposition est sympathique et donc, personnellement et je pense que mes collègues n'ont pas d'objection à ce que cela puisse se faire. Je ne sais pas si vous avez pu montrer ce que cela représente sur les panneaux, vous en avez un ou...

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je n'ai pas d'autocollant avec moi malheureusement.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Moi, j'en ai un ici.

Entrée de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Tu peux peut-être le montrer, ce sera plus visible.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Je peux le faire passer. Je n'ai qu'un seul exemplaire, c'est un autocollant qu'on met juste au-dessus, je trouve cela, vraiment bien, dans le cadre de la mobilité douce et donc, je constate qu'en fait que vous avez adapté votre proposition de motion et donc, moi, en ce qui me concerne, cela me satisfait.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Tant mieux, comme quoi, on peut être d'accord.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Comme vous le dites, on peut être d'accord.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. ANDRE, oui, allez-y.

M. Yves ANDRE, Conseiller : On va soutenir également la motion pour deux points. Le premier point, le fait de pouvoir faire revivre des chemins parce qu'il y a des chemins qui meurent petit à petit parce qu'ils ne sont plus fréquentés et alors, un deuxième point qui était dans notre programme, c'est un bel exercice de démocratie participative puisqu'on demande aux citoyens de renseigner les différents endroits qui ne seraient peut-être pas nécessairement connus et cela évite aussi un coût à la Ville d'envoyer des agents recenseurs pour faire toutes les rues pour retrouver les bouts de chemin, donc, on va soutenir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien. Oui, je vous en prie.

M. Jérôme MANDERLIER, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Au sein de mon groupe et de la majorité, nous nous réjouissons aussi de cette motion présentée par notre collègue Charlotte DE JAER. En effet, quoi de plus important que d'encourager dans notre région une mobilité fluide qui met en évidence notre bel environnement et qu'il soit attentif et soucieux au bien-être de chacun et donc, nous encourageons ce développement et cette multiplication des signalétiques autocollantes, de ces pictogrammes vélo-piéton et dans le même ordre d'idée, nous encourageons également la publicité et la multiplication de circuits Ravel, de pistes structurées ou d'endroits localisés et protégés pour l'environnement comme une structure tel que le contrat rivière de la Haine. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Jean-Marc LECOQ, Conseiller : Nous aussi, le groupe MR, nous nous réjouissons de la proposition de Mme DE JAER même si cela devait coûter de l'argent parce que je pense que tout peut avoir un coût, l'importance, c'est de le budgéter dans la logique que nous avons précisé tout au long de nos travaux ce soir mais cela me fait penser aussi à quelque chose, Mme DE JAER, lorsque dans une vie antérieure, j'organisais des marches pour redécouvrir des sentiers, c'est vrai qu'il y a encore pas mal de sentiers dans les villages comme cela qui ont été un peu phagocytés par les fermiers et qui sont aujourd'hui un peu perdus en tout cas pour une partie d'entre eux et donc, cela nous permettrait peut-être au travers de cette bonne proposition de redécouvrir certains sentiers égarés. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Je puis considérer que l'on approuve à l'unanimité.

ADOPTE à l'unanimité – 44<sup>e</sup> annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pour la suite des opérations, si quelqu'un ne veut pas prendre en considération une motion, qu'il lève le doigt, en l'absence d'intervention, je considère que c'est acquis. J'en viens à une proposition de motion de M. BOUCHEZ sur le développement d'un véritable contrôle interne ainsi qu'une politique de bien-être des agents des services communaux. Je vous en prie, M. BOUCHEZ.

37<sup>e</sup> Objet - 1 : Proposition de motion au conseil communal de la ville de Mons afin de développer un véritable contrôle interne ainsi qu'une politique de bien être des agents des services communaux. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ. Cabinet du Bourgmestre

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Vous le savez, on a connu le 14 septembre dernier, une série de perquisitions dans les locaux de la Ville de Mons, ce qui a débouché sur des inculpations, alors, le but n'est pas du tout de traiter cette affaire spécifique, on est une assemblée politique pas une assemblée judiciaire, néanmoins, cela pose quand même question sur et c'est normal, qu'à un moment donné, on ait aussi un débat sur les délégations de signature et sur l'organisation des services. On ne pourrait pas et il ne serait pas très responsable que de dire, c'est un problème, on passe au-dessus et on passe à autre chose surtout que ce n'est pas la première difficulté rencontrée dans ce service en particulier mais de manière générale puisqu'on a connu des consultations de registre national illégales, il y a des vols d'argent, il y a des difficultés dans le chef de certains agents et donc, je crois qu'à

un moment donné, cela doit nous interpeller en tant que pouvoir politique pour faire en sorte que nos agents soient dans les meilleures conditions pour mener leur travail et donc, à ce titre, M. le Bourgmestre, j'ai été fort surpris aussi de beaucoup de propos relatifs à la délégation de signature comme si la délégation de signature était une délégation de responsabilité, je crois que quand on est politique, on est responsable des services sur lesquels on agit, d'ailleurs, la meilleure preuve, c'est que quand il y a une réalisation positive, il faut à l'humilité de dire que ce soit à l'époque où j'étais Echevin ou que ce soit maintenant, que c'est essentiellement dû au travail des services et donc, on ne peut pas politiquement tirer bénéfice des réalisations des services et puis quand il y a une difficulté dire « ce n'est pas de ma faute, il y avait délégation, donc, c'est à cause des services, je crois qu'on doit être consistant, je vais d'ailleurs pour illustrer mon propos, prendre un exemple de quelqu'un que vous connaissez bien puisqu'il s'agit de Didier REYNDERS qui lorsqu'il était aux finances avait rencontré un problème d'enrôlement suite à une décision d'un de ces agents de retirer un filtre dans le cadre des enrôlements, cela avait engendré une erreur de près de 300 millions d'euros. A l'époque, personne ne s'était interrogé de savoir quel était l'identité de l'agent, tout le monde s'était retourné et de manière légitime d'ailleurs sur le Ministre qui n'était pas intervenu le moins du monde dans cette action. Ceci pour illustrer que ce qui vaut au niveau fédéral, doit valoir également au niveau communal et c'est cela l'honneur de la politique, c'est d'être aussi responsable de tous les actes posés par les services sur lesquels on a une responsabilité et donc, la proposition de cette motion est très simple et se veut en trois temps. Le premier élément, c'est de réévaluer l'ensemble des délégations de signature car je ne vous cache pas que pour bon nombre d'observateurs voire d'échevins de l'Etat Civil d'autres communes, ils étaient surpris du niveau auquel on avait fait descendre la délégation de signature puisqu'un agent d'exécution avait cette délégation de signature ce qui apparemment n'est pas nécessairement pas pratiquée dans d'autres communes, je ne les citerai pas mais je peux vous les communiquer puisque je me suis renseigné en la matière. Deuxième élément, je crois qu'il serait intéressant aussi de voir dans quelle mesure on ne peut pas avoir un contrôle interne en vue de signatures, alors, on ne pourra jamais tout contrôler, il y aura toujours une part qui échappera, je vous donne un simple exemple, lorsque je suis arrivé au Collège, on venait me présenter des bons de commande à signer et on me disait « il faut les signer » sans jamais joindre la décision de Collège, c'est un détail mais j'ai demandé la décision de Collège qui correspondait et donc, je faisais des coups de sonde toutes les 4, 5 signatures, je vérifiais si le bon de commande correspondait bien aux décisions de Collège qui m'avaient été amenées, je crois qu'il est possible sur d'autres niveaux de l'Administration de mettre sur pied de tels



mécanismes qui encore une fois ne permettront jamais d'avoir un contrôle à 100 % mais qui en tout cas, permettront d'avoir des coups de sonde pour obtenir plus de garanties et plus de sécurité. Enfin, troisième point et c'est peut-être le plus important, c'est dans le cadre de l'évaluation qui vous est demandée, de procéder également à une évaluation interne du bien-être des agents puisque je l'ai évoqué, bon nombre d'agents sont dans une série de difficultés ou du moins le vivent comme tel et non pas nécessairement l'occasion de pouvoir l'exprimer la manière la plus adéquate et donc, je crois que si on procède à une évaluation pour renforcer la sécurité dans les signatures, la sécurité dans le travail et la confiance mutuelle entre le pouvoir politique et l'Administration et bien, il est fondamental de passer par le travail sur le bien-être de nos agents. On le sait, on a des services qui sont parfois trop peu dotés en matière de personnel, d'autres peut-être ont moins de difficultés, cela pourrait être aussi l'objet d'un travail en la matière et pour conclure, vous le savez, bon nombre d'organisations, à partir d'une taille conséquente, qu'elle soit publique ou privée ont recours à ces spécialistes en matière de ressources humaines, je crois qu'une Ville comme Mons avec 1.700 agents ne peut pas se priver d'une expertise en la matière, encore une fois, que ce soit une structure privée ou une structure publique, elles sont nombreuses celles qui ont une certaine capacité à recourir à de tels mécanismes qui sont dans l'intérêt des agents et aussi de la confiance que le pouvoir politique peut dégager auprès de ces agents car je crois que le travail en confiance est certainement la clef de la relation politique administration. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Qui demande la parole ? Oui, Madame.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : M. le Bourgmestre, j'ai une proposition d'amendement à cette motion que je soumetts à l'ensemble des collègues. Pendant que le texte est distribué, dire que je pense essentiel évidemment de rétablir la vérité d'expliquer la réalité et aussi de récapituler les faits et les décisions prises par le Collège Communal afin de montrer je pense à l'ensemble des conseillers à quel point les responsabilités sont prises, ont été prises par l'ensemble du Collège et singulièrement par M. l'Echevin en charge de ces matières dans une logique évidemment d'amélioration des procédures internes qui doivent à mon sens, en effet, être améliorée, donc, pour éviter le couac de tout à l'heure, je propose de passer en revue les différents considérants comme cela, ce sera sans doute beaucoup plus clair pour chacun et chacune, donc, je propose de remplacer en effet, l'ensemble des considérants de la motion déposée par notre collègue par les considérants suivants « d'une part, considérant les 1.600 agents communaux qui s'investissent chaque jour au service des citoyens, parfois, dans des conditions difficiles, je pense que c'est important de rappeler que les élus du groupe PS et CDH tiennent avant tout à saluer leur investissement, je crois que ce type d'affaire

finalement, jette l'opprobre sur l'ensemble alors que ce sont des faits isolés, il faut vraiment pouvoir le dire et le redire. Considérant les perquisitions menées au service Etranger de la Ville de Mons, le mercredi 14 septembre 2016 et les deux inculpations qui ont suivi. Considérant la nécessité de respecter la présomption d'innocence, on le voit à chaque fois, c'est quelque chose qui n'est pas toujours facilement relayable dans l'opinion publique et pourtant, nous devons vraiment nous arc-bouter sur ce principe de base. Considérant que cette affaire relève avant tout du judiciaire mais que vu l'impact sur le climat au sein du service et sur la répartition de la charge de travail, la Directrice Générale et le Collège ont immédiatement chargé la Chef de Division, Responsable du Service Population-Etat-civil de procéder à une analyse de la charge de travail et des procédures de contrôle existant au sein du service et de soumettre des propositions au Collège, je pense que c'est important de montrer que le Collège n'a pas attendu d'avoir une motion extérieure, les différentes dispositions étaient prises. Considérant le fait que sur le plan administratif, le service des Etrangers plus généralement, le Service de la Population constitue en fait un service déconcentré comme on dit mais je dirais plutôt décentralisé, c'est peut-être un peu plus clair du fédéral au sein de l'Administration Communale et donc, que la commune n'a aucun pouvoir d'appréciation sur la matière des Etrangers et qu'à ce titre, elle agit en simple exécutant de la législation fédérale, je pense aussi que c'est important de le rappeler dans le cadre de procédure. Considérant le fait que ces 4.000 dossiers qui sont traités chaque année par le Service des Etrangers de la Ville de Mons, 4.000, cela me semble vraiment quand même un chiffre, un nombre important, énorme. Considérant que le principe de la délégation de signature prévue par la Loi ne saurait dès lors être remis en question sans poser des problèmes, je dirais, gigantesques, en termes d'efficacité et de rapidité des services fournis à la population, or, nous sommes évidemment régulièrement jugés sur notre capacité à résoudre efficacement et rapidement les différents problèmes posés par les citoyens de la Ville de Mons. Considérant le fait que tous les agents du Service Etrangers de la Ville de Mons ont suivi à deux reprises une formation de l'Office des Etrangers et considérant par ailleurs, qu'une enquête psycho-sociale avait déjà été menée en 2012 au sein du Service Population/Etat-civil et que cette enquête concluait notamment je cite « l'analyse offre une photographie du service assez positive et un indice de bien-être psychosocial majoritairement correct. On constate que le personnel est motivé par son travail et compte rester au sein du service les prochaines années ». C'est vrai que cette enquête avait quand même pointé toute une série de dysfonctionnement, évidemment, on peut toujours améliorer les choses et dès lors, des mesures concrètes avaient été prises immédiatement pour répondre aux résultats et aux recommandations de l'enquête et

notamment les mesures suivantes, les services travaillent désormais vous le savez à guichet fermé les jeudis après-midi afin d'organiser des formations et des réunions d'écoute, de communication, d'échanges d'informations au sein du service, des ajustements sécuritaires aussi ont été mis en place comme le badging de la porte arrière du bâtiment afin d'éviter la circulation autant que faire se peut, on le sait, c'est jamais évident dans un bâtiment public mais enfin, la circulation de personnes étrangères au service et la présence quotidienne de gardiens de la paix et c'est bien utile quand on voit parfois certaines formes d'incivilités que l'on constate malheureusement trop souvent. Pour le soutien au personnel, un agent coordinateur du guichet population est entré en fonction en 2014 et des engagements ont été prévus pour compenser les départs du personnel à la pension. Ensuite, je voudrais remplacer l'ensemble des décisions qui avaient été proposées par notre collègue par la décision suivante comme je dis, je pense qu'il faut vraiment saluer aussi les décisions prises par le Collège en date du jeudi 06 octobre sur base de l'analyse demandée au préalable à la Chef de Division, je pense aussi que cela montre que toute une série de décisions qui seront soumises à la concertation sociale parce que c'est comme cela que nous fonctionnons au sein de cette Ville et je pense que c'est très, très important d'accorder cette importance essentielle au dialogue et à la concertation sociale et donc, l'idée, c'est de prévoir le renforcement de la coordination du service, le contrôle effectif des procédures via à la fois le recrutement d'un niveau 1 pour seconder la Chef de Division, la désignation de coordinateurs, de cellules, la gestion des dossiers par un minimum de deux agents. Aussi de renforcer le personnel du service Population-Etat-Civil pour mieux répondre à la charge de travail, on le sait, elle est importante via à la fois le recrutement de 4 agents supplémentaires pour les guichets et la constitution d'une réserve de candidats en vue de remplacer plus rapidement les absents. L'idée aussi est de revoir les horaires d'ouverture pour mieux répondre aux attentes des citoyens d'une part et permettre aux agents de bénéficier d'un vrai temps de pause sur le temps de midi par ailleurs. Enfin, l'idée serait aussi, chers collègues, d'appeler l'ensemble des partis représentés au sein de notre assemblée à éviter de porter des jugements de valeur qui voudraient opposer politique et administration mais plutôt de faire ce que nous visons tous, à savoir mobiliser notre énergie, en tout cas ce que nous voulons véritablement, mobiliser notre énergie sur l'amélioration de la qualité des services rendus aux citoyens, je pense que notre belle ville et chacun de ses habitants le méritent amplement. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Oui.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Au-delà des amendements qui ont l'air de se passer dans la joie et l'allégresse selon le Collège, je ne vais pas y revenir mais sur l'aspect numérisation,

quand même, quand on a voté au niveau du Collège communal et l'Echevin DARVILLE a porté le dossier avant, c'était le MR qui l'avait proposé par motion mais là, on est déjà à plus de 500 feuilles distribuées avec les contre-amendements, sous-amendements, etc... donc, je ne demande pas de faire un geste mais la fois prochaine, au Conseil Communal prochain comme vous le savez, qu'il s'agit du jeu du chat et de la souris et que des motions il y en aura encore et que des contre-motions, il y en aura encore, vous demandez quand même de faire un effort au niveau du papier et qu'on reçoive et là, je reviens sur la proposition de M.

JACQUEMIN, qu'on reçoive ces contre-amendements 24h à l'avance d'une façon mail même si cela déroge à au ROI, Article 11, j'ai bien compris M. le Bourgmestre mais qu'on les reçoive par mail, qu'on fasse du bien à la planète et je pense qu'Ecolo pourra soutenir. Merci.  
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Tout d'abord, comme le règlement le prévoit, je vais déposer un amendement à l'amendement en séance par écrit au Président de l'Assemblée puisque je compte amender le premier considérant parce que je trouve cela assez désagréable de voir qu'il n'y aurait que les élus des groupes PS et CDH qui tiennent avant tout à saluer l'investissement des 1.600 agents communaux, il me semble en tout cas du côté de notre groupe, nous saluons aussi leur investissement et donc, je demande un amendement à l'amendement qui prévoit que l'ensemble des conseillers communaux tiennent avant tout à saluer leur investissement cela me paraît plus juste qu'un procès d'intention qui nous est déplacé. Après, je me rends compte qu'il a fallu une affaire judiciaire pour qu'on puisse enfin et que dans le cadre d'un seul service, remettre en question la volonté de la majorité de ne pas remplacer les agents qui partent à la pension, or, pour nous, il n'y a sans doute pas que dans ce service-là qu'il y a des problèmes. La mesure linéaire qui a été prise de ne pas remplacer des agents va créer d'autres problèmes ailleurs, ici, on est face à un problème judiciaire mais il y aura d'autres problèmes, on le voit dans le cadre des marchés publics avec une cellule qui a du mal à gérer l'ensemble des marchés publics et donc, j'entends la réflexion qui est faite ici mais nous, on serait demandeur d'avoir une réflexion plus large sur l'ensemble de l'organigramme, de voir là où il va y avoir des non-remplacements, de pouvoir avoir une vue correcte et donc, je trouverais intéressant que le mois prochain, on puisse avoir un débat là-dessus et donc, je le mettrais, peut-être pas sous forme de motion, peut-être sous forme d'interpellation, on verra mais en tout cas, cela me paraît important que cela ne soit pas juste quand il y a un problème qu'on se rende compte que les non-remplacements sont problématiques. Sur la délégation de signature, par contre, moi aussi, j'en ai discuté notamment avec l'Echevine de la Population de Forest qui a quand même un Service Etranger

qui doit faire face à sans doute plus de demandes que la Ville de Mons et elle, elle me disait que la délégation de signature n'allait pas aussi bas dans l'échelle qu'en tout cas, il y avait toujours un responsable ou un co-responsable qui avait délégation de signature et que les agents traitants n'avaient pas de délégation de signature, donc, la Loi nous permet de faire des choses mais il serait peut-être bon de comparer ce qui est fait dans d'autres communes et de voir jusqu'où on veut que les délégations de signature aient lieu, je ne dis pas que l'Echevin doit contresigner toutes les décisions mais je pense qu'avoir une délégation de signature qui va à un agent, donc, cela veut dire que l'agent seul peut décider, cela n'est jamais bon et il semble que c'est important que son supérieur hiérarchique, que ce soit le N+1 ou N+2 puisse contresigner les documents, cela me paraît quand même assez important et je suis étonnée qu'il n'y ait aucune réflexion là-dessus. Ensuite, vous dire que le point 2 de la motion, d'appeler l'ensemble des partis représentés au Conseil communal à ne pas porter de jugements de valeur, etc... Je trouve que de nouveau, c'est nous faire une morale et un procès d'intention qui n'a pas lieu, alors, soit on cite les gens dont on considère qu'ils ne font pas cela, soit on ne met pas cela comme point dans la motion et donc voilà un peu les réflexions que je voulais faire, donc en tout cas mon amendement, je ne sais s'il faut que je vous le donne par écrit, c'est assez facile en fait, c'est simplement remplacer les élus des groupes PS et CDH par l'ensemble des conseillers communaux, je pense que sans l'écrire ça va ? Oui. Le reste, c'est quand même il me semble en dehors de savoir quelle motion va gagner, ce qu'on va voter, je pense qu'une réflexion sur la délégation de signature est importante, moi, je constate, je n'ai pas fait un état des lieux exhaustifs qui a des communes dans lesquelles on ne va pas si loin dans la délégation de signature, alors, il ne faut pas aller dans l'extrême inverse et dire que le Collège doit tout signer évidemment mais peut-être qu'il faut regarder comment ça se passe ailleurs. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Il y a encore M. JACQUEMIN et M. TONDREAU.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller: Evidemment, mon groupe rejoint totalement, en tout cas, en partie le groupe Ecolo sur le soutien total aux agents communaux, par contre, au niveau des décisions que vous semblez vouloir prendre, je vois, le recrutement d'un niveau 1 et le recrutement de 4 agents supplémentaires. Le plan de gestion, à ma connaissance, prévoit le non-remplacement d'un agent sur 4, ici, encore une fois, sans amendement budgétaire, on prévoit l'engagement d'un niveau 1 et de 4 agents supplémentaires, donc, ma question va plutôt dans le sens où on parle à peu près de 250.000 euros, est-ce que ces 250.000 euros sont budgétés avant de voter cet amendement à la motion.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. le Conseiller TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je vais poser la question à Mme KAPOMPOLE.

J'ai envie de la féliciter parce qu'elle a réussi depuis le début à devenir à la fois Echevine à la place de M. MARTIN, Echevine à la place de M. SAKAS, à la limite même porte-parole du CDH mais bravo, je suppose que vous allez continuer comme cela dans vos motions. Alors, moi, je trouve à la limite tout cela un peu anormal. Je peux comprendre que le Bourgmestre ou le Collège à travers ses Echevins puissent faire des contre-propositions, des amendements et en même temps de les défendre mais je trouve cela tout à fait anormal que vous parliez en permanence au nom du Collège, il y a quelque chose qui ne va pas parce qu'en plus, je suppose que toute la rédaction qui a été faite pour ces différentes motions, elles viennent des services, ce n'est pas vous qui avait été inspirée, on voit bien que ce sont des services ou bien ce sont les services qui vont les ont données et peut-être dans d'autres motions, des contre-motions que vous avez faites, c'est de nouveau vous qui allez prendre la parole pour un autre Echevin mais je trouve que la moindre des choses, c'est le Bourgmestre ou les Echevins qui parlent et pas vous, vous êtes Chef de groupe, il y a quelque chose que je ne comprends pas donc là, je trouve cela tout à fait, à moins que vous avez réussi, je ne sais pas par quelle manière à décider c'est vous qui allait intervenir pour tout le monde, cela, c'est autre chose, je ne comprends plus mais je trouvais normalement logique que ce soit le Collège des Bourgmestre et Echevins qui répondent aux motions proposées par M. BOUCHEZ et pas vous comme vous le faites actuellement en étant inspirée par l'Echevin, inspirée par les services, tout le monde constate, faut pas se leurrer, quand même, voilà, c'est ce que je voulais vous dire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'ai encore une demande de M. KAYEMBE et j'ai une demande de MM. BOUCHEZ et JOOS.

M. Sami KAYEMBE KALUNGA, Conseiller : Encore une fois, je trouve un peu déplaisant ce genre d'attitude de mettre chaque fois en doute chaque fois qu'il y a une intervention de la majorité en l'occurrence notre groupe politique. Comment ne pas envisager que Mme KAPOMPOLE en concertation avec l'ensemble du groupe, puisse faire des propositions qui à chaque fois soient considérées comme des propositions émanant d'un service ou je ne sais pas quoi, est-ce qu'à un moment donné, nous, on joue à cela et est-ce qu'on remet en doute ou quoi que ce soit, ce que vous avancez, non, je crois qu'à un moment donné, il faut changer d'attitude, c'est irrespectueux je trouve par rapport à nous qui sommes des élus du peuple.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. KAYEMBE. Il y avait John JOOS qui avait demandé la parole et M. le Chef de groupe MR.

M. John JOOS, Conseiller : Moi, j'ai l'impression qu'on parle un peu la langue de bois dans cette affaire malheureuse. D'abord, d'une part, la procédure est en cours, j'ai l'impression qu'on vient déjà à des conclusions techniques sur la manière de la délégation de signature et autres d'aller dire que ceux qui ne veulent pas porter de jugements sur les personnes l'ont fait médiatiquement et il est regrettable qu'on instrumentalise une affaire judiciaire en cours et qu'on jette l'opprobre sur la manière dont est gérée la Ville par des personnes à la fois du Collège, à la fois aussi des fonctionnaires. Cela a été fait publiquement, si je veux faire un relevé de presse, on peut lâcher, donc, arrêtons de parler la langue de bois, je pense que les choses sont en cours, il faut patienter que la justice fasse son travail et je suis convaincu qu'elle le fera jusqu'au bout et de là, peut-être essayer d'évaluer. En ce qui concerne le bien-être des travailleurs, je pense qu'ils ont des porte-paroles, on appelle cela les syndicats, ils paient des cotisations pour être défendu et je pense que l'ensemble des employeurs y compris la Ville de Mons sont à l'écoute de ces personnes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Je vois qu'il y a des acteurs hors système qui sont encore plus dans le système que ceux qui le critiquent mais cela, c'est encore autre chose. Moi, il y a quelque chose que je n'arrive pas à comprendre dans la motion, d'ailleurs, il faut un tout petit peu que tout le monde soit réconcilié avec ce qu'il a dit, c'est que d'un côté, on nous dit, on n'a pas de conclusion, on ne sait pas, de l'autre, on sait déjà qu'on doit engager du personnel, on l'engage, on sait déjà dans quel service et à quel endroit, donc, je dois avouer que là, je ne comprends déjà pas. Deuxième élément, est-ce que vous pouvez me dire qu'avec les engagements que vous avez fait là, cela aurait changé quelque chose à ce qui s'est passé, moi, je n'ai pas l'impression. La base, c'est quoi, c'est qu'à un moment donné, il y a un agent qui traite le dossier et qui pour avoir la signature qui permet l'obtention du document, il ne doit pas remonter chez un chef qui contrôle le travail mais il le fait lui-même, donc, en fait, il est au début, il est à la fin, c'est cela qui a créé le problème et donc, quand je dis de revoir l'organisation des délégations, c'est dans cet esprit-là, c'est de faire en sorte qu'il ne soit pas possible qu'un agent puisse traiter une demande de son dépôt jusqu'à la signature finale. Vous pouvez engager toute les armées mexicaines du monde, cela ne changera rien, ce qu'il faut, c'est à un moment donné s'interroger et de se dire, est-ce que cet agent et pas cet agent en particulier mais dans l'ensemble des services quand je demande qu'on réévalue l'ensemble des délégations, c'est de se dire est-ce qu'on est à l'abri d'une telle difficulté de part notre organisation et ce n'est pas une mise en cause des personnes, maintenant, à un moment donné, il y a quand même des faits, voilà, ce n'est quand

même pas anodin non plus, quand il pleut, on peut dire qu'on n'aime pas la pluie mais il pleut quand même et c'est toujours mieux d'acheter un parapluie mais ici, le parapluie, c'est essayer de voir si dans l'organisation, il n'y a pas moyen d'analyser des endroits de faiblesse au niveau de l'organisation encore une fois et votre motion, je suis désolé, ne répond pas à cette difficulté-là. Troisième élément par rapport à l'engagement, là, aussi, je parle d'une « étude bien-être », vous pouvez appeler cela comme vous voulez, il ne faut pas le faire que dans ce service parce qu'il y a eu un souci, moi, je vais renier ce que j'ai fait, si on n'arrive pas à tenir la ligne en matière d'agents, on ne tiendra pas la ligne budgétaire et si on ne tient pas la ligne budgétaire, on va vers de grandes difficultés, donc, ce qu'il faut à un moment donné, c'est modifier les organisations, modifier les horaires, parfois modifier certains détachements dans des communes extérieures, il faut revoir l'organisation en matière hiérarchique justement comme je le disais pour les délégations de signature et le contrôle mais donc, il faut travailler avec ce qu'on a et à un moment donné avec ce qu'on a, essayer d'optimiser, il est d'ailleurs question, excusez-moi mais cette décision de Collège est profondément injuste de débloquer du jour au lendemain 6 agents si j'ai bien vu, du jour au lendemain dans un seul service alors que l'ensemble des services de la Ville de Mons réclament des agents et donc parce que dans ce service-là, il y a eu une difficulté, ah alors, on va bouger et on ouvre les cordons de la bourse. Par contre, ailleurs, où il n'y a pas eu de difficulté mais qu'on est sous la même pression en ce qui concerne la charge de travail, alors là, vous attendrez un tout petit peu ; Mme DE JAER a pris l'exemple des marchés publics, il y aurait d'autres services qui peuvent aussi être cités, donc, là, je dois avouer, je ne comprends pas non plus la démarche. Enfin, deux derniers points, par rapport à la motion que je propose, vous supprimez les considérants, citez-moi un élément dans les considérants qui est dommageable, qui ne respecterait pas la présomption d'innocence, qui serait insultant, qui mettrait en difficulté l'une ou l'autre personne, le constat est juste que le mercredi 14 septembre, toutes les personnes qui ont allumé leur radio, leur télévision ou un journal, on vu qu'il y avait eu des perquisitions à la Ville de Mons au Service des Etrangers, il n'y a rien d'autres dans les considérants de cette motion et de se dire que face à une situation pareille, la responsabilité politique, c'est d'agir et quand on me dit qu'il ne faut pas opposer politiques et fonctionnaires, cela certainement pas mais cela ce n'est pas moi qui l'ai fait mais à un moment donné, il faut alors que le politique puisse également être à l'écoute du personnel et ne pas nécessairement agir comme on le voit ici finalement dans la précipitation, il y a un temps aussi d'analyse et cela ne sert à rien de promettre des lendemains qui chantent quand on n'a pas le sou. Dernier point sur la forme, ce que M. KAYEMBE a dit et ce que nous, on



conteste ce que vous faites, bin oui, vous déposez des amendements en permanence, donc, d'une certaine manière vous le contestez, c'est votre droit, c'est tout à fait légitime, ne vous inquiétez pas mais pour le reste, force est de constater qu'au moment où vous avez rédigé l'amendement, je serai bien curieux de savoir si le compte-rendu du Collège avait été remis à l'ensemble des chefs de groupe puisque les comptes-rendus de Collège sont envoyés la semaine suivante, jour pour jour, donc, cela veut dire que lors de ce jeudi, jeudi nous serons le 13, le 13 nous recevons seulement le PV du Collège du 06, c'est comme cela que ça fonctionne depuis toujours mais je vois qu'apparemment que quand on est chef de groupe du parti socialiste, on peut recevoir le compte rendu du Collège avant les autres chefs de groupe, c'est simplement ce qu'a voulu exprimer M. TONDREAU, c'est qu'à un moment donné, si on veut un débat démocratique ouvert, il faut que chacun joue avec les mêmes armes, je suis ravi que vous ayez cette décision de Collège, je peux vous dire que dans mon cas, je ne l'avais pas et donc, je n'aurais pas pu adapter le texte en fonction ce qui ne retire en rien les observations qui ont été faites préalablement. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Je mets d'abord aux voix le sous-amendement proposé par Mme DE JAER de remplacer les élus du groupe PS-CDH par l'ensemble des Conseillers Communaux.

ADOPTE à l'unanimité

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je mets maintenant aux voix le premier amendement qui est le remplacement des considérants tels que lu par Mme KAPOMPOLE.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE

5 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je mets le deuxième amendement qui est le remplacement des décisions par les décisions lues par Mme KAPOMPOLE.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

10 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JAER, MM. JOOS, DUFRANE, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 45° annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, pour motiver l'abstention.

Simplement, on ne veut pas s'opposer au renfort dans un service qui en a besoin et cela, c'est le principe de réalité mais à un moment donné, on déplore à la fois l'absence de vision budgétaire sur ces décisions et surtout l'absence de vision globale pour l'ensemble des services. Comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, il est quand même vraiment particulier à un moment d'agir dans un service déterminé tout cela parce qu'il y a eu une difficulté qui a explosé dans la presse, c'est quasi une invitation aux autres services à un moment donné et bien faire exploser les difficultés qu'il rencontre en leur sein d'autant que ce que vous proposez n'est pas une solution pour faire face aux difficultés rencontrées et qui ont été mises au jour le 14 septembre dernier. Je vous remercie.

37° Objet – 2 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons afin de développer une nouvelle stratégie pour Mons Expo et de mandater le CA en ce sens. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ. Cabinet du Bourgmestre

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. J'en arrive à une proposition de motion afin de développer une nouvelle stratégie pour Mons Expo et de mandater le CA en ce sens.

Oui, M. MELIS.

M. Cédric MELIS, Conseiller : Merci M. le Président. Simplement, je souhaiterais que ce point ne soit pas pris en considération ici et le soit au sein du Lotto Mons Expo, il y a un Conseil d'Administration, une Assemblée Générale et des instances, qu'en effet, plusieurs

administrateurs du Lotto Mons Expo se sont étonnés de découvrir cette motion à l'ordre du jour du Conseil Communal et donc, cela voudrait dire en d'autres termes que le Conseil d'Administration n'est plus un espace de discussions et cela, je ne peux m'inscrire qu'en faux car depuis mon arrivée au sein du CA en 2015 et quand on m'a confié la présidence à cette période-là, aucune interrogation posée ou discussion voulue par un des administrateurs n'a été éludée et donc, je souhaiterais que ce sujet puisse être abordé au sein du CA mais permettez-moi de vous dire qu'il y a des inexactitudes et je le dis aussi quand même car vous vous permettez de dire beaucoup de choses qui sont inexactes et il faut quand même le soulever. Voilà. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, tout d'abord, je m'étonne de la prise de parole de M. MELIS qui en tant que Président du CA de Mons Expo est peut-être dans un conflit d'intérêt parce que bien évidemment, qu'en tant que Président du CA, moi, j'ai connu des présidents de CA par exemple, M. DEL BORRELLO, maintenant, il n'a plus à sortir, ça il n'est pas là donc, il n'a plus à sortir mais je me souviens par exemple, quand on voté des points pour le Manège, il sortait, voilà mais cela c'était les pratiques de l'époque mais si vous me permettez de terminer parce que chacun avale ses couleuvres mais M. MELIS est Président du CA et il est en train de nous expliquer qu'il n'a pas envie qu'on discute de la structure dont il est président du CA en séance publique, je peux le comprendre vu la situation de la structure, à sa place aussi, je ne souhaiterais pas que l'on en parle mais par contre, il y a quand même un point qui concerne le Conseil Communal, c'est comme l'a évoqué Mme DE JAER, Mons Expo se retourne vers la Ville pour obtenir 400.000 euros, avant cela, la Ville a repris un prêt d'1 million 800.000 euros pour Mons Expo et on voudrait que les Conseillers Communaux qui votent ces points n'aient pas droit à ce débat sur la stratégie, la rémunération, l'état exact des comptes, ce qui permettra d'ailleurs à M. MELIS de mettre en évidence toutes les inexactitudes que j'avance depuis un moment et donc, je trouve qu'il serait sain quand une structure vient devant le Conseil Communal pour lui réclamer de l'argent, que l'ensemble des élus aient le même niveau d'information, j'anticipe déjà sur votre réponse, « vous avez des administrateurs », « oui », bien évidemment tout le monde a ses administrateurs, pas le PTB, pas Citoyen et pour le reste, même quand on a des administrateurs, dans notre formation politique, il y a encore une autonomie de l' élu et il se pourrait que sur la base de ce qui est exposé, certains membres MR votent d'une certaine manière, d'autres d'une autre, cela reste encore notre droit, on a une responsabilité en tant qu' élu, notre mandat nous appartient et n'appartient pas à notre formation politique et donc, à

ce titre, il est tout à fait nécessaire que cette question puisse être débattue devant le Conseil Communal si l'on veut voter les demandes financières récurrentes faites par la structure Mons Expo.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Cédric MELIS, Conseiller : Simplement, c'est que je ne voyais pas de problème à ce que M. BOUCHEZ ou une autre personne dépose une interpellation ou autre mais ici, le moyen n'est absolument pas adéquat et à ce moment-là, il aurait fallu la déposer en interpellation, je n'ai pas de souci avec cela.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On vote sur la non-prise en considération, si on dit « oui », cela veut dire qu'on ne prend pas en considération, si on dit « non », on prend en considération.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, juste une chose parce que je comprends pas bien, de toute façon, on connaît déjà l'issue du vote, donc, ne vous inquiétez pas mais je ne comprends pas la différence que fait M. MELIS, donc, on peut interpellier un Echevin sur Mons Expo parce que peut-être que là, on a que 10 minutes mais par contre, on ne peut pas faire une motion où on propose des éléments concrets, faudrait savoir ce que vous voulez, moi, je pensais qu'on attendait de l'opposition, qu'elle formule des contre-propositions. L'intérêt des motions, d'ailleurs, je vous remercie, M. le Bourgmestre, finalement, en réduisant les interpellations, vous nous avez amené à faire des motions ce qui nous demande à chaque fois de proposer des éléments et donc, c'est salutaire d'une certaine manière, ici, on dépose des contre-propositions, on veut aller plus loin dans la réflexion et on nous en empêche, donc, je ne vois pas trop l'intérêt de cette pratique d'autant, je vous le rappelle, M. le Bourgmestre, c'est qu'il y a quand même des demandes financières très importantes qui sont faites à la Ville de Mons et le déficit quoi qu'on en dise est de plus de 600.000 euros, il suffit d'aller sur le site de la Banque Nationale pour consulter les comptes de Mons Expo.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Sur le plan formel, il y a une demande de non-prise en considération, je suis obligé de le mettre au voix puisque c'est le Conseil qui prend en considération ou ne prend pas en considération.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS,

ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

8 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JAER, M. DUFRANE, Mme MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

2 ABSTENTION : MM. JOOS, BEUGNIES

REJETE – 45<sup>e</sup> annexe bis

M. Yves ANDRE, Conseiller: Je vais répondre « oui » mais je voudrais quand même qu'on m'éclaire sur un petit point. Les mandats quand on est désigné comme ça, on est quand même désigné sur base d'un groupe politique puisqu'il y a des partis qui ne sont pas désignés, alors, venir dire que l' élu qui est là, il a la liberté de son mandat, cela, je pense que c'est encore un écran de fumée.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Code des Sociétés M. ANDRE. C'est une SA, le code des sociétés s'applique, les administrateurs sont indépendants et si vous connaissiez un peu mieux le droit, vous éviteriez beaucoup de problèmes et donc, à un moment, il faut arrêter de raconter n'importe quoi et pour le reste M. ANDRE j'ai encore le droit de voter différemment que mes administrateurs. Ok ? Et donc, pour cela, j'aimerais bien qu'on présente la situation mais je vois qu'au CDH, on se fait acheter avec un plat de lentilles, ça, c'est une évidence.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Restez calme.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Moi, j'ai eu le courage d'assumer mes positions.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Restons calme, nous avons toute la nuit pour travailler.

Nous passons à une proposition de motion, toujours de M. BOUCHEZ afin de développer un cadastre des bâtiments et gratitudes octroyés aux associations ainsi qu'une charte associative. Je vous en prie, M. BOUCHEZ.

37<sup>e</sup> Objet – 3 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons afin de développer un cadastre des bâtiments et gratitudes octroyés aux associations ainsi qu'une charte associative. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ. Cabinet du Bourgmestre

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Ca va, il n'y a personne qui est « contre », non ? Tout va bien ? Parfait. Merci pour votre sens de la démocratie. M. le Bourgmestre, là aussi, à travers la presse, on a pu découvrir qu'une association à Obourg jouissait d'un bâtiment sans convention d'ailleurs, j'ai pu voir puisque je faisais partie également des destinataires, que des informations complémentaires ont été

envoyées aux élus lors de cet après-midi et cette association occupe un bâtiment depuis presque un an maintenant, sans aucune convention, sans titre et qui plus est, apparemment, en tout cas, d'après les dires de cet article de presse et bien sous-loue le bâtiment ce qui pose quand même question sur la responsabilité en cas de difficulté mais aussi la prise en charge des coûts, il y a quand même une série d'éléments qui pour le moment ne sont pas prises en charge par les structures concernées qui sont donc prises en charge par la Ville et ça ne remet pas du tout en cause l'intérêt de cette association ou pas, je ne suis pas ici, pour traiter de la question de ce cas précis mais en tout cas, cela pose question par rapport à l'ensemble des autres structures et j'ai repris quelques exemples dans la motion, il y a eu l'épisode M'Sourire, il y a eu l'épisode Bal aux Lampions mais on a une série d'épisodes comme cela qui laisse à penser que finalement selon la personnalité ou les personnalités qui composent l'association et bien, on aurait droit à certaines gratitudes ou pas. A ce titre, Ecolo et le CDH puisque moi, j'aime rendre à César ce qui revient à César, Ecolo et le CDH ont beaucoup insisté dans leur soutien permanent au secteur associatif à ce que nous ayons une charte associative qui reprenne en compte des critères précis pas uniquement des bons sentiments mais des critères précis pour permettre aux associations d'avoir des subsides, des locaux mais aussi tout autre soutien en nature et donc, cette demande, cela fait de nombreuses années qu'elle n'a pas été rencontrée et le secteur associatif peut effectivement perdre confiance et c'est clair que l'article qu'on a pu voir dans la presse n'est pas de nature à leur rendre confiance. Alors, pour le reste, c'est important dans la motion cette remarque, quand on parle d'associations, on parle de toutes les associations parce qu'il ne faudrait pas que cela reste limité parce qu'on a une répartition de compétences qui est particulière, on a donc, l'Echevin des Associations qui a un nombre d'associations limitées et puis après, on a l'Echevin des Sports qui a des associations sportives, on a l'Echevine de la Culture qui a des associations culturelles, donc, à un moment donné pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, quand on parle d'association, on parle des associations dans tous les secteurs, que ce soit sportif, culturel, patriotique, social, de commerçants, toute activité sur le territoire de Mons. La proposition est à la fois d'établir un cadastre des bâtiments occupés par ces associations, d'avoir les baux qui correspondent parce qu'il est totalement illégal d'occuper un lieu sans titre ni droit, c'est à la fois dangereux pour le locataire mais aussi pour le bailleur, il est encore plus illégal de sous-louer un bien pour lequel on a ni titre, ni droit. Deuxième élément, il y a une date parce qu'on avance toujours mieux dans un calendrier, j'ai vu d'ailleurs que le groupe PS était très attentif au calendrier au niveau fédéral, il trouvait que quand on n'avait pas de budget pour le deuxième mardi d'octobre, c'était la fin du monde, donc, j'ose espérer que cette règle de

rigueur sur laquelle je vous rejoins d'ailleurs est applicable pour tous les domaines mais aussi en politique communale, c'est pourquoi cette charte associative, nous souhaitons qu'elle soit disponible pour le 31 décembre de cette année en reprenant des critères objectifs pour établir les bénéficiaires de l'aide financière matérielle émanant de l'ensemble des services de la Ville. Nous allons même plus loin puisque nous savons que tout n'est pas prévisible, tout ne peut pas à un moment donné, rentrer dans des cases ou des catégories et donc, nous laissons 20 % de marge au Collège qui pourrait attribuer des aides exceptionnelles au cas par cas de manière non récurrente mais quand cela s'impose mais au cas où le Collège procéderait de la sorte, il devrait en donner connaissance au Conseil Communal. Enfin, dernier point, de présenter chaque année, dans une liste distincte, vous allez me dire, c'est dans le budget, c'est vrai qu'on peut essayer de lire l'ensemble des lignes du budget mais de présenter une liste distincte avec l'ensemble des aides financières et/ou matérielles qui ont été prestées auprès des différentes associations afin de préserver la transparence et l'équité. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Qui souhaite prendre la parole ? Oui, M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller: Comme M. BOUCHEZ rend à César ce qui appartient à César, donc, il était logique que j'intervienne sur la motion que M. BOUCHEZ pour le groupe MR déposait. Effectivement, elle avait été votée lorsque nous étions dans l'opposition et je vous propose de parcourir le texte. L'idée, c'est « en fonction de la richesse et la diversité du secteur associatif montois, considérant qu'il y a plus ou moins 300 associations dans tous les domaines d'activité qui sont soutenus par la Ville depuis plusieurs années, de diverses manières, soit sous forme de subsides, soit sous forme de mises à disposition de matériel ou de personnel, que les mises à disposition de locaux communaux pour le secteur associatif sont attribués par le Collège communal sur base des demandes qui lui sont adressées sur avis de l'Administration en fonction des besoins et des disponibilités, que ces mises à disposition font chaque fois l'objet d'une convention, que le service Gestion des Associations a été créé en 2012 et assume avec célérité le suivi des demandes du secteur associatif. Que toutefois, pour développer des missions complémentaires tel que le cadastre global, associatif ou la finalisation du processus de charte associative lancée par le Conseil communal en 2012, il convient de trouver des moyens et des voies pour étoffer ce service. Considérant que le Collège communal a décidé en date du 26 septembre dernier – normalement, on a tous eu le rapport Collège - d'introduire une demande à la Région Wallonne dans le cadre de la Politique des Grandes Villes afin d'obtenir les fonds pour créer une maison des associations qui permettra avec du personnel et des moyens supplémentaires, de renforcer les services

offerts au secteur associatif montois et considérant que le budget communal prévoit chaque année, les crédits budgétaires intitulés promotion de l'activité utile à l'intérêt général qui permettent les aides d'encouragement exceptionnelles et non récurrentes au secteur associatif à hauteur de près de 5 % de la manne des subsides et qu'il n'est pas possible d'un côté de revoir ce pourcentage à la hausse sans léser d'un autre côté les associations bénéficiaires de subvention annuelle, on propose de remplacer les décisions suivantes « D'encourager le Collège Communal à poursuivre sa politique constante d'écoute et de soutien au secteur associatif tous domaines d'activités confondus. De saluer la décision du Collège Communal datée du 26 septembre d'introduire une demande de subvention dans le cadre de la Politique des Grandes Villes afin de créer une maison des associations qui aura pour but de développer des missions complémentaires tel que le cadastre global associatif et la finalisation du processus de charte associative lancé par le Collège Communal en juin 2014 et donc, conformément au Code de la Démocratie Locale, le Collège communal s'engage chaque année à faire rapport au Conseil communal sur les subventions qu'il a octroyé au cours de l'exercice et les subventions dont il a contrôlé l'utilisation au cours de l'exercice ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Quelqu'un souhaite prendre la parole ? Je mets au vote les deux amendements. Le premier, c'est sur les considérants. Je vais commencer par celui-là. Oui, M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Ecoutez, je dois vous avouer que je suis quand même un peu surpris du manque de volontarisme du CDH. Je peux comprendre que vous étiez très attentif à nous parler de la discipline de parti, je vois que la discipline de parti est effectivement de mise dans certains groupes par rapport à d'autres parce que quand je vois et quand je me souviens du volontarisme de votre ancienne Chef de Groupe en la matière, j'ai le sentiment qu'on ne parle plus au même. Donc, ici, on est en train de nous expliquer qu'en gros, on a demandé à la Région Wallonne un subside pour faire une maison des associations, c'est très bien, c'est chouette, mais en quoi cela a un rapport avec la charte associative, en quoi cela a un rapport avec le cadastre des immeubles, cela n'a strictement aucun rapport, c'est comme si je vous parle des fleurs et vous me parlez du miel, c'est agréable, c'est doux, c'est sympa mais cela n'a strictement rien à voir et donc, en gros, cette motion, elle est dans le même goût d'ailleurs que celle de Mme KAPOMPOLE, vous avez dû vous voir cet après-midi pour travailler ensemble, j'ai l'impression parce que c'est à chaque fois des motions pour féliciter le travail du Collège mais c'est très bien que le Collège travaille et on peut saluer, on peut faire tout ce qu'on veut mais cela n'a juste strictement rien à voir, c'est qu'à un moment donné, vous n'avez aucun calendrier sur la charte des



associations, vous n'expliquez pas quelles sont les associations qui rentrent dans le périmètre, vous ne dites pas sur le cadastre des immeubles mais vous venez avec autre chose, je vous ai demandé l'heure et vous me répondez le temps qu'il fait, c'est utile comme renseignement, vraiment, c'est utile mais ce n'est pas ce que je vous ai demandé, donc, franchement, c'est bien d'autant que mais là c'est parce que moi, je suis un tordu, c'est parce que je vois le mal partout, je suis certain que ce n'est pas votre cas mais je me demande dans quelle mesure on ne pas conditionner les avancées en matière de transparence pour les associations à l'obtention de ces fameux subsides pour la maison des associations, peut-être qu'un jour on nous dira, vous savez, on n'en peut rien, c'est la Région Wallonne, en plus à la Région, on ne connaît personne, franchement, nous, PS-CDH, à la Région, on ne connaît vraiment personne, donc, on ne sait rien y faire, ils ne veulent nous donner les subsides, donc à cause de cela, on ne sait pas faire la charte, vous ne vous rendez pas compte, on est quand même un peu emmerdé avec tout cela. Allez, il faut quand même être sérieux, qu'est-ce qui vous empêche de mettre une deadline pour cette charte associative, si vous travaillez dessus, faut quand même vous donner un horizon, d'ailleurs, cette charte associative, ce n'est quand même pas compliqué. Depuis le début de cette mandature, on était d'accord, tous, on est déjà en 2016, il ne reste plus que 2 ans quasi jour pour jour, on attend quoi pour la faire la charte, elle va faire combien de pages, elle va être tellement technique que plus personne ne va pouvoir la lire, faudrait quand même être sérieux, c'est un machin qui doit tenir en 3 pages avec des critères suffisamment clairs et précis mais faut pas non plus que cela soit les critères de solvabilité d'une banque quoi, faut quand même pas exagérer, donc, cela peut être fait très rapidement, donc, nous, on demande juste un calendrier, un cadastre sur les immeubles et normalement, vous devriez l'avoir et pour le reste, la maison des associations, si vous voulez l'ajouter à notre motion, on votera des deux mains, on félicitera le Collège et on dira que c'est la plus belle alliance de l'humanité si cela vous fait plaisir mais en tout cas, on aimerait bien que nos points trouvent réponses.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Oui, Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Nous, on est déjà intervenu à de nombreuses reprises et bien avant cette micro-affaire qui n'en est pas une pour demander des critères clairs en matière de subsidiation des associations, nous nous sommes mêmes abstenus une année sur les subsides et il y a des villes qui ont eu le courage de le faire parce que c'est vrai, c'est une décision courageuse, mettre des critères en place et devoir dire « non » à certaines associations mais c'est aussi pouvoir promouvoir des choses qu'on a envie de promouvoir, je pense que notamment, développer la vie dans les villages, c'est quelque chose qu'on a envie

de promouvoir, sans des critères, on peut valoriser cela et Louvain-la-Neuve l'a fait, donc, je ne vois pas pourquoi ce serait impossible d'avoir des critères à Mons, je ne comprends pas alors je ne dis pas qu'il faut les mettre du jour au lendemain, évidemment, qu'il faut un phasing out pour l'ensemble des associations qui peut-être demain ne seraient plus subsidiées à la même hauteur parce qu'elles ne rentreraient plus dans les critères mais avoir des critères, c'est un peu dire à l'associatif, voilà, nous, il y a tel, tel problème qu'on rencontre dans la Ville et on a envie avec vous de travailler à y apporter des réponses, c'est cela mettre des critères, c'est plutôt de laisser un secteur et de voir un peu ceux qui font des demandes parce qu'il y a aussi toute la problématique des associations qui ne savent pas qu'elles peuvent demander à la Ville de Mons qui ne sont pas au courant qu'il est possible d'avoir en gestion des bâtiments et donc, là-dessus, il y a un problème de souci de transparence. Je vais prendre un exemple, la Farandole, la Farandole a un bâtiment qui appartient à la Ville de Mons, je trouve qu'il serait normal que l'ensemble du secteur de l'AWIPH soit au courant qu'elle peut aussi demander à avoir un bâtiment. Le Tandem à Cuesmes, ils ont galéré pour avoir un bâtiment, pourquoi est-ce que la Farandole pourrait en avoir un, je ne dis pas qu'elle l'a gratuitement mais un loyer et que d'autres associations du même type ne sont même pas au courant qu'elles peuvent le demander. La Maison Emilie à Cuesmes, association d'éducation permanente qui a un bâtiment qu'elle loue à la Ville, pourquoi est-ce qu'on ne dit pas cela à l'ensemble des ASBL d'éducation permanente qui sont situées sur le territoire de Mons, est-ce que l'ensemble des PAC sont au courant qu'une ASBL d'éducation permanente a un bâtiment de la Ville, je ne le pense pas et c'est là que ça pose un problème et donc, à un moment avoir des critères clairs pour pouvoir travailler avec l'associatif en disant il y a cela, cela et cela qu'on a envie de travailler avec vous, évidemment avec un phasing out parce qu'on ne va pas du jour au lendemain dire aux associations, vous ne rentrez plus dans les critères, vous n'êtes plus subsidiées et une troisième chose, c'est la transparence pour moi, l'ensemble des bâtiments et l'ensemble des aides qui sont octroyées par la Ville doivent être disponibles non seulement pour les Conseillers Communaux mais pour tout citoyen sur le site de la Ville de Mons et j'irai même plus loin, je pense que par catégorie, ASBL d'éducation permanente, secteur AWIPH, j'en ai cité quelque uns, on doit pouvoir envoyer à l'ensemble du secteur les aides qui sont octroyées à certains pour que chacun ait les mêmes chances d'obtenir un subside ou un bâtiment à loyer modéré, cela me paraît être la moindre des choses et je pensais qu'on pourrait avancer en ce sens. Sur la Maison des Associations très bien mais est-ce que toutes les associations seront dedans, est-ce que les ASBL sportives seront dedans ou est-ce qu'elles devront aller à un autre guichet, est-ce que les ASBL de jeunesse seront

dedans ou est-ce qu'elles devront aller à un autre guichet parce que c'est cela aussi le problème de la politique actuelle de subsidiation des associations, c'est qu'il y a d'un côté, l'Echevin qui est en charge de la vie associative qui donne des subsides, qui a une série d'associations parce que quand il s'agit d'une ASBL sportive, c'est l'Echevin des Sports, quand il s'agit d'une ASBL d'éducation à la jeunesse, c'est l'Echevine alors qu'il faudrait qu'il y ait une seule entrée et moi de ce que j'avais lu du projet de ville, il y aurait une maison des associations mais ce ne serait pas la seule porte d'entrée puisqu'il y avait toujours la possibilité pour les ASBL sportives d'aller par – je ne sais plus comment c'était dit dans le projet de ville mais je pourrais le retrouver – une sorte de maison des associations sportives ou quelque chose comme cela, en tout cas, il y avait une volonté d'avoir un guichet unique au niveau du sport, donc, cela veut dire que déjà, cette maison des associations ne va pas recouvrir les associations sportives mais cela ne va pas et donc, je pense qu'il faut à un moment avoir du courage politique pour pouvoir travailler avec des critères clairs et non une charte associative qui dit que la Ville ne subsidie que les associations qui respectent les droits de l'homme parce qu'on espère bien qu'elle ne subsidie que des associations qui respectent les droits de l'homme bon sang mais d'avoir des vrais critères, de regarder ce qui s'est fait à Louvain-La-Neuve non pas pour dire qu'un tel fait mal son travail et que telle association n'a pas besoin de subside mais au contraire pour vraiment que les associations puissent nous aider et avec évidemment toujours ce 5 % qui est déjà prévu actuellement pour des projets innovants qui ne rentreraient pas dans les subsides. Je vous remercie.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : C'est moi qui vous remercie. Mme l'Echevine, je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : J'ai clairement été interpellée sur ce sujet et c'est vrai que la charte associative est quelque chose qui me tient à cœur puisqu'effectivement, on l'a déposée sur la table, ici, du Conseil Communal et c'est suite à ce dépôt que nous l'avons voté. D'arriver aujourd'hui suite à un évènement et d'en faire un buzz médiatique alors que cela fait des années que l'on essaye de travailler là-dessus, que cela fait quelques mois qu'effectivement, on a la possibilité de travailler d'un autre côté et comme Madame DE JAER vient de le pointer, toutes les associations ont des demandes spécifiques avec dans des cadres spécifiques avec des situations spécifiques quels que soient les locaux, les demandes, le public qu'il gère et donc, cela prend du temps d'analyse de terrain aussi de savoir quelles sont les demandes et comment on va pouvoir y répondre, on n'a pas envie de faire cela simplement sur un évènement à un moment donné qui a soulevé l'intention de quelqu'un, on veut faire cela correctement dans l'intérêt de l'ensemble des associations. La Maison pour associations a

aussi pour but d'engager du personnel supplémentaire pour soutenir la personne qui est en charge de cela, il y a deux personnes pour le moment qui gèrent – je ne sais pas si vous vous rendez compte du nombre de dossiers de demandes qui rentrent à la Ville de Mons pour soutien - ils sont occupés par cela, vous le dites vous-même que le personnel de la Ville de Mons a beaucoup de travail donc avec cette maison des associations, on va pouvoir aussi travailler sur le texte, on a une volonté de le voir aboutir mais on ne veut pas un truc à la petite semaine, on veut un truc qui tienne la route longtemps, donc, on y travaille et elle aboutira avec des critères clairs et objectifs et tout le monde sera traité de la même façon.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, vous êtes déjà intervenu deux fois.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Oui mais il y a fait personnel puisqu'on m'a répondu directement sur soi-disant un buzz médiatique, enfin, moi, je dis ici, tout le monde est en train de parler de cet évènement comme si c'était trois fois rien. Je vous dis juste, ce n'est pas légal, enfin, essayez demain d'aller occuper un immeuble et de le sous-louer alors que nous n'avez aucune convention, vous allez tous avoir des problèmes si vous faites cela mais voilà, ici, tout est faisable, c'est la cour des miracles, il n'y a pas de difficulté avec cela et les qualités politiques des uns et des autres y sont certainement totalement étrangères, cela, c'est un aspect. Deuxième aspect, Mme MOUCHERON, faut arrêter de rigoler, je ne vous demande pas le nombre de dossiers, de toute façon, à l'heure actuelle, les demandes, elles arrivent quand même à la Ville, elles remontent quand même au Collège, d'ailleurs, je pourrais expliquer la manière dont elles sont traitées, il n'y a pas de souci, je l'ai vécu en direct. Vous savez, quand on a du prêt de matériel, alors qui c'est ? Lui, oui, ça va, on le connaît, on peut y aller ; lui, non, allez payant ; ça, gratuit. Excusez-moi, mais l'objectivité est quand même plutôt relative et encore une fois, vous ne répondez pas au fond. Quand vous étiez à ma place, vous étiez comme ça avec un texte en disant : moi, j'ai le texte de la Charte associative, il suffit de l'appliquer. Madame DE JAER vous explique qu'elle existe déjà dans d'autres communes, pourquoi à Mons on devrait faire un truc qui sort de la normale ? Allons voir les textes qui existent dans d'autres communes, c'est une base de travail, mettez votre Cabinet au travail sur cette question puisque ça vous tient à cœur et comme ça, vous ne sollicitez pas l'Administration mais il faut arrêter de faire croire que ça va mobiliser des dizaines de personnes. Une personne qui y travaille sérieusement pendant quelques semaines peut aboutir à un texte de quatre pages, avec des critères. Il faut arrêter de gonfler le travail que ça représente et donc, mettez-vous au moins un calendrier, dites-vous, allez peut-être que le mien 31 décembre est trop strict, dites-vous 30 juin 2017, par exemple, comme ça, vous avez un peu plus le temps de voir venir, mais ici, dans votre réponse on entend déjà

l'argument, vous dites on va demander les subsides pour une maison associative et puis cette maison associative fera le travail. Donc, on va bien nous expliquer pour les deux prochaines années que les subsides vont arriver, les subsides sont imminents, ah, on a reçu la promesse de subsides, les subsides sont arrivés, pas de chance, c'est les élections, on verra après les élections. Mais, regardez, on a bien avancé, on a eu les subsides et la maison associative, on a déjà un local qui sera aménagé juste après le scrutin. Ecoutez, la ficelle, c'est même pas qu'elle est grosse, elle se voit à 100 km, alors, s'il vous plaît, ayez un peu de consistance, donnez-nous un calendrier raisonnable et surtout, engagez-vous à avancer sur la Charte associative, même si vous n'avez pas les subsides de la maison associative, parce que le scénario que je viens de décrire, je ne sais pas pourquoi, mais j'ai le sentiment que c'est comme ça que ça va se passer. En tout cas, on en reparlera dans deux ans.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, je mets aux voix le premier amendement sur les considérants tels qu'ils ont été lus par Monsieur ANDRE.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

10 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JAER, MM. JOOS, DUFRANE, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Les considérants sont approuvés et le deuxième amendement, c'est sur les décisions telles que lues par Monsieur ANDRE.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

10 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JAER, MM. JOOS, DUFRANE, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 46<sup>e</sup> annexe

37<sup>e</sup> Objet – 4 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons afin de développer en séance publique les résultats économiques et de fréquentation de Mons 2015 ainsi que de tenir un débat public sur le bien fondé de la biennale 2018. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ. Cabinet du Bourgmestre

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en arrive à toujours Monsieur BOUCHEZ « Une proposition de motion afin de développer en séance publique les résultats économiques de la fréquentation de Mons 2015 ainsi que de tenir un débat public sur le bien-fondé de la biennale 2018 ». Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Alors, vous le savez, il y a beaucoup de discussions concernant les études qui ont été menées dans le cadre de l'évaluation de Mons 2015 et ce fameux rendement. On évolue sur la question parce qu'au début, c'était un rendement de 1 pour 6, maintenant, on a reçu la réponse du Professeur FINET, qui nous dit que ce n'est pas un rendement, mais un effet de levier. Je dois vous avouer mon ignorance de la différence qu'il peut faire sur un plan économique entre un rendement, un effet de levier ? Alors, il nous dit qu'un levier, ce n'est pas un effet multiplicateur, attention ! Amateurs de nuance, bienvenue parce qu'il insiste tout le temps sur l'effet de levier, mais il n'explique pas ce que c'est un effet de levier. Donc, c'est un petit peu particulier, mais en tous les cas, on peut le voir, d'ailleurs, la Libre Belgique s'en est faite l'écho, de nombreux professeurs remettent en doute ces études, même des collègues de l'UMONS qui disent, je cite : « ces études ne prouvent que ce qu'elles veulent prouver ». Je pense que c'est relativement clair, mais en tous les cas, on ne peut pas dire qu'on ait un impact précis sur l'économie et on nous dit souvent, et c'est là où le point est nouveau et important, c'est que vous avez toujours présenté, Monsieur le Bourgmestre, la culture comme un vecteur de développement économique et en cela, vous avez pris exemple sur BILBAO, sans toujours préciser qu'à BILBAO, c'est un mécène privé qui a lancé la dynamique et non pas les Pouvoirs Publics et c'est comme ça que Mons 2015 a été créé. Ce qui est intéressant c'est que d'après les études en notre possession, celles que vous avez commandées, on se retrouve finalement avec très peu de rendement sur le plan économique, puisqu'on ne peut pas dire qu'il y ait de la création de richesse, il y a l'attraction de subsides sur Mons plutôt que sur d'autres communes, mais il n'y a pas de création ou très peu de création de richesses nettes dans notre région qui débouchent sur la création de l'entreprise, de la création d'emploi

structurelle et le meilleur exemple, c'est qu'il faut prendre les critères macro-économiques qui n'ont pas évolués de manière significatives à Mons, en tous les cas, pas à ma connaissance. Même chose sur le nombre de visiteurs, puisqu'on a beaucoup joué sur l'ambiguïté, on a parlé de 2.182.000 visiteurs. Vous savez très bien qu'on parle ici de visites et non de visiteurs uniques, cela veut donc dire que – et c'est de l'aveu même de KEA qui a pu en faire part oralement - qu'on est plutôt aux alentours de 5 à 600.000 visiteurs uniques. Alors, pourquoi également évoquer cette question ? Parce que si on n'a pas de chiffres de départ précis, il est difficile de mener une comparaison avec les années suivantes et d'ailleurs, dans les comparaisons avec les années suivantes, on se rend compte qu'on compte, même encore maintenant, plusieurs fois la même personne. Donc, si vous passez une fois la porte de l'Office du Tourisme, vous êtes compté une fois et si la même personne passe la porte du BAM, elle est comptée une deuxième fois et si elle va au M.M.M, elle est comptée une troisième fois. C'est plus que le don d'ubiquité, c'est plus que le WIN FOR LIFE, puisqu'un coup vous avez trois, quatre effets de résultat. Pourquoi je dis cela ? Parce que souvent on nous a dit : « vous vous rendez compte, vous dites ça, vous abîmez Mons, vous faites du tort à votre Ville, vous n'êtes pas dans la dynamique commune ». Ça n'est pas du tout le cas, il n'y a pas de critique sur le bilan culturel et sur le bilan global de Mons 2015, ça ce n'est pas du tout l'objet du propos. Ce que nous avons dit à l'époque, on continue à le dire maintenant, l'objet du propos est de dire que si vous considérez que le tourisme et le tourisme culturel est le levier de développement économique et que c'est l'axe de notre futur projet de ville qui n'existe pas, alors, il faut être certain que c'est le bon choix. On ne peut pas s'engager dans ce tourisme culturel comme axe de développement de la Ville, si on n'est pas certain que c'est vraiment ça qui va créer plus de richesses, plus d'emplois et donc, plus de bien-être pour nos habitants. Et donc, à partir de là, ça remet même en cause la biennale 2018 parce que elle ne peut avoir lieu que si elle permet d'avoir des créneaux porteurs et donc de développer notre Ville. C'est pourquoi, Monsieur le Bourgmestre, très concrètement, il vous est proposé trois choses, la première c'est que Monsieur FINET ainsi qu'éventuellement ses collègues de l'Université de Mons, viennent présenter au Conseil Communal, les résultats de leur étude, puisque cette étude a été commandée par la Ville de Mons. Nous sommes les élus de la Ville, vous le savez, le Collège ne repose que parce qu'il y a une majorité au Conseil communal. Il est donc normal que cette étude ne reste pas dans les mains des Membres du Collège mais puisse être diffusée à l'ensemble des Conseillers Communaux, avec explications et possibilité d'échanger des questions/réponses pour avoir une vision précise des choses. Deuxième élément, que la Fondation vienne présenter de manière précise et détaillée la fréquentation à

Mons 2015 avec une distinction précise entre le nombre de visites d'un côté et le nombre de visiteurs uniques de l'autre. Sur la base de ces présentations, parce qu'on ne fait pas des présentations pour s'amuser, on n'est pas là pour enrichir notre culture personnelle ou faire des colloques parce qu'on s'ennuie, mais sur la base de ces présentations, nous aurons les éléments objectifs qui nous permettront de nous positionner en faveur ou pas de la biennale 2018 et de l'ensemble de ce que vous souhaitez instiguer autour de la culture et du développement économique qui s'en suivrait, parce que et je termine par là – j'entends déjà les critiques, le MR a accepté tout, et bien non, si vous voulez vous pouvez d'ailleurs le vérifier tout de suite – si vous allez sur You tube et que vous tapez : « Débat communal Mons 2012 », à trois jours du scrutin, je vous disais déjà, Monsieur DI RUPO, que je n'avais aucune inquiétude sur la réussite de Mons 2015 mais que ce qui était important, c'était ce qu'on allait en faire après, le projet de ville qui allait en découler. Vous m'avez répondu, à l'époque, qu'on réussisse déjà Mons 2015 et puis on verra ! C'est tout vu, on est déjà au mois d'octobre 2016, on ne peut pas dire qu'on croule sous les activités, 2017 il n'y a toujours rien qui a été annoncé alors que l'ensemble des opérateurs culturels au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont en cours de présentation de leurs programmes et donc, on peut se dire que le virage de l'après, qui lui repose non pas sur la responsabilité de la Fondation mais du Politique, n'est pas nécessairement aussi flamboyante que l'année 2015. Donc, à ce titre, dans cette logique, Monsieur le Bourgmestre, si vous considérez toujours que la culture est un outil de développement économique, et bien, alors, vous ne refuserez pas ces auditions, ce qui nous permettra d'avoir un débat apaisé et un débat en toute objectivité pour savoir si ça a du sens. Surtout que vous pouvez en plus considérer que la culture ne doit pas être un vecteur de développement économique, mais juste un vecteur d'images, ce serait votre choix, mais alors, dans ce cas, vous devez assumer cette position politique parce que, effectivement, ce dont notre région a le plus besoin, c'est de développement économique et si la culture peut servir à cela, alors, ce sera bien volontiers que nous soutiendrons cette biennale. Mais sans éléments objectifs, il est difficile de vous suivre et même, c'est vrai, de vous critiquer. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, qui souhaite prendre la parole ? Monsieur ANDRE je vous en prie.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Merci beaucoup, je propose de remplacer l'ensemble des considérants de la motion déposée par le Conseiller Georges-Louis BOUCHEZ par les considérants suivants :



« Considérant le fait qu'on peut s'étonner de voir l'ancien partenaire de la majorité remettre en cause la méthodologie utilisée pour calculer l'effet d'entraînement lié à Mons 2015, alors que le cahier des charges a été approuvé par le Collège en présence de l'ancien partenaire MR et que la méthodologie n'a jamais été remise en cause lorsqu'il était dans la majorité ;

Considérant le fait que l'expertise de l'auteur de l'étude réalisée à la demande de la Ville de Mons, le Professeur Alain FINET, Chef de Service du Département Management Financier et Gouvernance d'Entreprise au sein de l'Institut de Recherche de l'Université de Mons, auteur de plusieurs dizaines de publications, ne saurait être remise en cause ;

Considérant le courrier envoyé par le Professeur Alain FINET au Conseiller MR Georges-Louis BOUCHEZ suite à son interpellation du 14 juin dernier, courrier apportant tous les éléments de réponse sur la méthodologie utilisée par le Professeur et son équipe ;

Considérant par ailleurs le fait que les chiffres révélés par l'étude du Professeur Alain FINET rejoignent les résultats de l'étude réalisée par KEA, bureau indépendant mandaté par la Fondation Mons 2015, alors que ces derniers ont utilisé une méthodologie différente ;

Considérant le fait que le cahier des charges relatif à cette seconde étude et le choix du bureau KEA ont, là encore, été approuvés en son temps par le Conseiller MR Georges-Louis BOUCHEZ qui représente la Ville de Mons au sein du Conseil d'administration de la Fondation Mons 2015 ;

Considérant que les déclarations du Conseiller MR Georges-Louis BOUCHEZ dans la presse, celui-ci déclarant – je cite – « ce qui a été fait pour Mons 2015, c'est de la malhonnêteté économique. Les deux études devaient forcément tomber sur le résultat, c'est lié au cahier des charges » constituent des accusations graves en ce qu'elles mettent en cause la probité et l'objectivité du professeur d'Université ;

Considérant le fait que la volonté, à la fois de la Ville et de la Fondation, d'objectiver l'impact de Mons 2015 en termes de développement économique est une initiative totalement inédite dans les Capitales Européennes de la Culture ;

Considérant les échos unanimement positifs de Mons 2015, à la fois auprès des opérateurs culturels, de la presse internationale, de la Commission Européenne elle-même et, surtout, de la population montoise, échos dont Monsieur le Conseiller Georges-Louis BOUCHEZ s'était d'ailleurs fait lui-même l'Ambassadeur à la fin de l'année 2015, en déclarant notamment que « Mons 2015 est un atout majeur pour la Ville. Ce que nous avons réalisé avec Mons 2015 doit être un exemple pour les autres villes. (L'Echo, octobre 2015) ;

Considérant l'opportunité exceptionnelle d'un titre de « Capitale Européenne de la Culture » et qu'il aurait été irresponsable, pour la Ville de Mons, en tant que capitale wallonne, de ne pas se porter candidate ;

Considérant qu'il serait tout aussi irresponsable, aujourd'hui, de ne pas tirer profit de cette expérience et de la renommée dont bénéficie la Ville de Mons au lendemain de Mons 2015 ;

Considérant par ailleurs les recommandations du Parlement Européen, qui invite les Capitales Européennes de la Culture à assurer une transition après l'année capitale et à poursuivre l'élan culturel et artistique entamé ;

Considérant enfin le fait que la Commission Culture du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a d'ores et déjà décidé d'organiser prochainement un débat sur l'impact de Mons 2015, débat qui sera bien entendu ouvert au public et auquel seront notamment invités les auteurs des deux études que vous citez ;

Et bien, on propose de remplacer l'ensemble des décisions proposées dans la motion déposée par le Conseiller Georges-Louis BOUCHEZ par les motions suivantes :

1. de prendre acte qu'un débat sur l'impact de Mons 2015, ouvert au public, sera organisé par la Commission Culture du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
2. de réitérer sa fierté suite au succès de « Mons 2015, Capitale Européenne de la Culture » et sa volonté de poursuivre la stratégie initiée en organisant dès 2018 une biennale culturelle à Mons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? Oui Monsieur TONDREAU puis Monsieur BOUCHEZ.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je suis à la fois stupéfait et déçu du texte qui nous présenté maintenant parce qu'on mélange tout, vous le savez bien d'ailleurs, et je trouve quand même que la vérité a ses droits. Il faut quand même savoir que si la Ville de Mons a demandé à Monsieur FINET une étude, c'est parce que la Ville de Mons n'était pas d'accord ou ne semblait pas d'accord avec la première partie de l'étude de KEA, financée par la Fondation. Ça c'est l'évidence, et que ce texte fait par Monsieur FINET, à la limite, complète un peu l'enquête de KEA et fondamentalement, je crois que l'erreur au départ, c'est qu'on a voulu croire qu'on pouvait se permettre de copier ce que Madame AUBRY en parlant de Lille avait dit. On a cru que Mons pouvait être au même niveau que Lille, alors que Lille, Capitale Culturelle Européenne, ce n'est pas uniquement à travers cela qu'elle s'est fortement développée qu'elle a du succès économique, c'est surtout grâce à l'arrivée de la gare du TGV. C'est plus ça qui a provoqué, bien sûr, avec Lille 2004 mais certainement pas uniquement à cause de cela. Donc, on y a cru, et je reconnais, Monsieur le Bourgmestre, que vous-même

vous l'avez cru et peut-être vous vous êtes engagé, j'allais dire, d'une manière un peu trop poussée, que Mons pouvait être comme Lille à ce sujet-là et peut-être, on a parlé de rapport de 1 pour 6. On a voulu copier à ce sujet-là. Donc, je ne vois pas pourquoi on essaye vraiment encore une fois par rapport à ce qu'à proposé Monsieur BOUCHEZ, prendre une attitude, je ne sais pas, ce texte ne veut rien dire. Je ne peux même pas dire cette situation, je la connais bien parce que l'ai vécue pendant un certain nombre d'années. Et je me rends bien compte aussi que ce n'est pas Monsieur ANDRE qui a écrit ce texte, quelqu'un a dû l'écrire et je devine qui, mais c'est tout à fait erroné et c'est cela qui est catastrophique. Vous répondez avec un texte erroné, mais on ne cherche pas à essayer à retrouver la vérité pour faire en sorte que Mons puisse s'en sortir. Je ne vois pas vraiment pourquoi la motion de Monsieur BOUCHEZ, vous ne l'acceptez pas, c'est complémentaire à ce que vous proposez. Quand vous dites ici que vous allez faire un débat à la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est très bien, et qu'en même temps, vous dites on va poursuivre la stratégie initiée en organisant, dès 2018, une biennale culturelle à Mons, cela veut dire ici qu'il faut savoir ce qu'on veut faire ? Parce que pour l'instant, franchement, il n'y a rien, et vous le savez bien, tout ce qu'on a c'est des bénéfiques, si je peux me permettre, pas des bénéfiques mais de l'argent pour pouvoir le faire exactement, mais pour l'instant, il n'y a rien. Je ne sais pas, ça peut se compléter, je ne vois pas pourquoi encore une fois vous voulez remplacer cette motion par une autre. Voilà. Et moi, je voudrais aussi avoir des réponses, parce que, pour l'instant ce qui se passe c'est que personne ne répond aux interpellations qu'on pose. Moi, je voudrais avoir des réponses, soit de Monsieur qui a déposé cette motion soit de vous-même qui êtes concerné, soit de l'Echevine de la Culture qui est concernée. C'est un peu trop facile de dire : ah voilà, merci beaucoup, on vote ... Il y a des réponses à donner, c'est un peu trop facile ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur BOUCHEZ

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Premier élément, juste de forme, mais vous savez que je ne résiste jamais à un petit bon mot, mais il y a une adéquation dans cette majorité qui est vraiment exceptionnelle, même la mise en page est identique au niveau des motions. Madame KAPOMPOLE et Monsieur ANDRE, franchement, là, on ne peut vraiment pas nier que vous avez travaillé ensemble ! Mise en page, caractères, tout est identique, on aura toujours la question de savoir qui était derrière l'ordinateur au moment de taper l'élément. Par contre, sur le fond, Monsieur ANDRE je vous remercie de citer aussi souvent mon nom, franchement, si j'avais dû vous donner 2 euros à chaque fois que vous l'avez cité, je serai déjà très pauvre à la fin de votre intervention. Par contre, il y a beaucoup de choses qui sont assez malhonnêtes même très malhonnêtes dans la

façon dont vous présentez les choses. Premier élément, je l'ai répété à de nombreuses reprises, je n'ai pas remis en cause Mons 2015. Tous les considérants relatifs à essayer de faire dire : Ah, regardez Bouchez à l'époque, il avait dit que Mons 2015 c'était bien ... oui, ne vous emmerdez pas avec ça, je l'ai dit moi-même ! Premier élément. Deuxième élément, c'est assez intéressant quand vous parlez de KEA, Bureau indépendant mandaté par la Fondation 2015 ; vous savez c'est quoi le business de KEA ? C'est de faire des études pour des Capitales Européennes de la Culture ; donc, en gros, on a une boîte privée qui doit aller évaluer les Capitales Européennes de la Culture et dont une partie de son business repose sur le fait qu'on continue à en faire à travers les années, parce que si KEA vient vous expliquer demain que les Capitales Européennes de la Culture ça ne rapporte rien et que, franchement, on ferait mieux d'investir son argent dans autre chose, ils perdent eux-mêmes leur job, c'est un peu comme les Agences de Notation qui notaient les bancs, qui les payaient pour dire de les noter. Oui, ça, vous pouvez dire qu'ils sont indépendants, ça mange pas de pain mais c'est assez relatif. Pour le reste, en ce qui concerne l'étude de Monsieur FINET, oui le cahier des charges a été voté, mais moi, je ne mets pas en cause le cahier des charges, je dis juste que j'aimerais que Monsieur FINET vienne nous expliquer, par exemple, un effet levier, un effet multiplicateur, un rendement ? C'est quand même intéressant qu'il vienne nous expliquer. Vous le savez Monsieur ANDRE ? Si vous le savez, il faut nous l'expliquer, vous êtes certainement plus malin que moi, je n'en doute pas, donc, expliquez-le nous, mais moi, bétotien que je suis, je ne sais pas ce que c'est et en tant qu'élus responsables, je dis que c'est intéressant de connaître ses limites et que des gens experts viennent éclairer les élus pour que leurs limites soient dépassées, qu'ils puissent juger en connaissance de cause. Pour le reste, je ne représente pas la Ville de Mons au sein du Conseil d'administration de la Fondation Mons 2015 mais bien la Fédération Wallonie-Bruxelles, petit détail qui n'empêche que de toute façon, un Administrateur et ça je crois que beaucoup de gens devraient s'en rappeler, un Administrateur, quand il prend position à un Conseil d'Administration, ne doit décider que dans l'intérêt de la structure et surtout en âme et conscience et pas mandaté par quelqu'un de l'extérieur. Ce qui est aussi particulier dans votre contre-motion Monsieur ANDRE c'est que moi, je demande des éléments objectifs, je demande des explications par des professeurs d'Université, je demande qu'on m'explique la différence entre visiteur unique, visite ? C'est ce qu'on appelle des choses objectives, scientifiquement prouvées, et vous, vous me répondez :

« Considérant les échos unanimement positifs de Mons 2015 ;

« Considérant les échos dont Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ s'était lui-même fait l'Ambassadeur ....blabla blabla. »

Vous comparez des chiffres d'études universitaires à des échos » ...

Cela ne m'étonne pas, à cette allure-là, on peut se taper dans la main et dire on fait la biennale 2052 , il n'y a pas de souci, tout le monde s'en fout, de toute façon, c'est que de l'argent public, donc, finalement, pourquoi s'embêter avec des éléments objectifs et des éléments qui sont incontestables. Et donc, je suis un petit peu surpris par la légèreté du texte en la matière qui à part être un réquisitoire du procureur ANDRE à l'égard de l'inculpé BOUCHEZ, ne relève pas grand-chose sur le plan politique et en tous cas, très peu de réponse aux questions, d'autant que, et je conclurai par là, il faudrait quand même un jour à la Ville de Mons qu'on assume ses responsabilités, parce que .... Monsieur MANDERLIER il a l'air de vouloir parler, qu'il demande la parole, ce serait intéressant de pouvoir débattre avec lui !!! Par contre, c'est désagréable d'avoir un bruit de fond comme ça, comme si j'avais une radio ..... Alors, il faudrait qu'un jour on prenne ses responsabilités pourquoi ? Parce qu'en fait, quand il y a une réussite culturelle à Mons, comme Mons 2015, on dit : ça, c'est la réussite de la Ville et le Collège doit être félicité, son Bourgmestre, heureusement qu'on l'a, tout va bien et puis, quand il y a un problème (des licenciements au Manège, des questions sur les études économiques qui sont menées), là on nous dit qu'un débat sera organisé à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Donc, quand ça ne va pas, c'est le Pouvoir subsidiant, la Fédération Wallonie-Bruxelles, quand ça va bien, c'est la Ville de Mons. Un peu de consistance ... La Ville de Mons a mis 2 millions d'euros dans le projet, ce n'est pas le plus gros donateur mais c'est quand même un donateur important, surtout que les 2 millions, c'est juste les 2 millions cash, après, il y a toutes les coproductions, il y a toutes les aides en matériel, il y a tout le travail qui a été mené pendant un an. Et donc, à ce titre, si vous vous réjouissez d'un débat qui se mènera à la Fédération Wallonie-Bruxelles acceptée par une majorité PS-MR, pourquoi refuser ce débat au Conseil Communal ? Je n'arrive pas à comprendre la logique et enfin, le deuxième point, s'engager dans la stratégie initiée en organisant dès 2018 une biennale culturelle à Mons, Monsieur ANDRE, vous nous demandez un chèque en blanc, en fait ? Donc, vous, vous n'avez même pas attendu les résultats des études, vous ne savez pas ce que cela rapporte financièrement, vous ne savez même pas ce que la biennale va coûter, vous ne savez même pas les objectifs culturels qu'on lui a fixés, vous ne savez même pas l'impact que ça aura pour les écoles, mais vous dites on y va, en avant ! Mais Monsieur ANDRE, est-ce que si c'était votre argent, votre argent personnel, celui que vous gagnez, est-ce que vous agiriez avec autant de légèreté ? Moi, je ne crois pas, je crois que vous aimeriez avoir des

garanties, je crois que vous aimeriez savoir à quoi votre argent va être employé ? Mais, encore une fois, comme c'est l'argent public, c'est l'argent de personne, donc, j'ai l'impression que tout le monde s'en moque. Alors, de grâce, Monsieur le Bourgmestre, de grâce chers groupes de la majorité et de l'opposition, soyons sérieux, on veut renvoyer une image positive du politique, si on veut que le politique soit considéré, il doit pouvoir décider sur la base d'éléments objectifs et je ne voudrais pas, dans cinq ans, croiser un citoyen en rue qui me dise : « vous avez dépensé 70 millions pour la Capitale européenne, vous avez remis ça avec quelques dizaines de millions, quelques millions en 2018 et regardez, l'état de ma Ville ne s'est pas amélioré ? Qu'est-ce que vous allez répondre ce jour-là à ce citoyen ? Vous allez lui dire que ça a amélioré l'image, qu'il y a quelques flamands maintenant qui connaissent Mons de manière plus positive et vous croyez qu'il va s'en contenter ? Allez, n'ayons pas peur, menons ce débat, de toute façon il y aura des votes qui interviendront à la fin, mais je ne comprends pas pourquoi on fuit cette réflexion, pourquoi on fuit ces éléments objectifs ? Si vous êtes aussi sûr de votre fait, vous devriez mener ces auditions, ça clouera le bec à BOUCHEZ, ça clouera le bec au MR et ça prouvera que cette majorité est une majorité qui tient la route et qui mène une politique constructive pour la ville. Alors, je vous dis «chiche », tentez le coup, vous n'avez rien à perdre dans cette histoire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame DE JAER, oui.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Monsieur le Bourgmestre, ma demande est assez simple et elle s'adresse à vous, je vous demande de lever la séance et de la postposer soit à demain soir qu'on se réunisse pour faire la suite de l'ordre du jour, soit je pense que quinze Conseillers Communaux peuvent convoquer un Conseil communal, qu'on trouve une majorité alternative de quinze personnes pour convoquer un Conseil Communal pour poursuivre le travail dans sept jours. Je crois qu'ici, l'ensemble des personnes autour de la table qui ont un autre métier que la politique ont déjà pris leurs jours de congés politiques et n'ont pas congé politique demain matin. Il est minuit et demi, je pense qu'il est de votre devoir de proposer de lever la séance, le Code le permet, on peut soit trouver un accord pour se revoir ici demain soir, soit si ce n'est pas possible, je demande que les Conseillers du PS, du CDH, du MR, d'ECOLO, de CITOYEN, du PTB qui veulent que cette séance soit levée et qu'on se réunisse dans quinze jours, se réunissent quinze personnes. On convoque un Conseil Communal dans une semaine. Je pense qu'on a dit qu'on soutenait les travailleurs, les travailleurs de la Ville de Mons aussi, il est aussi minuit et demi, je pense que ce serait la moindre des choses. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame, mais je suis au regret de vous dire que telle n'est pas mon intention. Mon intention est d'aller au bout de l'ordre du jour et de l'ordre

du jour complémentaire. Certains Membres du Conseil et c'est leur droit, ont déposé des motions, ces motions seront présentées, défendues, discutées, débattues par les Membres du Conseil et pour ma part, quelle que soit l'heure, nous irons au bout de l'ordre du jour, sauf si certains souhaitent retirer l'un ou l'autre point, mais il n'entre pas du tout dans mes intentions de re-convoquer un Conseil, nous allons au bout des travaux tels que nous sommes contraints de les conduire, eu égard à l'ordre du jour et l'ordre du jour complémentaire.

Mme Charlotte DE JAER, Conseiller : C'est votre responsabilité, vous prenez vos décisions. Je rappelle que ce n'est pas non plus comme si je demandais qu'on reporte le Conseil et que je n'avais aucun point qui était déposé sur la table ! Il y a encore trois motions ECOLO qui sont à passer, il y a encore plusieurs interpellations. Voilà, que chacun prenne ses responsabilités, si Monsieur le Bourgmestre préfère qu'on reste ici jusque deux heures du matin, on restera ici jusque deux heures du matin. Pour ma part, le reste de mon Groupe étant libre, il peut partir.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Au niveau de la qualité des débats, il me semble qu'on obtient le niveau zéro aussi bien de la démocratie mais également du débat. Alors, est-ce que vraiment ça vaut la peine de continuer dans des circonstances comme celles-là ?

Chacun s'écoute parler soi-même et n'écoute même plus les arguments des autres. A quoi sert-il encore de continuer dans des circonstances comme celles-ci à des heures pareilles ? Moi, je me le demande vraiment ...

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Madame la Conseillère, ce n'est certainement pas le Collège qu'il faut accabler, nous avons un travail qui est un travail que je considère sérieux. Un ordre du jour complémentaire existe, nous épuisons l'ordre du jour, je dirai, avec l'ensemble des arguments des uns et des autres Membres du Conseil. Et pour terminer le point sur lequel nous étions et la motion sur laquelle nous travaillons, je voulais demander s'il y avait encore des prises de parole ? Si pas, je voudrais proposer un sous-amendement puisque Monsieur BOUCHEZ ne représente pas la Ville, c'est simplement de supprimer « représente la Ville au sein » et de dire « Monsieur BOUCHEZ qui est Membre du Conseil d'Administration sur ce « Considérant ».

Je mets d'abord au vote le sous-amendement et Membres au lieu de dire Représentant de la Ville de Mons ? J'imagine que tout le monde est d'accord avec cela ? Bien, alors, le premier amendement est celui des « Considérants »

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI,

MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE

5 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le deuxième amendement que sont les décisions

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : On aimerait bien séparer dans l'article 2 le point 1 et le point 2 si c'est possible ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : oui, vous en avez le droit, alors je vais remettre aux voix d'abord le point 1. Je recommence

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

10 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JAER, MM. JOOS, DUFRANE, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le deuxième paragraphe.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE

5 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE



ADOPTE – 47<sup>e</sup> annexe

37<sup>e</sup> Objet – 5 : Motion relative à la gestion des espaces publics communaux et à l’usage des pesticides sur l’ensemble du territoire montois. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale ECOLO Catherine MARNEFFE. Cabinet du Bourgmestre

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous passons à la motion relative aux pesticides, de mémoire, c’est Madame MARNEFFE, oui c’est cela. Je vous en prie Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous demande le report du point au prochain Conseil communal afin de pouvoir discuter sereinement et avec tous mes neurones de cette motion que je trouve très importante pour la Ville de Mons ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je n’ai pas très bien compris, vous voulez le remettre, c’est cela ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous demande de le reporter au prochain Conseiller communal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D’accord.

REMIS – 47<sup>e</sup> annexe bis

37<sup>e</sup> Objet - 6 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons afin de transformer le site des anciennes tours de Ghlin. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Hervé JACQUEMIN. Cabinet du Bourgmestre

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous passons à une proposition de motion afin de transformer le site des Anciennes Tours de Ghlin de Monsieur le Conseiller JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Oui, Monsieur le Bourgmestre, je vais la maintenir parce qu’elle a déjà fait beaucoup parler d’elle et je pense qu’il est important de la maintenir ce soir et elle est tout aussi importante pour notre Ville.

Monsieur le Président, notre Ville nourrit depuis longtemps l’ambition d’arriver au cap des 100.000 habitants et afin d’arriver à cet objectif, de nombreux efforts ont été déployés par les précédents Collèges en terme de logements. En effet, de nombreux logements sociaux ont été rénovés, l’action de l’AIS a été renforcée et la Cellule Logement a été également renforcée afin de lutter contre les marchands de sommeil notamment. Dans le même temps, de nombreux promoteurs ont permis de créer de nombreux logements moyens, avec des ensembles tels que La Drève Prévert ou le site de I Love Mons. De nombreux projets sont d’ailleurs encore en cours comme au Quartier Fariaux ou à Maisières. De l’aveu même des

promoteurs et d'après des articles parus ci et là, il apparaît toutefois qu'une grande partie de ces logements moyens est en réalité acquise par des non-résidents qui en espèrent des revenus locatifs. En effet, nous avons pu constater que malgré la hausse de la population montoise, le rendement fiscal par habitant diminue. Nous sommes donc à une paupérisation malgré la présence sur notre territoire de nombreuses Universités et de Hautes Ecoles comme nous en parlions tout à l'heure. Partant de ces constats, il nous semble important de proposer des projets structurants afin que les jeunes diplômés qui entrent dans la vie active puissent acquérir leur habitation dans notre ville. Evidemment, le logement n'est pas tout, le cadre de vie, la mobilité, on en a parlé aujourd'hui, la qualité des crèches, des écoles, des activités culturelles on en a parlé, des activités nocturnes, il y en a également, viennent compléter ce projet que nous voulons pour notre ville. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Nous avons ici une opportunité, nous avons aux portes de la Ville, dans un quartier calme et déjà bien desservi par tous les services vu son histoire, un terrain de +/- 12 hectares qui ne demande qu'à être réhabilité. Ce dernier permettrait de construire jusqu'à 250 maisons avec jardin, pouvant accueillir jusqu'à 1.000 personnes.

Sortie de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Il pourrait également rapporter quelques 6 millions d'euros à l'Immobilière sociale TOI & MOI, ce qui permettrait notamment, par exemple, de financer la fin du projet sur le site d'Epiniel, non repris dans les projets de la Région Wallonne. Niveau de la motion, je ne sais pas si .....

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci, Monsieur le Conseiller. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? J'en vois une, Monsieur KAYEMBE.

M. Samy KAYEMBE, Conseiller : Monsieur le Président, je souhaiterais déposer une proposition d'amendement à la motion qui vient d'être déposée par notre collègue.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Je vous en prie. Est-ce que vous pouvez nous déposer votre amendement Monsieur KAYEMBE ?

Entrée de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

M. Samy KAYEMBE, Conseiller : Il est proposé l'amendement suivant : « remplacer l'ensemble des considérants de la motion déposée par notre collègue MR Hervé JACQUEMIN par des considérations suivantes » :

« Considérant la politique volontariste du Collège communal afin de franchir le cap des symboliques 100.000 habitants à l'horizon 2025, que cet objectif repose globalement sur deux moteurs : les investissements publics et les investissements privés. Dans le cadre des investissements publics, mais en matière de logements principalement, via le programme d'ancrages communaux ou éventuellement, avec des partenaires privés. Que cependant, les montants alloués aux villes et communes dans le cadre de l'ancrage communal du logement sont relativement réduits et insuffisants pour permettre à un opérateur public de mettre en œuvre une zone aussi vaste que le site des Tours de Ghlin. Il faut rappeler que le site des Tours de Ghlin représente deux hectares, que dès lors, la mise en œuvre d'un programme immobilier dépend majoritairement d'une initiative privée. Considérant, en outre, qu'en espèce, le site des Tours de Ghlin n'appartient pas à la Ville de Mons mais à l'Immobilière Sociale Toi et Moi.

« Considérant que ce site est inscrit au Plan de secteur en zone d'habitat, conformément à l'article 26 du CWATUP. Alors, je vous renvoie voir la zone d'habitat, comme l'a défini le CWATUP à l'article 26. Qu'à l'heure actuelle, un projet de logement serait donc tout à fait admissible ;

« Considérant également en ce qui concerne le programme du logement à y développer, il est fait remarquer ce qui suit : « d'une part, la Ville de Mons n'est évidemment pas habilitée à dicter un type d'urbanisme à un investisseur privé, si le programme proposé par celui-ci est conforme au règlement en vigueur. Que, néanmoins, le Collège Communal a décidé de doter la Ville de Mons d'un outil spécifique, à savoir le règlement sur les logements à créer à Mons, afin d'imposer aux porteurs de projet une certaine mixité dans le cadre des projets d'ampleur. Que le terrain du site des Tours de Ghlin présente une surface de plus de deux hectares comme je l'avais dit précédemment, de sorte que son urbanisation sera soumise à l'étude d'incidence ; que dans le cadre de cette étude, le type d'urbanisation proposé par les porteurs de projet sera donc évalué avec de nombreux autres critères (mobilité, faune et flore). A la lueur de ce que je viens de citer, c'est l'Immobilière Sociale qui doit arrêter ses intentions quant au devenir du site des Tours de Ghlin, plusieurs options sont possibles. L'article 2 : remplacer l'ensemble des décisions proposées dans la motion déposée par le Conseiller MR, Monsieur Hervé Jacquemin par les décisions suivantes :

‘Prendre acte que les terrains composant le site des Tours de Ghlin appartiennent à l'Immobilière Sociale TOI & MOI,

‘Prendre acte que le site est situé en zone d’habitat, rien ne faisant dès lors obstacle à l’aménagement d’un programme de logements conformes aux normes et règlements wallons et communaux en matière d’urbanisme.

‘Rappeler que chaque Administrateur dont plusieurs sont issus de différents groupes au sein de ce Conseil Communal ont la faculté de relayer ces débats au sein des Instances de TOI & MOI.’ Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Monsieur le Conseiller. Qui souhaite prendre la parole ? Oui Monsieur JACQUEMIN, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : En fait, effectivement, c’est en zone d’habitat, mais c’est une zone un peu spécifique – attendez que je retrouve la dénomination – zone d’initiative privilégiée de type 4, zone de cité sociale à requalifier et au plan de secteur, c’est encore comme ça. Ça a été désigné en 94 donc je pense que la Ville doit intervenir pour faire une demande à la Région Wallonne, premier article de ma motion. Moi, je n’ai évidemment aucun souci avec la motion proposée par le Collège. Maintenant, j’aimerais que la Ville prenne ses responsabilités ou en tous cas, s’engage à prendre les renseignements quant à la transformation de cette zone.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : OK, oui Madame, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Ma question est assez simple, on sait qu’on n’a toujours pas de terrain d’accueil pour les gens du voyage, que ce site n’est toujours pas réhabilité et que, visiblement, de ce que je comprends de la contre-motion de l’amendement, il ne le sera pas avant un petit temps. Donc, est-ce qu’on ne l’utiliserait pas comme terrain d’accueil pour les gens du voyage, puisqu’on n’avance pas de ce côté-là. Je vous remercie.

M. Elio RI RUPO, Bourgmestre : Vous vouliez dire quelque chose Monsieur KAYEMBE ?

M. Samy KAYEMBE, Conseiller : D’abord la motion, Monsieur le Bourgmestre, j’aimerais quand même bien repréciser que ce n’est pas une motion du Collège, parce que Monsieur JACQUEMIN ce n’est pas innocemment qu’il a précisé que c’est une motion du Collège, c’est une motion qui émane de la majorité PS-CDH. On voulait quand même préciser c’est que la motion de Monsieur JACQUEMIN ça rentrait dans la polémique parce qu’ici, on est dans la surenchère de la polémique. Il y a des points qui ont été reprécisés, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, merci, d’autres interventions ? Je vous en prie Monsieur JACQUEMIN, la troisième fois.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Je pensais avoir été clair, je suis tout à fait d’accord avec la contre-motion, si on rajoute que la Ville de Mons demandera de changer cette zone protégée je ne sais pas exactement la dénomination.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, y-a-t-il d'autres remarques ? C'est déjà en zone rouge, Monsieur JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Donc, c'est en zone d'initiative type 4, donc en zone verte, j'ai vérifié sur le site de la Région Wallonne, en fait.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Au plan de secteur, c'est une zone d'habitat

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Oui, au plan de secteur, mais je me suis mal exprimé, mais je pourrais éventuellement vous envoyer le lien. C'est zone d'initiative de type 4 depuis 1994.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je mets aux voix le premier amendement avec les  
« Considérants »

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

10 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JAER, MM. JOOS, DUFRANE, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je mets aux voix le deuxième amendement.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

10 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JAER, MM. JOOS, DUFRANE, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 48<sup>e</sup> annexe

37<sup>e</sup> Objet - 7 : Plan toilette. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale ECOLO Charlotte DE JAER. Cabinet du Bourgmestre

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous en arrivons au Plan Toilettes qui est un point. Ici, il ne s'agit plus d'une motion, c'est un point inscrit à la demande de Madame la Conseillère Charlotte DE JAER. Je vous en prie Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : La Ville de Mons manque cruellement de toilettes, mais elle manque aussi cruellement de moyens. Donc, ma motion ici ne vise pas à supprimer les autres interventions que j'ai faites au sujet des toilettes et que je continuerai à faire, à savoir le nettoyage des urinoirs publics qui ne sont plus utilisés depuis de nombreuses années, le nettoyage et la tenue des toilettes de l'Hôtel de Ville ainsi que la construction de toilettes publiques mixtes pour les soirs de fête, donc, d'avoir des toilettes publiques mixtes au marché aux herbes et d'avoir des toilettes publiques mixtes près de la Grand-Place pour permettre aux fêtards de pouvoir se rendre dans les toilettes et rendre ainsi notre ville un peu plus propre. Ce n'est pas parce que je n'en parle pas dans ma motion que cette demande ne continue pas à être évidemment demandée par mon Groupe via ma voix. Ici, c'est une proposition visant à augmenter, en journée principalement malheureusement le nombre de toilettes accessibles au public sur le territoire de la Ville de Mons, en faisant une mesure qui a déjà été mise en place à Namur, c'est-à-dire de référencer les bâtiments communaux qui pourraient rendre leurs toilettes publiques durant les heures d'ouverture de service. Ça se fait déjà, je pense qu'à la bibliothèque dans l'Ilot, il y a déjà des gens qui vont aux toilettes, c'est simplement de référencer les bâtiments communaux mais aussi les structures publiques, je pense notamment aux bâtiments de la Région Wallonne sur la place Nervienne, para communales, intercommunales et régionales qui sont situées sur le territoire du Grand Mons. On peut évidemment penser aux piscines, aux Musées, bref à tous ces bâtiments qui sont ouverts, qui ont des toilettes et qui pourraient les ouvrir au public. De proposer aux commerçants qui le souhaitent et à l'Horeca qui le souhaite d'indiquer si leurs toilettes sont accessibles. De nouveau, certains commerçants le font d'eux-mêmes et certaines personnes demandent directement. Ici, il s'agit de visibiliser ces toilettes-là, de réaliser un petit sticker de type « nos toilettes vous sont ouvertes » à apposer sur les bâtiments et commerces qui participent à l'aventure pour que les gens sachent que ces toilettes leur sont ouvertes et faciliter ainsi leur usage et, enfin, de mettre le cadastre de ces toilettes-là sur un plan de ville, en fait, avec là où il y aura toutes ces toilettes-là ouvertes pour l'été 2017, au plus tard, le temps d'avoir le temps de pouvoir référencer l'ensemble. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame. Oui, Madame BRICHAUX

Mme Danièle BRICHAUX, Conseillère : Au nom du Groupe socialiste PS, je soutiens notamment cette idée d'interpeller les structures publiques para-communales, régionales et

intercommunales situées sur le territoire du Grand-Mons, dans le but de les sensibiliser dans cette problématique, cela pourrait même servir d'exemple pour d'autres communes. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur ANDRE, je vous en prie.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Au niveau du groupe CDH, on va soutenir également la motion, elle est très intéressante, elle est innovante et elle permet de pallier le fait que pour le moment, on n'ait pas les toilettes publiques en place.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Evidemment, on soutient l'initiative. Maintenant, encore une fois, d'un côté, au niveau des toilettes publiques, on se pose la question de la budgétisation, parce que ouvrir les toilettes publiques, pendant les heures de bureau, ça ne pose pas de problème, au niveau des commerçants, par contre, pour ceux que j'ai pu interroger là-dessus me disent que, eux, ça ne leur pose pas de souci tant que ce sont des gens propres, qui ne viennent pas détruire les toilettes. Maintenant, que se passera-t-il dans le cadre de cette opération si des dégâts sont occasionnés dans les bâtiments ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup Monsieur JACQUEMIN.

Chers Collègues, j'ai compris les différentes interventions. Je voulais juste demander à Madame BRICHAUX et Monsieur ANDRE vous marquez votre accord sur la motion telle qu'elle est rédigée ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : J'ai envoyé une version bis de la motion qui est disponible ici, je l'ai envoyée à l'ensemble des Conseillers communaux. Le Service Propreté mettait en ligne le cadastre en ligne pour l'été 2017 plutôt que pour décembre 2016.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : ok, donc, ça, c'est un amendement à votre propre nom ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Nous souhaitons amender avec des discussions avec différents groupes politiques.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est de mettre en ligne ce cadastre pour l'été 2017 c'est cela ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Au plus tard ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : 2017 au plus tard. Ok. Rien d'autre ?

Je mets aux voix l'amendement qui est de remplacer les dernières propositions de décision de mettre en ligne le cadastre pour le 31 décembre 2016 par mettre en ligne ce cadastre pour l'été 2017 au plus tard. Personne ne s'y oppose, j'imagine ? OK approuvé. La motion telle qu'elle a été modifiée

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE, DI RUPO

6 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, JOOS, DUFRANE

ADOPTE – 49<sup>e</sup> annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Les décisions sont approuvées telles que décidées avec l'amendement.

37<sup>e</sup> Objet - 8 : Motion ING. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale ECOLO Charlotte DE JAER et M. le Conseiller communal ECOLO Frédéric HAMBYE.  
Cabinet du Bourgmestre

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en arrive à la motion ING qui est présentée à la fois par Madame DE JAER et Monsieur Frédéric HAMBYE.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Il est parti, donc, là, je vais présenter pour tout le monde.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ca vous honore, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Sans rentrer dans les détails, puisque vous l'avez tous lue, suite à l'annonce des licenciements futurs et des fermetures d'agences qui vont avoir lieu par rapport à la banque ING, nous revenons avec notre proposition d'essayer d'aller vers des marchés publics d'emprunts plus éthiques. Donc, on fait une motion qui propose de blacklister ING de l'ensemble des emprunts pris par la Ville, d'introduire dans les futurs marchés d'emprunts des critères environnementaux et sociaux, de demander aux ASBL et aux Intercommunales pour lesquelles on est garant de l'emprunt de faire pareil et d'être attentif à la disparition des agences dans les villages du Grand-Mons, puisque de nombreux villages du Grand-Mons n'ont plus d'agences ou presque ou certaines communes, comme Flénu, par exemple, n'ont plus qu'une Agence AXA, AXA ayant aussi fait savoir qu'elle comptait fermer certaines agences. Mais je pense que vous aviez des amendements ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : OK, merci, qui souhaite prendre la parole ? Je vous en prie Monsieur.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Merci beaucoup Monsieur le Bourgmestre. Je vous promets d'être concis. Je voudrais offrir, si vous me le permettez, un petit voyage à Stéphane



MAUCCI, pour qu'il puisse distribuer les amendements. S'il te plaît, merci beaucoup, ils sont dans une farde blanche, je suis désolé de ne pas poursuivre votre belle aventure. Tout d'abord, préciser par rapport à la motion déposée par Madame DE JAER et par Monsieur HAMBYE que sur le principe philosophique même de cette motion, je pense que nous sommes tout à fait en cohérence avec celui-là, on voulait simplement si vous le permettez, faire deux types de modifications ; la première elle concerne un article que l'on souhaiterait ajouter parce qu'on pense en fait qu'il est important que l'on fasse référence dans la motion à la logique de cadre légal notamment en matière de marchés publics. Alors, si vous me le permettez, je vais vous lister les différents « considérants » que l'on voudrait ajouter. Nous proposons d'ajouter ceci : Vu l'article 48 de l'AR du 14 janvier 2013, établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, lequel stipule, par ailleurs, que le Pouvoir Adjudicateur peut exclure de ses marchés futurs, un adjudicataire en défaut d'exécution pour une durée déterminée ;

Vu que cet article ne trouve à s'appliquer que lorsque la Ville de Mons est en lien contractuel (via un marché public) avec une Société ;

Vu que la Ville de Mons n'a pas d'emprunt auprès de la banque ING mais puisque l'agence ING n'est pas adjudicataire d'un marché public de la Ville de Mons, il n'est dès lors pas possible d'exclure a priori ING de la participation à nos marchés futurs ;

Vu l'impossibilité de rompre un contrat conclu pour une période déterminée, sans qu'il y ait faute dans l'exécution du marché par l'adjudicataire, sans quoi une telle rupture donnerait lieu à l'octroi d'indemnités ;

Vu que la Ville possède par contre encore un compte à vue et un compte Business associé chez ING, ouverts depuis le 2.8.2005, dont le solde total s'élève à un peu à plus de 5.000 euros.

Voilà donc pour le premier élément que nous souhaitons ajouter. A ces premiers éléments que nous souhaitons ajouter, on souhaiterait modifier les décisions proposées par Madame la Chef de Groupe, de telle sorte que :

- 1) la Ville marque son soutien à l'ensemble des travailleurs touchés par cette mesure ;
- 2) est-ce que la Ville sollicite la Cellule des Marchés publics afin d'étudier la faisabilité, lors du renouvellement du marché public, je cite, « en vue de la conclusion d'emprunts et d'escomptes de subventions pour le financement des dépenses d'investissement de la Ville de Mons et de sa Régie Foncière, du CPAS, de la Régie Communale Autonome et de la Zone de Police Mons-Quévy ; de rendre plus prépondérants les critères de gestion responsables des ressources humaines, d'éthique et de responsabilité sociétale et environnementale, ainsi que la

garantie de présence d'agences bancaires locales sur le territoire du Grand-Mons et ce, dans le respect de la législation et sous l'approbation de la tutelle ;

3) décide qu'à l'avenir, la Ville ne se portera plus garante pour des emprunts d'ASBL et d'Intercommunales contractés via des marchés publics ne respectant pas les clauses qu'elle-même se sera imposée dans le cadre de son futur marché et qu'à cet effet elle transmettra lesdites clauses à toutes structures communales ou para-communales pour les sensibiliser à cette problématique ;

4) décide d'interpeller ING afin de connaître le sort que celle-ci réserve aux agences bancaires de Mons et de ses alentours et de mener une démarche similaire vis-à-vis de toutes les autres banques ;

5) enfin, et j'en termine, charge le Service de Gestion Financière de clôturer le compte à vue et le compte Business associé qui étaient encore ouverts au nom de la Ville chez ING.

Voici donc les deux modifications, Monsieur le Bourgmestre, que je soumetts à l'approbation du Conseil. Merci.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre, je suis un petit peu embêté par rapport à cette motion, parce que je ne veux certainement pas être l'avocat d'ING, mais il ne faut pas non plus - et quand j'entends les derniers amendements qui sont proposés - de fermer les comptes chez ING, certains étaient bien contents de recevoir 2 millions d'euros de la part d'ING pour faire Mons 2015. Il faut quand même se souvenir qu'il y a encore de ça quelques mois, les logos ING étaient partout à Mons, dans le cadre du sponsoring de Mons 2015. Ce n'est pas pour autant qu'on doit fermer les yeux sur le reste, mais pourquoi pointer du doigt ING ? Belfius a fait son plan social en 2010, certains dans cette salle ont été à une époque Administrateur de cette structure. BNP Paribas Fortis annoncera, si pas des licenciements, des contractions ou des réductions d'emplois certainement dans les prochains jours. De manière globale, le secteur financier des Assurances a détruit en dix ans plus de 15.000 emplois et la tendance va continuer à s'accroître et donc, si c'est pour fermer son compte ING, le laisser chez Belfius, le mettre chez BNP, éventuellement aller chez AXA, ça ne sert strictement à rien, parce que l'ensemble des groupes financiers agissent de la même manière. Alors, peut-être qu'on peut effectivement reprocher à ING deux éléments, c'est des licenciements secs, ce qui ne fait pas partie des habitudes des groupes financiers, mais quand vous détruisez des emplois, ça reste quand même du volume d'emplois qui ne sera plus disponible pour les autres et alors, une communication sur le côté qui, au mieux, est maladroite, au pire, est profondément cynique. Mais néanmoins, encore une fois, ça ne change rien aux opérateurs bancaires traditionnels qui

ont plus ou moins les mêmes pratiques qu'on peut regretter, on peut faire tout ce qu'on veut, mais il y a une évolution du secteur qui est celle-là. Alors, il reste des banques qui sont souvent citées, ce n'est pas nouveau par ECOLO, des banques plus éthiques comme Triodos, par exemple, et là, vous êtes confrontés à une autre difficulté qui est celle des fonds propres puisque les législations relatives aux fonds propres des Organismes bancaires Bâle I, II et III font qu'une banque comme Triodos n'est pas en mesure de répondre à un marché public global tel que celui de la Ville de Mons qui demande d'avoir des capacités de financement de plus de 300 millions d'euros. Quand vous connaissez les règles de fonds propres que ça leur demande, c'est totalement impossible et donc, face à cette motion, je suis un petit peu et mon groupe, sommes un petit peu désemparés dans le sens où les valeurs qui sont portées par la motion sont partagées, mais on a occupé l'Echevinat des Finances, on a aussi le principe de réalité et le principe de réalité fait qu'il est extrêmement difficile pour ne pas dire impossible pour une commune si on veut à la fois respecter la loi sur les marchés publics, à la fois respecter la législation sur les fonds propres des organismes financiers de se conformer à cette réalité et j'en veux pour preuve les faits. A l'heure actuelle, le marché financier, il n'y a que deux organismes bancaires qui y répondent, Belfius que l'on pourrait exclure pour les raisons que je vous ai indiquées. Belfius a fait un plan social, investi dans l'industrie de l'armement, dans l'industrie des alcooliers, dans l'industrie du tabac et donc, ne répond pas du tout aux critères éthiques que vous voulez mettre en évidence et ING dont je ne dois pas dépeindre le profil. Face à cela, qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse ? Effectivement, c'est bien de mettre des critères, c'est bien de rappeler à nos co-contractants les valeurs auxquelles la Ville de Mons est attachée, mais je crois aussi que l'on ne doit pas s'enfermer dans un modèle qui rendrait impossible la conclusion d'un marché financier auprès de la Ville de Mons. Face à l'ensemble des impératifs que j'ai évoqués, ça me paraît difficile de suivre de manière contraignante à tout le moins, les éléments qui ont été avancés par la motion ECOLO. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, alors, j'ai deux demandes, Monsieur HAMBYE, Monsieur POURTOIS et puis Madame DE JAER.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, je pense que l'ensemble de la population a été choquée par le cynisme, la violence et le caractère inhabituel des mesures contenues, je dirai, de la situation financière de la Société et je ne sais pas si vous vous souvenez mais dans la vie de Gandy, il a fait plier l'empire britannique simplement parce qu'il a utilisé et pratiqué le coton et je crois que s'il y avait un million de belges qui retiraient leur argent de chez ING, je pense qu'on aurait certainement une leçon, une leçon parce que l'ensemble des citoyens

retiraient leur argent de ING, ce serait la réaction citoyenne. C'est ce qu'a fait Gandy et ça a été mis fin à l'hégémonie britannique. Ce qui est plus interpellant, c'est dans le Soir d'hier ou d'avant-hier, c'est la banque, je ne sais pas si vous avez lu, la Deutsche Bank a 46.000 milliards de produits dérivés. Plus que jamais, nous sommes encore à la veille d'une explosion financière mondiale, parce qu'on n'arrive pas, vu le lobby, à réguler le monde de la finance. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà, je vous en prie.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre, juste deux mots. Je ne souscris pas totalement à la conception qui vient de nous être dressée, selon laquelle en fait, ING aurait été un peu le bon samaritain qui nous donnerait deux millions d'euros. Il est évidemment ici question d'une logique de sponsoring aussi. Au-delà de ça, la situation n'est pas tout à fait la même non plus que Belfius, quand vous considérez que ING a fait en 5 ans plus de 7 milliards de dividendes qu'il reverse. Donc, moi, vraiment, je vous invite à vous positionner puisque, manifestement, vous hésitez. C'est un symbole aussi et je pense que vous êtes assez bien placé pour savoir que parfois un symbole est important et lourd de sens, on n'est absolument pas dans une logique où l'on voudrait se priver d'un quelconque travail avec les banques, on respecte évidemment la législation en marge des marchés publics. On veut simplement indiquer qu'effectivement, pour nous, les travailleurs et vous avez évoqué le cynisme et j'y souscris totalement, non seulement la perte d'emplois massive comme celle des travailleurs d'ING en plus les dividendes qui sont reversés et le cynisme qu'on vient additionner à tout ça d'ING méritent au moins de la part de l'Autorité Publique telle que la Ville de Mons, un symbole fort. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame DE JAER et puis pour la deuxième fois, Monsieur le Conseiller Bouchez.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : D'abord, pour dire qu'on peut accepter, en tout cas, au niveau de notre Groupe, les amendements du PS et du CDH. Deuxièmement, dire que de notre côté, on ne croit pas à la main invisible du marché, donc, on pense qu'à un moment des motions telles que celles-là, peuvent diriger justement des organismes. Je vais prendre un exemple il y a quelques années par rapport aux pavés en pierre bleue. On nous avait dit qu'il était impossible de mettre des critères pour que les pierres bleues de la Ville de Mons soient produites dans un rayon de x kilomètres et que si on le faisait, on n'allait pas trouver de pierre bleue et on ne saurait pas faire les travaux. Finalement, on a travaillé, la Région Wallonne a travaillé, on a mis en place ces critères-là et aujourd'hui, la Ville de Mons n'a plus ses pavés qui viennent d'Inde mais, au contraire, une série de ces pavés bleus qui viennent de tout près.

Donc, je pense qu'il faut essayer, ici, on ne va pas se retrouver ennuyés puisqu'on dit que ce sont des critères prépondérants, on ne va pas se retrouver à n'avoir aucun marché. Non, on donne un signal fort et je pense que, si en plus, suite à cette motion, d'autres communes emboîtent le pas, ils seront d'autant plus fort, on donne un signal fort au secteur bancaire et par ailleurs, on peut toujours citer Triodos, mais il y a d'autres banques, il y a la CPH qui a investi dans l'économie réelle et qui est plutôt bien classée dans les classements de finances alternatives et qui a une partie du marché public de la Ville de Tournai. Donc, ce n'est pas impossible donc, je pense que si on ne donne pas ces critères, on ne saura jamais si c'est possible ou pas, ici, on ne bloque pas l'obtention d'un marché public, au contraire, on dit que c'est prépondérant. Mais si, malheureusement, notre motion et d'autres motions qui pourraient être déposées dans d'autres villes n'arrivent pas à faire réfléchir, on ne va pas se retrouver sans rien. La motion ne se limite pas à cela, elle se limite aussi à dire mais où est-ce qu'on va fermer des agences d'ING et des agences d'AXA puisqu'il y a des villages du Grand-Mons dans lesquels il ne reste plus qu'une seule agence AXA et on sait que si elle ferme, c'est toute une série de gens qui n'auront plus accès au service bancaire puisque eux-mêmes n'ont pas de voiture. Je vous remercie.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Si demain, un million de belges retireraient leur argent des comptes d'ING, vous auriez juste 4.000 chômeurs de plus, c'est-à-dire les effectifs restant chez ING puisque la banque face à une telle situation n'aurait pas d'autre choix. Ce n'est pas manichéen, y a pas les méchants d'un côté, les bons de l'autre, c'est plus complexe que ça. Il y a à un moment donné une réalité du secteur, moi, je l'ai dit, vous me dites il y a une différence entre Belfius et ING, et bien non. Quand Belfius investit dans des produits toxiques et que c'est l'Etat Belge, c'est-à-dire les impôts de tout le monde, qui doivent créer une bad bangs pour récupérer ça, et que par après on fait quand même un plan social dans le même temps et que justement, c'était soi-disant une banque qui était immunisée parce qu'il y avait des administrateurs publics, je ne vois pas trop la différence et ce qui me dérange dans cette motion, c'est que pour le moment, le focus est sur ING, parce que c'est clair que c'est eux qui ont foiré le plus leur communication dans la forme, le fond, le timing, tout était mauvais, mais fondamentalement, vous allez avoir les mêmes décisions chez BNP, vous avez les même décisions dans tous les Organismes bancaires et non, Monsieur POURTOIS, je n'aime pas le symbole en politique parce que le symbole, ça donne quoi ? Ca donne Renault Vilvoorde en 97 où le Ministre de l'Intérieur met fin à une commande de véhicules Renault en disant c'est scandaleux ce qu'ils ont fait et après,

tout le monde est retourné à sa vie normale. Le symbole, c'est sauver Arcelor Mittal ; pour qu'Arcelor Mittal fasse quand même faillite, en tout cas, ferme ses installations à Liège quelques années plus tard. Entretemps, qu'est-ce qu'on a ? On a juste de l'argent public qui est dépensé pour rien, on a des grandes déclarations d'intention qui ne sont pas suivies des faits et après, on s'étonne que ça crée un ras le bol dans la population. Je crois que les gens sont assez intelligents pour comprendre les réalités et je crois que le rôle du politique, c'est d'expliquer la réalité telle qu'elle est plutôt que de s'enfermer dans des symboles qui ne seront quand même pas suivis des faits, parce que Madame DE JAER l'a très bien dit, on appelle ça des critères prépondérants. Donc, que va-t-il se passer au prochain marché financier ? Les deux mêmes organismes bancaires vont répondre à l'appel d'offres, ça permettra juste à Belfius de gagner un peu plus facilement qu'avant, parce que Belfius gagne systématiquement ses marchés pour une raison très simple, c'est qu'on a mis comme critère prépondérant le service et comme le service est ce que avec quoi nos agents fonctionnent déjà à l'heure actuelle, et bien oui, c'est toujours surcôtés parce que les agents ont envie de rester avec Belfius, ça c'est une réalité vécue à la réalité au quotidien, ça ne changera strictement rien et le jour où Belfius sera revendu à des chinois, et bien dans ce cas-là, on lèvera peut-être les bras au ciel mais fondamentalement, la réalité économique est malheureusement celle-là. Oui, on peut citer Gandy, c'est extrêmement intéressant mais jusqu'à preuve du contraire, ça ne nous donne pas une solution précise pour à la fois répondre aux questions de fonds propre, parce que le rendement n'est pas non plus recherché pour rien. A chaque fois qu'on demande aux banques des critères de plus en plus stricts en matière de financement, il faut bien qu'ils trouvent un rendement aussi par ailleurs. Ça ne remet pas en cause les rémunérations des actionnaires, ça ne remet pas en cause toute la question du cynisme que j'ai moi-même évoquée, mais ce n'est pas en se privant ou en se mettant des règles qu'on ne suivra pas dans des marchés publics au niveau d'une ville qu'on résoudra le problème, c'est à d'autres niveaux minimum au niveau européen qu'on pourra résoudre ces difficultés et je crois que l'ensemble de nos familles politiques y sont également représentées. Encore une fois on ne s'opposera pas parce que l'intention est louable mais on n'a pas envie de voter des choses qui ne seront pas suivies d'effets, parce que ce n'est pas le sens de la responsabilité politique.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, je vous en prie.

M. John JOOS, Conseiller : Juste justifier par rapport à la solidarité qui avait été donnée aussi à Caterpillar et autres. Je vois que certains changent de courant aussi mais voilà, c'est un principe de solidarité avec les travailleurs restants et avec les travailleurs qui sont aujourd'hui en voie de licenciement, avec un coup de bâton évidemment qui va dans le cynisme et dans la

déshumanisation du discours. Donc, voilà, je crois que de côté-là, tout est une question d'angle de vue. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Alors, je mets aux voix l'article 1 tel que présenté par Monsieur POURTOIS, on ajoute des « Considérants ».

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE, DI RUPO

5 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Reste l'article 2 avec les propositions telles que lues par Monsieur POURTOIS.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE, DI RUPO

5 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Il faut approuver la motion telle qu'amendée en fait. D'habitude, on ne le fait pas parce que les amendements visent à supprimer tout, mais ici, puisque les amendements ne suppriment pas tout, on doit maintenant voter pour la motion amendée, si je puis me permettre ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je suis d'accord avec vous mais j'ai comme le sentiment qu'on a repris tous les « attendus », mais je suis d'accord, on peut voter sur la motion ainsi amendée.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB,

BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE, DI RUPO

5 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE

ADOPTE – 50<sup>e</sup> annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, il faudra compiler les deux amendements et la base de votre propre motion.

Sortie de Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

37<sup>e</sup> Objet - 9 : Proposition de motion au Conseil communal de la ville de Mons afin d'intégrer dans les décisions du bourgmestre et du Collège un calcul de la charge horaire et psychosociale des policiers par événement autorisé sur le territoire de la Ville. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ. Cabinet du Bourgmestre

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en arrive à l'avant-dernière motion de Monsieur BOUCHEZ, d'intégrer dans les décisions du Bourgmestre ou du Collège un calcul de la charge-horaire psychosociale des policiers par événement. Oui, Madame.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Monsieur le Bourgmestre, lors du dernier Conseil Communal, j'avais demandé qu'on puisse retirer ce point, étant donné qu'il était évident qu'il devait être traité au sein même du Conseil de Police. C'est une chose, je m'étonne un peu de le revoir ici. Par ailleurs, je sais que lors du Conseil de Police qui vient de précéder notre réunion de Conseil communal, le point a été abordé avec toute une série de réponses qui ont pu être formulées et données par Monsieur le Chef de Corps à Monsieur JACQUEMIN. Je pense qu'il devait lui-même porter la parole de son Groupe et suivant un accord qui avait été pris à la fois par notre collègue Hervé Jacquemin, la présidente de séance Madame LECOMTE et Monsieur le Chef de Corps.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous, vous proposez de ne pas prendre en considération. Monsieur BOUCHEZ, est-ce que vous le retirez ou vous voulez qu'on vote sur la non-prise en considération ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Non, en fait, on l'a fait exprès de le déposer dans les deux, parce qu'on nous a renvoyé la fois passée ici vers le Conseil de Police, mais au Conseil de Police, on nous a dit on ne peut pas faire de motion. Cela veut dire que notre volonté d'inscrire dans les décisions de Collège la charge de travail que ça représente pour les



policiers, c'est impossible de la faire voter nulle part, parce qu'au Conseil de Police, on nous dit qu'il n'est pas possible d'avoir des motions, donc, on a vaguement des réponses encore une fois sur l'organisation de la zone, mais pas sur la manière dont la Ville fait appel aux effectifs de police et ici, on nous dit il y a un problème de compétences. En gros, on ne peut en parler nulle part.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Très bien, alors, je mets aux voix « la non-prise en considération ». Si vous dites « oui », on ne prend pas en considération et si vous dites « non », on prend en considération.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE

2 ABSTENTION : MM. JOOS, BEUGNIES

REJETE – 50<sup>e</sup> annexe bis

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, juste une question : je peux la déposer où alors ? Juste naïvement ? Je peux l'encadrer ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Au Conseil de Police.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : J'aurais bien une version vulgaire de la réponse que vous m'envoyez, c'est que je peux me la mettre à un endroit de mon anatomie que je n'évoquerai pas ici, mais fondamentalement, je trouve ça assez brillant comme façon de faire mais en terme de déni de démocratie, c'est pas mal. Il y a un principe en droit comme quoi on doit obligatoirement être jugé au moins à un endroit, il faudrait le créer en politique pour que le texte mérite au moins d'être évoqué à un endroit. Donc, dites-moi, éclairez-moi, vous êtes plus fort, vous avez plus d'expérience, dites-moi comment on fait ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le Conseil de Police

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Le Conseil de Police, mais là, on m'a dit qu'on ne pouvait pas au niveau des motions ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je n'y étais pas, j'étais au Parlement, je verrai ce qui a été dit.

Entrée de Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

37° Objet -10 : Proposition de motion au Conseil communal de la ville de Mons afin de célébrer les 50 ans de présence du Shape sur le territoire de Mons. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ. Cabinet du Bourgmestre

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il reste une motion toujours de Monsieur BOUCHEZ sur la célébration des 50 ans de la présence du SHAPE sur le territoire de Mons. Je vous en prie, Monsieur BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Ça va, il n'y a pas de problème ici, je ne dois pas aller déposer au Conseil Communal des Jeunes ou un truc du genre ? Très bien.

Le 31 mars 67, s'est implanté à Mons le SHAPE, organisation combien importante et donc, comme vous êtes vif d'esprit, même à cette heure, vous avez vite fait le calcul qu'en mars 2017, ça fera 50 ans que le SHAPE est sur notre territoire. Alors, on le sait, le SHAPE est un élément de fierté pour beaucoup de montois, même si toute une série n'ont pas nécessairement conscience de l'importance d'avoir une organisation internationale sur son territoire et le SHAPE est également ou en tous cas peut être également un vecteur d'économie ou en tous cas, d'entraînement économique puisque avec l'ensemble des membres du SHAPE, alors Mons, dans ce cas-là, est à 100.000 habitants et on le sait, quelques initiatives ont déjà été menées par le Collège pour attirer les Shapiens à Mons pour qu'ils puissent consommer aussi dans nos commerces, participer à la vie locale et au tissu local. Enfin, les Shapiens sont tous des ambassadeurs de notre Ville une fois qu'ils ont quitté leur fonction. Donc, Monsieur le Bourgmestre, cette motion et je serai très bref, ne comporte qu'un seul article en ce qui concerne la décision, c'est d'inviter le Collège à présenter au Conseil Communal, un programme d'activités en lien avec le SHAPE pour mars 2017 afin justement que ces activités puissent inclure l'ensemble des montois, donc renforcer les liens entre Shapiens et Montois et aussi, promouvoir la présence de cette organisation internationale sur notre territoire puisque, à part Bruxelles, je ne crois pas que beaucoup de villes peuvent se prévaloir d'un tel honneur et donc, si vous y donnez suite, c'est vraiment de nous inscrire pleinement dans cette démarche. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, Monsieur le Bourgmestre. Au nom de la majorité, je voulais faire une proposition d'amendement.

Considérant la motion déposée par le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ au Conseil communal du 11 octobre 2016 concernant le programme de célébration des 50 ans de présence au Shape, il est proposé l'amendement suivant :

À l'article 1 : on remplace l'ensemble des considérants de la motion déposée par le Conseiller Georges-Louis BOUCHEZ par les considérants suivants :

Considérant que de nombreux partenariats se nouent de tous les temps entre la Ville de Mons et le Shape, comme par exemple, le English Speaker Day ou des actions avec les commerçants ;

Considérant le fait que le Service Evénements a d'ores et déjà commencé à réfléchir à un programme de célébration des 50 ans de présence du Shape sur notre territoire ;

Considérant que des réunions sont d'ailleurs tenues et se tiennent encore actuellement entre les responsables du Shape et les services de la Ville de Mons notamment Pôle Muséal, Service des Evénements et du Protocole ;

Considérant que le plan de gestion, approuvé par le Conseil Communal en mars 2013, prévoit notamment une diminution de 10 % des frais de réception et de représentation et en plus, de la diminution progressive des frais de fonctionnement de la Ville de Mons ;

Considérant que la Ville de Mons ne désire pas alourdir la charge psychosociale des policiers ;

A l'article 2, il s'agit de remplacer l'ensemble des décisions proposées dans la motion déposée par le Conseiller MR Georges-Louis BOUCHEZ par les décisions suivantes :

- de se réjouir que le Service Evénements de la Ville ainsi que le Pôle Muséal travaillent d'ores et déjà à l'élaboration d'un événement en vue de célébrer les 50 ans de présence du Shape à Mons, événement qui serait assorti de conférences, de concerts, de moments protocolaires, d'actions avec des commerçants et les associations, notamment autour des nations présentes au Shape ;

- de prendre acte que ces festivités verront à intégrer au maximum la population Montoise, mais qu'elles seront néanmoins limitées vu le plan de gestion adopté en 2013 et la charge psychosociale qui incombe déjà aux forces de police.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Qui souhaite prendre la parole ? Je vous en prie Monsieur BERNARD.

M. Stéphane BERNARD, Conseiller : Chers Collègues, simplement permettez-moi d'intervenir au nom du Groupe PS afin de soutenir l'amendement de la majorité que vient de vous présenter mon collègue, Guillaume HAMBYE. Je tiens à saluer simplement le travail quotidien des différents services de notre bonne Ville de Mons, on les a cités, le Pôle Muséal, le Service Evénements et Communications ainsi que le Protocole. Ce travail qui est souvent un travail de l'ombre, permet d'entretenir des échanges nourris avec le Shape. Vous n'êtes pas sans savoir que nos Services ont beaucoup de travail, il faut donc leur laisser le temps de préparer un programme adéquat. Il est important de pérenniser les bons échanges historiques qui existent entre le grand Quartier Général des Puissances Alliées en Europe basées à Maisières. La célébration des 50 ans de la présence du Shape à Mons est une belle occasion, une nouvelle occasion d'informer et d'échanger sur les missions, tout en ayant la possibilité ou le loisir de faire la fête, ce qui n'est pas pour déplaire aux Montois, sans échapper au protocole qui sied à cette institution de l'Otan. Je suis certain que le Saceur et ses équipes apprécieront. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Monsieur TONDREAU, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : C'est bien gentil ces phrases, mais c'est des déclarations d'intention, nous sommes à cinq mois à peu près de cette célébration, je suppose qu'on a un programme, vous avez des décisions qui ont été prises si vous me parlez que déjà, il y a des conférences, il y a des concerts, il y a des moments protocolaires, d'actions, de commerçants, tout ça, pour moi, c'est des phrases, c'est des déclarations d'intentions. Mais, alors, au moins précisez exactement ce qui est derrière, ça ce serait véritablement quelque chose d'intelligent. C'est trop facile, moi, aussi je veux bien écrire la même chose demain, ça ou rien, c'est la même chose. Vous me diriez, voilà, on a prévu telle heure ceci, tel jour cela, là, je suis d'accord, ce serait bien mais pour l'instant, ça c'est rien ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ? Oui Monsieur BOUCHEZ, pour la deuxième fois.

M. Georges- Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, je le dis avec beaucoup de calme et sans aucune agressivité mais, c'est vraiment lamentable comme façon de fonctionner, il n'y a pas d'autres mots. Vous pensez que ça va m'énerver, franchement, ça vous ridiculise plus qu'autre chose, mais quand ..... Monsieur HAMBYE, vous avez eu la parole, je crois, je ne vous ai pas interrompu ..... quand vous avez lu le texte écrit par un autre, je vous ai pas interrompu ..... donc, tout va bien, même caractère, même titre que les autres textes, en fait, les après-midi, c'était Madame KAPOMPOLE, Monsieur ANDRE, Monsieur HAMBYE, vous avez dû vous amuser, ça devait être sympa, sur le même

ordinateur, en même temps, mais quand, et là, franchement, ça ne me fait pas rire, quand vous refusez d'évoquer la charte psychosociale des policiers, jusqu'à preuve du contraire, ce n'est pas le MR qui a déposé un préavis de grève. Jusqu'à preuve du contraire, ce n'est pas nous qui avons établi la situation dans laquelle la zone de police est et jusqu'à preuve du contraire, ce n'est pas nous qui avons demandé aux policiers de ne pas entrer dans l'Hôtel de Ville aujourd'hui, en guise de protestations par rapport aux traitements que le Collège leur réserve. Jusqu'à preuve du contraire, ce n'est pas le MR qui remet des avis négatifs quand vous sollicitez les policiers pour toute une série d'activités, cela peut aller des écrans lors de l'Euro, à l'Urban Trail ou à une toute autre série d'activités, alors que les organisateurs pourraient prendre en charge les coûts de sécurité, via des sociétés privées de sécurité. Jusqu'à preuve du contraire, ce n'est pas nous qui avons créé le problème. Vous refusez de discuter la motion qui a été déposée ici, vous avez refusé également que ça en soit une motion au niveau du Conseil de Police en disant : il n'est pas possible d'avoir des motions au Conseil de Police. Mais, par contre, vous avez l'indécence et je n'ai pas d'autres mots, vous avez l'indécence d'utiliser les termes, la charge psychosociale qui incombe déjà aux forces de police pour vous payer la tête d'un opposant politique. C'est juste lamentable, ça ne vous grandit pas, ça montre la conception que vous avez de l'engagement politique, parce que derrière ce mot charge psychosociale, il y a des agents de police qui souffrent, il y en a qui sont en maladie, il y en a qui sont en service et qui ne sont pas dans de bonnes conditions pour exercer leur service, ce qui représente un danger pour eux-mêmes et aussi pour les autres. Et vous, vous en rigolez à travers une motion qui se devait être finalement assez fédératrice, assez rassembleuse et finalement, non, vous essayez d'en faire une nouvelle fois, une pique politique en incombant bien la responsabilité à votre opposant politique qui, bien évidemment, est le diable incarné, celui qui n'a aucun sens de limites. Sur le fond, comme l'a dit Monsieur TONDREAU, sur le fond, vous ne répondez à rien, vous nous dites que oui, peut-être, il y aura quelques choses éventuellement. Là aussi, c'est dommage, il y avait l'autre possibilité d'avoir une motion votée par tous sur un événement positif de notre Ville, vous avez fait le choix de la division permanente. Tant mieux, c'est votre choix, je crois qu'il ne vous grandit pas et en tous les cas, il ne sert pas la Ville de Mons parce que cette motion n'apporte rien par rapport à ce que nous avons déposé et encore une fois, je suis certain que les policiers apprécieront, ils apprécieront vraiment le mépris dont vous avez fait preuve aujourd'hui en refusant de débattre des questions de fond et en vous foutant de la tête des gens avec ce texte. Franchement, c'est une honte !!!

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, y-a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix d'abord l'article 1 avec les considérants tel qu'il a été lu

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE

5 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'article 2 pour les décisions.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE

5 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 51<sup>e</sup> annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On en arrive maintenant aux questions et interpellations.

La première question telle qu'elle est enregistrée c'est celle de Madame WAELPUT sur la réhabilitation du site de l'ancien Athénée de Jemappes.

Mme Michelle WAELPUT, Conseillère : Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Chers Collègues, voici plus de dix ans que le site de l'ancien Athénée de Jemappes situé à la rue des Représentants se trouve dans un état lamentable. Un bâtiment s'est écroulé et les autres sont dans un état précaire entraînant dangers et nuisances pour tout le

quartier. Ces chancres défigurent la Ville et procurent un sentiment d'insécurité. Pouvez-vous nous dire si la réhabilitation de ce site est en bonne voie ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci Madame la Conseillère de me permettre de faire le point sur un dossier qui tient à cœur aux Jemappiens. Pour rappel, ce site a été acheté par la Ville de Mons en octobre 2004 pour un montant de 127.000 euros. En effet, vous avez raison, ce site est bien situé à proximité de la place de Jemappes et de la gare et ce site est inscrit dans la mémoire collective des Jemappiens et mérite, à ce titre, d'être requalifié et surtout, valorisé. Depuis l'achat, plusieurs projets ont été initiés mais aucun n'a vu le jour. Parallèlement, le site s'est dégradé (vol, incendie, effondrement), bref, les conditions de réhabilitation ont évolué en conséquence. En mars 2015, notre Assemblée décidait de procéder à une vente conditionnée par le dépôt d'un projet pour un montant de 256.000 euros. Pour ce faire, des critères de sélection ont été fixés et un jury a été désigné. Suite à un appel lancé en mai dernier, des offres ont été déposées en août, celles-ci ont été examinées par le jury en septembre, les investisseurs intéressés ont été réinterrogés et ont déposé des compléments au début de ce mois. Enfin, le jury se réunira le 21 octobre pour analyser les projets et faire une proposition au Collège. Le dossier sera ensuite présenté ici pour une décision finale. En espérant avoir ainsi répondu à votre demande, je vous souhaite bientôt une bonne nuit !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Il n'y a ni réplique ni débat. Je passe alors à une deuxième question toujours de Madame WAELPUT sur la situation des projets développés pour les jeunes montois.

Mme Michelle WAELPUT, Conseillère : Merci Monsieur le Bourgmestre. L'heure de la rentrée de nos jeunes montois a sonné le mois dernier et ce moment est toujours idéal pour réaliser une analyse des projets qui seront développés pour eux, ces prochains mois, par le Département Jeunesse de la Ville de Mons. J'aimerais pouvoir connaître la nature des projets en cours, quelles sont, par exemple, les activités menées par les Conseils Communaux Enfants et Jeunes de la Ville de Mons ? Quels sont les axes choisis par les jeunes montois ? Quelles sont les thématiques actuelles qui interpellent nos jeunes ? De manière générale, pourriez-vous nous préciser quel est le degré de participation de nos jeunes dans le choix et le développement des projets initiés ? Quels sont les liens créés avec les opérateurs jeunesse de notre entité ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Mme l'Echevine Catherine HOUDART.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. le Bourgmestre. Mme la Conseillère, je vous remercie pour votre question. Vous n'êtes pas sans savoir que nos Conseils Communaux Enfants et Jeunes sont très actifs et animés d'un enthousiasme qui fait plaisir à voir. De multiples projets sont en cours dans les différentes commissions de nos différents conseils. Mais j'aimerais surtout mettre en exergue un élément : le Conseil Communal des Jeunes de la Ville de Mons fêtera cette année ses 10 ans d'existence au sein du paysage institutionnel montois. A cet égard, mon département, avec les jeunes conseillers, préparent une semaine spécifiquement dédiée à la Jeunesse, laquelle aura lieu du 14 au 19 novembre prochain, avec la thématique du respect comme fil rouge. Le respect via la connaissance, la découverte, l'expression mais aussi le rêve. Cette semaine se déclinera en journées « thématiques » pour les jeunes de l'enseignement secondaire et supérieur de l'entité montoise. Toutes les activités proposées seront accessibles gratuitement. Au programme : débat interactif mené par M. Guy Haarscher sur la richesse de la diversité culturelle, sur l'importance d'une société ouverte, tolérante et critique et la lutte contre les discriminations, des ateliers cinéma-débat, activités dans les musées du centre-ville en collaboration avec ma collègue, un Salon Jeunesse comprenant des stands d'institutions, des animations pédagogiques et 2 expositions "Déportation et Génocide, une tragédie européenne" + « La Jeunesse en Relief », une battle dance et encore plein d'autres activités. Ce programme a été mis sur pied avec les jeunes, le monde associatif, les opérateurs jeunesse et les écoles. Par ailleurs, vous évoquez le mot « participation ». C'est en effet le maître-mot dans les actions jeunesse développées. En ce sens, notre département Jeunesse a introduit un dossier de candidature répondant à l'appel à projets intitulé « Vers une politique locale de jeunesse plus participative » impulsé par la ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles en charge de la jeunesse. Un projet qui désignera des communes pilotes wallonnes et bruxelloises, avec un budget mis à disposition, afin de renforcer et privilégier la participation active des jeunes, directement ou par des processus de participation internes aux associations, aux décisions qui les concernent. Nous attendons sous peu une réponse et espérons vraiment être retenu. Je vous remercie de votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame l'Echevine. J'ai une question de Mme la Conseillère Sandrine JOB.

Mme Sandrine JOB, Conseillère : M. le Bourgmestre, si vous le permettez, j'aimerais transformer ma question en question écrite s'il n'y a pas de souci pour vous.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Très bien, ok. Question écrite. J'en viens à M.

MANDERLIER.



M. Jérôme MANDERLIER, Conseiller : Oui M. le Bourgmestre, merci. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Chers Collègues. L'assainissement collectif ou individuel des eaux usées restent aujourd'hui, une problématique bien réelle. Les comportements individuels sont à ce titre encore trop souvent inadéquats, voire répréhensibles. Déversement de fonds de peinture, huiles de toutes sortes sont encore déversées dans les égouts, fossés. Ces habitudes citoyennes ou de collectivités restent donc interpellantes. Le Contrat Rivière de la Haine vient de promouvoir avec 3 autres Contrats Rivière Hennuyers, une brochure « Ma Maison, Mes Eaux Usées » destinées au grand public, aux Villes et Communes. Pour rappel, le Contrat Rivière de la Haine est un outil de concertation des acteurs de l'eau, publics ou privés, à l'échelle du sous-bassin hydrographique de la Haine. Au-delà de ses missions générales, il encourage les partenaires locaux et régionaux à relayer des actions de sensibilisation aux différentes thématiques en lien avec l'eau. La brochure « Ma Maison, Mes Eaux Usées », entend donner à tout un chacun des outils, conseils relatifs aux différents régimes d'assainissement appliqués en Wallonie. La qualité des cours d'eau et des eaux souterraines impliquent à cet effet, individuellement ou collectivement, des habitudes responsables, citoyennes visant au maintien d'un environnement de qualité. L'objet de ma question de ce soir est donc celle-ci : Quelles sont aujourd'hui les dispositions, initiatives prises par notre Ville en matière de « bonne conduite », de gestion et d'assainissement de nos eaux usées ? En vous remerciant déjà de la réponse qui me sera faite, je vous invite également à relayer auprès de notre Ville les liens [webcarto.spge.be](http://webcarto.spge.be) relatif aux organismes d'assainissement et bien entendu, du Contrat Rivière de la Haine, [www.contratrivierehaine.com](http://www.contratrivierehaine.com).

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Mme l'Echevine.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Merci M. le Conseiller pour votre question. Sachez avant tout que Mons suit les recommandations de la Région Wallonne qui a adapté une circulaire européenne qui exige que 90 % d'égouttage soient réalisés sur le bassin hydrographique, donc, nous sommes entre 90 et 100 % d'égouttage, ce qui est déjà positif mais je suis d'accord avec vous, dans l'idéal, on devrait atteindre un 100%. Il faut savoir aussi que la Ville a formulé effectivement des demandes au niveau de la SPGE qui analyse les ouvertures de voirie pour faire les travaux en même temps, une fois la voirie ouverte que l'égouttage soit réalisé et que celle-ci fixe des priorités d'abord sur la pollution des lieux et puis sur la quantité de pollution générée par rapport à la population, ce qui fait que les critères sont mis en œuvre pour choisir les lieux qui sont privilégiés au niveau de l'égouttage. Vous signaler aussi une petite précision qu'en ce qui concerne l'égouttage, il faut savoir que l'IDEA

est auteur de projet en ce qui concerne les travaux pour les collecteurs et les stations d'épuration et que dans ce cas-là, on doit attendre que ces travaux-là soient effectués pour qu'on puisse, nous, installer tout le système d'égouttage. Je vous rejoins, effectivement, sur le constat de l'assainissement des eaux usées reste encore aujourd'hui problématique notamment par rapport à des comportements mais le citoyen que nous avons entendu tout à l'heure le relevait encore, cela relève encore de trop de comportements individuels inadéquats qu'il convient effectivement de sanctionner lorsque c'est possible. Outre et vous l'avez signalé très justement, la participation de la Ville dans le Contrat Rivière qui est très active en action de prévention, en action de nettoyage et en lien avec la Région Wallonne pour visibiliser les sites. Je travaille aussi activement avec l'action Be Wapp afin de créer une plateforme pour que les agents sanctionneurs agissent de façon similaire sur l'ensemble du territoire et qu'on soit plus actif en matière de sanctions sur les comportements inadéquats en matière d'eaux usées. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup Mme l'Echevine. Je passe aux interpellations. La première est celle de M. BEUGNIES sur l'entretien de l'agorespace de Jemappes.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Merci M. le Président. Nul ne contestera l'importance des agorespaces montois dans leur rôle de cohésion sociale mais aussi l'invitation à la pratique sportive chez les jeunes et moins jeunes qu'ils encouragent. Nous tenons à attirer votre attention sur l'état d'entretien lamentable de l'agorespace de Jemappes et de ses abords. On a d'ailleurs joint quelques photos à l'interpellation qui prouvent vraiment nos dires et il est franchement déplorable de constater sur ces photos des bancs, des bancs sur lesquels on ne peut plus s'asseoir parce qu'ils sont envahis par les mauvaises herbes et des terrains de pétanque impraticable pour les mêmes raisons. Au moment de l'interpellation que j'avais faite au mois de septembre, l'été était fini et à aucun moment durant l'été, les services communaux ne sont passés pour désherber. On trouve vraiment dommage que disposer de ces lieux conviviaux et qui ont d'ailleurs coûté pas mal d'argent aussi à la Ville et les laisser à l'abandon, c'est quelque chose d'inacceptable et d'un autre côté, on constate que finalement, c'est l'impact des mesures d'austérité prises par la Ville en termes de réduction de personnel et du coup, cela engendre des conséquences et à partir d'un moment donné, on n'arrive plus à assurer le service qu'on devrait normalement assurer aux citoyens. Ma question est la suivante, quelle mesure compte prendre la Ville pour ces agorespaces pour qu'ils soient enfin entretenus régulièrement ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Mme l'Echevine des travaux, je vous en prie.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : M. le Conseiller, vous avez tout à fait raison quant au manque d'entretien de l'agorespace de Jemappes plus particulièrement et de ses abords et donc, cet espace est géré par le service Plantations de la Ville. En fait, il était entretenu par un agent du Parc Communal de Jemappes qui est décédé sur place en avril et donc, je ne vous cache que depuis le décès, les collègues et cette équipe évidemment ont du mal de reprendre les tâches et donc, depuis l'évènement, les agents sont tombés vraiment malades les uns après les autres d'où la difficulté de gérer le travail, donc, l'équipe évidemment, comme vous pouvez l'imaginer est en état de choc et donc, un suivi psychosocial est assuré. Le remplacement du collègue et le renouvellement de l'équipe, évidemment ont été très difficile à admettre d'un point de vue global au service des Plantations. Je peux vous assurer que depuis lors, on a vraiment travaillé avec les équipes et donc, ici, dernièrement, on peut vous confirmer que le nettoyage et le désherbage du site a été effectué dans le courant du mois de septembre et est toujours en cours et de façon plus générale, une réorganisation des zones de proximité est prévue pour le printemps prochain afin d'avoir une meilleure répartition par zone et de pouvoir pallier parfois à des manquements d'équipe et à pouvoir travailler avec les différentes zones, donc, c'est un travail qui sera réalisé avec la GRH et les différentes équipes de proximité pour le printemps prochain pour régler tous ces différents problèmes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. BEUGNIES vous vouliez rajouter quelque chose.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Je vous remercie. J'avais, en effet, constaté que l'entretien avait eu lieu et c'est vraiment quelque chose d'important, moi, je passe par là tous les jours et je vois régulièrement des jeunes en train de jouer au basket ou au mini-foot dans l'agorespace et je vois souvent des adultes jouer à la pétanque, ils avaient d'ailleurs désherbé eux-mêmes un des terrains pour pouvoir y jouer et je trouvais vraiment cela dommage d'avoir un si bel outil et de le laisser comme cela à l'abandon, je trouve que c'est quand même quelque chose d'important et on sait tous que si vous faites votre jardin, vous savez que si vous faites régulièrement vos mauvaises herbes, c'est beaucoup moins difficile que de devoir faire tout cela à la fin de l'été. J'espère que dorénavant, ce sera un peu mieux suivi, du moins, j'espère pour les gens du quartier que ce sera un peu mieux suivi. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. La deuxième interpellation, c'est celle de M. BOUCHEZ sur la situation de la place de la Grande Pêcherie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Comme évoqué dans le texte, des riverains se sont plaints de la présence de bandes le soir sur la place de la Grande Pêcherie et donc, des rassemblements particulièrement nocturnes qui créent un sentiment

d'insécurité. La question était simple et double. Premier élément, c'était de savoir si vous aviez connaissance de telles pratiques, en tout cas, d'un tel problème et surtout si vous en aviez connaissance, quelles étaient les actions qui sont opérées pour dire de faire disparaître ce phénomène. C'est vrai que c'est particulièrement dérangeant pour les riverains. Le fait d'avoir des regroupements de plusieurs personnes, est tout à fait un droit inaliénable et qu'on ne doit pas entraver mais là, on parle de personnes qui se rassemblent pour des trafics apparemment, où en tout cas, des comportements tout à fait inappropriés et donc, M. le Bourgmestre, vous pouvez nous faire part de la situation en particulier de cette place, peut-être de manière plus générale et surtout des actions qui sont entreprises pour éviter de tels problèmes et en tout cas, créer un sentiment de sécurité plus important auprès des riverains. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien sûr, j'ai connaissance qu'il y a des groupements ou des regroupements de personnes dans ce lieu. Ce que je vous propose, c'est que je vous fasse adresser via moi-même ou directement par le Chef de Zone, la description des constatations faites par la Police et qui peut être divulguée, cela vous permettra d'avoir ainsi une connaissance détaillée de ce qui s'y passe.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Aussi des actions éventuellement entreprises par le Chef de Corps en la matière.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien sûr. Sur cette base-là, on agira.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Terrain des SDF, c'est une interpellation de M. Frédéric HAMBYE qui n'est pas là. Toujours M. Frédéric HAMBYE, il n'est pas là. M. TONDREAU, c'est la gestion du Waux-Hall et du camping.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : La gestion du Waux-Hall et des bâtiments annexes du camping communal est actuellement au point mort. En son temps, celle-ci était directement gérée avec succès par l'administration communale à travers des hauts fonctionnaires qui s'impliquaient avec ferveur et conviction. Aujourd'hui, vous cherchez à privatiser (ce qui peut être une bonne chose) la gestion des bâtiments du parc et du camping. Vous avez lancé une procédure avec un cahier des charges il y a plusieurs mois, si pas plusieurs années et rien n'a abouti. Anciennement, toujours l'administration communale réglait cela avec une certaine compétence et succès. Il paraîtrait que les cahiers des charges que vous avez rédigés pour appel à candidatures seraient trop stricts et feraient fuir les candidats gestionnaires. Où en est-on aujourd'hui ? Beaucoup d'habitants s'étonnent de votre non-capacité à rouvrir rapidement ces établissements appréciés tant pour les montois que par

les touristes visitant Mons. En 2015, un gestionnaire provisoirement avait repris la gestion du camping, pourquoi n'avez-vous pas pu le retenir ? Merci de me répondre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. M. l'Echevin DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. TONDREAU vous avez bien fait de m'envoyer votre interpellation par écrit parce que je n'ai rien compris grand-chose. Je vous remercie néanmoins d'intervenir sur le sujet et de me permettre ainsi de refaire le point sur ce dossier. Bien que le camping ait été fermé temporairement suite à une décision du Collège, le 22 novembre 2012 pour des raisons de sécurité incendie, une ouverture temporaire a effectivement eu lieu dans le cadre de Mons 2015 via l'apport de structure provisoire mobile. Aujourd'hui, les conditions pour une réouverture pérenne du camping sont les suivantes : une nouvelle attestation de sécurité en bonne et due forme exempte de remarque, un permis d'urbanisme, un permis d'environnement valide et une autorisation terrain de camping touristique. A ce jour, l'intercommunale IDEA est chargée d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réhabilitation du camping du Waux-Hall. Cette mission vise le réaménagement du camping avec la possibilité d'y adjoindre l'exploitation du bâtiment comme variante facultative. La mission confiée à l'IDEA se divise en deux volets : la définition de projet et la désignation d'un partenaire pour l'exploitation. Un premier marché n'a pas abouti, les exigences trop strictes du cahier des charges ne permettaient pas la création d'un camping rentable. Aujourd'hui, je suis en mesure de vous informer qu'un deuxième cahier des charges mieux adapté est en cours de rédaction à l'IDEA et il sera présenté à l'Administration le 21 octobre prochain.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin. M. TONDREAU, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Il y a aussi sur le Waux-Hall, vous me répondez uniquement sur le camping.

M. Marc DARVILLE, Echevin : J'ai parlé du bâtiment.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Faudra relire la réponse. Merci. L'incident est clos. Vous avez toujours la parole M. TONDREAU au sujet de la régionalisation du tourisme.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : En 1977 les quatre grandes villes wallonnes s'étaient réunies pour essayer d'attribuer entre elles les missions administratives découlant des futures communautarisations et régionalisations de l'Etat belge. Liège avait repris la dimension administrative économique, Namur la dimension politique, Charleroi, le secteur social, Mons devait reprendre la dimension culturelle auquel était rattaché le secteur du tourisme dont un des symboles était le Commissariat Général du Tourisme et aujourd'hui l'Office de Promotion du Tourisme. D'après diverses informations que j'ai reçues, il paraîtrait

que ces administrations seraient très prochainement régionalisées et pour la Région Wallonne, le siège de celle-ci serait à Namur. Pourriez-vous me dire ce qu'il en est ? La Ville de Mons a-t-elle été défendue par le Collège pour que ces administrations régionalisées soient fixées dans notre Ville qui est devenue spécialement à destination culturelle depuis 2015 et « désignée » en son temps ? Qu'avez-vous fait, que comptez-vous faire ? Normalement, le poids du Collège PS-CDH (similaire à la Gouvernance de la Fédération) devrait manifester une volonté efficace à ce sujet et de plus, notre Bourgmestre est le Président du parti dominant de la coalition gouvernementale de la Fédération. Merci de me répondre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. le Premier Echevin, je vous en prie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. M. le Conseiller, c'est en fait en 1978 et non 1977 qu'un accord est intervenu entre les Bourgmestres des grandes villes wallonnes à savoir Namur, Liège, Charleroi et Mons pour se répartir des profils spécifiques préalables à la fédéralisation du pays. A cette époque, Mons s'est vu confier le rôle de pôle culturel comme vous l'avez indiqué et la mise en œuvre de cet accord s'est traduit par des décisions du Gouvernement Wallon prises successivement en 1982 et en 1983 et qui concernaient les compétences relatives à la Région Wallonne, c'est-à-dire, pour ce qui concerne les villes, les villes de Liège pour le profil économique, Charleroi pour le profil social et Namur politique comme vous l'avez indiqué. Pour Mons, il faudra attendre puisqu'il s'agissait de compétences communautaires à la fois sur le plan de la culture et aussi du tourisme, l'année 2002 pour que cet accord soit concrétisé par une décision du Gouvernement de la Communauté Wallonie-Bruxelles comme on l'appelé à l'époque. A l'époque d'ailleurs, c'est une coalition PS-MR-Ecolo qui a entériné cet accord et qui s'est concentré uniquement sur l'aspect culturel des choses. Pour ce qui concerne la compétence touristique qui était historiquement gérée par la Communauté mais déléguée ensuite à la Région Wallonne et à la COCOF. Cette compétence a fait l'objet d'une régionalisation. Dans le cadre de la dernière réforme de l'état, il y a des administrations historiquement qui ont été chargées de la gestion de la compétence. L'une, une ASBL qui est chargée du rayonnement international de la promotion à l'extérieur de la Wallonie et dont le siège a toujours logiquement été basé à Bruxelles comme toutes les autres institutions qui contribuent au rayonnement international de la Wallonie, il s'agit de Wallonie-Bruxelles Tourisme sans doute la structure à laquelle vous faites référence et l'autre qui gérait les infrastructures touristiques qui étaient d'abord partie intégrante du Ministère de la Région Wallonne et donc, logiquement basée à Namur parce que pas un parastatal comme les autres qui ont fait l'objet d'une localisation dans les autres grandes villes wallonnes de Charleroi, Liège et Namur. Ce n'est que par la suite que le

CGT a quitté le giron du Ministère et est devenu un parastatal à part entière. Cependant et indépendamment du fait que la décision de 2002 de la Communauté porte uniquement sur l'aspect culturel des choses, il faut souligner que le Gouvernement Wallon dès qu'il a eu l'exercice de la compétence touristique a marqué le lien étroit entre les compétences culturelles et touristiques par le soutien de projets très importants sur Mons et a octroyé des financements très significatifs à la Ville de Mons notamment dans le cadre du développement de ces infrastructures culturelles et on peut citer à cet effet, l'intervention du CGT au niveau du BAM, des Abattoirs, de la scénographie du Beffroi, du Musée d'histoires militaires, du Musée du Doudou, du site de Spiennes, du nouvel Office du Tourisme, des façades de la Grand Place et du quartier de la gare, du dossier Digital Cities ou encore de la signalétique directionnelle des parkings. Tous ces dossiers ont donc reçus une part importante du CGT dans leur financement et cela représente des sommes considérables et un enjeu qui est un enjeu prioritaire par rapport au déménagement potentiel de quelques dizaines de fonctionnaires qui sont liés aux activités des structures qui ont leur histoire propre et un rôle particulier comme je viens de vous l'expliquer. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Quelle est l'institution qui se trouve à Bruxelles qui va être décentralisée sur Namur dont vous avez parlé au début ? C'est cela la question.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Je m'excuse mais je ne vous entends pas M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Vous avez parlé vous-même dans votre réponse qu'il y avait une institution à Bruxelles que vous avez dit et c'est sans doute celle-là à laquelle je pense qui était à Bruxelles et qui sans doute va déménager à Namur, c'était cela ma question.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Donc, il s'agit de Wallonie-Bruxelles Tourisme, c'est une ASBL qui comporte une quarantaine de personnes pour le moment et qui va faire l'objet d'une régionalisation prochaine mais à ce stade, nous n'avons pas d'informations sur l'affectation des locaux ou ce genre de chose donc.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Justement, c'est ça que je demande, qu'est-ce que vous faites pour faire en sorte qu'éventuellement, ce soit décentralisé vers Mons plutôt que vers Namur, c'est ça ma question.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Comme je vous l'ai indiqué, la priorité du Collège pour le moment, c'est d'obtenir des moyens financiers pour pouvoir mener des projets à bien et nous n'interférons pas pour ce qui nous concerne dans la manière dont le Gouvernement Wallon entend gérer cet aspect des choses. L'accord entre les Bourgmestres, il a été mis en œuvre par

une décision du Gouvernement de la Communauté de 2002 au sein duquel le Gouvernement, votre parti siégeait et il portait sur l'aspect culturel des choses avec des liens transversaux qui ont été confirmés par la suite comme je l'ai indiqué de part les montants injectés par la Région dans les projets culturels et touristiques défendus par la Ville de Mons.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Mais moi, ce que je voulais dire, c'est que justement, nous avons eu le Bourgmestre et le Premier Echevin qui sont tous les deux parlementaires, non, uniquement vous c'est vrai, M. le Bourgmestre, c'est au fédéral mais je voulais savoir quelle était la politique de la Ville pour essayer de faire en sorte, si politique il y a, pour essayer de faire en sorte que ces 40 personnes dont vous parlez, donc, cela correspond bien à ce que j'avais entendu dire, soit plutôt décentralisé vers Mons plutôt que vers Namur, c'est ma question. Si vous me dites « on ne fait rien », on ne fait rien mais autant le savoir si vous dites « on va essayer », on va essayer.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : La Ville a explicitement demandé le Tourisme en 1991 et en 2002 la réponse qui a été donnée par la Communauté et c'est une réponse que je respecte, a été de dire « oui » pour la culture « non » pour le tourisme, il ne sait rien fait en matière de tourisme et aujourd'hui, la régionalisation rejoint la capitale politique de la Région Wallonne avec pour nous, la volonté d'utiliser cet outil pour le financement de nos projets et nous considérons que c'est, en effet, extrêmement important mais je rappelle que ça été demandé en 1991, la réponse a été donnée en 2002 et elle s'est cantonnée avec la partition du MR au Gouvernement à la culture sans évoquer le tourisme.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : C'est regrettable qu'il n'y ait pas une action de la part de la Ville pour essayer qu'éventuellement cette administration arrive à Mons, c'est tout. Voilà, c'est un constat que je fais et cela confirme ce que j'avais entendu dire malheureusement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'incident est clos. J'en arrive au Musée Duesberg par M. Guillaume HAMBYE, on reporte, très bien. J'ai toujours une interpellation sur le terril de Cibly par M. DUFRANE.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Il y a quelques mois, j'interpellais sur le dossier épineux du trial de Cibly. La semaine passée, j'apprenais via la Dernière Heure que les fonctionnaires techniques et délégués du Service Public de Wallonie (SPW) avaient finalement accordé le permis unique à la ville de Mons pour la pratique du trial et la construction d'un club house. Nous prenons acte de la décision de la Région Wallonne de régulariser une activité qui se déployait en dehors de toute règle depuis de nombreuses années. Vous aviez évoqué en mai 2016 lors de la première interpellation et avant l'octroi du permis suite à l'interpellation du



MR et d'Ecolo au sujet des différentes plaintes et avis négatifs d'autres instances, vous aviez dit à cette époque « Ces réclamations de même que le rapport de l'ABEC que vous avez mentionnées sont en cours d'analyse par les Services, le Collège répondra aux différentes réclamations ainsi qu'à la CCATM lors de la remise de son avis puisque, je le rappelle, le Collège ne remet qu'un avis, c'est la Région Wallonne qui prend la décision dans ce dossier et nous nous baserons sur l'avis qui sera formulé par notre administration pour ce faire. »

Nous avons malheureusement encore peu d'informations sur l'avis vu qu'un article de presse est sorti mais on n'a pas encore tout l'avis et donc, les questions sont les suivantes:

Pourriez-vous me récapituler tous les coûts pour les autorités communales de cette longue et fastidieuse demande de permis d'environnement ? Pourriez-vous me résumer les arguments sur lesquels se base la Région Wallonne pour accorder ce permis unique ? Et enfin, quel est l'avis du Collège maintenant que nous disposons de l'ensemble des pièces du dossier (les avis négatifs, les réclamations des riverains, l'avis de la RW) ? Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. le Premier Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Merci M. le Bourgmestre. M. le Conseiller, vous avez raison, le permis unique a effectivement été délivré par les fonctionnaires techniques et délégués, c'était en date du 12 septembre dernier au niveau de la Région Wallonne pour un projet qui je vous le rappelle a été mené ensemble dans le cadre de la majorité PS-MR depuis une quinzaine d'années et donc, comme vous l'avez indiqué, le Collège avait remis pour ce qui le concerne, un avis favorable sur la demande mais en pointant un ensemble de conditions notamment au niveau des horaires, suppression des dimanches en dehors d'un dimanche par mois dévolu à la pratique de la moto électrique ou encore en réduisant le nombre d'évènements annuels à deux par an, l'un réservé au trial, l'autre au VTT en lieu et place des 5 évènements qui étaient sollicités initialement, trois pour le trial et deux pour le VTT. Pour ce qui concerne les informations principales qui sont reprises dans le permis, je peux vous indiquer qu'en ce qui concerne les horaires, ceux-ci sont les suivants : pour le trial, le samedi de 10h à 19h00, le mercredi de 13h à 16h00, le premier dimanche du mois de 10h à 19h uniquement avec des motos électriques, 10 motos trial simultanément autorisées au maximum en termes d'activités sur le site et pour ce qui concerne l'instruction du permis, la Région Wallonne, sur base de l'ensemble des pièces du dossier dont un avis favorable du CWEDD a délivré le permis après une longue analyse de l'évaluation des incidences. La Région retient notamment dans le cadre du permis délivré que le projet vise la promotion du site à différents niveaux notamment sur le plan sportif, récréatif, culturel et touristique. Je ne vais pas résumer ici, les 137 pages du permis comme vous l'imaginez bien. Ce permis est assez dense, je tiens

néanmoins à votre disposition pour que vous puissiez en prendre connaissance mais pour répondre clairement à vos questions, les actions principales du Collège en termes de condition portaient sur la limitation des horaires, sur le nombre des évènements, sur la fermeture physique du site, sur la valorisation du site sur le plan environnemental ainsi que sur le respect du permis qui pourra en découler sur base des contrôles qui seront effectués et qui permettront de garantir aux riverains une quiétude par rapport à la situation actuelle que vous avez décrite. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci pour les réponses apportée mais finalement, je constate que par rapport à la précédente interpellation, peu d'éléments changent en tout cas au niveau des horaires. Les horaires restent effectivement le samedi de 10h à 19h, le mercredi de 13h à 16h et le dimanche, les motos électriques. Là, par contre, au niveau des évènements d'ampleur, j'ai peut-être mal compris mais cela reste quoi ? Trois par an alors de 8h à minuit ou c'est un par an de 8h à minuit. Attendez M. HAMBYE, je n'ai pas fini. Donc, j'aimerais savoir les évènements d'ampleur liés au trial, combien de fois par an auront-ils lieu ? Je vais développer, après on pourra si vous voulez, moi, ce que je n'aime pas du tout et je vais vraiment vous le dire, je n'aime pas faire cela mais là, je suis obligé de le faire, c'est que les recommandations du complément en étude d'incidence concernant les évènements d'ampleur, elles ne sont pas respectées parce que durant ces évènements, les recommandations générales de l'étude d'incidence de février 2014, elles ne sont pas respectées parce qu'il y avait une carte qui disait bien qu'il y avait des zones de trial acceptables en vert, des zones en gris qui concernaient la réserve biologique et en bleu, des zones de vigilance écologique, en rouge et orange, les zones d'exclusion et donc, ce côté-là n'est pas respecté parce que quand vous dites que le Collège déclarait à l'issue du Conseil Communal que la position était de rouler sur l'intégralité du site durant les évènements d'ampleur trois fois par an et bien, vous ne respectez pas les recommandations du complément de l'étude d'incidence, moi ça me chagrine, voilà, ce qui revient à déclarer, vous ne respecterez pas ces fameuses recommandations. Deuxièmement, la fréquence des entraînements, elle ne suit ni l'avis du Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable ni les recommandations du complément d'étude en incidence qui sont semblables en plus, ce qui est terrible, c'est qu'on retrouve la phrase de l'avis du Conseil Wallon pour le Développement Durable dans le complément de l'étude d'incidence et cette phrase dit ceci « de pratiquer les entraînements uniquement le samedi et exclusivement sur la zone identifiée sur les figures précédentes », c'est-à-dire cette fameuse carte avec ces fameuses zones d'exclusion et zones possibles pour

le trial et donc, les options privilégiées par le Collège sont tout à fait différentes, ce sera le samedi de 10h à 19h, le mercredi de 13h à 16h éventuellement un dimanche par mois pour autant qu'il ne s'agisse de motos électriques, alors, ça, j'aimerais bien voir comment vous allez les faire respecter mais ok, je veux bien à la limite vous croire. Moi, sur ces deux éléments-là, j'ai vraiment un gros problème parce qu'effectivement, la Région Wallonne va se baser – ok elle a accordé le permis unique – mais ce que vous proposez comme horaire effectivement, ne colle pas à toutes les études qui ont quand même coûté un pont à la Ville et ne colle pas à l'avis d'une instance qui est quand même hyper importante, le Conseil pour le Développement Durable de la Région wallonne.

Sortie de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Alors, dois-je rappeler en plus, et là, on va vraiment aller loin, le Conseil Régional d'Aménagement du Territoire a remis un avis négatif en mai 2016, la CCATM qui est quand même une instance où il y a pas mal d'élus ici qui y siègent, a remis un avis négatif à deux reprises, 2011, 2016. Au niveau des nuisances, le complément en étude d'incidence reconnaît que certaines motos font un bruit de 110 décibels pour rappel, pour rappel l'OMS, l'Organisme Mondial de la Santé, quand même, ce n'est pas un petit organisme, dit que pour les lieux extérieurs situés non loin de deux zones résidentielles, la limite est fixée à 55 décibels, on est vraiment hyper loin des standards et alors, moi, ce qui me gêne aussi, c'est qui va faire respecter ce balisage et les zones d'activités permises, les fonctionnaires de la Région Wallonne, ils viendront une fois par an pour constater si le site est bien respecté, ok, ils font leur boulot, on ne peut pas leur demander non plus de venir chaque semaine et la Police de Mons-Quévy, avec tout ce qui se passe pour l'instant, moi, j'ai peine à croire que la Police de Mons-Quévy va se déplacer au petit village de Ciply près de la R5 pour constater si les motos passent bien vers la rue Goispienne qui, je le rappelle, longe la R5, ça, j'ai vraiment du mal à le croire, donc, ce que je demande et je crois que le groupe MR demande la même chose, c'est qu'en fait, on n'est pas contre le trial mais on veut un respect strict du complément d'étude d'incidence qui fournit des recommandations très précises, du Conseil du Développement Durable qui fournit également des recommandations très précises et que donc, nous demandons le respect des zones de trial acceptables en toute circonstance et le respect du samedi comme seul jour d'entraînement vu que les instances qui étaient expertes et qui étaient censées guider votre décision qui elle-même aller guider la décision, je suppose des fonctionnaires de la Région Wallonne, voilà ce qui devrait advenir normalement de ce dossier

et là, on est sur deux choses différentes et donc, pour qu'on se comprenne bien, c'est qu'on n'est pas contre le trial, vraiment pas, c'est juste qu'on veut vraiment un équilibre, je le répète par rapport à l'interpellation de mai, je n'en fais pas ombre pour rester cohérent, c'est un équilibre entre effectivement, l'activité des trialistes qu'on peut comprendre dans notre région, le site de Cibly est effectivement un beau site mais effectivement, comprendre aussi la quiétude des riverains qui ne doit être sacrifiée sur l'autel de règles qui rajoutent comme cela et qui finalement, quand on fouille ces compléments d'étude d'incidence qui ont pas mal de pages, on se rend compte que non, ce n'est pas exactement les mêmes standards et que vous avez eu le curseur un peu plus haut. Voilà, je vous remercie et j'aimerais réellement une réponse. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. le Conseiller. J'ai quand même un problème de cohérence politique avec ce que vous dites parce que ce dossier qui je le rappelle a été géré depuis maintenant plus de 15 ans par la majorité PS-MR sortante pour lequel vous avez soutenu chaque étape, chaque demande et chaque prise de position à travers votre présence au Collège. Plusieurs fois, ce dossier a fait l'objet de discussions au Conseil Communal et systématiquement votre groupe a approuvé ces positions. Pour ce qui concerne les réponses précises à vos questions, combien d'évènements seront autorisés ? Comme je viens de vous l'indiquer, ces évènements ont été réduits sur proposition du Collège par les fonctionnaires de la Région Wallonne à un par an, un pour le trial et un pour le VTT, je pense qu'on peut difficilement faire moins puisque cela correspond pour le trial à ce qui est en pratique déjà d'actualité depuis de très nombreuses années voire des décennies. Pour ce qui concerne les avis que vous avez mentionnés, je ne suis pas d'accord avec tout ce que vous avez dit, il y a des avis qui ne correspondent pas à ce que vous avez indiqué et ce sont là aussi non pas le Collège mais les fonctionnaires techniques et délégués qui ont remis une synthèse des avis et une décision sur base des différents avis externes qu'ils ont pu collecter et non le Collège Communal. Enfin, pour ce qui concerne les contrôles qui seront effectués, effectivement, le fait de disposer maintenant d'un permis va permettre de déterminer des balises et un cadre très clair qui permettra, je dirais, à tout un chacun de se positionner par rapport au respect des règles qui sont déterminées dans le permis et dès lors, de garantir les intérêts des riverains comme cela leur a été expliqué lors des différentes réunions de public auxquelles nous avons participé mais à un moment donné, je pense qu'il y a quand même un problème de cohérence politique et il faut savoir aussi assumer ce que l'on a défendu pendant 15 ans, je le rappelle avec des votes à l'appui systématiquement au Collège et au Conseil Communal au niveau de votre groupe.

Entrée de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Au niveau de la cohérence politique, moi, je suis tout à fait à l'aise parce qu'effectivement, qu'est-ce que je vous reproche ? Deux éléments qui sont sur le complément d'étude d'incidence qui est arrivé en 2014 avec enquête publique en 2016 et l'avis du Conseil Régional pour le Développement Durable était également arrivé en 2016, donc, effectivement, je suis très cohérent, moi, je vous reproche deux éléments qui portent sur des éléments de 2016 et honnêtement, même le Conseil Régional Wallon, je me demande même si ça ne date pas de mai 2016, donc, je me demande même si on n'était pas déjà dans l'opposition et donc, effectivement, vous avez raison et je remarque l'effort du Collège sur un évènement d'ampleur par an : ok mais moi, ce que je regrette, c'est qu'effectivement, sur des recommandations très précises des avis qui sont arrivés ces derniers mois, le Collège n'ait pas strictement appliqué les recommandations de ces instances expertes et là, je pense qu'on ne sera pas d'accord mais évidemment, je prends acte que la Région Wallonne a accordé son permis et que du coup, le Conseil Communal n'a plus vraiment son mot à dire. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. L'incident est clos. Il me reste, une dernière interpellation car Mme DE JAER a fait savoir que l'interpellation sur le cours de citoyenneté est transformée en question écrite et la permanence Service Population est retirée et donc, j'en viens à M. BOUCHEZ sur l'étude du parking de la place Nervienne.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Je ne serai pas très long puisqu'on a déjà évoqué du moins partiellement le sujet mais sans avoir la réponse, c'est qu'effectivement, il semblerait qu'on ait commandé une étude d'incidence pour le parking Place Nervienne, que cela a coûté un peu plus de 4.000 euros à la Ville et puis, on a décidé d'arrêter l'opération parce que le soumissionnaire ne pouvait pas répondre à toutes les demandes de la Ville et donc, ma question est très simple, c'est que si le marché public a été bien fait dans ce cas, est-ce qu'on va demander au soumissionnaire de dédommager pour ces 4.000 euros + un dédommagement pour le reste de la mission et le temps perdu où est-ce que c'est une lacune au niveau du cahier des charges qui amène la Ville à devoir changer de soumissionnaire puisque si le cahier des charges a été bien fait normalement, le soumissionnaire peut répondre à l'ensemble des missions qui lui ont été confiées, dans le cas contraire, il faudrait savoir ce qui a amené la Ville à faire évoluer son cahier des charges. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Je tiens en premier lieu à expliquer qu'il s'agit en fait d'une étude d'optimisation du parking sur Mons et donc, que cette étude était en trois phases. La phase 1, c'est l'analyse de la situation existante, donc, l'entreprise AGORA a bien répondu à cette phase-là. La deuxième phase, c'était le benchmarking, donc, c'est une étude comparative de 6 villes comparables à celle de Mons, donc, Namur, Wavre centre, Valenciennes, Tournai, Verviers et le centre de Leiria au Portugal et la phase 3 était l'analyse de tous les scénarios d'exploitation possible publique, publique-privée ou privée purement. Il ne s'agit pas d'une étude relative au parking de la Place Nervienne mais bien d'une étude d'optimisation du parking montois. Le dossier parking-Place Nervienne est un autre dossier, donc, c'est tout à fait deux dossiers totalement séparés. En date du 1<sup>er</sup> septembre, il est vrai qu'un PV de défaut d'exécution a été approuvé à l'encontre d'AGORA, pourquoi? Parce qu'on constate que le rapport relatif à l'étude de benchmarking menée dans le cadre de la phase 2 de la mission ne répondait que de manière très parcellaire à la méthodologie de travail qui faisait partie intégrante de l'offre du prestataire et deuxièmement, que le délai accordé pour l'exécution de cette deuxième phase du marché était écoulé, donc, qu'il n'avait pas répondu en temps et en heure. Considérant également que le bureau d'études AGORA a annoncé clairement les limites de sa méthodologie, donc, c'est lui-même qui le signale en précisant qu'il ne disposait pas de données financières et qu'il ne pouvait donc, les obtenir. Le prestataire a pourtant l'obligation de respecter non seulement les impositions du cahier spécial des charges mais aussi des engagements pris dans son offre du 21 octobre 2015 et lui-même dit qu'il n'était pas capable de le faire, donc, le benchmarking annoncé dans l'offre se limitait à la constitution d'un catalogue, donc ce qui nous a remis, un simple catalogue d'informations incomplet alors que nous attendions une analyse comparée des modes organisationnels et de gestion des 7 villes en question. Pour toutes ces raisons, le Collège a donc approuvé la résiliation unilatérale du marché pour défaut d'exécution. Comme je l'ai déjà expliqué, le bureau d'études sera payé pour le travail réalisé, donc, la phase 1 qui est un coût qui s'élève à 7.054,50 euros HTVA mais dont la Ville ne paiera pas l'intégralité puisque selon les services du marché public, on attend une proposition qui serait de l'ordre de 50 % de ce chiffre, donc de 7.054 euros. De plus, en application de la Loi sur le cautionnement de l'entreprise, ce cautionnement sera acquis de plein droit au pouvoir adjudicateur, donc la Ville et il est de l'ordre de 2.360 euros de dommages et intérêts. Enfin, bien entendu, le Collège regrette cette situation d'avoir dû résilier ce marché mais en aucun cas, cela retardera le projet parking de la place Nervienne.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller: Juste un point, M. le Bourgmestre puisque l'Echevin indique que l'étude, cela n'avait rien à voir puisque c'était l'optimisation de la gestion des parkings et puis, il conclue en disant, cela ne va pas retarder le parking de la Place Nervienne, donc, c'est certainement lié en fait, puisque le type de gestion de parking va déterminer l'investissement que l'on fera.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Non pas du tout. Cela n'a aucun impact sur la programmation du parking Place Nervienne puisque ce sont deux dossiers séparés.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ok mais juste sur le point, vous avez indiqué qu'il y avait 2.000 euros de dommages et intérêts, donc, cela veut dire qu'effectivement, le PV de constat permettait de réclamer des dommages et intérêts au soumissionnaire. Pour la suite, est-ce que vous avez déjà redéposé un cahier des charges ? Dans ce cas, est-ce qu'on a un calendrier à partir du moment où les phases 2 et 3 de l'opération pourraient être menées ?

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Pour l'instant, nous n'avons toujours pas de calendrier puisqu'on doit seulement réinterroger et relancer, donc, on n'a pas de réponse pour l'instant.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci pour les réponses.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ceci clôture la séance publique. Je demande au public de bien vouloir sortir. Merci.

La séance s'ouvre à huis clos avec 33 présents

Sont absents MM. DUPONT, MILLER, ROSSI, DEL BORRELLO, Mmes DE JAER, WUILBAUT-VAN HOORDE, LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
38° Objet : Prorogation éventuelle d'une mesure de suspension préventive par mesure d'ordre dans l'intérêt du service – décision. Service Juridique DIVIS1/CS

ADOPTE – 52° annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
38° Objet bis : Autorisation d'introduire une déclaration de personne lésée entre les mains du Procureur du Roi suite à l'inculpation de deux membres du personnel communal.

ADOPTE – 53° annexe

39° Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
a) Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à une employée d'administration. GRH/HH/PA

ADOPTE – 54<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

b) Démission honorable d'une employée d'administration. GRH/HH/PA

ADOPTE – 55<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

c) Annulation de la mise à la pension d'office d'une employée d'administration + démission honorable. GRH/SH/10280

ADOPTE – 56<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

40<sup>e</sup> Objet : Mise à disposition d'agents au sein de la Zone de Secours Hainaut-Centre. GRH/HH/Màd/ZHC

ADOPTE – 57<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

41<sup>e</sup> Objet : Bibliothèques. Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à une employée de bibliothèque. GRH/MP.

ADOPTE – 58<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

42<sup>e</sup> Objet : Personnel ouvrier. Mise à la pension pour inaptitude physique définitive d'un ouvrier non-qualifié. GRH/SH/10041

ADOPTE – 59<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

43<sup>e</sup> Objet : Personnel contractuel. Prorogation de l'interruption complète de carrière octroyée à un employé d'administration. GRH/AJ/PREV

ADOPTE – 60<sup>e</sup> annexe

44<sup>e</sup> Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

a) Fin prématurée de l'interruption de carrière octroyée à une employée d'administration. GRH/HH/APE

ADOPTE – 61<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

b) Octroi d'une interruption de carrière, dans le cadre de l'assistance médicale, à un Conseiller en logement. GRH/HH/APE



ADOPTE – 62<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
45<sup>e</sup> Objet : Désignation des membres du quart communal de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité suite à l'installation du nouveau Collège Communal. Gestion Territ. et Economiques CCATM

ADOPTE – 63<sup>e</sup> annexe

46<sup>e</sup> Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
a) Désignation à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs(trices) primaires. Éducation

4095/4153/4039/4120/3951/4013/8114/3980/4054/3992/3999/3991/3937/3950/4182

ADOPTE – De la 64<sup>e</sup> à la 77<sup>e</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
b) Octroi d'un congé pour prestations réduites à raison de 12 périodes/semaine à une maîtresse de morale laïque définitive. Education 3064

ADOPTE – 78<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
c) Octroi d'un congé pour prestations réduites à raison de 4 périodes/semaine à une maîtresse d'éducation physique définitive. Education 3099

ADOPTE – 79<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
d) Octroi d'une disponibilité pour convenances personnelles à des institutrices primaires définitives. Education 3032/3373

ADOPTE – 80<sup>e</sup> et 81<sup>e</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
e) Octroi d'un détachement à une maîtresse de religion catholique définitive. Education 7932

ADOPTE – 82<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
f) Fixation des prestations des maîtres de seconde langue pour l'année scolaire 2016/2017. Education 103

ADOPTE – 83<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

g) Octroi d'un congé pour prestations réduites pour raisons thérapeutiques à des institutrices primaires définitives. Education 7808/8089

ADOPTE – 84<sup>e</sup> et 85<sup>e</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

h) Octroi d'une interruption partielle de carrière à un membre du personnel âgé de 55 ans. Education 3111

ADOPTE – 86<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

i) Octroi d'un congé pour mission à une institutrice primaire définitive. Éducation 7119

ADOPTE – 87<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

j) Octroi d'une interruption de carrière à temps plein, d'une institutrice maternelle définitive. Education 3314

ADOPTE – 88<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

k) Octroi d'un congé pour prestations réduites pour raisons de convenances personnelles à mi-temps, d'une institutrice maternelle définitive. Education 7642

ADOPTE – 89<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

l) Octroi d'une interruption de carrière à mi-temps, d'une institutrice maternelle définitive. Education 7774

ADOPTE – 90<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

m) Écartement d'institutrices maternelles définitives dans le cadre de la mesure de protection de la maternité. Education 3741/3772

ADOPTE – 91<sup>e</sup> et 92<sup>e</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

n) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. Éducation

3772/3698/3630/3747(2)/3519/3741/3701/3567

ADOPTE – De la 93<sup>e</sup> à la 101<sup>e</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

o) Désignations d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant. Education 3650/3737/3741

ADOPTE – 102<sup>e</sup>, 103<sup>e</sup> et 104<sup>e</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
p) Réaffectation d'institutrices maternelles pour l'année scolaire 2016-2017. Education  
3826/3806/3960

ADOPTE – 105<sup>e</sup>, 106<sup>e</sup> et 107<sup>e</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
q) Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans le cadre de l'immersion  
linguistique en néerlandais. Education 4168

ADOPTE – 108<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
r) Désignation à titre intérimaire d'une institutrice maternelle. Éducation 3882

ADOPTE – 109<sup>e</sup> annexe

47<sup>e</sup> Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
a) Désignation d'une Directrice à titre intérimaire dans un emploi non vacant. Education 3186

ADOPTE – 110<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
b) Désignations de professeurs de diction/déclamation et de formation pluridisciplinaire à titre  
temporaire dans un emploi non vacant. Education 7602/7593

ADOPTE – 111<sup>e</sup> et 112<sup>e</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
c) Désignations de professeurs de piano à titre temporaire dans un emploi vacant. Education  
7605/7616

ADOPTE – 113<sup>e</sup> et 114<sup>e</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
d) Désignations de professeurs de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant.  
Education 7616/7623

ADOPTE – 115<sup>e</sup> et 116<sup>e</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
e) Désignations de professeurs de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non  
vacant. Education 7615/7628/3186/7635

ADOPTE – De la 117<sup>e</sup> à la 120<sup>e</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
f) Désignation d'un professeur de guitare à titre temporaire dans un emploi non vacant.  
Education 7604

ADOPTE – 121<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
g) Désignation d'un professeur d'art dramatique et/ou de formation pluridisciplinaire à titre temporaire dans un emploi vacant et dans un emploi vacant. Education 7621

ADOPTE – 122<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
h) Désignation d'un professeur d'art dramatique et/ou de formation pluridisciplinaire à titre temporaire dans un emploi non vacant. Education 7621

ADOPTE – 123<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
i) Désignation d'un professeur de percussions à titre temporaire dans un emploi non vacant.  
Education 7611

ADOPTE – 124<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
j) Désignations de professeurs de danse classique à titre temporaire dans un emploi vacant. Education 3046/7607

ADOPTE – 125<sup>e</sup> et 126<sup>e</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
k) Désignations de professeurs de violoncelle à titre temporaire dans un emploi non vacant.  
Education 7620/7634

ADOPTE – 127<sup>e</sup> et 128<sup>e</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
l) Désignation d'un professeur de contrebasse à titre temporaire dans un emploi non vacant.  
Education 7628

ADOPTE – 129<sup>e</sup> annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 13 septembre 2016.

Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :  
La Directrice générale ff,

Le Bourgmestre-Président,

C. BRULARD.

E. DI RUPO

=====